FONDO PIZZOFALCONE

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XXII

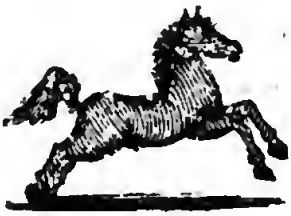

Palchetto

Num.° d' ordine 2

N. 34

NAZIONALE
B. Prov.
I
1760
VITT. EM. III
NAPOLI

8-9-7

B. Prov.
I
1760

Digitized by Google

ÉLÉMENS
D'HISTOIRE
GÉNÉRALE.

TOME SIXIÈME.

607957

ÉLÉMENS
D'HISTOIRE
GÉNÉRALE.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE MODERNE.

Par M. l'Abbé MILLOT, de l'Académie Française, et des Académies de Lyon et de Nancy.

TOME SIXIÈME.

NOUVELLE ÉDITION, AUGMENTÉE.

A AVIGNON,

Chez FRANÇOIS CHAMBEAU, Imprimeur-Libraire.

1808.

ÉLÉMENS D'HISTOIRE GÉNÉRALE.

BIBLIOTECA PROVINCIALE DI NAPOLI

SUITE DE LA QUATRIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE IV.

Pontificat d'Urbain II. — Il poursuit l'affaire des investitures. — Il ne ménage que les Normands.

GRÉGOIRE VII sembloit régner encore dans la personne de ses successeurs. L'abbé du Mont-Cassin, qu'il avoit désigné en mourant, élu sous le nom de Victor III, renouvela d'abord le décret contre les investitures, et déposa tout empereur, roi, duc, marquis, etc. réfractaire à cette ordonnance. Il

Victor III déclare les simoniaques hérétiques.

désigna expressément comme hérétiques les simoniaques, c'est-à-dire, et les princes qui donnoient l'investiture, et les bénéficiers qui les recevoient. Cette prétendue hérésie va rendre la querelle plus atroce.

Sa mort. Victor mourut en 1088, dans le concile où son décret fut publié.

Urbain II prend pour modele Grégoire VII. Un autre moine, né en France, et devenu évêque d'Ostie, désigné aussi par Grégoire VII comme digne du pontificat, y parvint alors, et prit le nom d'Urbain II. Il écrivit d'abord de tous côtés, qu'il suivroit fidellement les maximes de Grégoire. Ainsi l'on doit s'attendre à voir éclater de nouveaux orages.

Philippe I s'en attira un terrible en France, par son divorce scandaleux avec la reine Berthe, de laquelle il avoit eu plusieurs enfans. Amoureux de Bertrade, troisième femme du comte d'Anjou, il fit valoir contre la reine les prétextes ordinaires de parenté; chose d'autant plus facile, qu'on avoit renouvellé depuis peu la défense des mariages entre parens, jusqu'à la septième génération. Malgré les remontrances du célèbre Ives, évêque de Chartres, non-seulement

1092. Divorce scandaleux de Philippe, roi de France.

il la répudia, mais il épousa bientôt sa maîtresse, qu'il avoit enlevée.

Un légat du pape l'excommunie.

Urbain II se mêle d'abord de l'affaire. Il ménace par une lettre, en cas que le roi persiste dans le crime, *de percer les Madianites adultères d'un glaive plus terrible que celui de Phinées*. Son légat fulmine en effet l'anathème, dans un concile d'Autun, où l'empereur Henri IV et l'antipape Guibert sont excommuniés avec Philippe. Le roi se soumet à l'excommunication, sans vouloir se séparer de Bertrade. La mort de Berthe lui donna quelque espérance. Bertrade soutenoit de l'aveu même du comte d'Anjou, que son premier mariage étoit nul. On pouvoit remédier au mal avec douceur; mais le pape vouloit des coups de tonnerre.

1095. Urbain l'excommunie encore dans le concile de Clermont.

Occupé du grand projet des croisades, dont nous parlerons ailleurs, il vient en France pour exciter l'enthousiasme des Français, qui n'étoient que trop disposés à de telles entreprises. Il tient le concile de Clermont dans cette vue; et là, après avoir défendu aux princes de donner l'investiture, et aux évêques et aux prêtres de leur faire

hommage, il excommunie de nouveau Philippe. Il donne hardiment ses ordres, forme une ligue, leve des troupes, sans le consentement du prince dont il étoit né sujet. Ensuite il parcourt les provinces, prêchant ou commandant au nom de Dieu la guerre sainte, déposant des évêques; et prodiguant aux moines des privilèges; car Grégoire VII et ses successeurs mirent une partie de leur politique à exalter ces derniers, dont le zèle étoit si utile à la cour de Rome. Le concile de Nîmes, tenu par le pape, transforma les moines en chérubins, et taxa de folie ceux qui ne les croyoient pas destinés au ministère public, et à l'administration des sacremens. Il n'en est pas moins certain que leur institut les dévouoit à la solitude. Mais il faut avouer que les autres prêtres se montroient en général indignes des fonctions de leur état.

Il commande en souverain

Privilèges prodigués aux moines.

L'influence des idées monastiques étoit si forte, qu'un concile de Rouen de la même année fit ce canon remarquable: *Tout homme sera tondu, comme il convient à un chrétien: sans quoi il sera chassé de l'église, aucun prêtre*

Décret qui fait un crime de porter des cheveux longs.

ne lui fera de service, et n'assistera à son enterrement. Le moine Anselme, successeur de Lanfranc au siège de Cantorbéry, célèbre par ses disputes avec les Rois d'Angleterre au sujet de l'hommage qu'il refusoit, ordonna que tous les laïques eussent les cheveux coupés, de manière que l'oreille fût découverte. Henri I se les fit couper lui-même pour avoir la paix.

Décrets bizarres contre l'investiture et contre l'hommage dû aux couronnes

On ne peut trop remarquer combien un faux tour d'esprit, une idée bizarre, combien le seul abus des mots est dangereux, quand il s'agit en apparence de religion. Tous les conciles tonnoient contre les investitures, et traitoient d'abomination sacrilège l'hommage rendu au souverain par des gens d'église: *Car*, dit Urbain II, dans un nouveau concile de Rome, en 1099, *c'est une chose exécrable que des mains élevées à faire ce qui n'a été accordé à aucun un ange, de créer le Dieu créateur, et de l'offrir à Dieu, son père pour le salut de tous les hommes, soient réduites à cette indigne bassesse, d'être esclaves de mains souillées jour et nuit d'impuretés, de rapines et de sang.*

En rendant hommage, on mettoit ses mains entre celles du seigneur. Voilà ce crime si déshonorant pour le sacerdoce. De semblables raisonnemens, soutenus par les anathèmes, ne souffroient point de réplique.

Raisonnemens absurdes sur lesquels on les fondoit.

La crosse, disoient aussi les évêques et les moines, est le symbole de l'autorité pastorale; l'anneau désigne le mariage spirituel du prélat avec son église : donc ceux qui donnent l'investiture par la crosse et l'anneau, prétendent donner le saint esprit : donc ils sont simoniaques et hérétiques.

L'intérêt des papes et du haut clergé en étoit le principal motif.

Mais, pour quiconque examine le fond des choses, et perce l'enveloppe de ces mots trompeurs, il est évident que l'intérêt du haut clergé, et sur-tout des papes, étoit l'ame d'une si odieuse querelle. Les évêques vouloient se rendre indépendans de la couronne : les papes vouloient que les évêques dépendissent uniquement de la cour romaine. Les uns et les autres se dissimuloient peut-être ce motif, et le couvroient d'un voile de religion. Le seul Ives de Chartres, prélat vertueux et éclairé, s'attachoit aux

Ives de Chartres.

vrais principes, en écrivant que les rois ne prétendoient rien donner de spirituel par l'investiture ; qu'ils ne faisoient que consentir à l'élection, ou accorder à l'élu les terres dont l'église étoit redevable à la libéralité des princes ; qu'ainsi il importoit peu de quelle manière se fit la cérémonie ; par la main, par la bouche, par un signe de tête, ou par une crosse. Raisonnement trop juste pour être goûté.

raisonnoit mieux sur l'investiture.

Une grande preuve du motif secret qui animoit tout, c'est la conduite du pape envers les princes normands, dont la puissance croissoit tous les jours. Robert Guiscard avoit marié sa fille au fils de Michel-Ducas, empereur de Constantinople, après avoir enlevé à l'empire presque tout ce qu'il possédoit en Italie. Il avoit ensuite porté la guerre jusques dans la Grèce. Il avoit fait trembler l'empereur Alexis-Comnene ; et il étoit mort à Corfou en 1085. Ses talens et sa valeur revivoient dans Boémond, son fils, un des plus célèbres héros de la croisade. La Sicile appartenoit déjà aux Normands. Elle avoit été conquise par Roger, le

Les Normands devenus très-puissans en Italie.

Ils avoient conquis la Sicile.

cadet de cette famille transplantée d'un bout de la France, pour fonder des états en Italie. Les Sarasins et les Grecs établis dans l'isle s'étoient soumis, en conservant leur religion et leurs lois. Robert Guiscard, chef de l'expédition, en avoit donné l'investiture à Roger, avec le titre de comte.

1098. Urbain II y envoie un légat *à latere*.

Quoique les princes normands se reconnussent feudataires du saint-siège, ils étoient moins que personne esclaves de la cour romaine. Urbain II voulut avoir en Sicile, comme ailleurs, un légat *à latere* qui commandoit en son nom. Depuis Nicolas I, ces ministres du pape envoyés par-tout, faisoient la loi aux souverains, opprimoient le clergé et ruinoient les peuples. Ils jugeoient, commandoient, punissoient arbitrairement, avec un despotisme que le préjugé rendoit respectable. Hildebrand avoit aggravé le joug, et Rome dominoit réellement par l'opinion, comme elle avoit dominé autrefois par les armes. Ce que les rois de France supportoient, un gentilhomme normand ne voulut point le souffrir. Le comte Urbain avoit envoyé son légat. Le

comte Roger l'empêcha d'exercer les pouvoirs de la légation, et montra tant de vigueur, que le pontife, sentant le besoin de le ménager, donna au comte lui-même et à ses héritiers l'autorité de légat en Sicile, c'est-à-dire, la jurisdiction ecclésiastique.

Roger n'en veut point et le pape lui donne à lui-même l'autorité de légat.

Sa bulle, monument célèbre, conservée par le moine Geoffroi de Maleterre, historien du tems, porte : *Nous n'établirons dans vos états aucun légat de l'église romaine, sans votre consentement, et nous voulons que ce que nous ferions faire par un légat, soit fait par votre ministère, comme si vous étiez notre légat* à latere. Ce droit singulier, qu'on appelle *la monarchie de Sicile*, a été constamment soutenu, malgré les efforts de la cour de Rome pour l'abolir. Au fond, qu'est-ce que le pape accordoit ? le pouvoir dont les empereurs romains, et dont Charlemagne avoient joui, par rapport à la police ecclésiastique. Ce qui étonne dans un tems, étoit coutume dans un autre.

Bulle de la monarchie de Sicile.

Urbain II, mort l'année suivante 1099, eut pour successeur Pascal

Pascal II

imite Urbain II son prédécesseur.

II, moine de Cluni, que Grégoire VII avoit fait cardinal, aussi fier, aussi entreprenant que Grégoire lui-même, dont l'esprit sembloit alors inhérent à la papauté. Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, entendant dire que le nouveau pape ressembloit à Anselme, cet archevêque de Cantorbéry avec lequel il avoit tant de disputes: *Il ne vaut donc rien*, s'écria-t il; *mais qu'il soit ce qu'il voudra, sa papauté ne s'etendra pas jusqu'à moi.* Le violent monarque ne ménageoit ni les ecclésiastiques ni les moines. Aussi les soupçonne-t-on de l'avoir peint de couleurs trop odieuses, quoiqu'il fût digne de grands reproches.

Mot de Guillaume le Roux contre le pape.

Le roi Philippe excommunié de nouveau.

Des légats de Pascal excommunient de nouveau le roi Philippe, dans un concile de Poitiers, malgré Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qui s'efforça en vain de parer le coup. Une partie des assistans se soulève dans le concile; les pierres pleuvent sur les légats et les évêques; un prêtre en a la tête cassée. De pareils scandales auroient dû servir de leçon. Bertrade, se moquant de l'ana-

Violences

thème qu'elle partageoit avec le roi, voulut entendre la messe à Sens, où toutes les églises leur étoient fermées. Elle fit enfoncer une porte, et un prêtre qui lui étoit attaché célébra pour elle.

Il s'humilie et se fait absoudre avec Bertrade.

Cependant Philippe sollicitoit ardemment l'absolution. Il fléchit enfin le pape. Il alla nu-pieds dans un concile de Paris faire serment, avec Bertrade, de renoncer à un commerce qu'on refusoit toujours de légitimer. Absous par un légat, ils continuérent à vivre ensemble, et leurs enfans furent déclarés capables de succéder à la couronne. On conjecture de-là que leur mariage fut approuvé ; on pourroit conjecturer aussi que Pascal dissimula, parce qu'il avoit des affaires plus sérieuses.

CHAPITRE V.

Nouvelles entreprises des papes contre l'empereur Henri IV.— Sa fin malheureuse. — Henri V qui l'a détrôné suit son exemple. — Fin de la querelle des investitures.

Le pape avoit soulevé contre Henri IV son fils Conrad.

L'EMPEREUR Henri IV, toujours en butte aux anathèmes de Rome, étoit un exemple effroyable des maux enfantés par l'abus de la puissance ecclésiastique. Urbain II et la comtesse Mathilde avoient engagé son fils Conrad à une révolte : l'Italie avoit soutenu ouvertement le rebelle. En 1097, l'empereur engagea une diete à priver Conrad du droit de succession, en faveur de Henri, son second fils, qui jura de ne point se révolter. Ce serment fut regardé comme nécessaire ; tant les lois de la nature étoient effacées par la superstition dominante. Conrad mourut bientôt après. Henri IV se flatta de remédier aux abus, en publiant des lois pour soumettre les grandes affaires ec-

Henri punit le rebelle, et fait des lois pour restreindre l'autorité du pape.

clésiastiques à un tribunal de la nation, composé d'évêques et de seigneurs, et pour empêcher que le pape n'exerçat les droits de juge suprême. Ces lois ne servirent qu'à irriter la haine de ses ennemis.

1105. Pascal III fait révolter contre lui son autre fils.

Pascal II, qui l'avoit déjà excommunié, selon l'usage, pousse artificieusement, le jeune Henri à s'armer contre son père, sous prétexte de défendre la cause de l'église. Il l'absout de son serment, comme si le serment seul devoit empêcher un crime atroce. Le père invite ce rebelle au repentir, par la lettre la plus touchante. Celui-ci répond qu'il ne reconnoît point un père ni un roi excommunié. On convient cependant d'une entrevue, mais elle consomme la trahison. L'empereur, arrêté prisonnier, est forcé de renoncer à la couronne; le jeune Henri est couronné à Mayence devant les ministres du pape; Henri IV ne peut même obtenir l'absolution. Il s'évade, leve des troupes : il est vaincu et sans ressource.

Le fils trahit et détrône le père.

Henri IV réduit à demander une prébende pour vivre.

Réduit à la misère, il demande à l'évêque de Spire une prebende pour subsister, représentant qu'il

est capable de faire l'office de chantre ou de lecteur. On lui refuse encore cette grace. Enfin, il meurt à Liege en 1106, après avoir envoyé au rebelle son épée et sa couronne. Pour comble d'horreur, le fils dénaturé fit exhumer son cadavre, par l'ordre même du pontife; car il falloit poursuivre jusqu'au tombeau un prince excommunié. Ce prince avoit des vices et des vertus. Peut-être auroit-il régné glorieusement, si les papes s'étoient comportés à son égard en pasteurs, et non en despotes. On raconte qu'il combattit dans soixante-six batailles.

Sa mort.

On exhume son cadavre.

Un fait digne d'attention, c'est que les évêques de Cambrai et de Liege lui demeurant attachés, Pascal II excita le comte de Flandre à prendre les armes contre eux, et fut secondé par les invectives des moines. Mais le clergé de Liege, dans une lettre *aux hommes de bonne volonté*, justifia l'obéissance des sujets, en faisant voir l'injustice du pape. « Si l'empereur est » hérétique, dit-il sagement, nous » en sommes affligés; mais quand » il le seroit, nous croirions devoir

Fidélité courageuse du clergé de Liege.

» lui obéir, et prier pour sa con-
» version, au lieu de nous révolter
» contre sa puissance. D'où vient
» cette autorité du pape, de tirer
» un glaive meurtrier ? de dire au
» comte de Flandre : *Nous vous*
» *ordonnons cette guerre pour la*
» *rémission de vos péchés ?* etc. »
Les Liégeois étoient excommuniés; on les livroit aux calamités de la guerre. Pour condamner, avec le P. Longueval, jésuite, leur apologie comme une insulte, ne faut-il pas croire que le pape avoit raison ?

Henri V, devenu empereur par son parricide, soutient l'investiture.

Henri V, après avoir bien profité de l'excommunication contre son père, ne craignant pas, quand il se vit triomphant par un parricide, de soutenir contre le pape ce même droit d'investiture, qu'on jugeoit digne des plus horribles anathèmes. Pascal II, prévoyant de nouveaux orages, passa en France, où les papes étoient accoutumés à braver les rois et à trouver des ressources. Philippe I, malgré tant de sujets de ressentiment, et son fils Louis associé à la couronne, lui promirent tout ce qu'il voulut. Ils ordonnèrent aux evêques de le suivre à Châlons-sur-Marne, pour

Pascal II va exiger du secours en France.

une conférence avec les ambassadeurs de Henri V. La nation française, il faut l'avouer, étoit, comme les autres, l'esclave du pontificat.

1107. Conférence avec les ambassadeurs de Henri.

On disputa beaucoup dans la conférence, mais inutilement. Selon la manière commune de raisonner sans principes, le pape soutint que l'église, rachetée par le sang de Jesus-Christ, ne devoit plus retomber en servitude; qu'elle seroit esclave des princes, si elle ne pouvoit élire un prélat sans leur agrément; que c'étoit un attentat contre Dieu, de donner l'investiture par l'anneau et la crosse, qui appartiennent à l'autel; et que des mains consacrées se déshonoreroient en se mettant dans les mains ensanglantés d'un laïque. Les ambassadeurs allemands avoient dit de meilleures raisons. Ils ne daignèrent pas répondre à ces sophismes. Transportés de colère, *C'est à Rome*, s'écrièrent-ils, *que l'épée décidera la dispute*. Après leur départ, Pascal foudroya de nouveau les investitures dans un concile de Troyes.

Faux raisonnemens du pape.

Les ambassadeurs en appellent à l'épée.

Henri I, Il paroit qu'on y avoit renoncé

en France. Le roi d'Angleterre Henri I, troisième fils de Guillaume le conquérant, y renonça de même, parce que le pontife romain consentit à l'hommage des évêques, condamné auparavant, ainsi que l'investiture. Ce prince ménageoit le clergé par politique. Il s'étoit emparé de la couronne au préjudice de Robert, duc de Normandie, son frère aîné, un des héros de la croisade; il lui avoit enlevé la Normandie même; il le retenoit en prison. Combien de raisons pour le dévouer à l'anathême, s'il n'avoit eu la prudence de s'accommoder avec le pape!

roi d'Angleterre usurpateur, renonce à l'investiture par politique.

Cependant Henri V arrive avec une armée en Italie, résolu de s'y faire couronner et de maintenir ses droits par la force. Pascal s'adresse trop tard aux princes Normands, ses vassaux. Le secours n'arrivant point, il entre en négociation. On convient à Sutri, d'une part, que le roi d'Allemagne renoncera aux investitures, laissera la liberté des élections, restituera les domaines de saint Pierre, ne fera rien contre la vie et la liberté du pontife: de l'autre, que le pontife lui fera res-

IIII. L'empereur passe en Italie avec une armée.

Pascal fait un accommodement, qui ne peut s'exécuter.

tituer les *régales*, c'est-à-dire, les terres, les fiefs, tous les droits régaliens, usurpés sur la couronne ou obtenus de la libéralité des princes; qu'il couronnera Henri, et lui donnera du secours. L'exécution de ce traité paroît évidemment impossible. De part et d'autre il n'y avoit ni bonne foi ni confiance.

On se brouille de nouveau, et il accorde enfin les investitures

Henri est reçu à Rome : Pascal le déclare empereur. Mais les évêques étoient bien éloignés de consentir à la restitution des régales. L'empereur ne voulant renoncer qu'à ce prix aux investitures ; le pape refusant de le couronner, s'il n'y renonçoit absolument ; les prélats et les seigneurs de la suite du prince soutenant la nullité des conventions de Sutri ; on se brouille d'abord, et le pape est arrêté prisonnier. Il accorde enfin authentiquement les investitures ; il couronne Henri, et lui présentant la moitié de l'hostie pendant la messe : *Comme cette partie du corps vivifiant*, dit-il, *est séparée de l'autre, que celui de nous qui rompra le traité soit séparé du royaume de Jesus-Christ.* Henri demanda la permission d'enterrer son père,

Henri IV enterré enfin.

dont il avoit exhumé le cadavre par ordre de Rome. Il l'obtint ; mais ce ne fut que sur l'attestation des évêques, que Henri IV étoit mort pénitent.

1112. Pascal déclare bientôt son traité nul.

A peine est-il parti pour s'acquitter de ce devoir, que les plaintes s'élèvent de tous côtés contre Pascal. Le pontife se repentoit déjà de son traité, et saisit avec ardeur l'occasion de le rompre. Il le déclare nul dans un concile de Rome; il proteste de son attachement éternel aux décrets de Grégoire VII et d'Urbain II. Le concile anathématise les investitures. Un fanatisme violent se déchaine contre l'empereur. On l'excommunie à Vienne en Dauphiné, ville de son domaine. Le légat Conon l'excommunie même à Jérusalem, et vient tenir des conciles en Grèce, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine, en France, pour fulminer de nouvelles sentences. Un moine, abbé de Vendôme, porte le zèle jusqu'à reprocher au pape sa prévarication ; et dans la lettre qu'il lui écrit à ce sujet, il taxe l'investiture d'hérésie *suivant la tradition des pères* ; il soutient qu'en l'accordant on détruit la foi,

Fanatisme contre l'empereur et contre les investitures.

la chasteté, la liberté de l'église. L'archevêque de Lyon, Josceram, écrivant avec la même chaleur, avoue, qu'à proprement parler, l'investiture n'est point hérésie; mais il ajoute que c'en est une certainement de la croire légitime. A quoi n'exposoit-on pas la religion, en liant aux dogmes les préjugés de l'ignorance et de l'esprit de parti!

Excommunication et guerres civiles.

Les révoltes, la guerre civile et les massacres se renouvellent. Les décrets de l'église semblent devenir des lois de sang. Pascal craignoit de se parjurer en excommuniant lui-même l'empereur. Ses légats et les conciles le faisoient assez pour lui; les Saxons et d'autres rebelles servoient assez sa vengeance.

Mort de la comtesse Mathilde.

Tandis que l'Allemagne étoit en en feu, mourut la célèbre comtesse Mathilde, qui depuis Grégoire VII étoit l'esclave et l'appui de la cour romaine. Elle possédoit la Toscane, Parme, Plaisance, presque toute la Lombardie, Spolete, etc. Elle étoit unique héritière du duc et marquis Boniface, son père, et de la ducesse Béatrix, de la maison de Charlemagne, sa mère. Veuve de Godefroi le bossu, duc de Lor-

raine, elle avoit épousé Welf, duc de Bavière, et s'en étoit séparée par un divorce. La donation de ses états au saint siège, renouvellée avant sa mort, devoit causer de nouveaux troubles. La plupart étant des fiefs de l'empire, elle n'avoit pas droit d'en disposer; mais il n'est point surprenant que Grégoire VII les crût bien acquis. Cependant l'empereur vint prendre possession de ses états.

Sa donation au pape.

La plupart de ses états étoient des fiefs de l'empire.

1117. Henri V maître dans Rome.

Il arrive à Rome, d'où Pascal II s'étoit enfui pour se jetter entre les bras des Normands. Il se fait couronner de nouveau par Maurice Bourdin, légat dévoué à ses intérêts. Pascal meurt, après avoir excommunié ce légat, et avoir tenté de se rendre maître de Rome. On lui donne pour successeur Gélase II, ancien moine de Cluni. L'empereur ne pouvant faire approuver l'investiture à Gélase, lui oppose un antipape dans la personne de Bourdin. Gélase, quoique soutenu d'abord par les Normands d'Italie, est forcé de se réfugier en France. Il y meurt, et l'archevêque de Vienne le remplace, sous le nom de Calixte II.

Bourdin antipape.

Calixte II délie du serment de fidélité les sujets de l'empereur.

Celui-ci, parent de Henri V; souhaitoit fort de terminer la querelle, sans renoncer aux système de ses prédécesseurs. Pendant qu'il tenoit un concile à Reims, Henri vint conférer en personne près de Mouzon. La conférence fut bientôt rompue, parce qu'on ne s'accordoit point. Nouvelle excommunication fulminée contre le prince; nouvelle sentence qui délie les sujets du serment de fidélité. La foi des sermens n'étoit plus rien, depuis qu'une parole des pontifes les annulloit.

Mot du roi d'Angleterre sur le respect dû aux sermens.

Calixte auroit dû sentir combien cet abus étoit odieux, par la réponse du roi d'Angleterre, Henri I, qu'il pressoit de rétablir un prélat brouillé avec la couronne. Henri s'excusant sur ce qu'il avoit juré de ne pas le rétablir: *Je suis pape*, dit Calixte, *je vous absoudrai de votre serment*. Le roi répondit: *Et quelle foi aura-t-on aux sermens, si l'on voit par mon propre exemple qu'une absolution les anéantit?*

Le pape triomphe fastueusement de Bourdin.

Le principal objet du pontife étoit de chasser l'antipape Bourdin, qui régnoit en Italie. Les princes Normands lui en fournirent les

moyens. Il assiège Bourdin dans Sutri, les habitans le livrent entre ses mains ; on accable d'opprobres ce malheureux ; on le conduit en triomphe à Rome, monté à rebours sur un chameau, exposé aux insultes d'une populace furieuse ; on le jette ensuite dans une prison pour le reste de ses jours. Le pape annonça par-tout la victoire, et se fit peindre ayant Bourdin à ses pieds. La modération lui auroit fait plus d'honneur. Mais qui connoissoit alors cette vertu ?

1122. L'empereur, en danger, s'accommode pour l'investiture.

Enfin l'empereur fut aussi contraint de céder. Les Saxons, toujours rebelles, venoient de lui arracher un traité honteux, l'archevêque de Mayence avoit une armée sur pied, pour combattre les investitures et le souverain ; les excommunications alloient renverser le trône. Henri chercha prudemment sa sûreté dans la paix, qui fut conclue dans une diete de Worms. Il abandonna non-seulement l'investiture *par la crosse et l'anneau*, mais toute nomination aux bénéfices, et même les *régales de saint Pierre*, c'est-à-dire, la suzeraineté sur les terres de l'église

romaine. Le pape lui accorda que les élections des évêques et des abbés se fissent en sa présence librement, et que les élus fussent investis des régales *par le sceptre*.

Cet accommodement même prouve l'absurdité de la querelle.

Ainsi en substituant le sceptre à la crosse et à l'anneau, on finit une des plus affreuses querelles qui ait déchiré le genre humain. Rien ne prouve mieux combien la superstition est atroce tout à la fois et absurde; car si c'étoit une hérésie, comme on l'avoit plusieurs fois jugé, de donner ou de recevoir l'investiture, qu'importoit au fond que ce fût avec un sceptre ou une crosse?

Jugement de Muratori sur cette affaire.

« Il n'en falloit pas moins, dit » cependant Muratori, pour déra» ciner un abus qui s'étoit insensi» blement établi dans l'église, con» tre tous les usages de l'antiquité, » lesquels avoient toujours mainte» nu la liberté des élections, en fou» droyant avec éclat la simonie. » Cet auteur respectable oublioit-il que les usages de l'antiquité dégénéroient eux-mêmes en abus, depuis que les passions et l'ignorance avoient changé la face de l'église? Comment se faisoient les élections? comment

comment se font-elles encore dans quelques pays? D'ailleurs élus selon les règles, ou nommés par le prince, les prélats recevoient également l'investiture : ainsi la réflexion de Muratori semble porter à faux.

1123. Concile général de Latran

Un concile général de Latran, où se trouvèrent plus de trois cens evêques, cimenta la paix du sacerdoce et de l'empire. On y prononça l'anathème contre les infracteurs de la *treve de Dieu*, toujours subsistante par le droit, et toujours violée par les mœurs. On excommunia aussi quiconque envahiroit Bénévent, précaution qui prouve que le temporel n'étoit pas perdu de vue. Les prélats s'élevèrent avec chaleur contre la puissance des moines. « Il » ne reste plus, disoient-ils, qu'à » nous ôter la crosse et l'anneau, et » qu'à nous soumettre à eux, puis- » qu'ils possèdent les églises, les » terres, les châteaux, les dixmes, » oblations des vivans et des morts: » les chanoines et les clercs sont » avilis, depuis que les moines, au » lieu de vivre dans un saint repos, » selon la règle de saint Benoît, re- » cherchent nos droits avec une am- » bition insatiable. » En consé-

Les évêques s'y élevent contre les moines.

quence, on défendit aux abbés et aux moines de donner la pénitence, de visiter les malades, de chanter même des messes publiques. Voilà une contradiction singuliere avec les décrets d'Urbain II et d'autres papes. Mais le pouvoir des moines n'en souffrit pas : leur nombre, leur crédit et leurs richesses augmenterent de jour en jour : ils avoient pour eux l'esprit du siècle et la cour de Rome. Toute l'histoire démontre que l'énorme puissance des pontifes étoit principalement leur ouvrage, parce qu'ils dominoient alors.

Démarche sans effet.

1124. Entreprise de Henri V contre Louis le Gros.

Henri V pensoit à rétablir son autorité, et à tirer vengeance de ses ennemis. Il ne pardonnoit pas au roi de France, Louis VI surnommé le Gros, successeur de Philippe I, d'avoir reçu et favorisé le pape ; il lui attribuoit en partie l'opprobre dont il avoit été flétri par le concile de Rheims ; il vouloit humilier la France, pour dompter ensuite les princes d'Allemagne, devenus indépendans. S'étant donc uni avec Henri I, roi d'Angleterre, son gendre, alors en guerre avec Louis au sujet de quelques places

de Normandie, il marche à la tête d'une armée nombreuse. Mais le zèle de la nation Française se signale en cette occasion. Les vassaux, quoique très-peu soumis à la couronne, s'empressent de prendre les armes contre un ennemi étranger: Louis a deux cents mille hommes. D'un autre côté, l'empereur, en s'avançant vers la Champagne, reçoit la nouvelle d'une révolte. Il repasse le Rhin sans avoir rien fait. Pourquoi Louis, avec cette grande armée, n'alla-t-il pas fondre sur la Normandie? c'est que les vassaux vouloient bien le défendre, mais non augmenter son pouvoir. On conçoit aisément qu'un duc de Normandie, roi d'Angleterre, étoit un vassal formidable pour un roi de France; qu'il devoit y avoir entre eux une rivalité souvent meurtrière; que les autres vassaux en profitoient pour se maintenir dans l'indépendance, et qu'ils n'avoient garde de rompre l'équilibre en faveur du suzerain. Tel étoit le fond de la politique féodale.

Le zèle des Français la rend inutile.

Politique des vassaux.

CHAPITRE IV.

Schisme d'Anaclet. — Pontificat d'Innocent II.—Saint Bernard, maître des esprits.

L'EMPEREUR Henri V étant mort en 1126, les ducs de Souabe et de Franconie, ses neveux, aspirerent à la couronne ; car il n'avoit point laissé de fils. Les suffrages du plus grand nombre des princes étoient pour Conrad, duc de Franconie. Mais l'archevêque de Mayence, par ses intrigues, entraînant la petite noblesse, fit élire et proclama Lothaire, comte de Suplenbourg, malgré l'opposition de la plupart des princes. Conrad passa en Italie, et fut couronné roi à Monza, ensuite à Milan. Honorius II venoit de succéder à Calixte. Lothaire lui annonça son élection par une ambassade. Les papes profitoient si bien de tout, qu'ils changèrent depuis cet acte de civilité en un devoir indispensable.

1126. Conrad et Lothaire, élus empereurs.

Ambassade de Lothaire au pape. Elle tire à conséquence.

La guerre s'alluma bientôt en Italie, et Honorius ne manqua pas

1130. Schisme

d'excommunier le concurrent de Lothaire. Un plus grand mal, qui mit le feu à toute l'Europe, fut le schisme qu'occasionna la mort du pontife en 1130. La moindre partie des cardinaux, assemblée clandestinement, élut le cardinal Grégoire, ancien moine : c'est Innocent II. Les autres cardinaux s'assemblèrent le même jour, à l'heure ordinaire, et élurent publiquement Pierre de Léon, petit-fils d'un Juif baptisé, dont la famille étoit considérable par ses richesses. Il avoit été moine de Cluni. On lui donne le nom d'Anaclet. Vingt-sept cardinaux, les évêques suffragans de Rome, les archiprêtres et plusieurs abbés, écrivirent à l'empereur Lothaire, que l'élection d'Anaclet étoit la seule canonique, et que l'autre s'étoit faite par une demi-douzaine de simoniaques. Le chef des cardinaux de son parti écrivit à ceux d'Innocent : *Est-ce ainsi que vous savez élire un pape, dans un coin, dans les ténèbres, en cachette, sans nous consulter, sans nous appeller ? etc.* L'autre faction peignit Anaclet comme un infame,

dans l'église, entre Innocent II et Anaclet.

Le premier avoit été élu clandestinement.

qui auroit déshonoré le saint siège. De part et d'autre, il y avoit sans doute de la partialité.

Anaclet s'attache les Normands, et donne à Roger le titre de roi de Sicile.

Cette dispute annonçoit des guerres, et le plus fort, selon toute apparence, devoit jouir du pontificat. Anaclet s'assura des Normands, si redoutables en Italie. Il donna le titre de roi de Sicile au comte Roger II, duc de Pouille et de Calabre, avec la souveraineté sur Naples et sur Capoue, moyennant l'hommage et le tribut ordinaire. Honorius avoit excommunié ce prince, qui s'agrandissoit sans sa permission. La conduite des papes, dépendoit toujours des conjonctures.

Mais Innocent avoit un grand appui dans St. Bernard.

Innocent avoit pour lui un homme capable de le faire triompher de tous ses ennemis. Je parle du fameux saint Bernard, abbé de Clairvaux, moine bourguignon du nouvel ordre de Cîteaux; génie ardent, austère et invincible; dont l'esprit, l'éloquence, les vertus, la réputation, subjuguoient tellement les ames, qu'il devint l'arbitre des plus importantes affaires; l'oracle des peuples, et en quelque sorte le maître des évêques, des

papes et des rois. Cet homme extraordinaire, distingué par ses talens, dévoré de zèle pour ce qu'il croyoit intéresser la religion; mais imbu des préjugés du cloître, parce qu'il avoit rapporté toutes ses études aux maximes de son état, va remuer l'Europe au gré de ses opinions et de ses pieux desseins. Le respect dû à sa sainteté ne doit pas nous aveugler sur les défauts, qu'il tenoit de son siècle et de la nature.

Bernard le fait reconnoître en France;

On balançoit en France entre les deux papes. Louis le Gros qui penchoit pour Anaclet, convoque un concile où l'affaire doit être décidée. Le concile s'en rapporte au jugement de saint Bernard: celui-ci nomme Innocent, qui est aussitôt reconnu par acclamation. Gerard d'Angoulême, légat sous Honorius, espérant conserver ce titre, avoit représenté Anaclet comme un usurpateur et un débauché. Le saint moine l'avoit cru sans doute: mais Gerard démentit bientôt son propre témoignage; car n'ayant pas reçu d'Innocent la légation qu'il briguoit, il se déclara en faveur de l'autre compétiteur, et excita un schisme dans le royaume.

et par le roi d'Angleterre ;

Innocent chassé de Rome s'étoit réfugié à Pise. Il se hâte de venir en France ; il y reçoit tous les honneurs imaginables, il y trouve des trésors dans la prodigalité de la nation. Le roi d'Angleterre étoit prévenu contre lui, regardant son titre comme très-douteux. Bernard va dissiper le scrupule. *Que craignez-vous*, dit-il à Henri ? *expiez vos autres péchés ; je prends celui-là sur moi :* Henri n'hésite plus, et vient rendre ses devoirs au pape.

et par l'empereur Lothaire, qui redemande en vain les investitures.

L'empereur Lothaire étoit à Liège. Innocent y arrive. Lothaire le reçoit, le conduit avec un profond respect, tenant la bride de son cheval ; et faisant les fonctions d'écuyer ; mais il profite de l'occasion pour redemander les investitures. Le pape alors se trouve dans un embarras extrême. Bernard, qui l'avoit accompagné, combat hautement la prétention de l'empereur, le terrasse par son éloquence hardie, et l'oblige de renoncer à sa demande. Régnant sur les esprits, il sembloit donner la loi aux souverains.

Il invective contre

Ses lettres, monument très-curieux par leur rapport avec les

nœurs et les affaires du tems, sont pleines de la chaleur qui animoit sa conduite. *La bête de l'apocalypse, laquelle il a été donné de blasphémer contre les saints et de leur faire la guerre, a envahi le saint siège, comme un lion furieux prêt à dévorer sa proie. Vous avez près de vous une autre bête qui siffle dans le secret. Celle là est plus féroce, celle-ci plus artificieuse.* Ce sont les termes d'une lettre à Geoffroi de Lorron, depuis archevêque de Bordeaux. Les deux bêtes étoient l'antipape et l'évêque d'Angoulême son légat. Ces traits ne paroissent importans pour caractériser l'esprit du siècle, dont l'empreinte est marquée sur les vertus, comme sur les vices.

Anaclet et ses partisans.

Lothaire, avec une petite armée, avoit introduit Innocent II à Rome, tandis que le roi de Sicile réprimoit une révolte dans la Pouille. Il avoit reçu de lui la couronne impériale, (1) et l'usufruit des do-

Innocent II donne la Corse et la Sardaigne.

(1) Quelques années après, on fit à Rome un tableau où la cérémonie du cou-

maines de la comtesse Mathilde, à condition d'en faire hommage au saint siège. Le pape donna en même-tems la Corse aux Génois, et la Sardaigne aux Pisans, à condition d'en chasser les Sarasins. On voyoit toujours les pontifes donner ce qui ne leur appartenoit point. Mais Innocent fut bientôt contraint de sortir de Rome. Réfugié à Pise, il y tint un concile pour excommunier de nouveau Anaclet et ses fauteurs. Saint Bernard fut l'ame de ce concile, et le pape lui dut encore la soumission des Milanois qui passèrent alors dans son parti. Bernard refusa l'archevêché de Milan et d'autres sièges : il jouoit un

1134. Il est forcé de se retirer à Pise, où il tient un concile.

---

ronnement étoit représentée avec ces deux mechans vers sous les figures :

Rex venit ante fores, jurans priùs urbis honores ;
Post homo sit papæ, sumit quo dante coronam.

La cour de Rome a fait valoir l'*homo papæ* (l'*homme du pape*) comme une preuve que l'empire est un fief du saint siège. On prouveroit mieux que l'état du saint siège est un fief de l'empire, si les anciens titres décidoient en pareille matière.

plus grand rôle sous le froc que le pape même ; mais il méprisoit les honneurs par humilité.

Ce malheureux schisme fit encore répandre beaucoup de sang. Le roi de Sicile rendoit Anaclet triomphant en Italie. L'empereur vint rétablir Innocent avec une armée. Il enleva la Pouille au roi de Sicile. Il voulut en investir le comte Rainulf, non sans opposition du pape, qui prétendoit devoir donner l'investiture. Ils s'accordèrent en mettant tous deux la main à l'étendard de la Pouille ; lorsque la cérémonie s'exécuta. Une révolte en Allemagne suspendit les conquêtes de Lothaire : le roi Roger n'eut pas de peine à reprendre ce qu'il avoit perdu. Enfin, la mort d'Anaclet annonça l'extinction prochaine du schisme. Grégoire, nouvel antipape, se rendit après deux mois aux sollicitations de saint Bernard, qui le mena aux pieds d'Innocent II. Le saint se félicita de ce que le triomphe de l'église étoit *sa gloire et sa couronne*.

Guerre contre l'empereur et le roi de Sicile, à cause du schisme.

1138. Mort d'Anaclet.

Bernard soumet l'antipape Grégoire.

Dans un concile général de Latran, tenu l'année suivante, Innocent, selon un auteur contempo-

Le pape prétend donner en fief des bénéfices.

rain, harangua en ces termes : *Vous savez que Rome est la capitale du monde, que l'on reçoit les dignités ecclésiastiques de la permission du pontife romain, comme par droit de fief ; et qu'on ne peut les posséder légitimement sans sa permission, etc.* Voilà où conduisoit la grande affaire des investitures. Le vingtième canon porte : *Nous ne refusons pas aux rois et aux princes le pouvoir de faire justice, en consultant les évêques.* On défendit non-seulement les tournois, sage défense qui fut souvent renouvellée en vain, mais l'*art meurtrier et odieux* des arbalêtriers et des archers, exercé contre les infidèles. Il valoit autant défendre la guerre entre les Chrétiens. Et qu'auroit-on fait si les armes à feu avoient été connues et en usage?

Canon sur l'autorité des princes.

On défend les tournois et les arbalètes.

Le roi de Sicile ayant été excommunié, parce qu'il ne vouloit se soumettre qu'à des conditions avantageuses, prit encore les armes, et Innocent marcha en personne contre lui. Le pape tombe dans une embuscade, est fait prisonnier. Roger profite de l'occasion : il obtient l'investiture du nouveau

Innocent, prisonnier de Roger, lui donne l'investiture du royaume de Sicile.

royaume de Sicile, comme il l'avoit obtenue d'Anaclet. Le traité conclu, il va baiser les pieds d'Innocent ; lui demande pardon et lui rend l'hommage. Alors d'usurpateur chargé d'anathèmes, il devient aux yeux de la cour de Rome, un roi respectable et vertueux. Saint Bernard qui l'avoit fort mal traité, lui écrivit des lettres affectueuses, et lui envoya une colonie de ses moines.

Influence de la religion dans toutes les affaires.

On ne voit presque aucune affaire intéressante sous cette époque, où la puissance ecclésiastique ne lutte contre la civile, où du moins des préjugés de religion ne soient le premier mobile des hommes. Quels biens ne feroit donc pas la religion, ce ressort puissant et universel, si, dégagée de tous les prestiges de l'ignorance, elle ne servoit qu'à imprimer, avec les vérités divines, le sentiment et l'amour de la vertu ? Malheureusement ses ministres étant, les uns trop ambitieux, les autres trop peu éclairés troubloient les états, ou égaroient les peuples, en se méprenant sur les principes.

1142. Démêlé

Ce fut la cause d'un orage qui éclata en France. Louis VII, sur-

de Louis le Jeune avec le pape.

nommé le Jeune, avoit succédé en 1137 à Louis le Gros, son père. Il étoit dévot, bon, facile, mais vif, jaloux de ses droits et de son honneur. Le chapitre de Bourges ayant élu un archevêque désagréable à la cour, il ordonna d'en élire un autre, et n'exclut que ce seul sujet. Celui-ci, qui étoit protégé par Innocent II, fut bientôt à Rome. Le pape le sacra, et parla du roi comme d'un jeune homme qu'il falloit instruire et réprimer ; ajoutant qu'exclure un seul sujet, c'étoit détruire la liberté des élections. Louis défendit de recevoir l'archevêque. Sur le champ, le pape et le prélat mirent le royaume en interdit. Sentence injuste et odieuse ; car toute fonction ecclésiastique cessoit alors, tout inspiroit la terreur et portoit au fanatisme. Rien n'étoit plus propre à soulever un peuple superstitieux contre son maître.

Interdit sur la France.

Thibaut, comte de Champagne, factieux et rebelle.

Thibaut, comte de Champagne, hypocrite turbulent, livré aux moines par ambition, étroitement uni à saint Bernard, que sa fausse vertu avoit ébloui, se déclara pour cet archevêque, cabala, et fit naître la guerre civile. L'abbé de Clair-

vaux étoit à Rome. Il se mêla de l'affaire en ami du comte, et en partisan de la cour romaine. Il écrivit au roi : *Vous renversez tellement les idées d'honneur et de sagesse, qu'il ne reste avec vous ni regle ni principe.... Vos excès me rebutent ; je commence à me repentir d'avoir eu pour votre jeunesse trop de ménagement. Si j'ai quelque pouvoir, je l'employerai désormais tout entier à défendre la vérité.* Il écrivit aux ministres, Josselin, évêque de Soissons, et Suger, abbé de saint Denis : *Comment osez-vous manier des affaires de cette nature ? Ce qu'un jeune roi fait de mal, on a raison de l'imputer aux membres les plus éclairés de son conseil.* Un préjugé fâcheux contre le saint, est que les deux ministres étoient des hommes d'état également habiles et vertueux. Quand ils ne l'auroient pas été, la remontrance paroît trop vive : le zèle s'égare aisément au milieu des factions.

Lettres de St.-Bernard en sa faveur.

Mais il faut remarquer aussi que l'emportement de Louis le Jeune fournit matière à de justes plaintes. S'étant rendu maître de Vitri, une

Le roi ordonne le massacre de Vitri.

des places du comte de Champagne, et les habitans réfugiés dans une église osant encore s'y défendre, transporté de colère, il ordonna d'y mettre le feu. Treize cens personnes périrent dans les flammes. Le roi, saisi de remords, se reprocha vivement sa cruauté, et se livra aux sentimens de pénitence, dont la croisade fut le fruit, comme nous le verrons bientôt.

Arnaud de Brescia soulevoit le peuple contre le clergé.

Tandis que l'autorité pontificale se déployoit avec hauteur dans les monarchies, elle s'affoiblissoit dans le centre même de la papauté. Arnaud de Brescia, moine fanatique, avoit soulevé les peuples contre la puissance temporelle des ministres de la religion. Le clergé, selon lui, ne pouvoit posséder ni terres ni seigneuries; il devoit vivre des offrandes volontaires qu'on lui feroit; et les princes devoient le dépouiller de ses biens pour le service de l'état. L'orgueil et le faste des ecclésiastiques, la misère et les souffrances du peuple, donnoient du poids à ses violentes déclamations. Chassé d'Italie, il alla prêcher en Allemagne. Rien n'est plus contagieux qu'un fanatisme

qui flatte les penchans de la multitude. Le clergé devint odieux, l'esprit de liberté ou de licence se ranima : les papes en sentirent les effets.

Une haine cruelle divisoit les Romains et les habitans de Tivoli. Innocent II, après avoir excommunié les derniers, les assiégea en personne, les força ; mais il ne permit point à ses troupes de démanteler leur ville. Ce fut pour les Romains une occasion de révolte. Ils rétablirent le sénat et recommencèrent la guerre. Innocent mourut de chagrin. Son successeur Célestin II ne gouverna que cinq mois. Après lui, Lucius II, voulant chasser du capitole les sénateurs, fut assommé à coups de pierre.

1143. Les Romains rétablissent le sénat, et se révoltent contre le pape.

Eugene III, auparavant moine de Clairvaux, et disciple de saint Bernard, éprouva comme les autres l'insolence des Romains. Arnaud de Brescia vint exciter leur audace par ses discours. Ils forcèrent les nobles de jurer l'obéissance à un patrice. Le pape enfin s'éloigna de Rome, erra dans quelques villes d'Italie, et prit en 1146 le chemin de la France ; asyle ordinaire

Eugene III. se réfugie en France.

des pontifes qui n'étoient plus maîtres chez eux. Bernard qu'on regardoit comme le pape, plutôt qu'Eugène, (lui-même le dit dans une lettre,) avoit déjà fait résoudre une croisade, et mettoit tout en mouvement pour l'exécuter.

CHAPITRE VII.

Origine et commencement de la guerre sainte ou des croisades.

Première croisade.

REVENONS sur nos pas, pour raconter le commencement de ces guerres appelées *saintes* à cause de leur objet, inspirées d'abord par un motif de religion, auquel se mêlerent des motifs moins respectables; qui enfin, considérées dans leurs suites, furent certainement funestes à la religion, comme aux états de l'Europe. La première croisade, placée ici, conduira plus naturellement à la seconde.

Projet de Grégoire VII de délivrer Jérusalem.

Grégoire VII avoit formé le grand projet d'armer l'Europe, pour la conquête de la Palestine. On voit dans une de ses lettres, qu'il avoit déjà plus de cinquante

mille hommes, prêts à marcher sous ses ordres. Il fut retenu par ses guerres avec l'empereur Henri IV. Outre le motif religieux d'affranchir Jérusalem de la domination des Turcs, des motifs d'ambition pouvoient intéresser la cour de Rome à ce projet. C'étoit le moyen d'étendre son autorité en Asie, d'y avoir des princes tributaires, de soumettre enfin l'église grecque, soit par force, soit par politique. L'occasion se présenta; on la saisit avec ardeur; et nous allons voir quels ressorts pouvoient ébranler le genre humain.

L'hermite Pierre inspire l'enthousiasme sur cet objet.

Un hermite picard, nommé Pierre, enthousiaste hardi, revenant de Jérusalem, où il avoit été en pélérinage, dépeignit d'une manière si vive l'oppression de la ville sainte, et les mauvais traitemens qu'y essuyoient les chrétiens, qu'Urbain II le jugea propre à mettre en mouvement les peuples et les rois. L'hermite, d'une figure hideuse, couvert de haillons, marchant nu-pieds, parlant en prophète et écouté comme tel, répandit par-tout son enthousiasme. Le pape indiqua un concile à Plaisance (1095) pour

Urbain II tient pour cela le

concile de Plaisance en l'an 1095.

décider l'expédition. Des milliers de personnes y accoururent. Les Italiens approuvèrent beaucoup cette entreprise ; mais soit attachement à leur patrie, soit foiblesse ou circonspection, ils s'en tinrent à de stériles applaudissemens, et en cela, ils se montrèrent plus sages que les autres peuples.

Il réussit mieux dans le concile de Clermont.

Dans le concile de Clermont en Auvergne tenu la même année, Urbain entraîna sans peine la vivacité française. L'anathême lancé sur le roi Philippe, n'empêcha point la nation de suivre les vues, ou plutôt les ordres du pontife romain. Il prêcha la guerre, comme un moyen de racheter tous les crimes qu'on avoit commis ; il mit sous la protection de l'église quiconque prendroit les armes ; il promit que Dieu donneroit la victoire et les dépouilles des Musulmans.

La croisade s'y forme.

Dieu le veut, s'écria-t-on de toutes parts. On s'empressa de recevoir des mains du pape ou des évêques une croix d'étoffe rouge, qu'on attachoit à son habit. De-là les noms de *croisade* et de *croisés*, pour désigner ce nouveau genre d'expédition et de milice. La croix

rouge dispensa de toute pénitence ; mais une fois prise, elle obligeoit de partir sous peine d'excommunication.

Quelque imprudent que fût le projet, les goûts dominans et les préjugés du siècle le firent adopter sans examen. Depuis long tems, le pélérinage de Jérusalem étoit à la mode, comme un grand acte de piété et un grand moyen de salut. On abhorroit les Sarasins, les sectateurs de Mahomet. Leurs entreprises en Europe, leurs vexations en Asie, irritoient le zèle de religion, qui alors n'excitoit que trop à la guerre ; car il suffisoit de n'être pas chrétien ou catholique, pour paroître digne d'être exterminé. On n'imaginoit rien de plus agréable à Dieu, que la délivrance du saint sépulcre ; et quoique l'on adorât Jesus-Christ présent sur l'autel, on aimoit mieux adorer en Palestine les vestiges de ses pas et les monumens de ses mystères. (Voyez *les discours de Fleury.*)

Motifs des croisés.

Le premier, haine pour les Mahométans.

Le second dévotion aux saints lieux de Jérusalem

D'ailleurs, la passion des armes absorboit toutes les autres passions;

Le troisième, passion des armes.

les aventures avoient des charmes infinis ; la gloire et la fortune attiroient les braves. Si un petit nombre de Normands avoient conquis des principautés en Italie, que ne feroit pas la valeur d'une infinité de guerriers, combattant sous l'étendard de la croix ? que de conquêtes à espérer en Asie ! C'étoit déjà un grand avantage pour des hommes accablés de dettes, exposés aux poursuites de leurs créanciers, aux violences de leurs ennemis, de mettre leurs biens et leur personne en sûreté sous la sauve-garde puissante de l'église.

Le quatrième, espérance des conquêtes.

Le cinquième, privilèges considérables.

Le sixième, indulgence plénière.

Enfin des milliers de débauchés et de scélérats, que les canons soumettoient à une longue et dure pénitence ; trouvoient dans l'indulgence plenière l'expiation de leurs crimes, d'autant plus facile, qu'on changeoit pour eux en devoir, ce qu'il y avoit de plus conforme à leurs desirs, la guerre et les conquêtes. S'ils réussissoient, leur fortune sembloit assurée en ce monde; s'ils mouroient, on leur promettoit la couronne du martyre en l'autre. La dévotion et les passions, les

Le septième, en cas de mort la couronne du martyre.

préjugés et les habitudes, conspirent ici pour le même effet. Tant de causes réunies avoient une force presque insurmontable ; et leur mélange est un phénomène des plus curieux dans l'histoire.

Principaux chefs de la croisade.

Hugues, frère du roi Philippe ; Robert, duc de Normandie ; Godefroi de Bouillon, duc de la basse Lorraine et du Brabant ; Eustache et Baudouin, ses deux frères ; Raimond, comte de Toulouse ; Robert, comte de Flandre, furent du nombre des croisés. Evêques, prêtres, moines, femmes, enfans, s'enrôlèrent dans la sainte milice. On vendoit ses biens pour les frais de l'expédition ; on ne regardoit point au prix. Les églises et les monastères s'enrichirent en achetant. Le duc de Normandie engagea son duché au roi d'Angleterre, Henri I, son cadet, qui lui avoit enlevé ce royaume. Le comte de Toulouse se dépouilla en faveur d'un bâtard de sa maison. Godefroi vendit Bouillon au chapitre de Liège. On ne doutoit pas que les richesses de l'Asie ne dédommageassent au centuple de ces pertes.

On vend ses biens pour cette expédition.

Des auteurs contemporains font

Plus d'un

million de croisés ; mais aucun roi.

monter à plus de six millions le nombre des premiers croisés. Les meilleurs historiens en comptent environ treize cent mille. Aucun roi cependant ne prit part à l'entreprise. Malgré l'émigration prodigieuse des sujets, ce fut un avantage pour les couronnes, que les vassaux puissans portassent ailleurs la fougue martiale qui les rendoit si dangereux.

Armée de l'hermite Pierre, exterminée en chemin

L'hermite Pierre, en sandales, ceint d'une grosse corde, faisant le général comme l'inspiré, croyant que Dieu suppléeroit à tout par des miracles, part le premier à la tête de quatre-vingt mille hommes, sans provisions, sans discipline. Un pauvre gentilhomme, Gautier *sans-avoir*, aussi ignorant que lui, partage le commandement. Cette armée de bandits commet d'horribles violences en Hongrie, en Bulgarie, et se fait exterminer presque toute entière sur la route de Constantinople. Godescald, prêtre allemand, marche ensuite avec un corps de pareilles troupes. Leur zèle s'acharne sur les Juifs, dont plusieurs, hommes et femmes, égorgent leurs propres enfans,

Violences affreuses contre les Juifs.

dans

dans le désespoir où les réduisent ces furieux. Les Hongrois taillent encore ceux-ci en pièces. Les croisés n'ont paru jusqu'ici que comme des bêtes féroces qu'on s'empresse d'exterminer. Mauvais augure pour la guerre sainte.

Alexis-Comnene, empereur de Constantinople, avoit demandé aux Latins du secours contre les Turcs. Il reçut fort bien l'hermite et les débris de son armée. Mais il ne tarda point à les connoître. Les croisés pilloient, ravageoient sans respecter même les églises. Il hâta leur départ, en leur fournissant des vivres et des vaisseaux. Les Chrétiens d'Asie éprouvèrent bientôt leurs violences; et les Turcs les détruisirent sans peine. Pierre revint à Constantinople attendre les héros de la croisade. Son enthousiasme se soutenoit dans le malheur; et les crimes de ses soldats fanatiques ne diminuoient pas même à ses yeux le mérite de son expédition.

Comment l'hermite est reçu à Constantinople.

Il passe en Asie sans succès.

Enfin les princes français arrivèrent avec leurs troupes. Boémond, fils de Robert Guiscard, se joignit à eux, dans l'espérance

Arrivée des princes français, et de Béomond, fils de Robert Guiscard.

de fonder en Asie quelque royaume, comme son père et ses oncles en Europe. Alexis-Comnene, à qui il avoit long-tems fait la guerre, craignoit son ambition et sa valeur. Tout inspiroit la defiance à cet empereur ; les brigandages des premiers croisés, les forces et l'arrogance des autres. Sa fille Anne-Comnene raconte qu'un seigneur français eut l'audace de s'asseoir à côté de lui sur son trône, et porta l'insolence jusqu'à dire : *Ce Grec est un plaisant rustre, de s'asseoir devant nous !* Il y eut bientôt des disputes, des brouilleries. Adhémar, évêque du Puy légat et général de la croisade, vouloit qu'on assiégeât Constantinople ; mais on sentit qu'il seroit honteux de commencer la croisade par attaquer les Chrétiens. Alexis se débarrassa enfin de ces hôtes dangereux. Il leur fournit tout ce qui leur étoit nécessaire, et les fit passer en Asie, après les avoir engagés à lui faire hommage des états qu'ils enleveroient aux Turcs. Les Grecs vantent sa prudence ; les Latins l'accusent de perfidie. Ces défiances étoient-elles bien ou

Ils n'inspirent que de la défiance à l'empereur Alexis-Comnene ;

qui se débarrasse d'eux.

mal fondées ? c'est à quoi se réduit la question. On verra mieux dans la suite, si les croisades menaçoient Constantinople.

Les Turcs étant divisés pouvoient être vaincus.

Les Turcs, divisés entre eux, avoient beaucoup affoibli l'empire mahométan. Un sultan ou soudan régnoit à Nicée en Bithynie, un autre en Perse, un autre à Antioche, un autre à Damas; et l'Asie, comme l'Europe, renfermoit une foule de petits états, compris dans les grands, formés par l'usurpation, et en proie à la discorde. Plus de six cents mille combattans, sous des princes belliqueux, alloient attaquer ces ennemis du nom chrétien. Une telle armée pouvoit faire d'immenses conquêtes. Mais il lui manquoit ce qui assure les victoires, l'union des chefs, la prudence et la discipline.

Nicée et Édesse conquises.

Cependant Nicée fut prise sur Soliman en 1097, et les troupes du sultan battues deux fois. Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon, pénétra jusques dans la Mésopotamie, s'empara d'Edesse, y fonda une principauté. On assiège Antioche. Boémond, le plus

Siège d'Antioche.

politique des croisés, demande qu'on lui cède cette place : le comte de Toulouse s'y oppose. La mésintelligence retarde le succès des armes ; la famine et les maladies consument l'armée. Déjà le zèle est refroidi, et plusieurs reprennent la route d'Europe. Enfin Boémond obtient sa demande, et Antioche succombe après un long siège.

Mésintelligencedes croisés.

Mais les Chrétiens y furent assiégés à leur tour par deux cents mille hommes. Pour ranimer leur courage, on fait jouer les ressorts du merveilleux. Un prêtre assure qu'il a eu révélation de l'endroit où étoit enfouie la lance qui avoit percé le côté de Jesus-Christ. On le suit, on fouille, on trouve un fer de lance, on crie au miracle. Aussitôt la bataille est résolue. La sainte lance, portée par le légat inspire des efforts héroïques, et les infidèles sont vaincus.

Le merveilleux employé utilement pour animer les troupes.

Peu de tems après mourut le légat Adhémar du Puy, vaillant capitaine, et seul capable de contenir le clergé dont la licence augmentoit de jour en jour. Les généraux écrivirent au pape, pour l'in-

Mort du légat Adhémar.

On invite le pape à

viter à se mettre à leur tête. « Nous » avons vaincu les Turcs et les « Payens, disoient-ils ; venez » vaincre les hérétiques, Grecs, » Arméniens, Syriens, Jacobites : » vous aurez la gloire de réunir le » monde entier sous votre obéis- » sance. » Cela prouve que, tôt ou tard, les croisés devoient tourner leurs armes contre les Grecs. Urbain II n'avoit point le courage de Grégoire VII. Il envoya seulement un nouveau légat, Daimbert, archevêque de Pise, fort ardent pour l'intérêt de la cour de Rome, qui avoit sur-tout à cœur d'étendre sa domination en orient.

venir commander lui-même.

Maîtres d'Antioche, les croisés s'avancèrent vers Jésusalem. Selon la plupart des historiens, ils étoient réduits au nombre de vingt mille hommes de pied et de quinze cents chevaux, et la garnison étoit de quarante mille hommes ; ce qui paroît incroyable. Au bout de cinq semaines, la ville fut emportée d'assaut, en 1099. Rien n'échappa au carnage. Dès que les vainqueurs ont rassassiés de sang, ils ne se montrent que des pélerins dévots. Ils courent nu-pieds visiter le saint

Prise de Jérusalem en 1099.

sépulcre, avec des transports de religion. Ce contraste de barbarie et de piété peint au naturel les mœurs du siècle, et explique les événemens.

Godefroi de Bouillon est élu roi ouduc;

Godefroi fut élu roi ou duc de Jérusalem, quelque effort que fit le clergé seditieux pour faire élire d'abord un patriarche. Le légat ayant été revêtu ensuite de la dignité patriarchale, soutint que Godefroi avoit donné la conquête à Dieu, et que par conséquent elle appartenoit à l'église. Ce prince pieux et crédule lui céda tout, se réservant la jouissance d'une ou deux places, et déclarant que, s'il mouroit sans postérité, le patriarche resteroit absolument le maître. Un ancien historien anglais appelle cette conquête *un royaume infiniment petit et presque honteux*. Tel fut le fruit de la première croisade.

mais il cède presque tout au légat.

Les Vénitiens s'intéressent à la croisade quand ils espèrent d'en profiter.

On exagéra le succès en Europe. Hugues, frère du roi de France, y rassembla de nouvelles troupes, et alla chercher la mort dans l'orient. Les Vénitiens aiderent Bertrand, fils du comte de Toulouse, à former la petite principauté de

Tripoli en Syrie, dont ils exigèrent leur part. Venise avoit refusé d'abord de pourvoir aux besoins des croisés. « Elle s'enrichissoit » plus que jamais, dit M. de Vol- » taire, par son commerce avec » les Mahométans, et craignoit de » perdre les privilèges qu'elle avoit » chez eux. Les Génois, les Pisans » et les Grecs équiperent des vais- » seaux chargés de provisions, qu'ils » vendoient aux croisés, en côto- » yant l'Asie-mineure. La fortune » des Génois s'en accrut, et on fut » étonné bientôt après de voir Gê- » nes devenue une puissance. » Ainsi les Vénitiens attendirent, pour s'intéresser aux croisades, qu'elles pussent leur être utiles. Ces villes commerçantes rapportoient tout à leur intérêt : elles profitèrent seules de la manière dont l'Europe étoit agitée. C'est ici l'époque d'un grand commerce, qui doit influer sur les mœurs et les gouvernemens.

Venise, Gênes et Pise y gagnent beaucoup.

Nous observerons que les Italiens, en acquérant des richesses par le commerce, se raffinèrent de jour en jour sur les affaires d'intérêt. Ils firent bientôt

Les Italiens se raffinent sur l'intérêt.

de l'art de s'enrichir une science compliquée et mystérieuse. Ils devinrent les financiers de presque toute l'Europe : on les attira dans les cours comme les seuls qui sussent le secret de procurer de l'argent aux princes ; et tout leur secret fut souvent de ruiner les peuples, et de s'enrichir les premiers de leurs dépouilles.

Trois ordres monastiques et militaires établis à Jérusalem.

Trois ordres monastiques et militaires, les Hospitaliers, les Templiers et les chevaliers teutoniques, naquirent à Jérusalem, pour la défense des pélérins exposés aux attaques des Turcs. Cette institution étoit digne d'un siècle où le sacré et le profane se confondoient tellement, qu'on croyoit pouvoir allier les vertus d'un moine avec les qualités d'un soldat. Les nouveaux religieux, comblés de biens et de privilèges, devinrent peu de tems après des guerriers avides, licencieux, arrogans, ennemis les uns des autres, dont les haines mutuelles affoiblirent les Chrétiens.

La discorde affoiblit les Chrétiens d'Asie.

Il arriva d'ailleurs en Asie ce qui s'étoit vu en Europe. Tout seigneur entreprenant voulut se

rendre souverain. Les principautés se subdivisèrent en fiefs. La discorde régna, et les Turcs auroient bientôt tout détruit, s'ils n'avoient été eux-mêmes trop divisés. Les nouveaux princes ayant réfusé de rendre hommage, selon leurs engagemens, à l'empereur Alexis, ce fut encore une occasion de guerre. Ni la religion ni la politique ne présidoient aux démarches de ces Chrétiens transplantés. Leur établissement menaçoit ruine.

CHAPITRE VIII.

Seconde croisade prêchée par saint Bernard.

DÉJA les Turcs avoient pris Edesse et l'on craignoit pour Jérusalem, lorsque Eugène III, cinquante ans après le commencement des croisades, reçut des députés d'Orient qui en sollicitoient une seconde. Louis le Jeune, se reprochant le sac de Vitry, saisit avec ardeur, par le conseil de saint Bernard, ce moyen de l'expier. Dans une assemblée de Vé-

1146. La seconde croisade proposée dans l'assemblée de Vézelai.

zelai en Bourgogne, le roi et l'abbé, sur un échafaud, exhortèrent à la guerre sainte contre les *adorateurs des idoles*; car les préjugés de l'ignorance représentoient comme idolâtres les Musulmans, ennemis mortels de l'idolâtrie. Louis prend la croix avec la reine Eléonore. Les croix qu'on avoit préparées ne suffisant point pour la foule qui en demande, Bernard en fait d'une partie de sa robe, et permet à chacun d'en faire. Une autre assemblée le nomme général de la croisade. Trop habile pour accepter cet emploi, il se borne à prêcher; et après avoir ébranlé tout le royaume, il court déployer son zèle en Allemagne.

S. Bernard y donne la croix à Louis le Jeune et à la reine.

Il refuse le commandement de l'armée.

Les historiens le dépeignent parcourant les villes, se faisant écouter par-tout, quoiqu'il ignorât la langue du pays; opérant une infinité de miracles, encore plus éloquens que ses discours. Le *miracle des miracles*, selon lui, fut de persuader Conrad III, premier empereur de la maison de Souabe, peu disposé à prendre la croix. Dans un entretien particulier, Bernard insista sur les avantages

Il détermine à la croisade l'empereur Conrad III.

d'une pénitence *si légere, si courte, et si glorieuse*, sans obtenir d'autre réponse, si non qu'on en délibéreroit dans le conseil, et que le lendemain il seroit instruit de la résolution. Impatient de finir sa conquête, il prêcha le même jour avec tant de feu, que l'empereur se croisa sur le champ. Le saint moine exerçoit en tout lieu un empire, dont il n'y avoit point d'exemple. Mais le succès ne répondit point à ses espérances et à ses vœux.

Grandes forces des deux armées.

Chacune des deux armées avoit, dit on, soixante et dix mille *gendarmes*. C'étoit la noblesse pesamment armée, suivie d'une cavalerie légere, beaucoup plus nombreuse; un gendarme avoit toujours à sa suite plusieurs chevaux. L'infanterie ne se comptoit point. De telles armées réunies, agissant de concert, dirigées avec prudence, auroient, sans doute, exécuté de grandes choses. Elles vont périr honteusement. Une sorte de délire sembloit entraîner les princes dans le précipice.

1147. Manuel.

L'empereur Conrad partit le premier. Il étoit beau-frère de Ma-

Comnene accusé d'avoir trahi les Occidentaux.

nuel-Comnene, qui régnoit à Constantinople. Cependant les Grecs eurent les mêmes alarmes qu'au tems d'Alexis, soit que les croisés commissent les mêmes violences, soit que le passé fit craindre pour l'avenir. Quand Louis le Jeune arriva ensuite, un évêque français proposa d'attaquer Constantinople; et certainement les Latins n'avoient guère moins d'aversion pour les Grecs schismatiques, que pour les Mahométans qu'ils supposoient idolâtres. Si Manuel-Comnene les trahit, comme on l'en accuse, s'il leur donna de faux guides, et concourut à leur perte, ce prince, d'ailleurs généreux, magnanime, célèbre par ses victoires, ne peut du moins être soupçonné de les avoir haïs sans quelque raison.

Avoit-il tort de les craindre ?

Conrad et Louis, vaincus par les Turcs, l'un après l'autre.

Conrad s'enfonce imprudemment dans l'Asie-mineure parmi des rochers. Le sultan d'Icone, meilleur capitaine, taille son armée en pièces. Il s'enfuit vers Antioche, fait le pélerinage de Jérusalem, et repasse en Europe avec une poignée de soldats. Louis a le même succès dans son expédition. Vaincu par les Turcs, fu-

gitif à Antioche, pélerin à Jérusalem, il ne rapporte en France que l'avantage d'avoir visité le saint sépulcre, et la douleur de se croire déshonoré par sa femme, qui l'accompagnoit.

Tous deux revinrent sans gloire, presque sans suite, et sans que leur infortune servît de leçon. Ils avoient assiégé Damas en 1148. Des Chrétiens de Palestine les avoient trahis, et avoient sauvé la place. Si les Chrétiens se haïssoient ainsi mutuellement; s'ils étoient ennemis les uns des autres; si tous les crimes s'allioient avec la dévotion des croisades, faut-il s'étonner des malheurs inévitables qu'on essuyoit? L'abbé Suger, sage ministre de France, les avoit prévus, en s'opposant à cette funeste entreprise. Saint Bernard auroit pu les prévoir, puisqu'ils tenoient aux mœurs, et que l'expérience les annonçoit. Il auroit épargné beaucoup de sang; il se seroit épargné à lui-même de grands reproches. Il crut faire son apologie, en rejettant tout sur les crimes des croisés; mais de pareilles

1149. Ils reviennent sans gloire.

L'abbé Suger avoit mieux jugé que St. Bernard de cette entreprise

apologies peuvent se faire avant l'événement.

Sagesse de Suger dans le ministere.

Tandis qu'on perdoit tant de guerriers dans une vaine expédition, la France fut paisible sous le gouvernement de Suger. Pieux sans enthousiasme, il jugeoit des choses, non par de trompeuses apparences, mais par le bien ou le mal réel que l'on devoient attendre; et ne pouvant être tout-à-fait exempt de préjugés, du moins il n'en avoit aucun qui ne cédât à la raison. Bernard, dont le zèle vif et inquiet s'agitoit quelquefois sur des soupçons peu solides, comme dans ses disputes avec Abélard, avec Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, et avec le vénérable Pierre, abbé de Cluni; Bernard s'étoit aussi élevé contre Suger, dans un tems où les mœurs de cet abbé lui paroissoient trop mondaines. Suger répondit en réformant son monastère de Saint-Denis, et en donnant l'exemple de la régularité. Devenu ministre de Louis le Gros, ensuite de Louis le Jeune, il mania toujours les affaires en homme d'état, au lieu que l'abbé de Clairvaux les traitoit en

moine mystique ou prévenu. Admirons les vertus du saint, mais ne craignons pas de dire que ses préjugés furent quelquefois dangereux hors du cloître.

CHAPITRE IX.

Henri Plantagenet, roi d'Angleterre très-puissant. — Ses querelles avec Thomas Becket.

APRÈS la mort de Suger, Louis exécuta un projet auquel ce grand ministre avoit opposé les conseils de la prudence. La reine Eléonore, héritière de la Guienne et du Poitou, avoit eu des liaisons suspectes avec le prince d'Antioche et avec un jeune Turc. Elle ne pouvoit souffrir son époux, qu'elle disoit être un moine plutôt qu'un roi. L'époux haïssoit encore plus sa femme, dont les galanteries lui empoisonnoient le cœur. Il la répudia enfin sous le prétexte ordinaire de parenté. Elle épousa bientôt le duc de Normandie, Henri Plantagenet, qui avoit hérité

1152. Divorce imprudent de Louis le Jeune avec Léonore de Guienne.

Elle épouse Henri Plantagenet déjà puissant.

de son père de l'Anjou et du Maine, et à qui elle porta en dot deux grandes provinces, dont la couronne fut privée par ce divorce. Le trône d'Angleterre mit le comble à la fortune de Henri. Voyons de quelle manière il y parvint.

Etienne, roi d'Angleterre est forcé de le reconnoître pour son successeur

Sa mère Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, marié en secondes noces au comte d'Anjou, étoit fille unique et héritière de Henri I, mort en 1135. Etienne, comte de Boulogne, petit-fils du côté maternel de Guillaume le conquérant, se fit couronner roi d'Angleterre : il gagna au commencement la noblesse par des concessions dangereuses ; mais il souleva le clergé, en voulant lui ravir ses forteresses, qui le rendoient plus indépendant. Le clergé se déclara pour Mathilde, la couronna, la trahit ensuite. Le jeune Henri, qu'elle avoit déjà fait duc de Normandie, parut sur la scène avec tant de force et de courage, qu'Etienne fut obligé (en 1153) de le déclarer son successeur, aux dépens de son propre fils. Ce roi, étant mort l'année suivante, la maison de Plantagenet prit posses-

Henri II succède en effet à Etienne.

sion du trône, et forma une puissance d'autant plus considérable, que Henri II joignoit de grandes qualités à de grands états. Maître de la Normandie, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, du Poitou, de la Saintonge, de la Guienne, du Périgord, de l'Angoumois, du Limousin, et ensuite de la Bretagne par le mariage d'un de ses fils avec l'héritière de ce duché, il avoit de quoi faire trembler le roi de France, son foible suzerain.

Il gouverne sagement.

Déjà l'Angleterre jouissoit des avantages d'un bon gouvernement; les lois y étoient en vigueur, et les crimes réprimés. On ne voyoit plus ces forteresses, où une foule de petits tyrans s'étoient établis par la faute d'Etienne; ni les troupes mercenaires qu'Etienne avoit levées pour les réduire, et qui ne servoient qu'à multiplier les brigandages. Henri II vouloit réformer un autre abus; le pouvoir excessif du clergé, l'impunité que lui assuroient des privilèges contraires aux lois civiles, et la juridiction énorme qu'il s'arrogeoit sur presque toutes les affai-

Il veut restreindre le pouvoir excessif du clergé.

res, en les liant aux canons et à la conscience. Cette entreprise fut l'écueil de sa tranquillité, de sa gloire, et lui attira des malheurs auxquels tout autre prince auroit succombé.

1162. Dans cette vue il donne le siège de Cantorbery à Thomas Becket.

Il se flatta témérairement d'applanir les obstacles, par le moyen de Thomas Becket, son chancelier. C'étoit un clerc plein de talens et de courage, jusqu'alors courtisan adroit, zélé, magnifique, voluptueux et guerrier; possédant l'art de se conformer à tous les goûts de son maître. Le roi l'éleva au siège de Cantorbéry, la plus grande place du royaume, où les droits de primat et de premier pair donnoient une autorité souvent dangereuse, parce qu'elle étoit alors excessive. Becket, en changeant d'état, change tout-à coup de conduite. On le voit évêque rigide, retiré de la cour, livré à la pénitence et aux bonnes œuvres; il acquiert la réputation d'un saint, et par-là se fait adorer du peuple. Il avoit puisé à Bologne, dans ses études, les maximes d'Italie sur la puissance ecclésiastique. Cette

Becket change de conduite.

réforme présageoit un dessein formé de les soutenir.

Il se brouille avec le roi au sujet des immunités ecclésiastiques.

Le principal sujet des brouilleries prouve assez que le roi n'avoit pas tort dans le fond de la querelle. Un prêtre commet un assassinat. Henri veut qu'il soit jugé par les tribunaux ordinaires, et qu'il subisse la peine de mort. Becket s'y oppose, réclame les immunités clericales, et soutient qu'on ne peut infliger que les peines canoniques. Cet abus régnoit par-tout depuis long-tems : il suffisoit d'appartenir à l'église, pour être à l'abri de la sévérité des lois ; et de légères pénitences expioient des crimes, d'autant plus atroces, qu'ils souilloient des mains consacrées par la religion.

1164. Articles de Clarendon, auxquels il se soumet comme les autres.

Alors, dans une assemblée d'évêques et de seigneurs à Clarendon, le roi fait recevoir plusieurs articles, comme étant les anciennes coutumes d'Angleterre ; entre autres. « Que les ecclésiastiques » criminels seroient jugés par les » tribunaux civils ; qu'aucun vassal » immédiat de la couronne ne » pourroit être excommunié sans » son consentement ; qu'on ne

» pourroit appeller au pape, ni » sortir sans permission du royau- » me. » Le primat, entraîné par l'exemple de tout le monde, promit lui-même d'observer ces articles *sans réserve*. Mais le jugement du pape Alexandre III le fit bientôt changer de système, ou plutôt l'affermit dans ses premiers sentimens.

Alexandre III, réfugié en France, condamne ces articles.

Ce pontife, chassé de Rome par l'antipape Victor, en 1159, s'étoit réfugié en France, selon la coutume. Louis le Jeune et Henri II étoient allés au-devant de lui, et ayant mis pied à terre pour le recevoir, avoient tenu de part et d'autre les rênes de son cheval. Si les papes vouloient que les souverains leur servissent d'écuyers, à plus forte raison devoient-ils casser des lois qu'ils jugeoient injurieuses pour l'église. Alexandre condamne les articles de Clarendon. Becket fait pénitence d'y avoir souscrit, et s'interdit les fonctions de sa dignité jusqu'à ce qu'il ait été absous par le pape. Irrité de cette conduite, Henri ne se contient plus. Il persécute le primat, il le dépouille de ses

Becket les condamne aussi, et excommunie les ministres de Henri II.

biens, il le condamne au bannissement. Becket se retire en France, sûr de la protection d'un roi dévot, qui étoit intéressé aux troubles d'Angleterre, et de celle d'un pape altier, dont il défendoit la cause autant que la sienne. Là, il excommunie les ministres de Henri II, et en général tous les défenseurs des fameux articles.

Il y avoit eu presque toujours de la brouillerie entre les deux rois. Un traité conclu entre eux fournit l'occasion de négocier l'accommodement de cette querelle. Henri dit au roi de France : *Que Becket m'accorde seulement la soumission que le plus saint de ses prédécesseurs a eue pour le moindre des miens, je serai content.* Le primat s'opiniâtroit à ne rien céder sans la clause ; *sauf l'honneur de Dieu et les libertés de l'église.* Toutes les conférences furent inutiles.

Louis le Jeune tache en vain d'accommoder la querelle.

Enfin, quelque tems après, le calme parut rétabli. On convint de ne plus agiter la question. Mais la condescendance du prince n'adoucit point l'humeur altière du prélat. Becket ne fut pas plutôt rentré dans le royaume, qu'il ex-

1170. Accommodement sans effet.

communia l'archevêque d'Yorck, pour avoir sacré en son absence le fils aîné de Henri, associé à la couronne. Ses démarches violentes arrachèrent au roi, dans un mouvement de colère, les paroles funestes dont il eut tant de sujets de répentir : *Aucun de mes serviteurs ne me vengera-t-il d'un prêtre ingrat qui trouble tout mon royaume ?* Il ne prévoyoit pas les suites d'un mot si capable d'inspirer le crime. L'effet en fut prompt et affreux. Quatre gentilhommes assassinèrent Becket dans son église.

Meurtre du primat.

Si Henri n'avoit pas eu la prudence de fléchir le pape, en se soumettant à son jugement ; si le fanatisme avoit été enflammé par les excommunications, la couronne risquoit d'autant plus, que saint Thomas de Cantorbery, honoré comme un martyr, comme un thaumaturge, attiroit à son tombeau les grands et le peuple. Henri jura qu'il étoit innocent du meurtre : il promit de ne point faire observer les *nouvelles* coutumes contraires aux immunités ecclésiastiques, de ne point em-

Henri prévient avec prudence les orages que le meurtre pouvoit exciter.

pêcher l'appel au saint siège, et d'exiger seulement des sûretés suffisantes de ceux qui sortiroient du royaume. Pour effacer toute impression sinistre, il alla nu-pieds (en 1174) au tombeau du saint, il reçut des coups de verges de chaque moine de l'abbaye. C'étoit beaucoup de se retirer à ce prix d'une telle affaire. Dans le fond, il maintenoit les fameux articles, comme étant les *anciennes* coutumes du royaume; il pouvoit rendre les appels presque impossibles, par les sûretés qu'il exigeroit; et en échappant ainsi à la colère du pape, il dissipoit encore les dangereuses préventions de ses sujets.

Sa pénitence au tombeau de saint Thomas de Cantorbery.

Ce prince habile et ambitieux avoit conquis l'Irlande, en vertu d'une bulle d'Adrien IV, prédécesseur d'Alexandre III; il venoit de forcer Guillaume roi d'Ecosse, à se reconnoître son vassal. Mais, quoique bon père, il ne pouvoit contenir dans le devoir trois fils ingrats, toujours prêts à la révolte. Louis le Jeune s'étoit déclaré pour eux en 1173. Henri avoit levé une armée de bandits, qu'on appelloit

Révolte de ses enfans, malgré l'accroissement de sa puissance.

brabançons, *routiers* ou *cotteraux*, et qui vendoient leurs services, quand on vouloit les payer ; il avoit forcé les trois princes à se soumettre. Après la mort de Louis, ils se révoltèrent de nouveau, favorisés par la politique du nouveau roi de France, Philippe Auguste.

Sa mort en 1189.

Henri II mourut en 1189, dévoré de chagrins, après avoir subi l'humiliation d'un traité, tel que l'exigeoit le roi de France, en faveur du rebelle Richard, son fils aîné et son successeur.

Nouveau projet de croisade.

Un nouveau projet de croisade mettoit l'Europe en mouvement. Nous allons voir Philippe-Auguste, Richard, et l'empereur Frédéric Barberousse, entraînés dans cette expédition. Le dernier avoit eu de grandes querelles en Italie, dont il faut tracer ici le tableau.

CHAPITRE

CHAPITRE X.

Règne de l'empereur Frédéric Barberousse. — Troisième croisade où il meurt. — Philippe-Auguste. Richard. Henri IV, empereur.

Frédéric Barberousse, empereur.

FRÉDÉRIC I, surnommé Barberousse, prince d'un génie élevé et intrépide, fut élu en 1152, pour succéder à Conrad III; son oncle, qui l'avoit lui-même désigné, n'ayant qu'un fils incapable par sa jeunesse de soutenir la couronne. Les peuples d'Italie, les Milanois sur-tout, aspiroient à l'indépendance; et par-tout le nom de liberté excitoit à la révolte. Ce prince arrive dans le pays en 1154, punit des villes rebelles, se fait couronner à Pavie et à Monza, prend ensuite le chemin de Rome. C'est-là principalement que régnoit un esprit séditieux qu'on ne pouvoit réprimer. Les Romains lui envoient une députation, pour demander avec insolence qu'il rétablisse l'ancien gouvernement; qu'il les délivre de

Il vient soumettre l'Italie à l'obéissance.

Les Romains plus séditieux que les autres.

Leur insolence.

celui des papes ; qu'il leur donne cinquante mille livres pour être couronné empereur. Il répond avec fierté qu'étant leur souverain, c'est à lui de prescrire des lois, et à eux de les recevoir.

Adrien IV exige que Frédéric lui tienne l'étrier.

Le Pape Adrien IV, fils d'un pauvre ecclésiastique anglais, va trouver Frédéric dans son camp près de Sutri. Alors s'élève une étrange contestation. Quelques empereurs avoient tenu la bride et l'étrier des papes. Adrien prétend que cette cérémonie est un devoir ; il refuse le baiser de paix au prince, qui n'avoit pas jugé convenable de s'humilier ainsi. On dispute avec chaleur. Enfin Frédéric consent à faire les fonctions d'écuyer, et le pape fait le couronnement à Rome sans consulter les Romains. Ceux-ci s'ameutent, prennent les armes : la sédition ne se calme qu'après qu'on a répandu beaucoup de sang. Tout annonçoit des troubles et des révoltes en Italie.

Il prétend avoir donné l'empire comme un fief.

Par son mariage avec Béatrix, héritière de Renaud, comte de Bourgogne, l'empereur rentra en possession du royaume d'Arles,

fort démembré depuis Henri V. Cette augmentation de puissance n'empêcha point Adrien de lui donner des ordres en qualité de suzerain ; car il disoit lui avoir conféré l'empire comme un *bénéfice*. Ce mot signifioit ordinairement fief. On ne peut guère douter que le pape n'y attachât le même sens. Son légat dit hautement à Besançon : *Hé, de qui donc l'empereur tient-il l'empire, si ce n'est du seigneur pape ?* Un comte palatin tira l'épée contre le téméraire légat. L'empereur appaisa le tumulte ; mais il agit avec tant de vigueur, et fut si bien soutenu par les états d'Allemagne, qu'Adrien en 1158 déclara que *bénéfice*, dans son idée signifioit un *bienfait* et non un *fief*. Il promit de faire disparoître le tableau du sacre de Lothaire II, dont l'inscription le supposoit vassal du pape. (*Post homo fit papæ.*)

Mais il est obligé de s'expliquer dans un autre sens.

On peut juger si les prétentions de Grégoire VII subsistoient encore, par la manière dont s'exprima Adrien, en donnant, pour ainsi dire, l'Irlande à Henri II. *Il n'est pas douteux*, selon lui,

Prétentions du pape sur l'Irlande et sur toutes les isles.

que l'Irlande et toutes les isles qui ont reçu la foi n'appartiennent au saint siège. Et il exigea le denier de saint Pierre pour cette conquête.

D'un autre côté, les jurisconsultes de Bologne supposent l'empereur souverain du monde.

Au reste, le système de monarchie universelle, imaginé par des pontifes, et soutenu par des canonistes italiens, n'est pas plus absurde que celui qu'inventèrent les jurisconsultes de Bologne, et qui fut adopté par Frédéric Barberousse. Ces docteurs, jugeant de tout d'après les lois de Justinien, comme les canonistes d'après les fausses décrétales, posèrent non-seulement en principe que *la volonté de l'empereur a force de loi*, mais lui donnèrent l'empire du monde entier. Dans la suite, Bartole taxa d'hérésie l'opinion contraire; de même qu'on avoit taxé d'herésie les investitures. Voilà deux grandes leçons, pour apprendre aux hommes à se défier des opinions magistrales, sur-tout quand elles sont suspectes de partialité et d'intérêt. Quelle sorte de chimère contre les droits de la société n'a pas eu de célèbres défenseurs? Où en serions-nous, si

l'on avoit toujours défendu de raisonner ?

Observons en passant que les *pandectes* de Justinien avoient été découvertes à Amalfi, au commencement du douzième siècle, et que le droit romain s'enseignoit avec éclat dans l'académie de Bologne. On commençoit à enseigner le droit romain.

L'empereur *du monde entier* trouvoit toujours en Lombardie des rebelles. Il prend et rase Milan en 1162 ; il y fait passer la charrue et semer du sel. Brescia et Plaisance sont démantelées. Mais plus on accable d'impôts et de vexations ces peuples jaloux de la liberté, plus ils s'impatientent du joug. Les Milanois relevent leurs murs. Pour insulter l'empereur, ils bâtissent la ville d'Alexandrie (1) en l'honneur du pape Alexandre III, auquel Frédéric opposoit des antipapes, et qui se vengeoit en l'excommuniant, et le déposant par ses bulles. Venise, dévouée Révolte des Lombards. Milan rasé se releve. Alexandre

(1) On l'appella par dérision Alexandrie *de la paille*, parce qu'une grande partie des maisons fut couverte de paille, faute de matériaux et de tems.

III donne l'empire de la mer Adriatique à Venise.

au saint père, reçut de lui, outre les graces spirituelles, l'empire de la mer Adriatique ; car rien n'empêchoit d'accorder une mer comme un royaume. On rapporte à cette époque la cérémonie annuelle par laquelle le doge épouse la mer.

Ligue de Lombardie.

De fréquentes révoltes en Allemagne favorisoient les entreprises des Italiens. La Ligue de Lombardie en 1168 comprenoit Milan, Mantoue, Brescia, Bergame, Navare, Verceil, Crémone, Asti, Come, Lodi, Bologne, Ferrare, Tortone, Modene, Reggio, Parme, Plaisance et Alexandrie. Vérone avoit une ligue particulière. Quelques villes se détachoient, d'autres se liguoient au gré des conjonctures. Frédéric étoit venu pour la quatrième fois les réprimer. Battu près de Come, il se vit contraint de signer une trêve de six ans avec les Lombards, d'abandonner l'antipape Calixte III, d'assurer au saint siège les biens de la comtesse Mathilde. Le traité se fit à Venise, en 1177. L'empereur y baisa les pieds du pape, lui tint l'étrier, et reçut de lui l'absolution.

Frédéric est battu et signe une trêve.

Guillaume I, roi de Sicile, étoit, selon la coutume des princes normands, l'allié des pontifes contre les rois d'Allemagne. Il fut compris dans le traité, pour une trêve de dix ans. En guerre auparavant avec Adrien IV, au sujet de ses propres états, il l'avoit forcé de lui donner l'investiture de de la Pouille et de la Calabre, de confirmer même la fameuse *légation* de Sicile accordée par Urbain II.

Guillaume I, roi de Sicile, allié du pape.

Il avoit fait confirmer la légation de de Sicile.

Frédéric eut encore des disputes avec deux papes, Lucius III et Urbain III. On ne vouloit pas consentir au sacre de son fils. On vouloit qu'il rétablit le duc de Saxe et de Bavière, justement puni de ses révoltes; qu'il dispensât le clergé de toutes charges féodales; qu'il renonçât au droit de mainmorte; que toutes les dixmes inféodées fussent rendues à l'église, comme le concile de Latran l'avoit ordonné en 1179. (C'est dans ce concile qu'il fut réglé que les deux tiers des voix des cardinaux suffiroient pour l'élection du pape.) La querelle s'échauffoit, lorsque de fâcheuses nouvelles d'Orient

Ce que la cour de Rome exigeoit de Frédéric I.

La querelle est suspendue.

suscitèrent la troisième croisade. Ce fut une diversion, mais en même tems une source d'autres malheurs.

Désordres des chrétiens en Asie.

Tous les désordres régnoient en Asie, avec les Chrétiens qui s'y étoient établis. Ennemis les uns des autres par intérêt, par férocité, par antipathie de nations, par la nature du gouvernement féodal, par une licence effrénée de mœurs, ils se rendoient exécrables aux Musulmans par leurs cruautés et leurs brigandages; ils y joignoient sans honte le parjure, persuadés que la loi des sermens n'oblige point à l'égard des infidèles. Le clergé n'autorisoit que trop cette infamie. Les religieux militaires étoient devenus eux-mêmes, en général, des brigands aussi corrompus que barbares. Ce beau zèle de religion, qui devoit consacrer les croisades, n'avoit guère produit que des crimes et des infortunes.

Ils étoient brigands et parjures.

Noradin et Saladin, grands princes parmi les Musulmans.

Cependant le mahométisme étoit encore soutenu par de grands princes, dont l'histoire célèbre les vertus. Noradin, sultan d'Alep, mort en 1173, fut un modèle d'huma-

nité, de justice, de prudence et de courage. Saladin, persan d'origine, attaché à son service, le surpassa en générosité, après avoir satisfait une passion qui commet toujours des injustices, l'ambition. Le calif d'Egypte étant mort, ce général s'empara du trône, fit reconnoître le calif de Bagdad comme véritable pontife, et terminant ainsi un long schisme, il affermit la puissance souveraine que les querelles de religion avoient si fort ébranlée. Dès que Noradin eut cessé de vivre, Saladin étendit rapidement ses conquêtes. Il se rendit maître de la Syrie, de l'Arabie, de la Mésopotamie, de la Perse, et menaça bientôt Jérusalem, plus malheureuse depuis les croisades qu'auparavant.

Saladin se rend très-redoutable.

Gui de Lusignan, roi de cette ville, dont le titre même étoit contesté, rassembla environ cinquante mille hommes; marcha contre le sultan, qui assiégeoit Tibériade; fut vaincu presque sans résistance en 1187: tomba entre les mains du vainqueur, et n'en reçut que des traitemens gé-

1184. Il défait Gui de Lusignan.

néreux. Mais Saladin abattit d'un coup de sabre la tête de Renaud de Châtillon, coupable de plusieurs perfidies envers les Mahométans. Jérusalem s'étant rendue à discrétion, non-seulement il n'imita point les cruautés commises autrefois par les Chrétiens qui s'en emparèrent, mais il renvoya sans rançon un grand nombre de prisonniers; il remit en liberté Gui de Lusignan, après lui avoir fait jurer de ne jamais prendre les armes contre lui. Ce serment fut violé avec permission des évêques.

Il s'empare de Jérusalem et signale sa générosité

Troisième croisade.

On ne parla bientôt en Europe que de la prise de Jérusalem, et que d'une croisade pour délivrer la ville sainte. Grégoire VIII et son successeur Clément III ranimèrent l'enthousiasme. Le vieux Henri II, roi d'Angleterre, et Philippe-Auguste, roi de France, oublient leurs querelles, se croisent, imposent une taxe appellée *la dixme saladine* sur quiconque ne se croisera point. C'est le premier exemple d'une contribution générale. Le clergé s'en prétendoit exempt, quoiqu'il s'agit d'une guerre de religion. Frédéric Bar-

Dixme saladine; première contribution générale.

berousse qui avoit pris la croix de son côté, partit le premier avec le duc de Souabe, son second fils. Le courage entraînoit, mais la prudence ne combinoit rien.

Isaac-Lange, empereur de Constantinople, dont le prédécesseur Andronic-Comnene, meurtrier d'Alexis-Comnene II, avoit péri par un supplice ignominieux, Isaac-Lange, regardant les croisés comme des ennemis, étoit l'allié du sultan d'Icone et de Saladin. Frédéric combattit d'abord les Grecs. Il força les passages. Il remporta deux victoires sur les Turcs, prit Icone, pénétra en Syrie, et mourut pour s'être baigné dans le Salif, l'ancien Cydnus, célèbre par la maladie d'Alexandre. A peine restoit-il huit mille hommes, de cent cinquante mille qui composoient son armée. Son fils les conduisit à Antioche, où Gui de Lusignan méditoit des entreprises contre Saladin, malgré le serment qu'il lui avoit fait. Les Chrétiens assiégerent Ptolémaïs, aujourd'hui Acre. Le duc de Souabe mourut à ce fameux siége.

1190. Frédéric Barberousse meurt en Asie avec son fils aîné.

1191. Philippe-Auguste, et Richard, roi d'Angleterre, au siège d'Acre.

Philippe-Auguste et Richard *Cœur de-Lion*, roi d'Angleterre, rivaux ambitieux, unis en apparence pour la croisade, s'étoient embarqués prudemment, afin d'éviter les Grecs. Ils arrivent, déjà brouillés, au siège d'Acre. L'armée chrétienne se trouve alors d'environ trois cents mille hommes, mais pleine de divisions, de jalousies et de haines qui empêchent le succès des armes. Entre autres disputes, Gui de Lusignan et Conrad, marquis de Tyr, se disputoient le royaume de Jérusalem, comme si la conquête en eût été infaillible. Chacun avoit son parti prêt à se battre contre l'autre. Faut-il s'étonner que le siège d'Acre ait duré trois ans? Saladin, qui avoit été tantôt malade, tantôt en guerre avec des rebelles, vint au secours, mais il ne restoit plus d'espérance. La ville capitula.

Prise de cette ville, après un siège de trois ans.

La discorde augmente encore parmi les croisés.

Au lieu de se porter de concert à la conquête de Jérusalem, les Chrétiens se livrent plus que jamais à la discorde. Philippe-Auguste, jaloux de Richard et fatigué de cette vaine expédition, se remet en mer, ne laissant qu'un petit

Philippe revient en France.

nombre de troupes. Richard, moins politique, continue la guerre avec des efforts de valeur aussi stériles que prodigieux. Après avoir remporté une victoire sur Saladin, il conclut avec lui une treve de trois ans pour revenir en Europe. Tout le fruit de cette grande expédition se réduisit à la prise d'Acre.

Treve de Richard avec Saladin.

Les Chrétiens, on doit l'avouer, étoient des barbares en comparaison des musulmans, qu'ils espéroient de fouler aux pieds. Saladin devoit payer une somme pour la liberté des habitans d'Acre. Au premier terme du paiement, il demanda des ôtages pour garantir la sûreté des prisonniers, et offrit d'en donner lui-même jusqu'au paiement entier de la somme. Richard, prenant pour une insulte cette marque de défiance, fit massacrer cinq mille prisonniers. Le sultan se vengea à regret sur quelques Chrétiens par le droit de représailles. Malgré les fréquentes perfidies de ses ennemis, il leur laissa fidelement les côtes de la mer, depuis Tyr jusqu'à Joppé, comme il l'avoit promis en signant

Bonne foi de Saladin, malgré les perfidies de ses ennemis.

la trève. Par son testament il ordonna des aumônes, que les Chrétiens et les Juifs devoient partager avec les sectateurs de Mahomet. Il mourut en 1193. Ses enfans et les gouverneurs mirent en lambeaux son empire : ce qui étoit presque toujours arrivé après la mort des conquérans.

1193. Le roi Richard, à son retour, est arrêté prisonnier en Allemagne.

Tandis qu'un légat, ministre en Angleterre, soulevoit la nation par son despotisme, et que Philippe-Auguste se préparoit à profiter de l'absence de son rival, le malheureux Richard ayant fait naufrage, traversant l'Allemagne déguisé en pélerin, fut pris par le duc d'Autriche, qu'il avoit offensé au siège d'Acre, et qui le livra pour une somme à l'empereur Henri VI. Celui-ci avoit épousé l'héritière de Sicile. Tancrède, bâtard du dernier roi Roger III, s'étoit emparé de ce royaume; Richard étoit allié de Tancrède, par conséquent ennemi de l'empereur. Henri, de concert avec le roi de France, n'eut pas honte de le retenir quinze mois en prison, de l'accuser d'un prétendu assassinat devant la diète de l'empire, d'exiger pour sa ran-

L'empereur Henri VI le traite indignement.

çon cent cinquante mille marcs d'argent. Le héros de la croisade fut traité comme un corsaire.

Philippe Auguste avoit fait révolter le prince Jean, frere de Richard.

Déjà Philippe avoit fait révolter le prince Jean, frère du monarque anglais. Il lui avoit donné l'investiture des provinces de France, moyennant une partie considérable de la Normandie. Richard ne fut pas plutôt libre, qu'il s'abandonna aux transports de la vengeance et de la fureur. Les deux rois furent en guerre plusieurs années. C'etoit de petits combats, des sièges, des actions vives et meurtrières, sans événemens mémorables. Les peuples étant épuisés, et les croisades ayant absorbé les finances, comment faire de grandes entreprises ? On se battoit, on traitoit ensuite, on reprenoit bientôt les armes. Richard mourut en 1199 d'un coup de flèche, au siège d'un château de Limousin, où il croyoit trouver un trésor. Sa valeur venoit d'un caractère fougueux, qui ne sut jamais se modérer.

Guerre entre les deux rois.

1195. Henri VI s'empare

Henri VI, qui l'avoit traité si indignement, profita de sa rançon pour conquérir la Sicile. Le ma-

cruellement de la Sicile et de la Pouille.

riage de cet empereur avec la princesse Constance, seule héritière légitime des princes Normands, lui donnoit des droits qu'il ne pouvoit réaliser que par les armes. Après la mort de Tancrede, auquel le saint siège et le peuple avoient assuré la couronne, il passe en Italie à la tête d'une armée nombreuse. Il soumet la Pouille et la Sicile; et comme si des barbaries étoient propres à cimenter une puissance, qu'elles rendent détestable, il fait exhumer le cadavre de Tancrede, il fait crever les yeux au jeune Guillaume III, son fils, il fait périr dans les supplices ou persécute leurs partisans.

Ces révolutions prouvent l'utilité de la loi salique.

C'est ainsi que la maison de Souabe se mit enpossession de ces états, que des gentilshommes de Normandie avoient conquis sur les Grecs et les Sarrasins. « Ainsi, » dit M. de Voltaire, vingt pro» vinces ont été sous la domina» tion de souverains, que la » nature a placés à trois cents » lieues d'elles; éternel sujet de » discorde, et preuve de la sagesse » d'une loi telle que la salique;

» loi qui seroit encore plus utile à » un petit état qu'à un grand. » Ne faudroit-il pas ajouter si un petit état avoit la force de la soutenir, contre les prétentions des princes puissans, intéressés à la combattre? Respecte-t-on l'intérêt des peuples?

L'empereur fut puni, dit-on, de ses cruautés par sa propre femme, dont il venoit d'assurer les droits. Cette princesse vengea ses compatriotes en l'empoisonnant. Il avoit proposé aux Allemands d'unir la Sicile au domaine impérial, de rendre tous les fiefs héréditaires, et d'abandonner le droit de mainmorte, à condition que l'empire seroit déclaré *pleinement successif et héréditaire* dans sa maison. Plus de cinquante princes et états, qui élisoient l'empereur, y consentirent sans peine; quelques-uns s'y opposèrent, et le pape retira son consentement, qu'il avoit donné en apparence: il craignoit, selon un auteur contemporain, *de préjudicier au droit qu'avoit le saint siège de confirmer l'élection des empereurs.*

1197. Henri VI Empoisonné par sa femme.

Sa tentative pour rendre l'empire héréditaire.

Voici le tems où les souverains La Cour

de Rome va devenir plus puissante que jamais.

pontifes porteront jusqu'aux derniers excès leurs entreprises sur les couronnes. L'histoire politique va se lier plus que jamais aux affaires de la cour romaine. Innocent III et Frédéric II font une époque importante, qui rassemblera beaucoup de faits digne d'être développés. Jettons auparavant un coup-d'œil sur les peuples qu'il importe de connoître, et voyons ce que leur état présente de remarquable jusques au treizième siècle.

CHAPITRE XI.

L'Allemagne et le Nord.—L'Italie. — l'Espagne.

I.

L'ALLEMAGNE ET LE NORD.

Affoiblissement de l'autorité royale en Allemagne.

Sous les empereurs de la maison de Franconie, l'autorité royale s'anéantit presque en Allemagne. Elle étoit déjà extrêmement déchue sous la maison de Saxe, puisque le gouvernement féodal avoit jetté les plus profondes racines; puisque les Ottons avoient rendu le clergé

trop riche pour qu'il restât dépendant ; puisque enfin les états jouissoient du droit de guerre et de paix, faisoient les lois et jugeoient les différents dans les dietes, enfin exerçoient séparément des droits de souveraineté. Mais les querelles de Henri IV et de Henri V avec les papes achevèrent de tout confondre. D'un côté les Normands d'Italie, que les empereurs avoient d'abord protégés pour s'en servir contre les Arabes, ces Normands, liés par intérêt avec les pontifes, devinrent des ennemis très-redoutables. De l'autre côté, les princes et les prélats allemands profitèrent des conjonctures pour augmenter leur pouvoir : ils vendirent leur secours au prix de nouvelles concessions ; ils s'agrandirent et se fortifièrent par leurs révoltes. On avoit cru opposer aux grands une barrière, en élevant beaucoup le clergé. On auroit dû prévoir que le clergé voudroit secouer le joug comme les autres. Les fiefs étant héréditaires dans les familles, les prélats pouvoient dire assez naturellement: Pourquoi laisser au souverain la nomination des bénéfices ? pour-

Les querelles avec Rome y contribuèrent beaucoup, ainsi que les Normands et le clergé.

quoi dépendre de son choix? Cette idée donna lieu, sans doute, à l'affaire des investitures, qui détruisit entièrement et le droit de nommer aux grands bénéfices, et celui de confirmer l'élection des papes.

Pouvoir qu'acquirent les états d'Allemagne.

A mesure que la couronne perdoit de ses droits, les états augmentoient les leurs. Un contemporain de Henri IV dit expressément que toutes les affaires publiques devoient se régler par le conseil et l'autorité des ducs. Le consentement des états devint nécessaire pour conférer un duché, pour élever au rang de prince, pour disposer des biens du dumaine, pour faire grace à ceux que les états avoient condamnés. La jurisdiction s'affoiblit à proportion. Les princes ecclésiastiques eurent la haute et la basse justice dans leurs terres; et les princes séculiers ne souffrirent chez eux que le tribunal de l'empereur en personne. En un mot, les états s'emparèrent de tout le gouvernement public. Le droit qu'ils s'arrogerent dans les dietes de déposer le souverain, prouve combien la souveraineté étoit foible. Est-il étonnant que la passion des anciens Germains pour

Ils s'emparent de tout le gouvernement public.

l'indépendance subsistât en Germanie plus qu'ailleurs ?

Une partie de la France appartenoit encore à l'empire.

Lorsque la maison de Souabe monta sur le trône, une partie de la France étoit comprise dans le royaume d'Allemagne, qui avoit pour limites de ce côté là le Rhône, la Saône, la Meuse et l'Escaut. Si l'empereur avoit peu d'autorité dans le centre, que pouvoit-il dans la circonférence ? que pouvoit-il si loin ?

Sous la maison de Souabe, l'autorité du prince se releve un peu.

On apperçoit du changement sous la maison de Souabe. Dès le règne de Conrad III, la jurisprudence romaine acquiert du crédit, quoique tout se juge encore selon les lois germaniques. Frédéric Barberousse, comme nous l'avons observé, sentit les avantages qui pouvoient en résulter pour le prince. Les jurisconsultes de Bologne lui adjugant l'empire du monde en vertu des principes de Justinien, l'animoient sans doute à prendre du moins de l'empire sur ses sujets. Il s'efforça d'introduire en Allemagne ces lois si avantageuses pour la couronne, auxquelles il joignoit les lois lombardes qui assujettissoient les vassaux à la dépendance.

Moyens dont se sert Frédéric : 1°. Droit romain.

Il dépouilla, il punit ceux dont il eut lieu de se plaindre, il mit en lambeaux les états de Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, vassal infidèle et révolté; il augmenta le nombre des princes et celui des villes libres, afin d'augmenter son pouvoir en divisant le corps de la Germanie. Il reconnut à la vérité que *l'empereur n'est que le ministre du gouvernement, et que l'autorité réside dans le conseil des princes.* Mais il sut gouverner si bien les dietes, que sa volonté servoit de règle, sans qu'il parût y donner des ordres. Henri VI suivit ses traces. Il eut assez de vigueur pour défendre les appels à la cour de Rome. Après Frédéric II, fils de Henri, qu'on verra persécuté par cette cour, tout retombera dans l'anarchie.

2°. Plus grand nombre de princes et de villes libres.

Les empereurs donnoient le titre de roi. C'est ainsi que les duchés de Pologne et de Bohême étoient devenus des royaumes tributaires. La Hongrie avoit ses rois indépendans, et la valeur féroce des anciens Huns y respiroit encore. La Russie étoit encore plus barbare. Les royaumes de Suède et de Da-

Pologne et Bohême devenues royaumes tributaires

Etats du Nord dans la barbarie

nemarck ne méritent plus guère d'attention. Ces pays d'où tant de peuples conquérans s'étoient répandus vers le midi de l'Europe, fournissent à peine quelques matériaux obscurs à l'histoire générale. Un Eric fait le premier code qu'ait eu la Suède. Waldemar I, roi de Danemarck, fonde la ville de Dantzick. Le christianisme, prêché depuis long-tems aux peuples du Nord, n'avoit pris racine parmi eux que fort tard, et l'ignorance y entretenoit la barbarie.

II.

L'ITALIE.

Gênes et Venise, puissantes par le commerce; surtout Venise, qui avoit fait des conquêtes

En Italie plus qu'ailleurs, les petites factions, les petits états, l'anarchie et la violence, formoient un chaos de confusion et de misères. Mais Gênes et Venise s'élevoient par le commerce. La première avoit enlevé la Corse aux Arabes, et paya d'abord un tribut au pape pour cette conquête. Venise, moins ancienne et plus puissante, s'étoit affranchie de toute vassalité. L'Istrie, les côtes de la Dalmatie, Raguse, étoient sous sa

domination. Elle avoit remporté des victoires sur les Grecs et sur les Hongrois ; elle avoit soutenu Adrien IV contre l'empereur Frédéric Barberousse. Ces deux républiques commerçantes, malheureusement jalouses l'une de l'autre, se feront la guerre au lieu de se tenir dans les bornes d'une sage émulation. Lucques, Pise, Florence, prennent aussi le goût de l'industrie, et touchent à la liberté. Les arts doivent renaître en Italie, pendant que le métier des armes est seul honoré dans le reste de l'Europe.

Lucques, Pise, Florence.

III.

L'ESPAGNE.

L'espagne, toujours déchirée.

Nous avons laissé l'Espagne, vers la fin du onzième siècle, déchirée par les Maures et par les Chrétiens, les uns et les autres en proie aux guerres civiles ; et les derniers formant peu à peu de petits royaumes, qui avoient besoin d'un chef unique pour devenir une puissance. Tant que la division subsistera dans ce pays, nous n'en tirerons que quelques faits détachés, dont

dont la connoissance peut suffire.

Sous Alphonse VI, roi de Léon et de Castille, on voit le Cid, fameux capitaine se signaler par des exploits, auxquels l'amour du merveilleux ajoute bien des fables. Sanche, roi de Castille, ayant été assassiné, Alphonse, son frère, soupçonné de l'assassinat, se purge par les sermens entre les mains de ce héros. Le Cid veut lui faire répéter le serment jusqu'à trois fois, et perd ses bonnes graces. Il est rappelé pour le siège de Tolède, expédition où le zèle religieux attira des guerriers étrangers, comme à une croisade. Les Maures perdent cette ville importante en 1085. Alphonse en fait sa capitale, il laisse le libre exercice de la religion mahométane; mais il ne peut venir à bout de la repeupler, et de maintenir sa splendeur. Elle avoit eu environ trois cents mille habitans sous les Sarrasins. Elle est devenue presque déserte. Le Cid fit encore la conquête de Valence en 1094.

Le Cid, sous Alphonse VI roi de Castille.

Il enleve Tolede aux Maures, en 1085.

Bernard, moine de Cluni, devint Archevêque de Tolède. Le conquérant lui donna des biens

Archevêque de Tolède.

immenses, parmi lesquels on compte dix villes ou châteaux. Ce n'étoit pas le moyen de faire fleurir un état. Urbain II, ancien confrère de Bernard, lui donna de son côté le titre de primat d'Espagne ; titre que d'autres métropolitains ont contesté. On a observé ailleurs combien les papes avoient à cœur d'étendre leur autorité, même temporelle, sur cette partie de l'Europe.

Alphonse veut établir l'office romain.

Alphonse s'empressa vivement à y établir l'office romain, au lieu de l'ancienne lithurgie gothique ou *mosarabe*. L'affaire devint si sérieuse, qu'il ordonna la preuve du duel, pour décider entre les deux liturgies. Le champion de la romaine ayant été vaincu, Alphonse ne laissa pas de persister dans son dessein, et voulut tenter l'épreuve du feu. Le feu ne respecta vraisemblablement ni l'une ni l'autre. Mais l'autorité fit prévaloir deux ans après le rit étranger, que la reine en particulier soutenoit avec chaleur. Cependant quelques églises conserverent le mosarabe. Les Espagnols avoient de l'esprit, de la grandeur d'ame, de la probité,

Epreuves du duel et du feu pour cet objet.

du courage, mais les préjugés prenoient sur eux trop d'empire, pour ne pas offusquer ou enchaîner leurs talens et leurs vertus.

Cet Alphonse, mal à propos surnommé le Grand.

On a honoré du nom de Grand cet Alphonse VI, qui avoit trahi et dépouillé son frère, qui avoit détrôné le fils de son protecteur, qui avoit persécuté le Cid son bienfaiteur. C'est ainsi qu'on a pris souvent pour grandeur, des succès souillés par le crime. Alphonse meurt en 1109. Le comte Henri, son gendre, fils d'un duc de Bourgogne, jouit après sa mort d'une principauté en Portugal, récemment conquise sur les Maures. Plusieurs Français étoient venus s'établir en Espagne, après la conquête de Tolède. Ils y avoient obtenu des privilèges considérables, dont il reste encore des vestiges.

François établis en Espagne.

Alphonse le Batailleur, roi d'Arragon prend Sarragosse, en 1118.

Sarragosse tombe au pouvoir des Chrétiens. Prise en 1118 par Alphonse le *Batailleur*, roi d'Arragon et de Navarre, elle devient sa capitale, comme Tolède du royaume de Castille. Ce prince combattit sans cesse et Chrétiens et Musulmans. Les derniers rem-

portèrent sur lui en 1134 une victoire complette, qui coûta la vie à deux évêques et à une infinité de gentilshommes. Il mourut de chagrin huit jours après, laissant ses états, par un testament insensé, à l'ordre des Templiers. Le testament fut estimé ce qu'il valoit. Mais on se divisa pour le choix d'un successeur. Les Arragonois élurent un frère du dernier roi, moine incapable de les gouverner; les Navarrois proclamèrent un autre prince. Cette division exposoit les deux états à devenir la proie des Maures. Alphonse VIII, roi de Castille, les sauva par un prompt secours; mais plus jaloux de son intérêt que de la gloire, il obligea les Arragonois de lui céder Sarragosse, et le roi de Navarre de lui faire hommage. Le succès l'avoit tellement enflé, qu'il affecta le titre d'empereur d'Espagne.

Il donne ses états aux Templiers, par testament

Division entre les Arragonois et les Navarrois

Le roi de Castille en profite.

Les templiers vinrent, en 1141, réclamer la couronne d'Arragon, en vertu du testament d'Alphonse le Batailleur. Par un accord, que le pape et le patriarche de Jérusalem confirmèrent, on leur céda des terres et d'autres biens en Ar-

Accord avec les templiers au sujet de la couronne d'Arragon.

ragon. Ils s'y établirent. Si les circonstances avoient permis de faire valoir ce testament ridicule, ils auroient sans doute régné. C'est apparemment sur le modèle de leur institut, qu'on créa en 1158 l'ordre militaire d'Alcantara, auquel Alphonse VIII, roi de Léon et de Castille, donna en fief tout ce que les chevaliers pourroient conquérir sur les Maures. L'ordre militaire de Calatrava, soumis à l'observance de Citeaux, naquit deux ans après, et celui de Saint-Jacques en 1161. Les fondations naissoient les unes des autres.

Ordres militaires d'Espagne

Alphonse Henriquès, comte de Portugal, reçut de ses soldats le titre de roi, après une bataille gagnée sur les Maures en 1139. Il leur enleva ensuite Lisbonne. Le pape Alexandre III, croyant qu'on ne pouvoit être roi de Portugal sans son aveu, et profitant de l'occasion de rendre un royaume tributaire de l'église, lui envoie une couronne en 1179, le met sous la protection du saint siège, à condition de payer un tribut annuel de deux marcs d'or. Depuis long-tems un légat avoit

Royaume de Portugal en 1139.

Le pape Alexandre III le rend tributaire du saint siège.

déjà obtenu d'Alphonse, qu'il payeroit quatre onces d'or par an. La politique romaine n'étoit jamais endormie. Elle suivoit son système. Les princes n'en avoient aucun. Comment, après Grégoire VII, pouvoient-ils ne rien prévoir ?

Deux mariages d'Alphonse IX, roi de Léon, cassés par les papes.

Un roi de Léon, Alphonse IX, ayant épousé la fille de ce nouveau roi de Portugal, sa cousine germaine, un légat de Célestin III vint casser le mariage, excommunier les évêques qui l'approuvoient, et jetter l'interdit sur les deux royaumes. La superstition populaire s'échauffa. Des calamités naturelles parurent des preuves de la colère divine. Il fallut que les deux époux se séparassent, quoiqu'ils eussent plusieurs enfans. Peu de tems après, le même roi de Léon, à qui l'on reprochoit d'entretenir une juive, épousa Bérengere de Castille. C'étoit encore une parente. Innocent III lança l'excommunication et l'interdit. Le roi résista quelque tems, mais quitta enfin sa nouvelle épouse, après que le pontife eut déclaré légitimes leurs enfans.

Cepen-

On lit que les cours espagnoles

regardoient l'empêchement du mariage, pour cause de parenté, comme purement civil, et croyoient que les princes pouvoient en dispenser, sur-tout entre personnes du sang royal. Il n'est pas douteux que ce ne fût l'ancien droit des empereurs depuis Constantin: il est évident qu'un roi d'Espagne en particulier ne pouvoit guere épouser que ses parentes, à moins de chercher une femme ailleurs : il y a tout lieu de croire que plusieurs mariages de cette espèce n'avoient excité aucune réclamation ; mais depuis que les papes tournoient leurs yeux sur l'Espagne, on devoit s'attendre à des coups d'autorité arbitraire, aussi dangereux que fréquens.

dant les coursd'Espagne regardoient l'empêchement de parenté, comme civil.

La cour de Rome savoit tout mettre à profit ; l'imprudence des princes sembloit aller au-devant du joug. Pierre II, roi d'Arragon, ayant épousé à Montpellier l'héritière du comté de cette ville, se rendit à Rome, se fit couronner par Innocent III, en 1204, et obligea sa couronne à une redevance annuelle envers le saint siège. Les états d'Arragon protestèrent

Pierre II, Roi d'Arragon alla se faire couronner à Rome.

Innocent III s'en fit des droits sur cette couronne.

contre une obligation, qui seroit prise infailliblement pour un tribut. Ils soutinrent que le roi n'avoit pu, sans leur consentement, s'y soumettre. Jamais prince ne s'étoit fait couronner à Rome, sans exposer les droits de la souveraineté. Le pape crut que le couronnement dépendoit de lui; du moins il agit comme si la chose eût été certaine; car il permit aux rois d'Arragon de se faire sacrer et couronner à Sarragosse. Que signifie une pareille permission?

Il y avoit quatre royaumes chrétiens en Espagne.

Voilà ce que je trouve de remarquable dans l'histoire d'Espagne jusques au treizième siècle. Elle ne se lie point encore avec les affaires générales. Tout est divisé. Les Maures ont perdu beaucoup de terrein; mais il y a quatre royaumes chrétiens; Léon et Castille, Navarre, Arragon, Portugal; et ces petits royaumes, sujets à de fréquentes révolutions, souvent en guerre l'un contre l'autre, forment un mèlange confus d'intérêts et d'événemens, où ni les vices ni les vertus ne peuvent avoir un grand éclat. Pour que les détails soient intéressans, il faut que la

politique ait un théâtre élevé : que l'esprit humain se développe, ou que ses erreurs et ses folies produisent quelque phénomène extraordinaire.

CHAPITRE XII.

Observations générales.

Depuis environ un siècle se formoient des établissemens très-utiles aux souverains et aux peuples ; aux premiers, par l'affoiblissement des vasseaux qui se jouoient de l'autorité royale ; aux autres, par un commencement de liberté qui adoucissoit les maux de l'oppression. Je parle des *communes* et du gouvernement municipal. Ces communes étoient une association des bourgeois pour leur défense. Elles avoient le droit d'élire un maire et des échevins, de se gouverner, de prendre les armes, à condition de fournir au prince un nombre d'hommes en cas de guerre, et de lui payer quelques redevances. Ce droit précieux s'achetoit à prix d'argent. Les croisades contribuè-

Etablissement des communes et du gouvernement municipal.

rent à l'établir, parce qu'elles obligoient à chercher des ressources pécuniaires. Peu-à-peu la plupart des villes devinrent de petites républiques, turbulentes d'abord, mais où les seigneurs ne pouvant plus exercer leur tyrannie, les rois avec le tems devoient rendre leur domination respectable ; où enfin la liberté devoit produire l'industrie.

Le Clergé s'y opposa vivement

Les intérêts opposés de la bourgeoisie et des seigneurs, sur-tout les oppositions du clergé, firent naître au commencement beaucoup d'orages. On voit, sous Louis le Gros, Gualdéric, évêque de Laon, après avoir vendu son consentement à la commune de cette ville, l'attaquer à force ouverte, et mourir victime d'une sédiction que ses violences avoient excitée. L'archevêque de Rheims déclame ensuite contre les communes. Il les accuse de servir de prétexte aux serfs, pour se soustraire à l'obéissance de leurs seigneurs. Il cite à ce sujet des passages de l'évangile ; ne voyant pas que les serfs rentroient dans les droits de la nature, et payoient une liberté

qu'ils n'avoient perdue que par les fléaux de la barbarie. Comme le clergé avoit une infinité d'esclaves, le nouvel établissement l'inquiétoit d'autant plus, qu'il s'occupoit moins alors du bien public.

Les empereurs franconiens multiplierent les villes libres.

En Allemagne, les empereurs franconiens; toujours exposés aux révoltes des grands vassaux, multiplièrent politiquement le nombre des villes libres, pour fortifier le parti de la bourgeoisie. Henri V accorda les droits de citoyens aux gens de métier, et aux habitans serfs de plusieurs villes, ce qui occasionna la distinction des tribus, *citoyens nobles, francs-bourgeois, et bourgeois-artisans*. Jusqu'alors les arts et les métiers, le commerce même, avoient été une flétrissure. « Ce n'étoit que chez » les Slaves du Mecklembourg et » de la Poméranie, que les manufactures et le négoce étoient » en quelque considération : ils » faisoient un très-grand commerce dans les ports de Slelwick, de Rypen et de Julin, » et naviguoient jusqu'en Russie. » Tout changea de face, après que » Henri V eut déclaré libres les

Alors le commerce fleurit en Allemagne.

» artisans et les négocians. Les » fleuves de l'Allemagne se couvrirent de barques ; une abondance inconnue jusqu'alors passa » des villes dans la campagne, et » les commerçans acquirent en » moins de cent cinquante ans » une puissance qui fit trembler » plus d'une fois les rois de Suède » et de Danemarck. » (*Abrégé de l'histoire d'Allemagne.*) Tels sont les fruits de la liberté ; même en naissant, elle ouvre la carrière du bonheur.

La liberté anime les talens et le courage

Les mêmes effets naquirent de la même cause dans la plupart des pays. La servitude abattoit l'ame, tenoit le génie captif, ôtoit tout aliment à l'industrie en étouffant l'émulation. Dès que la liberté commence à naître, de nouveaux sentimens font éclorre des idées nouvelles, et donnent l'essor au courage et aux talens. Mais combien d'obstacles s'opposent presque partout au bonheur de la société ! et combien de tems ne faudra-t-il pas pour les vaincre ? Les mœurs conservoient toujours leur barbarie, la superstition et l'ignorance faisoient toujours des maux infinis.

Mais la superstition et l'ignorance gâtoient tout.

On avoit sans cesse la religion à la bouche ; mais on avoit des idées si fausses de religion, que ce nom respectable consacroit les plus grands abus.

Contraste de la religion et de la superstition.

Il est bien étrange que le zèle de certaines personnes affecte de dissimuler ces abus, dont l'histoire conserve tant de monumens ; comme s'il ne falloit pas, pour l'honneur même de la religion, découvrir aux hommes les abymes où entraînent les préjugés superstitieux. Elle inspire la paix, la charité, le désintéressement, l'amour du bien public, la soumission aux lois et aux puissances, toutes les vertus qui font la base essentielle de la société, et qui sanctifient par l'accomplissement des devoirs. Voyez, au contraire, les effets de la superstition. Le ministère spirituel est devenu un despotisme odieux. Les pontifes, non contens d'avoir acquis des principautés, ont voulu se rendre souverains du monde, soumettre toutes les couronnes à leur empire ; et avec des bulles et des excommunications, ils ont presque réalisé une chimère si révoltante. Le pouvoir de

Effets de la dernière

1°. Abus du ministère spirituel.

2°. Trou-

bles dans le états.

lier et de délier les pécheurs dans un tribunal de salut, a lié les mains aux puissances, qui doivent tenir le glaive et le gouvernail des états; a délié les sermens des sujets, qui doivent exécuter leurs ordres. Les membres du Clergé, soumis aux lois comme citoyens, ont enchaîné la législation aux intérêts ou aux préjugés de leur corps. Parce que toute affaire peut avoir quelque rapport à la conscience, ils se sont crus en droit de juger de tout. Ainsi les mariages, l'objet le plus important des lois civiles, les mariages des rois comme ceux des particuliers, dépendent absolument de leurs sentences. Ainsi les contrats les plus essentiels sont caduques sans le sceau de leur autorité. Ainsi les testamens n'ont plus de force, s'ils ne renferment des legs pour l'église; et cette dévotion paroît un devoir si indispensable, que mourir même sans testament est un crime qui fait priver de la sépulture. Ainsi le privilège clérical exempte de contributions, de charges publiques, et met à couvert des poursuites de la justice un nombre de scélé-

3°. Mariages et testamens assujettis au clergé.

4°. Privilèges de la cléricature.

rats, qu'on devroit punir avec le plus de sévérité, puisque l'abus du saint ministère rend leurs forfaits plus atroces. Voilà le tableau que présente cette époque.

La superstition éclate surtout dans les croisades.

Mais les croisades seules ne démontrent-elles pas tout ce que la superstition a de funeste, soit pour l'église, soit pour la société politique, soit pour les monarques et les grands, soit pour les simples citoyens? Une indulgence plénière assure la rémission des péchés à quiconque s'enrôle pieusement dans la milice que levent les papes. Aussi-tôt l'Europe s'ébranle, l'enthousiasme s'empare des esprits, chacun veut prendre la croix. Les princes abandonnent leurs états, les riches leurs possessions, les pères leurs familles, les prêtres leurs ouailles. Tout se croise à l'envi, jusqu'aux femmes et aux enfans. On envoie une quenouille avec insulte à ceux qu'arrêtent la raison ou la crainte. *Les villes et les châteaux deviennent déserts*, écrivoit saint Bernard au pape Eugene; *on voit des veuves dont les époux sont vivans.*

C'est par

Ne semble-t-il pas que ces croi-

la faute des croisés qu'elles n'eurent point de succès.

sés pleins de ferveur vont être, sinon des conquérans, au moins des pélérins et des pénitens exemplaires ? Cependant leur route est marquée par le meurtre et le brigandage ; la fureur des passions ne les abandonne point ; ils sont ivres de sang humain, lorsque leur dévotion s'exhale en transports au saint sépulcre. Les croisades bien dirigées auroient pu soumettre l'Asie aux Chrétiens. Elles ne servirent qu'à ruiner et dépeupler l'Europe, qu'à faire périr des millions d'hommes, qu'à rendre les papes plus despotiques, qu'à extirper dans l'église les foibles restes de discipline et de pénitence ; parce que des idées superstitieuses en étoient le principal ressort, et que la vertu n'y avoit guère plus de part que la prudence.

Fanatisme né de la superstition.

La superstition conduit naturellement au fanatisme. C'est une matière extrêmement inflammable : il ne faut qu'une étincelle pour la mettre en feu. La France en fournit sous cette époque plusieurs exemples singuliers ; tantôt des convulsionnaires qui attribuent aux saints la vertu de les agiter de

mouvemens frénétiques : tantôt des fous qui se croient prophetes, et qui, entraînant le peuple, se font presque adorer comme Dieu même : tantôt des réformateurs ardens qui, sous prétexte de censurer les abus, attaquent l'autorité ecclésiastique, inspirent l'hérésie et la révolte, et donnent naissance aux sectes ennemies du clergé, dont le progrès deviendra un des fléaux du monde chrétien.

La doctrine d'Arnaud de Brescia devoit être contagieuse.

Des cendres d'Arnaud de Brescia, qu'Adrien IV fit brûler en 1155, sortirent de nombreux essaims de fanatiques, qu'on verra bientôt s'animer sous le glaive de la persécution. Les vices et les excès du clergé fournissoient par malheur trop de matières aux invectives. Le dogme est toujours en danger, lorsque ses dépositaires ne le soutiennent ni par la doctrine ni par les mœurs. La haine et le mépris qu'ils s'attirent, ne peuvent manquer de s'étendre sur les vérités qu'ils enseignent, et par lesquelles ils dominoient sur les esprits. Une curiosité audacieuse cherche à décrier leur enseignement pour dégrader leur mi-

nistère. Telle fut la source des nouvelles hérésies.

Nouveaux ordres monastiques.

De nouveaux ordres monastiques, les Chartreux, Valombreuse, Prémontré, Cîteaux, Fontevraud, etc. renouvellent les spectacles de ferveur, qu'on ne trouvoit plus dans la réforme opulente de Cluni. Ils acquièrent par conséquent des terres, avec du crédit; et le relâchement s'introduira chez eux comme ailleurs. C'est ce que saint Bernard ne prévoyoit pas, sans doute, quand il censuroit aigrement la vie des Clunistes. Mais en obtenant pour son ordre, du pape Innocent II, toute exemption de dixmes, il parut suivre lui-même ce penchant trop naturel, qu'on a reproché aux moines, de courir après les privilèges qui distinguent et enrichissent le corps. L'abbé de Cluni, Pierre le Vénérable, avoit-il tort de se plaindre d'une concession obtenue au préjudice de son monastère ? « Qui a jamais oui dire, écrivoit-» il, que le pape ait dépouillé de » ses droits, non pas une église, » mais une femmelette, par sa » seule volonté, sans connoissance

S. Bernard trop prévenu pour le sien, en attaquant les Clunisistes.

» de cause ; et que le bien des » uns ait été donné aux autres , » sans le consentement des pro- » priétaires ? » Le privilège de Cîteaux fut maintenu , malgré ces plaintes , comme les anciennes exemptions de Cluni l'avoient été , malgre les plaintes de l'épiscopat. Un abus sembloit autoriser l'autre.

Aventures de Pierre Ignée à Florence.

Il y a peu de traits plus singuliers dans l'histoire des nouveaux moines , que l'aventure de Pierre Ignée à Florence en 1067. Ceux de Valombreuse et Jean Gualbert , leur fondateur , soupçonnant de de simonie l'évêque de Florence , avoient cru par zèle devoir le diffamer. Ils crioient qu'on ne pouvoit recevoir de lui les sacremens , puisque c'étoit un hérétique. Sourds aux remontrances de personnages sages , et même du cardinal Pierre Damien , ils soulèvent les Florentins contre leur prélat , sur-tout les femmes ; ils font demander l'épreuve du feu. Pierre Aldobrandin , moine de cette congrégation , la subit devant tout le monde. Deux bûchers longs de dix pieds , séparés par un très-petit espace , étoient presque réduits en char-

bons, lorsqu'il passa, dit-on, entre deux, nu-pieds, a pas mesurés, sans aucune brûlure. De-là le surnom d'*Ignee* qu'on lui donna. Le miracle peut paroître d'autant plus suspect, que le pape Alexandre II avoit ordonné aux moines de se taire, et qu'ils avoient désobéi. Cependant le pape déposa l'évêque, qu'il auroit en vain soutenu. Aldobrandin fut élevé dans la suite au cardinalat.

Avec les instituts, se multiplièrent les querelles. Les chanoines réguliers disputoient aux moines la prééminence en fait de perfection: les moines blancs et gris vouloient l'emporter sur les noirs: les noirs, fiers de leur ancienneté, s'indignoient de l'arrogance des nouveaux venus. On ne s'épargnoit point les sarcasmes et les invectives. Les rivalités s'enflammèrent davantage, quand les religieux mendians attirèrent tous les regards, obscurcirent tous les ordres, régnèrent sur toutes les consciences, comme nous le verrons bientôt. Tout se ressent tôt ou tard des foiblesses de l'humanité. Ce qui doit paroître étrange, ce n'est pas que les instituts monastiques aient

Querelles entre les moines.

toujours dégénéré en s'agrandissant ; c'est qu'en les multipliant sans mesure, on n'ait jamais pensé qu'ils devoient subir le sort des choses humaines ; et que ceux qui cesseroient d'être utiles, deviendroient nuisibles par leur inutilité seule.

Folies que produisent l'ignorance et la superstition

Je ne m'arrêterai point sur les traces de l'ignorance de ces temps-là. Presque tout étoit miracle, prophétie. On faisoit constater par des bulles l'authenticité d'une relique suspecte ; les conciles décidoient sur de faux actes, de l'antiquité d'un saint, du lieu où étoit son corps. Un imposteur hardi ou un insensé enthousiaste n'avoit qu'à ouvrir la bouche pour persuader à la multitude ce qu'il vouloit. Jusqu'à ce que les prêtres soient éclairés, et qu'ils éclairent sagement les peuples, nous verrons de funestes extravagances se perpétuer sous un voile de religion. La *fête des fous*, la *fête des ânes*, deshonoroient le culte ; mais du moins elles ne troubloient point la société.

Péripatétisme, source des

Les ouvrages d'Aristote, mal traduits et mal commentés par les

disputes scolastiques.

Arabes, plus mal entendus encore par les Chrétiens d'Occident, loin de répandre un goût de philosophie, propre à dissiper les erreurs, furent la source de toutes les disputes scholastiques, non moins pernicieuses que les effets de l'ignorance. Cette manie de disputes, que nous avons vu naître avant l'époque de Grégoire VII, fit des progrès étonnans, à mesure que les esprits se réveillèrent de leur léthargie. Les *universaux*, les *distinctions*, les futilités ridicules de l'école, devinrent des objets considérables, pour lesquels on se déchiroit avec fureur.

Elles s'étendent aux dogmes.

Malheureusement on voulut traiter le dogme, comme on traitoit la métaphysique. On enveloppa de mots sans idées les matières de foi, déjà si obscures par elles-mêmes, et l'on crut les expliquer en les rendant plus inexplicables. C'est ce qui perdit Abélard, homme de génie, savant pour son siècle, vertueux après sa chûte avec Eloïse, mais théologien téméraire, et entêté de ses systêmes. Ses explications de la trinité lui suscitèrent des accusateurs plus dangereux par

Abélard persécuté.

leur crédit que par leur savoir. Un concile de Soissons le condamna sans daigner l'entendre. Saint Bernard tourna contre lui toute la vivacité de son zèle, et dès-lors ce théologien n'éprouva qu'inquiétudes et disgraces continuelles. S'il faut en croire son récit, dans le concile de Soissons, quelqu'un lui reprochant d'enseigner que le père est seul tout-puissant, le légat Conon dit d'un air fort étonné : *Un enfant ne seroit pas capable d'une telle faute, puisque les élemens de la foi enseignent qu'il y a trois tout-puissans.* Sur quoi un professeur cita en riant les paroles du symbole : *Et cependant il n'y a qu'un seul tout-puissant.* Le grand crime d'Abélard fut d'éclipser des rivaux jaloux de sa gloire, et de ne pas être l'écho des opinions d'autrui. Les moines de Saint Denis le regardèrent comme un impie, comme un criminel d'état, parce qu'il osa révoquer en doute la fable de Saint-Denis l'Aréopagite, leur prétendu patron.

Ignorance de ses accusateurs.

Toutes les idées qu'on avoit alors des sciences venoient des Arabes, dont les plus fameux écrivains sont

Sciences des Arabes

Avicenne et Averroès. Ils s'étoient attachés aux mathématiques, à une apparence de philosophie tirée d'Aristote, à la medecine mêlée d'astrologie judiciaire. L'école de Salerne leur devoit sa célébrité, et dès le commencement du douzième siècle, cette école avoit publié son fameux ouvrage contenant les préceptes de la medecine en vers léonins. Des clercs et des moines furent long-tems en possession d'une faculté si peu convenable à leur état : eux seuls pouvoient en etudier les livres ; eux seuls se rendoient capables de l'exercer.

Ecole de Salerne.

Universités.

Jurisconsultes de Bologne.

D'autres écoles embrassèrent d'autres objets. Les académies ou universités prirent naissance. Nous avons vu la jurisprudence romaine enseignee avec eclat à Bologne. Irnérius ou Wernerus eut la gloire d'y faire fleurir cette édude, sous l'empereur Lothaire II. Son disciple Ason avoit, à ce qu'on prétend, dix mille auditeurs. Accurse, qui vint ensuite, fut nommé *l'idole des jurisconsultes*. Les premiers auteurs ou restaurateurs de la science excitent toujours une sorte de vénération superstitieuse. Attachés

chés eux-mêmes superstitieusement aux livres dont ils sont les interprètes, ils en prennent la lettre plutôt que l'esprit ; ils en outrent les principes au lieu de les discuter ; ils en soutiennent le faux comme le vrai, souvent avec plus d'enthousiasme. Le droit romain a eu ses fanatiques, dont les préjugés se sont introduits dans la législation moderne.

La jurisprudence devoit restreindre la jurisdiction ecclésiastique.

Cependant, rien n'étoit au fond plus utile qu'un genre d'études, où parmi des lois vicieuses, on trouve les plus solides fondemens de la société. On devoit sur-tout y puiser les connoissances nécessaires pour fixer les limites des deux puissances, autant que la nature des choses le permet, et pour restreindre les abus de la jurisdiction ecclésiastique. Mais la cour de Rome ne manquoit pas de ressources. Gratien, moine toscan, publia sous Eugene III son fameux *décret* ou recueil de canons, intitulé, *Concorde des canons discordans*, ouvrage confus, informe, plein d'erreurs, tissu de fausses décrétales, tendant à établir sur le saint siège

On y oppose le décret des Gratiens.

un despotisme sans bornes, et à soustraire absolument les clercs aux tribunaux séculiers ; ouvrage qui devint néanmoins la base du droit canonique, la règle des jugemens ; et qui, durant plusieurs siècles, a prévalu sur les notions du sens commun, ainsi que sur les lois civiles et la vraie discipline de l'église. Les commentaires dont on le chargea, étoient encore plus absurdes que le texte.

Moyens de faire dominer le droit canonique

Nous observerons ici avec Giannoné un grand trait de la politique romaine. Plus le droit civil étoit cultivé, plus il importoit de faire dominer le droit canonique. On opposa livres à livres, en suivant la même méthode ; le *décret* aux *pandectes*, les *décrétales* au *code*, aux *novelles* le *sexte*, les *clémentines*, les *extravagantes*. Paul IV fit composer les *instituts* de Justinien. (Voyez l'*histoire de Naples, livres XIV*.) Ce genre d'étude fut le chemin de la fortune : il absorba presque tous les autres.

Mœurs toujours grossières

Les mœurs étoient en général toujours les mêmes : une stupidité grossière, une valeur brutale,

une galanterie romanesque, une crédulité stupide; des duels ou des folies, point de goût ni d'agrémens dans le commerce; point de police ni de sûreté; des idées fausses de tout, et par conséquent nul principe de bonheur. Il semble que l'instinct des sauvages vaut mieux que cet état de société sans règle et sans repos.

Armoiries nées des croisades.

Une invention née des croisades fut celle des armoiries, par lesquelles on se rendoit reconnoissable sous l'armure de fer qui couvroit entièrement le corps. De-là vint le blason, regardé comme une science lorsqu'on n'étudioit presque rien d'utile.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

INNOCENT III ET FRÉDÉRIC II.

ACCROISSEMENT DU POUVOIR DES PAPES. — FIN DES CROISADES SOUS SAINT LOUIS.

Depuis le commencement jusques vers la fin du treizième siècle.

CHAPITRE PREMIER.

Pontificat d'Innocent III. — Ses entreprises contre Philippe-Auguste, etc. — Quatrième croisade et prise de Constantinople.

Innocent III, capable de surpasser Grégoire VII.

INNOCENT III, un des plus grands génies, des plus habiles et des plus audacieux, qui soit parvenu au trône pontifical, mérite d'être nommé à la tête de cette époque, puisqu'il surpassa les entreprises et les succès de Grégoire VII. Elu en 1197, avant l'âge de quarante ans, il signala d'abord sa politique par des coups d'autorité, qui annonçoient un vigoureux despotisme.

Il se rendit maître d'Ancone, de Spolète, et de quelques autres places; il se ligua contre l'empire avec les principales villes de Toscane; il restreignit la légation de Sicile, en accordant l'investiture au jeune roi Frédéric, fils de Henri VI et de la reine Constance; et s'il accepta la tutelle de ce prince encore enfant, ce fut moins avec l'intention de le protéger, qu'avec le désir de l'opprimer : car il ne tarda point à faire éclater sa haine contre la maison de Souabe, trop puissante pour ne pas lui paroître ennemie du saint siège.

Ses premiers coups d'autorité

Sa haine pour la maison de Souabe.

1197. *Frédéric II devoit succéder à Henri VI son père.*

La couronne impériale appartenoit à Frédéric II, puisqu'on l'avoit proclamé dès le berceau roi des Romains. Son oncle Philippe, duc de Souabe et de Franconie, et marquis de Toscane, étoit chargé de la tutelle et de la régence. Innocent haïssoit d'autant plus Philippe, qu'il l'avoit vu excommunié par Célestin III, et mépriser les censures. Il inspira ses sentimens à l'archevêque de Cologne; il suscita une cabale, qui élut empereur Berthold, ennemi déclaré de la maison de Souabe.

Philippe, son oncle, est empereur.

Mais Philippe engagea ce dernier, pour onze mille marcs d'argent, à se désister, et représentant ensuite aux états combien l'enfance de Frédéric étoit favorable aux entreprises de la cour de Rome, il se fit élire lui-même, soit par ambition personnelle, soit pour soutenir la couronne dans sa famille.

Le pape fait élire Otton IV.

Il eut bientôt à combattre un concurrent. L'archevêque de Cologne, exécuteur des ordres du pape, remue, intrigue, assemble une petite diète. Les suffrages de cette assemblée tombent sur Otton de Brunswick, comte de Poitou, neveu de Richard roi d'Angleterre, et troisième fils du duc de Bavière, Henri le Lion, dont Frédéric Barberousse avoit puni les révoltes. Otton devoit à l'argent de Richard son élection. Celui-ci mourut; Jean Sans-terre, son successeur, ne continua point les secours. Philippe, allié du roi de France, ayant battu son rival, toute l'Allemagne se déclara pour le vainqueur. Innocent, qui l'avoit excommunié, se réconcilia enfin avec lui, dans l'espérance de faire épouser à son neveu une fille de

Philippe, vainqueur est assassiné.

ce prince. Mais l'empereur jouit peu de ses avantages. Il fut assassiné en 1208, par un seigneur vindicatif. Otton IV, sur le point d'être ecrasé, fut alors unanimement reconnu dans une diète.

Otton lui succède.

1200. Divorce de Philippe Auguste.

La France et l'Angleterre étoient le théâtre des scènes les plus intéressantes. C'est-là qu'Innocent III, avec ses bulles, ses anathèmes, et ses légats, voulut disposer de tout, en maître des couronnes et des peuples. Philippe Auguste ayant répudié Ingelburge, fille du roi de Danemarck, un interdit général sur le royaume fut le fruit de ce divorce, quoique deux légats de Célestin III eussent déclaré le mariage nul à raison de la parenté. Ainsi la parenté annulloit, n'annulloit pas les mariages, selon les vues actuelles de la cour de Rome; et les princes ne savoient jamais à quoi s'en tenir. D'abord Philippe déploya la fermeté de son caractère. Il punit ceux qui troubloient l'état pour exécuter les ordres du pape. Mais cédant par politique, il rendit à Ingelburge le titre de reine, dont elle jouit tristement dans un cloître. Toutes ses

Il résiste d'abord, et cède enfin au pape.

vues se portoient du côté de l'Angleterre, exposée à des révolutions violentes qu'il avoit intérêt de favoriser.

Jean Sans-terre fait assassiner Arthur, duc de Bretagne, qui lui disputoit l'Angleterre.

Après la mort de Richard, son frère Jean, surnommé *Sans-terre*, parce que Henri II ne lui avoit point donné d'apanage, fut reconnu pour son successeur. Mais le jeune Arthur, duc de Bretagne, prétendit à la couronne, alléguant le droit de représentation ou de primogéniture; car il étoit fils d'un aîné de Jean. En France, où ce droit féodal avoit plus de force qu'en Angleterre, où d'ailleurs Philippe-Auguste vouloit affoiblir une puissance rivale; Arthur vit l'Anjou, le Maine, la Touraine, se déclarer en sa faveur. Un accommodément passager fut suivi d'une guerre ouverte, dès que Philippe cessa de craindre les poursuites d'Innocent. L'armée française étoit triomphante contre l'Anglais. Malheureusement le duc de Bretagne perdit une bataille, et tomba entre les mains de son oncle, tyran lâche et inhumain, qui l'assassinat sans remords.

La mère d'Arthur et les états de Bretagne s'adressent au roi de France, lui demandent justice, comme au suzerain du meurtrier. Jean Sans-terre cité à la cour des pairs ne comparoît point : on confisque tout ce qu'il possède dans le royaume. Il est certain qu'un vassal étoit justiciable du roi, et devoit subir le jugement de ses pairs, ou des grands vassaux immédiatement soumis à la couronne. Mais soit que la confiscation de tant de provinces fût légitime, ou que, selon le droit féodal, Jean ne dût être condamné qu'à perdre la souveraineté de la Bretagne, dépendante de la Normandie, (comment le prétend M. l'abbé de Mably.) Un tel arrêt ne pouvoit avoir de force que par les armes. Philippe, profitant de la stupide lâcheté du roi d'Angleterre, qui voyoit tranquillement ses conquêtes, s'empara bientôt de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou, et ne lui laissa que la Guienne. On peut juger des deux rois, par les conquêtes de l'un, et l'indolence de l'autre.

1203. Il est cité à la cour des pairs de France.

Innocent III se prétend juge de ce différend.

Innocent, dont l'Anglais sollicita la protection, s'étoit érigé en juge ; il avoit commandé plusieurs fois de finir la guerre, prétendant qu'il ne jugeoit point du fief, mais du péché : détour admirable pour s'attribuer le jugement de toutes les causes politiques, et généralement de toutes les affaires du monde ; car où ne peut-on pas trouver du péché ? Philippe fut peu effrayé de ses menaces. Il répondit que les querelles des rois n'étoient point du ressort de l'église. Nous verrons le pape s'en mêler d'une manière encore plus étrange.

Quatrième croisade, prêchée en France.

Dans le cours de cette révolution, Innocent ralluma le feu des croisades, et Constantinople en fut la victime. Foulques, curé de Neuilli, enthousiaste ignorant, ne réussit pas moins que saint Bernard à inspirer une guerre, qu'on appeloit toujours sainte, après l'expérience de tant de crimes qu'elle avoit produits. Baudouin, comte de Flandre, étoit le chef de l'expédition. Venise fournit des vaisseaux pour le trans-

port, en exigeant une somme considérable. Les croisés commencent par attaquer Zara, en Dalmatie, ville chrétienne, qui avoit secoué le joug de Venise. Le pape les excommunie en vain : Zara est prise, et les Vénitiens triomphent. Quoique l'indulgence de la croisade eût de grands attraits, l'ambition en avoit davantage, sur-tout aux yeux de ce peuple commerçant, avide comme les anciens Carthaginois et de richesses et de conquêtes.

Les Vénitiens prennent Zara malgré le pape.

L'orage fondit bientôt sur Constantinople, déchirée par de cruelles dissentions. Isaac-Lange y avoit été détrôné en 1195, par Alexis son frère, qui régnoit en lâche tyran. Le fils d'Isaac, nommé aussi Alexis, implore le secours des croisés contre l'usurpateur, s'engageant de leur fournir des vivres, de leur payer deux cents mille marcs d'argent, de se soumettre au pape, etc. Par ce moyen, l'empereur légitime est rétabli. Il ratifie le traité, quoique les conditions lui en paroissent impossibles ; il fait fondre les vases sacrés pour le paiement de la dette, e

Les croisés rétablissent Isaac Lange, détrôné par son frère.

A quelles conditions.

son fils épuise l'état dans la même vue.

1204. Constantinople se révolte.

Tandis que ces opérations irritoient le peuple, les brigandages et les insultes des croisés augmentoient sa haine. On se révolte contre les deux empereurs; car le fils en avoit le titre comme le père. Isaac meurt; le jeune Alexis est assassiné; Alexis Ducas, surnommé Murtzulphe, coupable de ce meurtre, est en possession du trône.

Les croisés profitent de cette circonstance, et s'en rendent maîtres.

Mais les croisés, profitant de la conjoncture, s'emparent de Constantinople, la pillent, et s'y livrent aux excès les plus atroces. Le légat du pape et les évêques, opposés d'abord à une entreprise si injuste, l'avoient autorisée depuis la révolte, et avoient promis l'indulgence plenière pour cette conquête, où ils voyoient l'avantage du saint siège.

Les Vénitiens y gagnerent la Morée, Candie, etc.

Les Vénitiens y gagnèrent le Péloponèse ou la Morée, Candie et plusieurs villes. Baudouin eut l'empire, presque sans puissance; car tout fut divisé, et les Grecs conservèrent quelque chose. Théodore Lascaris s'établit à Nicée; un Alexis-Comnene à Trébizonde: ils donnèrent à leurs petits

états le nom d'empire. Baudouin fut battu et mis en pièces par les Bulgares en 1205. Henri, son frère et son successeur, mourut empoisonné en 1216. Pierre de Courtenai, de la maison royale de France, qui lui succéda, périt par la trahison d'un Comnene. En un mot, l'empire latin de Constantinople, pendant cinquante huit ans qu'il subsista, n'eut ni force, ni gloire, ni prospérité. Une ville chrétienne, la plus florissante du monde, prise pour la première fois, et cruellement saccagée par des Chrétiens, qui croient gagner le ciel en la saccageant : c'est ce qui caractèrise le mieux l'esprit des croisades.

Mais l'empire français de constantinople fut très foible

Voici les termes d'Innocent III au sujet de la conquête : *Dieu voulant consoler son église par la réunion des schismatiques, a fait passer l'empire des Grecs superbes, superstitieux, désobéissans, aux Latins humbles, pieux, catholiques et soumis.* Ainsi l'on donne aux choses et aux personnes la couleur des préjugés favorables à l'intérêt. Les Latins *humbles et pieux* étoient certainement

Innocent III approuve cette conquête.

Il se trompoit.

aussi *superbes*, aussi *superstitieux* et plus barbares que les Grecs. Mais il falloit bien canoniser les uns et damner les autres, pour que cette usurpation parût un glorieux triomphe de l'église. Ceux qui se permettent d'interpréter de la sorte les décrets de la providence, devoient craindre du moins d'être démentis par l'événement. La *réunion des schismatiques* fut une chimère, qu'on s'efforça toujours en vain de réaliser.

CHAPITRE II.

Inquisition ; croisade des Albibigeois. — Règne de Jean Sansterre. — Fin d'Innocent III.

Les guerres contre les hérétiques, suite des croisades.

APRÈS le succès d'une pareille entreprise, il faut s'attendre à en voir éclore plusieurs de cette nature. Les exemples servoient toujours de règles. Si la guerre pouvoit être sainte contre les schismatiques, à plus forte raison contre les hérétiques, dont le nombre augmentoit tous les jours, et dont la doctrine sappoit la puissance du

clergé ainsi que les dogmes de l'église. L'orgueil et la curiosité de l'esprit humain ; l'aversion pour des abus consacrés par l'ignorance ; un fanatisme de réforme, plus dangereux encore que les abus ; l'opiniâtreté et l'audace, si naturelles à des enthousiastes, qu'on veut forcer de croire ce qu'ils ne croient pas, ou dont on punit les erreurs comme des crimes : tout servit à répandre, à exciter cet esprit de secte, que les bûchers d'Orléans, sous le roi Robert, n'avoient pu anéantir.

Sources des hérésies.

Le douzième siècle fut fecond en novateurs, parce que le goût de la liberté conduisoit à la licence, et qu'à force de raisonner sur la religion, on s'enhardissoit à franchir les bornes de la foi. Pierre de Bruys, dauphinois, attaqua le baptême des enfans, la messe, les prières pour les morts, le culte de la croix, et d'autres articles, toujours attaqués depuis. Son supplice, comme celui d'Arnaud de Brescia, ne fut qu'un signal de révolte. La France et l'Italie se remplirent d'hérétiques, *cathares* ou *patarins*, *humiliés*, *pauvres de*

Quels furent les hérétiques du douzième siècle.

Lyon, *Vaudois* ou *Albigeois*; tous ayant à-peu-près les mêmes principes; tous confondus ordinairement sous le nom de Manichéens, quoique leurs opinions paroissent fort différentes du manichéisme; presque tous accusés sans preuves (comme les premiers Chrétiens par les Idolâtres, et ensuite les Juifs par les Chrétiens) ou d'immoler des enfans, ou de commettre dans leurs assemblées nocturnes des excès abominables. La plupart étoient des fanatiques entêtés, qui prenant l'évangile à la lettre, couroient follement après une chimère de perfection.

Origine de l'inquisition.

Déjà Lucius III, dans un concile de Rome en 1184, avoit ordonné aux évêques de rechercher les personnes suspectes d'hérésie, même sur de simples dénonciations; et il vouloit que les coupables fussent livrés au bras séculier, après qu'ils auroient subi les peines spirituelles. Le germe de l'inquisition, renfermé dans sa bulle, se développa bientôt avec des progrès rapides. Innocent III, en 1198, envoya dans les provinces méridionales de France, deux

Innocent prescrit des peines temporelles pour l'hérésie.

moines de Cîteaux, à la poursuite des hérétiques. Il commandoit aux princes et aux seigneurs de punir par la confiscation ou le bannissement, ou par des peines plus rigoureuses, ceux qui seroient excommuniés ; et autorisoit les deux moines à y contraindre les seigneurs par les censures et les interdits. Que de violence devoit produire un tel ordre !

1208. Il excommunie Raimond, comte de Toulouse.

Raimond VI, comte de Toulouse, descendant du général de la première croisade, s'intéressoit pour ces malheureux Albigeois, dont il étoit le souverain, et qu'on vouloit exterminer. Innocent l'excommunia comme fauteur de l'hérésie. Il est vraisemblable que des légats missionnaires, dont le faste avoit excité beaucoup de murmures, ménageoient peu, dans leurs discours et dans leur conduite, le prince excommunié. Saint Dominique, alors chanoine régulier, s'étant joint à eux avec un évêque espagnol, leur persuada de changer de vie, leur inspira l'austérité apostolique, mais n'adoucit point leurs préventions. Pierre de Cas- Il donne

ses états, et publie la croisade des Albigeois.

telnau, un de ces légats, ayant été assassiné, on impute le meurtre à Raimond. Sans examen, sans preuve, comme sans droit, le pontife donne ses états à qui pourra s'en rendre maître, et publie une croisade contre lui, avec toutes les indulgences qu'on pouvoit gagner dans la guerre contre les Turcs.

Il force Raimond à la croisade.

Le comte de Toulouse, trop foible pour se défendre, se soumit, demanda l'absolution, fit amende honorable en chemise, reçut des coups de verges, et livra sept places pour gage de la sincérité de sa pénitence. On voulut qu'il se croisât lui-même contre ses sujets, et il obéit. Le fameux Simon de Montfort, chef de l'expédition, versa des flots de sang hérétique en bénissant Dieu. L'abbé de Cîteaux, légat, et les évêques croisés animoient eux-mêmes le fanatisme. Des milliers d'Albigeois furent massacrés ou brulés sans compassion. Il sembloit que le meurtre fût un acte de piété chrétienne. L'expérience prouva du moins, quoique inutilement, qu'il n'étoit pas un moyen de détruire l'hérésie.

Barbarie des croisés et de leur chef, le comte de Montfort.

Au milieu de ces barbaries, Raimond, dépouillé d'une grande partie de ses états, qu'on lui ordonnoit de céder au comte de Montfort, se refugia chez Pierre II, roi d'Arragon, son beau-frère, et fut excommunié de nouveau. Pierre ne pouvant rien obtenir en sa faveur, prit les armes, passa en Languedoc, perdit la vie à la bataille de Muret en 1213. Le triomphe des croisés fut complet. Raimond eut beau demander grace ou justice, Innocent III, au concile de Latran, ne lui accorda que l'avantage de faire pénitence, avec une pension de quatre cent marcs. Montfort, tout dévoué à l'église, qui le récompensoit si bien de son zèle, continua ses violences jusqu'en 1218, qu'il périt au siège de Toulouse.

Raimond implore le secours de Pierre II, roi d'Aragon.

Pierre est tué à la bataille de Muret.

Raimond est dépouillé de ses états.

On ne doit pas s'étonner que le clergé de ces provinces ait animé le fanatisme : il y trouvoit son intérêt propre, en croyant y voir celui de la religion. Le célèbre Folquet, évêque de Toulouse, fut des plus ardens et des plus injustes ; il fut aussi un de ceux qui gagna le plus à ces violences. Trou-

Fanatisme attaqué par les Troubadours.

badour, libertin dans sa jeunesse, il étoit devenu moine et prélat factieux. Plusieurs Troubadours élevèrent du moins la voix contre les excès des croisés, des évêques en particulier. La reconnoissance pour les bienfaits du comte de Toulouse excitoit leur zèle. Comme le clergé les persécutoit eux-mêmes, le ressentiment n'étoit pas leur moindre motif. Et d'ailleurs l'humanité et la raison conservent toujours quelque empire sur des hommes que le goût des lettres met au-dessus du vulgaire.

Brouilleries de Jean Sans-terre avec Innocent.

Pendant la croisade des Albigeois, Innocent se signala contre la couronne d'Angleterre par des entreprises plus étonnantes. Il avoit donné, malgré le roi, le siège de Cantorbéry au cardinal Langton. Jean Sans-terre, aussi violent que lâche, brava et irrita le pontife. Aussi-tôt partirent les foudres; le royaume fut en interdit. Une excommunication personnelle, lancée sur le roi en 1209, acheva d'y mettre le feu. Presque tous les les prélats se retirèrent; les seigneurs tyrannisés firent des complots : tout favorisoit la vengeance

d'Innocent ; tout lui inspiroit une audace que rien ne pouvoit modérer.

1212. Le pape donne son royaume au roi de France.

Enfin, il dispose du royaume en faveur de Philippe-Auguste ; il lui accorde l'indulgence des croisades, pour l'exécution d'une sentence si odieuse. Accepter étoit reconnoître que le pape usoit de ses droits, et dès-lors s'exposer soi-même à être détrôné par une bulle. Mais l'ambition est aveugle ; ou, pour mieux dire, Philippe ne craignoit rien de pareil, et vouloit profiter de la conjoncture. Il accepta. Une flotte de dix-sept cents voiles alloit conquérir l'Angleterre. C'est alors que la politique romaine déploie toute son adresse. Le légat Pandolphe va traiter à Douvres avec Jean, lui représente le péril, lui persuade et de recevoir Langton, et de soumettre au pape son royaume. L'indigne roi se reconnoît vassal du saint père, s'oblige de lui payer annuellement un tribut de mille marcs d'argent, se met à genoux devant le légat, assis sur un trône, et lui prête serment de fidélité en 1213. Innocent III félicita

Jean se fait vassal du pape.

beaucoup le roi Jean de posséder un *royaume sacerdotal.* Pandolphe court dénoncer au roi de France, que l'Angleterre étant un fief de l'église romaine, il lui est défendu de l'attaquer sous peine d'excommunication.

Artifice du légat Pandolphe.

La perfidie étoit trop infâme, pour qu'aucun prétexte pût la colorer. Presque tous les vassaux de Philippe partagèrent l'indignation qui l'animoit. Il eut le malheur de perdre sa flotte, et de ne pouvoir porter ses armes en Angleterre; mais il se vengea sur le comte de Flandre et sur l'empereur Otton IV, alliés de Jean. L'armée impériale, plus forte de moitié que la sienne, fut battue à Bouvines en Flandre. Cette fameuse victoire augmenta son autorité dans le royaume.

Philippe-Auguste perd sa flotte,

Mais il gagne la bataille de Bouvines.

1215. Celle de Jean s'affoiblit au contraire de jour en jour. Injuste, perfide et cruel, il révolta contre lui ses propres sujets. Le primat Langton se mit à la tête des factieux. On força le prince à signer la *grande charte*, regardée encore aujourd'hui comme le fondement de la liberté anglaise. Elle porte

Révolte des Anglois.

Grande-charte.

entre autres articles, que le roi n'imposera aucune taxe sans le consentement d'une assemblée de la nation ; qu'on ne fera le procès à personne que d'une manière légale; et que nul homme libre ne sera emprisonné, banni, etc. que par le jugement de ses pairs. Les barons s'emparèrent de l'autorité. Jean viola bientôt la charte, qu'Innocent III avoit condamnée, comme attentoire à la puissance du saint siège, avec excommunication pour quiconque oseroit la soutenir. Alors les Anglais offrent la couronne à Louis, fils et héritier de Philippe-Auguste.

Jean la viole, quoique condamnée.

Les menaces d'anathême touchent peu le père et le fils. Philippe affecte de s'opposer à une conquête que la cour de Rome taxe de sacrilège ; mais il fournit en secret tous les moyens de l'exécuter. Excommuniés l'un et l'autre, ils n'en sont que plus ardens à l'exécution. Louis en 1216 étoit presque en possession de l'Angleterre, lorsque la mort de Jean fit évanouir ses espérances. Comme les jalousies nationales avoient déjà éclaté, et que la haine pour

On offre la couronne au fils de Philippe-Auguste.

La mort de Jean change tout.

un tyran pouvoit seule soutenir le parti de l'étranger, les Anglais proclamèrent bientôt le jeune Henri III, fils aîné du dernier roi. Ils obligèrent le prince Louis d'abandonner une couronne, qu'il étoit impossible d'unir à celle de France.

Mort d'Innocent III, en 1216.

Innocent III, transporté de colère à la nouvelle de son expédition, monta en chaire et s'écria : *Glaive, sors du fourreau et aiguise-toi pour tuer*; paroles qui servirent de prélude à de nouveaux anathèmes. Le pape mourut en 1216. Quelques auteurs le comblent d'éloges. Matthieu Pâris, le meilleur historien du tems, moine anglais, le peint des plus noires couleurs. Un mot suffit : Grégoire VII fut son modèle, et il surpassa ce modèle. On lui doit l'institution des ordres mendians, dont les papes se servirent avec de grands avantages ; on lui doit l'inquisition, qui souvent n'a pas été moins terrible à la science qu'à l'hérésie.

Sa puissance en qualité de souverain

Il fut souverain de Rome, d'où tant de papes avoient été chassés par les factions ; il posséda le patrimoine de saint Pierre, c'est-à-dire,

dire, la Romagne, l'Ombrie, la Marche d'Ancône, Viterbe, etc. qui faisoient partie des états donnés par la comtesse Mathilde. Aucun de ses prédécesseurs n'avoit été si puissant comme prince, ni si terrible comme pape. Il n'étoit parvenu à cette puissance, qu'à force d'intrigues et d'excommunications.

A quelles conditions il avoit couronné empereur Otton IV.

Les troubles qu'il excita en Allemagne furent un des principaux instrumens de sa politique. En donnant la couronne impériale à Otton IV, il lui avoit fait prêter serment de rendre la Marche d'Ancone, le duché de Spolete, les autres allodiaux de Mathilde, et de renoncer au droit de main-morte ou à la dépouille des prélats. L'année suivante 1210, Otton violace serment, incompatible, disoit-il, avec celui de défendre les droits de l'empire. L'excommunication et la guerre civile vengèrent Innocent. Le jeune Frédéric, roi de Sicile, fut proclamé empereur dans une diète de Nuremberg en 1212. Son rival vaincu à Bouvines par Philippe-Auguste, se voyant hors d'état de se maintenir sur le trône,

Frédéric II proclamé à la place d'Otton.

y renonça volontairement, et le pape obtint tout ce qu'il voulut de ce même Frédéric II, qui devoit bientôt être la victime de la haine pontificale.

Anarchie en Allemagne.

Au commencement de son règne, Frédéric exigea des nobles un serment de ne plus faire de fausse monnoie, et de ne plus voler sur les grands chemins. Un tel serment est la meilleure preuve de l'anarchie où l'Allemagne étoit retombée. Dans la Diete de Francfort en 1220, l'empereur ayant fait élire son fils Henri roi des Romains, obtint le consentement des états pour aller recevoir la couronne impériale, et renonça au droit de main-morte, au pouvoir d'établir de nouveaux péages, de bâtir des forteresses, et de donner cours à des monnoies étrangères dans les terres du clergé. Le clergé, déjà si puissant en Allemagne, le devenoit davantage par les circonstances.

Concession de l'empereur avant que de venir en Italie.

CHAPITRE III.

L'Empereur Frédéric II persécuté par Grégoire IX. — Son expédition en Palestine. — Fin de la guerre contre les Albigeois. — Commencemens du règne de saint Louis.

FRÉDÉRIC, couronné par le pape Honorius III, non-seulement exécuta sa promesse, de rendre au saint siège l'héritage de la comtesse Mathilde; mais il céda même à son fils le royaume des Deux-Siciles, en déclarant que ce royaume ne pourroit jamais être uni au domaine de l'empire. La cour romaine craignoit pour sa suzeraineté, si l'union avoit lieu. La puissance de la maison de Souabe lui donnoit les plus vives inquiétudes : un empereur, roi de Lombardie, roi de Naples et de Sicile, enveloppant de toutes parts les états de la papauté, devoit être en butte aux traits de sa politique ambitieuse. Les pontifes, comme souverains, pensoient trop à leurs

1220. Frédéric sépare pour jamais le royaume des Deux-Siciles du domaine de l'empire.

intérêts pour avoir, comme pontifes, la modération et l'équité convenables à leur ministère.

L'Italie déchirée par les factions des Guelfs et des Gibelins.

Le séjour agréable de l'Italie plaisoit à Frédéric, accoutumé dès l'enfance aux charmes d'un si beau climat. Mais l'Italie étoit déchirée par les factions des Guelfs et des Gibelins, que la querelle du sacerdoce et de l'empire avoit produite en Allemagne depuis environ un siècle ; la première déclarée pour les papes, la seconde pour les empereurs. Elles entretenoient la discorde dans les villes, dans les familles. On ne voyoit que haines mortelles, violences et brigandages. Les habitans d'une ville se battoient entre eux, après s'être battus avec leurs voisins. La Lombardie sur-tout étoit un théâtre de discordes interminables.

Guerres civiles en Lombardie, peu sanglantes.

« Dans ces guerres des Lombards, dit Muratori, ordinairement on ne renonçoit point à l'humanité. Quiconque demandoit quartier, l'obtenoit ; et l'on mettoit sa gloire, non à tuer, mais à prendre les ennemis. » Cette espèce de modération n'empêchoit pas qu'on ne sentît les

maux de la guerre. Les Lombards, ainsi divisés, respiroient toujours l'indépendance. Milan avoit entraîné la plupart des autres villes dans une ligue contre l'empereur. Frédéric se préparoit à les dompter, lorsque la cour de Rome vint à bout de l'éloigner de l'Italie, où elle ne pouvoit le souffrir, parce qu'il y étoit redoutable.

Mauvais succès d'une croisade récente ;

Quelques années auparavant, une armée de Français, d'Allemands, de Hongrois, d'Italiens et d'Anglais, avoit passé en Orient, pour établir sur le trône de Jérusalem Jean de Brienne, cadet d'une maison de Champagne. Ils avoient pris Damiette en Egypte (1219,) après un siège de deux ans. Mais le légat de la croisade, Pélage, moine espagnol et cardinal, ayant prétendu que le commandement lui appartenoit, puisque le pape étoit le chef des guerres saintes; et le pape, dont on attendoit les ordres, ayant donné gain de cause à son légat, ce nouveau général avoit si bien fait, que le fruit de l'expédition se réduisit à tout perdre. Les malheurs d'une croisade ne servoient qu'à en attirer une

où un moine légat avoit voulu être général.

autre. Ainsi la circonstance parut favorable pour écarter Frédéric.

1227. L'empereur s'étoit engagé à une autrecroisade.

Il s'étoit engagé sous Innocent III à une guerre contre les Infidèles. Pour l'y engager davantage, on lui avoit fait épouser Yolande, fille unique de Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem. Cependant il différoit avec prudence ; les affaires de l'Europe l'intéressant plus que celles de la Palestine. La Sicile même, son royaume héréditaire, étoit troublée par des querelles du pontificat. Enfin Grégoire IX, successeur d'Honorius III, pontife d'un caractère indomptable, lui ordonne d'accomplir son vœu, le force de s'embarquer, l'excommunie parce qu'il est revenu à Brindes, malade, après trois jours de navigation. Frédéric se rembarque l'année suivante ; et parce qu'il ne s'est pas fait absoudre avant son départ, il est de nouveau excommunié. On vouloit sa perte : toutes ses démarches devenoient des crimes.

Grégoire IX le force à partir, et l'excommunie après le départ.

Il obtient Jérusalem par traité.

Malgré l'anathème, il réussit mieux que personne. Almalec, sultan d'Egypte, lui céda par un traité Jérusalem, Bethleem,

Nazareth, Sidon ; et ils conclurent une trève de dix ans. Les deux princes gagnoient à cet accord. Le Musulman, exposé à des guerres civiles, se débarrassoit de l'armée chrétienne. Frédéric, maître de Jérusalem, le grand objet des croisades, pouvoit aller au secours de ses états, attaqués par Grégoire IX.

Comme on lui avoit fait un crime d'être parti excommunié, on ne manqua pas de lui en faire un d'avoir traité avec les infidèles, et sur-tout de leur avoir laissé une mosquée à Jérusalem, qui étoit aussi pour eux une ville sainte. Le pape fulmina des excommunications plus terribles, souleva l'Italie, envahit la Pouille, arma Jean de Brienne contre son gendre, offrit l'empire à différens princes : il auroit détrôné l'empereur, si les Allemands avoient été pour lors disposés comme les Italiens à la révolte.

Le pape lui en fait un crime,

et lui suscite des guerres.

Frédéric arrive et triomphe de ses ennemis. Les Romains saisissent l'occasion de se révolter contre Grégoire. Réduit à l'extrémité, ce pontife négocie avec l'empereur ;

1230. Frédéric triomphe, et paie cependant le pape.

il lui accorde l'absolution, et se fait payer cent trente mille marcs d'argent. Les papes s'étoient rendus si redoutables par leurs anathêmes, qu'après les avoir vaincus, on s'estimoit encore heureux d'acheter la paix. Frédéric n'en jouit pas longtems. Son fils Henri, qu'il avoit fait élire roi des Romains, imita l'exemple du fils de Henri IV, sans doute parce que le pontife imitoit celui d'Urbain II et de Pascal II. Mais ce crime fut puni. Le rebelle, arrêté en 1234, finit ses jours dans une prison; et la bataille de Corténuova, que Frédéric gagna ensuite sur les Milanois, parut étouffer les révoltes et la ligue de Lombardie.

Il punit son fils rebelle.

Il bat les Milanois à Corténuova.

Cependant la guerre avec le sacerdoce se rallume encore au sujet de la Sardaigne. Grégoire IX, selon l'ancien préjugé, prétendoit que cette isle appartenoit au saint siège: l'empereur la revendiquoit comme un fief de l'empire. Alors éclate plus que jamais l'animosité du pontife. Il délie les sujets du serment de fidélité: il s'efforce d'armer toute l'Europe contre un prince, plus détestable à ses yeux que les

1239. Grégoire le persécute de nouveau, au sujet de la Sardaigne.

Musulmans ; il destine à cette guerre l'argent et les troupes levés pour une nouvelle croisade. Il accuse publiquement Frédéric d'avoir dépeint Moyse et Jesus Christ comme des imposteurs tels que Mahomet ; d'avoir mis Jesus-Christ crucifié bien au-dessous des deux autres, qui étoient morts dans la gloire ; d'avoir dit qu'on ne pouvoit croire sans folie qu'un dieu créateur soit né d'une femme, d'une vierge, etc. L'empereur justifie sa foi par un écrit, où il rend injures pour injures, appelant Grégoire *le grand dragon*, *l'Antechrist*, *un autre Balaam*, *un prince des ténèbres*. Comme la querelle va intéresser la France, il faut connoître l'état actuel de cette couronne.

Sous Louis VIII, nouvelle injustice à l'égard du comte de Toulouse.

Philippe-Auguste, le premier restaurateur de l'autorité royale, le premier qui ait eu des troupes soudoyées et une armée sur pied en tems de paix, étoit mort en 1223. Louis VIII, son fils, régna peu. Engagé dans la croisade contre les Albigeois, il dépouilla le jeune Raimond, comte de Toulouse, excommunié comme héré-

tique par un légat d'Honorius III, quoique le pape l'eût depuis peu reconnu pour catholique. L'accusation d'hérésie dépendoit beaucoup des circonstances : c'étoit une armée en réserve qui servoit à la ruine des malheureux. Ce roi mourut en 1226, au retour de son expédition.

Fin de l'affaire des Albigeois sous St. Louis.

Louis IX, plus connu sous le nom de saint Louis, n'avoit alors que douze ans. La sage fermeté de la régente, Blanche de Castille, sa mère, dissipa les troubles excités par l'ambition de quelques vassaux. On finit l'affaire des Albigeois, d'une manière conforme aux préjugés dominans, plutôt qu'à l'humanité et à la justice. Raimond n'eut la paix qu'en s'obligeant à exterminer les hérétiques, à faire amende honorable en chemise, à laisser au pape et au roi une partie de ses états. Il parut catholique alors, et reçut l'absolution.

Le pape y gagne le Comtat.

C'est ainsi que le saint siège acquit le comté Vénaissin ou le comtat, dans l'intérieur du royaume. Il faut avouer que de telles acquisitions étoient dignes des siècles barbares.

Henri III, roi d'Angleterre, prince foible, léger, imprudent, dont le règne fut plein de troubles et de révoltes; qui se rendit odieux à ses sujets, en se livrant à des étrangers avides; Henri, dis-je, dans l'espérance de recouvrer la Normandie, et les autres provinces qu'on avoit perdues en France, se joignit au comte de Bretagne, fit la guerre sans succès comme sans courage, et ne put même empêcher saint Louis d'affermir de jour en jour son autorité.

Henri III, roi d'Angleterre, odieux à ses sujets.

Quelque pieux que ce fût ce grand prince, dans un siècle plein de superstition, il vit qu'on abusoit de la puissance ecclésiastique, et il eut la force de s'y opposer en la respectant. Certains évêques furent punis par la saisie de leur temporel, des censures et des interdits révoltans qu'ils fulminoient, par des vues d'intérêt ou de vengeance. La cour de Rome, dont les entreprises étoient plus funestes, ne trouva point dans Louis l'aveugle prévention qu'il falloit pour les appuyer.

Le clergé, contenu en France.

CHAPITRE IV.

Suites des querelles suscitées à Frédéric II par les papes. — Gouvernement de saint Louis avant sa première croisade.

1240. St. Louis refuse l'empire offert par Grégoire IX.

GRÉGOIRE IX écrit en France qu'il a excommunié Frédéric, et donné l'empire au comte d'Artois, frère de saint Louis. Le sage roi ne se contente pas de refuser un don, que le pape ne peut accorder : il répond que cette offre est évidemment l'effet de la haine contre l'empereur ; que ce prince lui a toujours paru bon catholique ; qu'on enverra cependant des ambassadeurs pour s'informer de ses sentimens sur la foi ; que, s'il est orthodoxe, on n'a aucune raison de l'attaquer ; que, s'il est hérétique, on lui fera la guerre à outrance, comme on la feroit en pareil cas à tout autre, et au pape même. Après la croisade des Albigeois, après l'établissement de l'inquisition, comment révoquer en doute que l'hérésie dût être

Il suppose cependant qu'on doit combattre l'empereur s'il est hérétique.

combattue avec le fer ? C'étoit beaucoup de démêler le vrai motif d'une imputation si dangereuse.

Fin de Grégoire, malheureux dans ses entreprises.

Cependant la guerre continuoit entre le pape et l'empereur. Des légats extorquoient par-tout de l'argent pour la soutenir, comme s'il eût été question de défendre le christianisme. L'Angleterre gémissoit de leurs rapines, et la France n'étoit pas elle-même épargnée. Grégoire veut porter le dernier coup dans un Concile ; il y appelle les évêques français, qui se rendent à ses ordres, sans que le roi s'y oppose. Mais Frédéric faisoit garder les chemins de Rome. Ces prélats sont arrêtés ; et le pape meurt de chagrin, voyant que tout lui réussit mal.

Moyens bizarres pour convertir les Musulmans.

Son zèle pour la conversion des Musulmans, étoit à-peu-près de même nature que ses violences contre Frédéric. Il avoit écrit de longues lettres à plusieurs princes de cette religion, pour les inviter à la foi chrétienne ; les menaçant, s'ils persistoient dans l'erreur, de soulever contre eux leurs sujets chrétiens. Ses menaces ne firent

pas plus d'effet, que les sermons de saint François d'Assise. Celui-ci, pendant le siège de Damiette, avoit proposé au sultan d'Egypte l'épreuve du feu, pour constater laquelle des deux religions étoit la véritable. A peine daigna-t-on l'écouter.

1243. Innocent IV. élu après une longue vacance du pontificat.

Le successeur de Grégoire IX, Célestin IV, étant mort au bout de quelques jours, le saint siège vaqua près de deux ans, parce que les cardinaux ne s'accordoient point. L'empereur leur écrivit : « Tout le monde assure que le » père du mensonge et de la dis- » corde, et non Jesus-Christ, au- » teur de la paix, se trouve au » milieu de vous ; que chacun » aspirant au pontificat, ne veut » pas qu'un autre y parvienne. » Enfin le cardinal de Fiesque, auparavant son ami, fut élu sous le nom d'Innocent IV, et devint son ennemi en devenant pape, comme Frédéric l'avoit prévu et annoncé. Après des négociations inutiles, ce pontife quitta l'Italie, où il ne se croyoit point en sûreté. Il demanda un asyle aux rois de France, d'Arragon, d'Angleterre:

Trois rois refusent de le recevoir chez eux.

tous refuserent de le recevoir. On souffroit trop dans l'éloignement, des exactions et du despotisme de la cour romaine, pour ne pas craindre son voisinage.

Combien l'Angleterre surtout étoit opprimée par la cour de Rome.

L'Angleterre en particulier étoit opprimée. Des Italiens y possédoient la plupart des bénéfices, et leurs revenus montoient plus haut que celui de la couronne. Aussi le pape, craignant un refus, avoit-il usé de finesse; il avoit fait écrire par des cardinaux à Henri III : « Nous vous » donnons en ami un conseil utile » et honorable ; c'est d'envoyer » au pape des ambassadeurs, » pour le prier de vouloir bien » honorer de sa présence votre » royaume, auquel il a un droit » particulier. Nous tacherons de » le faire condescendre à votre » prière. Vous acquerrez une » gloire immortelle, si l'Angle» terre possède le souverain pon» tife en personne ; ce qui n'est » point encore arrivé. » L'imbécile Henri donnoit dans le piège. On le dissuada par des remontrances très-fortes. *C'est déjà trop*, lui dit-on, *que les Romains nous*

Henri III cependant fut presque dupe de ses artifices.

infectent de leurs simonies et de leurs usures, sans que le pape vienne encore lui-même piller les biens de l'église et du royaume.

1245. Concile de Lyon contre Frédéric II.

Ne trouvant pas d'autre asyle, Innocent IV se retire à Lyon, ville que les Archevêques avoient enlevée à l'empire. Là, dans un concile général, il accuse l'empereur de parjure, de sacrilège, d'hérésie, de félonie; il prononce, avec un appareil effrayant, la sentence d'excommunication et de déposition, sans daigner avoir le moindre égard aux promesses de ce prince. Frédéric s'obligeoit par ses ambassadeurs, de réparer tous les dommages faits à l'église romaine, de travailler à lui soumettre entièrement l'église grecque, d'aller en personne rétablir le royaume de Jérusalem, que les Infidèles avoient détruit. Les rois de France et d'Angleterre devoient être ses garans. Le pape n'en voulut point, disant qu'il seroit contraint de les châtier comme Frédéric, si ce dernier manquoit à sa parole, et qu'ainsi le saint siège auroit trois ennemis puissans, au lieu d'un.

Le pape rejette ses offres.

On ouvroit les yeux sur l'abus de ces anathèmes, lancés contre les couronnes. A force d'être absurdes et révoltans, ils devenoient ridicules. Un curé de Paris osa dire en chaire. « J'ai ordre de » publier l'excommunication con- » tre l'empereur Frédéric II. J'en » ignore le sujet ; je sais seule- » qu'il y a entre le pape et lui de » grands démélés et une haine ir- » réconciliable. Ne sachant lequel » des deux a tort, j'excommunie » de tout mon pouvoir et déclare » excommunié celui qui a fait l'in- « justice, et j'absous celui qui la » souffre. » L'indécence même de cette raillerie prouve que la raison se révoltoit contre des préjugés tyranniques.

On commençoit à ouvrir les yeux.

Hardiesse d'un curé de Paris.

L'empereur reçut à Turin la nouvelle de sa déposition. Il prit sa couronne, *avant qu'on me l'arrache*, dit-il, *on verra couler beaucoup de sang*. Son chancelier, Pierre des Vignes, écrivit en son nom des lettres terribles contre le clergé romain ; il reprochoit aux princes d'être cause de tant d'excès, *en obéissant à ces hypocrites, dont ils connoissoient*

Fermeté de Frédéric déposé

Les évêques allemands font un empereur.

l'ambition démesurée. Cependant des évêques allemands, excités à la révolte par des légats, élurent pour empereur le landgrave de Thuringe ; on l'appella plaisamment *le roi des prêtres*. Conrad, fils de Frédéric, ayant vaincu le Thuringien, qui mourut bientôt après, les mêmes prélats élurent le comte de Hollande. Le clergé étoit si puissant en Allemagne, que ces excès n'étonnent plus.

Mort de Frédéric II, en 1250.

Persécuté jusqu'à la mort, quoiqu'il eût subi un examen pour se purger de l'accusation d'hérésie, Frédéric II négocia toujours un accommodement avec le pape ; et ne pouvant rien obtenir, soutint toujours ses droits par les armes. Il avoit soumis les rebelles d'Italié, quand Mainfroi, son fils naturel, l'empoisonna, dit-on, et l'étouffa en 1250. Conrad IV, son fils legitime et son successeur, ne régna qu'au milieu des troubles et des revers. La dignité impériale s'affoiblit de jour en jour ; les Italiens et le royaume d'Arles s'affranchirent de la dépendance. On ne savoit plus ce qu'étoit l'em-

Sous Conrad IV, l'Italie secoue le joug.

pire ni l'empereur : tout retomboit dans le chaos.

St. Louis, vainqueur des Anglois, réforme les abus.

Revenons à saint Louis, le plus grand prince de son siècle par ses vertus, par la sagesse du gouvernement, et à qui on ne peut reprocher que les fautes où l'entraîna son siècle même. Le comte de la Marche s'étoit révolté, et avoit pour appui le roi d'Angleterre. Deux victoires consécutives, remportées sur l'Anglais, à Taillebourg et à Saintes, en 1242, ayant assuré le calme du royaume, Louis se livra au soin de réformer les abus ; matière immense, digne d'occuper uniquement son zèle.

Réglement sur les fiefs.

C'etoit une suite de l'anarchie féodale, que le même seigneur, possédant des fiefs en France et en Angleterre, fût obligé de servir celui des deux souverains dont relevoit le fief principal ; et par conséquent d'être quelquefois l'ennemi du roi, auquel la naissance l'avoit soumis. Depuis la réunion de la Normandie et d'autres provinces à la couronne, ce désordre monstreux n'étoit point rare. Pour y remédier, Louis déclara qu'on ne pouvoit servir deux

maîtres à la fois, selon l'évangile ; qu'il ne vouloit pas que ses vassaux le fussent d'un prince étranger, et qu'il permettoit de choisir entre lui et l'Anglais. Presque tous les seigneurs intéressés renoncèrent aux fiefs d'Angleterre, préférant la domination d'un roi également ferme et juste, à celle d'un souverain sans autorité et sans force, tel que Henri III.

Zèle violent contre les hérétiques.

Mais Louis, pour le malheur de la France, ne put se garantir de quelques-uns des préjugés qui faisoient tant de ravages. Il favorisoit le tribunal de l'inquisition, confié aux dominicains, et déjà célèbre par d'injustes barbaries. Persuadé que les lois mêmes devoient faire mourir les hérétiques, il ne pouvoit qu'attacher beaucoup de mérite à la guerre contre les Musulmans. La dévotion sanglante des croisades s'empara de lui, et r'ouvrit les plaies du royaume. Dans une maladie violente qu'il eut en 1244, il s'imagina que le ciel lui ordonnoit de se croiser ; il en fit le vœu au sortir de la léthargie, il se crut indispensablement obligé de l'ac-

Louis fait un vœu de croisade, et s'obstine à l'accomplir.

complir, malgré les remontrances de sa mère, des seigneurs, de l'évêque de Paris sur-tout, dont les raisons auroient convaincu tout homme moins assujetti au préjugé. Il ne respira enfin que la croisade.

Préparatifs. Impôt sur l'église.

Les préparatifs durèrent près de quatre ans. On mit un impôt sur les ecclésiastiques. Innocent IV en exigeoit un dans le même tems, pour sa guerre contre Frédéric II. Les murmures du clergé furent si forts, que le roi supprima ce dernier impôt; ne voulant pas, dit-il, qu'on ruinât les églises pour combattre des Chrétiens. Malheureusement on se ruinoit pour être vaincu par les Infidèles.

Dépense du roi pour cette expédition.

Un historien célèbre, attentif aux détails intéressans, fait ici une observation curieuse. « On » voit, par les comptes de saint » Louis, combien les croisades » appauvrissoient la France. Il » donnoit au seigneur de Valleri » huit mille livres pour trente » chevaliers. Le connétable avoit » pour quinze chevaliers trois mille » livres. L'archevêque de Rheims » et l'évêque de Langres, rece- » voient chacun quatre mille li-

» vres, pour quinze chevaliers » que chacun d'eux conduisoit. » Cent soixante-deux chevaliers » mangeoient aux tables du roi. » Ces dépenses et les préparatifs » étoient immenses. » (*Essai sur l'hist. génér.*) Les seigneurs avoient épuisé leur fortune dans les croisades : la couronne s'y épuisoit de même.

Les croisades pouvoient elles réussir?

Je n'ignore point ce que les panégyristes ont débité en faveur de ces entreprises. On a déployé tout l'art de l'éloquence, pour les peindre sous un point de vue avantageux, en politique aussi-bien qu'en religion. C'est-là que brille un orateur : mais peut-il convaincre ? Que les intentions de saint Bernard, de saint Louis, etc. aient été très-bonnes : l'histoire même leur rend ce témoignage. Que les croisades aient pu réussir dans les circonstances : c'est ce qu'on ne croira jamais, en réfléchissant sur les mœurs, les principes, les gouvernemens, l'état général ou particulier de l'Europe.

CHAPITRE V.

Conquêtes de Genghiz-Kan. — Malheureuse expédition de saint Louis en Egypte. — Révoltes en Angleterre contre Henri III.

TOUJOURS l'Asie fut un théâtre de révolutions. Elle venoit de changer de face. La dynastie turque des Korasmins, maîtresse du Khorassan vers la fin du onzième siècle, avoit étendu ensuite ses conquêtes, d'une part jusques en Syrie, et de l'autre jusques dans l'intérieur de la Tartarie; lorsque le célèbre Genghiz-Kan ou Genzis-Kan, à la tête des Tartares Moguls ou Mogols, vint fonder sur les ruines de ce vaste empire un empire nouveau et plus puissant. Il subjugua la Tartarie, une grande partie de la Chine et de l'Indostan, la Perse jusqu'à l'Euphrate. Ses troupes ravagèrent la la Russie. En un mot, on compte plus de dix-huit cents lieues de l'orient au couchant, et plus de mille du nord au midi, formant

Genghiz-Kan avoit fait une révolution en Asie.

l'étendue de ses conquêtes. Il mourut en 1226, fort âgé, et prêt à conquérir la Chine entière.

Partage de son empire

Son empire fut partagé entre ses quatre fils. Un de ses petits-fils s'empara d'une partie de l'Asie-mineure, appellée maintenant Natolie, et détruisit la domination des califs à Bagdad. Un autre porta la terreur en Dalmatie, en Hongrie même, après avoir fait trembler Constantinople. Ces Tartares féroces, accoutumés dès l'enfance à braver la faim, la fatigue, la mort, étoient des conquérans invincibles, tant qu'ils conservoient la dureté sauvage de leurs mœurs. Nous avons vu les Huns et les Turcs sortis des mêmes déserts. Il en sortira de nouvelles hordes aussi formidables.

Les Korasmins poussés par les Tartares, venoient de saccager Jérusalem.

Comme les Goths s'étoient autrefois jettés sur la Thrace, quand ils furent chassés par les Huns du pays qu'ils habitoient; de même les Korasmins, fugitifs devant les Tartares Mogols, inondèrent la Syrie et la Palestine, s'emparèrent de Jérusalem en 1244, y firent un massacre affreux, taillèrent en pièces les Chrétiens unis au sultan

tan de Damas. Les Chrétiens conservoient Antioche, Tyr, Tripoli, Sidon, Acre ou Ptolémaïs. Toujours divisés entre eux, ils réclamoient les secours de l'Europe, tandis qu'ils se détruisoient eux-mêmes par leurs dissentions.

Croisade ridicule d'enfans, avant celle de saint Louis.

Plus on avance dans l'histoire des croisades, plus on s'étonne que cette manie résistât encore aux leçons de l'expérience. Une reine de Hongrie s'étoit croisée au commencement du siècle. Environ cinquante mille enfans s'étoient croisés avec une foule de prêtres, parce que Dieu, selon l'écriture, *a tiré sa gloire des enfans*. A l'occasion d'une croisade si ridicule, Innocent III avoit auguré que la puissance de Mahomet touchoit à sa fin, *puisque*, disoit-il, *c'est la bête de l'apocalypse, dont le nombre est de 666, et il y en a déjà près de 600 de passes*. Tout cela doit paroître moins étrange que la prévention d'un grand prince, sur des entreprises toujours funestes aux états, jamais utiles à la religion.

1248. Expédition

Louis s'embarque à la tête d'une grande armée. Il attaqua l'Egypte,

tion malheureuse de ce prince en Egypte.

au lieu de passer en Palestine. D'abord, il fait des prodiges de valeur, remporte une grande victoire, prend Damiette, et il n'éprouve ensuite que des infortunes. En 1250, vaincu à la Massoure, où le comte d'Artois, son frère, fut tué, il s'efforça en vain de réparer ce revers. La débauche avoit affoibli ses troupes : les maladies et la disette les réduisirent à l'extrémité. Il combattit encore, et tomba entre les mains des Musulmans avec toute la noblesse. On demandoit pour sa rançon Damiette, et un million pesant d'or, évalué à cent mille marcs d'argent.

Il est prisonnier.

Un roi de France, répondit-il, *ne se rachète point à prix d'argent.* Il convint de donner la ville pour sa rançon, et la somme pour celle de ses sujets. On conclut une trève de dix ans.

Son voyage inutile en Palestine.

Enchaîné par la dévotion dans la Palestine, il y perdit quatre ans à désirer sans fruit la délivrance de Jérusalem. Les besoins de son royaume, vivement représentés, le touchoient moins que cet objet chimérique. Tant les illusions en fait de piété peuvent

éloigner les plus belles ames de la route commune des devoirs !

Heureusement la mère du roi, Blanche de Castille, gouvernoit avec sagesse en qualité de régente. Les dominicains et les franciscains, zélés émissaires d'Innocent IV, prêchant contre l'empereur Conrad une croisade, dont les indulgences s'étendoient aux pères et mères des croisés, elle eut la force de se roidir contre l'absurdité et l'injustice. Elle ordonna qu'on saisît les terres de quiconque s'enrôleroit ; elle dit que c'étoit au pape à entretenir ses soldats, puisqu'il vouloit faire la guerre.

Sa mère s'oppose à une croisade contre Conrad.

Cependant un nouveau fanatisme gagna le peuple. Le même homme qui avoit excité la croisade des enfans, en prêcha une, de la part des anges et de la vierge, aux bergers, aux gens de la campagne, leur prédisant des succès miraculeux. Il eut bientôt cent mille hommes, sous l'étendard de la croix. On les appelloit *pastoureaux*. La régente espéra au commencement que ce pourroit être un renfort pour son fils ; mais ce

Fanatisme des pastoureaux.

ne furent que des brigands qu'il fallut exterminer.

1254. Retour du roi, nécessaire à la France.

La mort de cette illustre princesse détermina enfin Louis à revenir dans ses états. Son zèle pour la justice, son application à réformer les abus, ses lois, ses exemples, réparèrent les maux que sa longue absence avoit causés. La droiture et le désintéressement étoient la règle de sa politique. Peut-être poussa-t-il trop loin ces vertus. On le blâme d'avoir abandonné des provinces qui appartenoient à la couronne : on doit louer le motif d'un sacrifice si généreux, inspiré par l'amour de la paix, et regardé par quelques auteurs estimables comme avantageux dans les circonstances.

Il cède au roi d'Aragon le Roussillon et la Catalogne;

Jacques I, roi d'Aragon, dont la fille Isabelle épousa Philippe le Hardi, un des fils de France, avoit des prétentions, la plupart très-mal fondées, sur plusieurs arrière fiefs de la couronne, en Provence et en Languedoc. Louis en 1258 lui céda en échange ses droits incontestables sur le Roussilon et la Catalogne, soumis à la monarchie française depuis la con-

quête de Charlemagne. L'année suivante, il rendit au roi d'Angleterre le Limousin, le Périgord, le Querci, l'Agenois, sous condition de l'hommage lige; et il n'obtint en échange qu'une renonciation aux droits de la maison d'Angleterre sur la Normandie, et les autres provinces confisquées. La validité de la confiscation lui paroissoit un peu douteuse; il avoit des raisons plausibles de s'emparer du reste de la Guienne, Henri III opprimé par ses barons n'auroit pu faire de résistance. Pour concevoir ce dernier traité, il faut donc perdre de vue toutes les maximes de la politique des cours. Le roi le fit certainement en homme vertueux, plutôt qu'en habile prince.

au roi d'Angleterre Henri III plusieurs des provinces confisquées.

Avec une magnanimité presque sans exemple, il s'efforçoit de pacifier les troubles d'Angleterre, qu'un Philippe-Auguste à sa place n'auroit pas manqué de tourner à son profit. Les barons anglais, non par zèle pour le bien public, mais par esprit de faction et d'indépendance s'étoient révoltés contre le foible Henri, sous prétexte

Révolte des barons en Angleterre.

qu'il violoit la grande-charte, qu'il opprimoit le peuple, et qu'il sacrifioit tout à des favoris étrangers. En 1258, dans un parlement d'Oxford, ils avoient formé un conseil de vingt-quatre d'entre eux, qui gouvernoit despotiquement. Le comte de Leicester, fils du fameux comte de Montfort, en étoit le chef, et le monarque n'étoit rien. La tyrannie de ses prétendus libérateurs, leurs dissentions et leurs querelles, lui procurèrent les moyens de se relever. Le pape Alexandre IV se déclara contre les barons, parce qu'ils avoient chassé les Italiens, possesseurs des bénéfices : mais Henri retomba bientôt. La guerre civile se ralluma, et c'est alors que le roi de France fut pris pour arbitre. On jura de part et d'autre de se soumettre à son jugement. Quel hommage plus glorieux pouvoit-on rendre à sa vertu !

1264. St. Louis, arbitre des Anglais.

Saint Louis prononce en faveur de l'autorité royale, annulle les statuts d'Oxford et tout ce qui en été la suite ; déclarant néanmoins qu'il ne prétend pas déroger aux libertés et aux chartes de la

Sa sentence éludée par les barons.

nation. Cette sentence équitable est éludée par les factieux. Leicester publie qu'elle doit s'interpréter contre le roi, puisque les statuts d'Oxford sont fondés sur la grande-charte. Jamais les passions ne manquerent de prétextes. On reprend les armes. Henri, vaincu et fait prisonnier à la bataille de Lewes, auroit perdu la couronne sans retour, s'il n'avoit eu pour fils un héros. Le prince Edouard le sauva par la bataille d'Evesham, où Leicester fut tué.

Henri III prisonnier sauvé par son fils.

Cet ambitieux chef de parti, pour s'attacher les Anglais, qu'il gouvernoit déjà en souverain, venoit d'introduire dans le parlement deux chevaliers de chaque comté et quelques députés des bourgs. C'est l'origine la plus certaine de l'établissement des *communes*, auquel Edouard I mit le sceau en 1295, afin de se ménager des subsides.

Origine des communes en Angleterre.

CHAPITRE VI.

La maison d'Angleterre établie sur le trône des Deux-Siciles par Clément IV. — Fin du règne de saint Louis.

Conrad IV avoit triomphé d'Innocent IV.

NOUS touchons au moment où la maison de Souabe sera enfin écrasée par la haine constante des papes. Après la mort de Frédéric II, Innocent IV s'empara d'abord d'une partie du royaume de Naples et de Sicile ; donna ou vendit cette couronne au roi d'Angleterre, en faveur du prince Edmond, un de ses fils ; et ruina les Anglais pour une conquête qui ne réussit point. L'empereur Conrad IV battit l'armée pontificale. Il avoit le courage de son père ; mais il mourut, en 1254, empoisonné, dit-on, comme lui, par le barbare Mainfroi, son frère naturel.

Après Conrad, Guillaume comte de Hollande, est empereur ;

Guillaume, comte de Hollande, que la faction ecclésiastique avoit élu empereur, et que Rome n'avoit pu soutenir, régna dès-lors en cette qualité. Sa foiblesse aug-

menta celle de la dignité impériale. Voulant subjuguer les Frisons rebelles, il fut surpris et tué en 1256. Richard, frère du roi d'Angleterre Henri III, se fit élire à force d'argent. Quand ses trésors furent épuisés, son pouvoir s'évanouit. Il Abandonna l'Allemagne, où l'anarchie faisoit le malheur des princes et des peuples.

ensuite Richard, frère du roi d'Angleterre.

C'étoit sur-tout le royaume de Naples et de Sicile, que les entreprises de la cour romaine menaçoient d'une révolution. Mainfroi y régnoit, avec le titre de tuteur du jeune Conradin, fils de l'empereur Conrad. D'abord soumis en apparence à Innocent IV, il fut bientôt obligé de défendre contre lui les droits de la royauté. La rupture produisit de nouvelles guerres. Alexandre IV, successeur d'Innocent, fit prêcher une croisade, selon la coutume, pour l'intérêt du saint siège. Les croisés ayant été battus, Mainfroi trahit ouvertement son neveu, usurpa le trône des Deux-Siciles, et fut couronné à Palerme en 1258.

Mainfroi usurpe les Deux-Siciles sur Conradin son neveu.

La cour de Rome offre cette couronne à St. Louis, qui la refuse.

Si les papes avoient joint l'équité à la politique, en poursuivant un odieux usurpateur, ils auroient défendu un pupille indignement dépouillé. Mais Conradin, comme héritier de la maison de Souabe, perdoit les titres que lui donnoient l'humanité et la justice. Urbain IV, fils d'un artisan champenois, offre à saint Louis, pour un des enfans de France, le royaume déjà donné à Edmond. Le sage roi consulte sa conscience, et ne croit pas pouvoir accepter ce qui appartient à un autre. Charles, comte d'Anjou, son frère, moins délicat sur les principes, accepte bientôt pour lui-même. Urbain meurt. L'affaire est consommée par son successeur Clément IV, gentilhomme languedocien.

1265. Charles, comte d'Anjou, l'accepte à des conditions honteuses.

Les conditions du traité démasquent la politique de Rome. Tout se rapporte à l'intérêt du pontificat. Les anciens droits de la Sicile sont anéantis. Le prince s'engage à payer un tribut annuel de huit mille onces d'or, sous peine d'excommunication, si le paiement est différé de deux mois, et même

de déposition, si toute la somme n'est pas payée six mois après le terme. Il s'engage à ne jamais accepter l'empire, la Lombardie, ni la Toscane, dont l'union avec Naples et la Sicile avoit attiré tant de maux sur la maison de Souabe; à laisser en son entier la jurisdiction ecclésiastique, avec la liberté de l'appel au saint siège; à ne pas souffrir qu'aucun clerc soit soumis aux impositions, ni aux tribunaux laïques, etc. Le serment de fidélité porte qu'il sera obéissant au pape, son seigneur, qu'il ne formera point d'alliance qui puisse lui être préjudiciable; et que s'il avoit le malheur d'en faire quelqu'une par ignorance, il y renoncera au premier ordre. C'étoit prendre une ombre de royauté.

1266. Il s'empare du royaume.

Une chose peut-être plus étonnante, c'est que saint Louis, soit respect pour le pontife, soit complaisance pour son frère, approuva ce traité, et laissa prêcher une croisade contre Mainfroi. Le comte d'Anjou fut bientôt en Italie. Rien ne résista. Mainfroi périt à la bataille de Bénévent. Conradin, encore très-jeune, entreprend de

Conradin traité cruellement.

recouvrer son patrimoine. Il arrive avec le duc d'Autriche. Excommunié par Clément, qui l'appelloit *rejeton d'une race maudite*, il fut néanmoins reçu dans Rome où le parti gibelin dominoit. Mais le roi Charles l'ayant battu et fait prisonnier en 1268, forma un tribunal pour le juger. On le condamna, ainsi que le duc d'Autriche, à perdre la tête sur un échafaud. Sentence monstrueuse, qui fut exécutée à Naples.

Clément IV fait prêcher une multitude de croisades.

Rien ne prouve mieux l'influence de la superstition et de la coutume sur le sort des peuples, que le nombre des croisades prêchées par ordre de Clément IV. Croisade en Espagne contre les Maures qu'on vouloit exterminer; croisade en Hongrie, en Bohême et ailleurs, contre les Tartares dont on craignoit les invasions; croisade en faveur des chevaliers teutoniques contre les payens de Livonie, de Prusse et de Courlande, sur lesquels ils vouloient régner; croisade en Angleterre, contre les barons que Henri III ne pouvoit soumettre; croisade en France et en Italie, pour en-

lever à la maison de Souabe le royaume de Naples et de Sicile ; croisade par-tout pour la conquête de la terre sainte. Ces croisades étoient souvent opposées ; on délioit du vœu de l'une, quand on vouloit presser l'exécution de l'autre ; les indulgences se répandoient au gré du pape ; les frais de la guerre épuisoient les royaumes ; et des bulles mettoient en feu toute l'Europe. C'étoit l'usage depuis long-tems.

1270. St Louis se livre encore au préjugé

Saint Louis, qui rendoit la France heureuse par la sagesse de son gouvernement, se laissa encore entraîner par les préventions de son siècle. Il crut devoir abandonner l'état, pour aller combattre de nouveau les Infidèles. Le dessein étoit si évidemment pernicieux, que Joinville lui-même, l'un des plus zélés promoteurs de la précédente croisade, assure qu'on taxoit de péché mortel ceux qui l'inspirèrent au bon roi. Mais Louis suivoit ses propres idées avec enthousiasme. Il s'embarque après de grands préparatifs. Il passe en Afrique, où il espéroit, dit-on, de faire embrasser au roi de

Son expédition et sa mort en Afrique.

Tunis la religion chrétienne. Le musulman menace au contraire de faire égorger les chrétiens captifs. Les maladies se mettent dans l'armée. Le héros voit mourir un de ses fils ; en voit un autre en danger de mort ; et meurt au milieu de la consternation générale, âgé de cinquante-six ans.

Sa loi contre les usurpations de la cour de Rome.

Il avoit publié en 1269 une pragmatique fameuse, qui porte que les collateurs ordinaires des bénéfices jouiront de leurs droits ; que les affaires bénéficiales se régleront sur le droit commun ; et qu'on ne levera plus les exactions par lesquelles la cour de Rome *a malheureusement ruiné* la France, *excepté pour des causes justes et raisonnables, dans le cas d'une nécessité urgente*, et avec le consentement exprès du roi et de l'église.

Les papes ruinoient les royaumes par leurs exactions.

Les papes, donnant par-tout des ordres en souverains, faisant ou commandant des guerres, ayant besoin d'argent pour étayer leur politique, levoient arbitrairement des taxes sur les églises étrangères, ils s'attribuoient la nomination des

bénéfices, les donnoient à leurs courtisans, et s'approprioient en quelque sorte les biens qu'on avoit prodigués dévotement aux églises de toute l'Europe. En Angleterre, un tel abus se portoit si loin, que, selon les remontrances des ambassadeurs de Henri III au concile de Lyon, le clergé italien y avoit soixante mille marcs de revenu, tandis que la couronne en avoit moins. La France étoit foulée à proportion; et, malgré la pragmatique de saint Louis, elle le fut bien davantage après son règne, quand le schisme amena des papes dans le royaume.

sur-tout l'Angleterre.

Ce prince mérita le titre de législateur. Il établit solidement le droit d'appel aux justices royales, et ce fut un des meilleurs expédiens pour affoiblir l'extrême autorité des seigneurs. Il défendit absolument les guerres privées, que l'anarchie féodale avoit rendues légitimes. Il substitua les preuves juridiques au duel. Mais les désordres triomphèrent encore long-tems de la législation; et d'ailleurs ces réglemens ne regardoient

Droit d'Appel aux justices royales.

Les guerres privées et le duel défendus.

que les provinces du domaine de la couronne.

Fautes que les préjugés du siècle firentcommettre à St. Louis.

Les préjugés du saint roi, c'est-à-dire, les erreurs de son siècle, lui inspirerent quelquefois ou trop d'indulgence, ou trop de rigueur. Il soutint les religieux mendians, dominicains et franciscains, qui troubloient l'université de Paris, où ils affectoient l'indépendance; qui ne vouloient dépendre que de Rome, au mépris de l'autorité épiscopale; et que les pontifes romains firent triompher, en accablant d'excommunications leurs adversaires. Il favorisa l'inquisition, si contraire, par ses procédures illégales, au repos des citoyens; si cruelle dès sa naissance, qu'elle paroissoit insatiable de sang hérétique. Il exposa enfin le royaume à être la victime des croisades. Avec une vertu éminente, que de fausses démarches ne peut-on pas faire, lorsque les préjugés commandent à la raison! Mais que Louis étoit grand d'ailleurs, lorsqu'il s'élevoit également au-dessus des vices et des préjugés!

CHAPITRE VII.

Fin des croisades. — Rodolphe de Habsbourg, empereur. — Révolution de Sicile, où la maison d'Arragon s'établit.

Fin des croisades.

LES croisades finirent enfin : non que cette manie ne se réveillât encore souvent, par les suggestions de la cour de Rome ; mais on ne vit plus des armées européennes passer en Asie ou en Afrique pour le triomphe de la croix. Déjà l'empire latin de Constantinople étoit détruit. L'empereur Baudouin II, de la maison de Courtenai, dont la puissance se bornoit presque à l'enceinte de la ville, avoit été détrôné et chassé en 1261 par Michel Paléologue, tuteur et oppresseur de Jean Lascaris. L'empire grec appartenoit à Lascaris ; Paléologue lui fit crever les yeux.

Michel Paléologue chasse les Français de Constantinople.

Pour s'affermir, l'usurpateur affecta politiquement de vouloir soumettre son église à celle de Rome. La vanité et la jalousie des Grecs ne pouvoient y consentir ;

Vaine tentative pour réunir les deux églises.

nous verrons la même entreprise, tentée plusieurs fois, échouer toujours. Ce peuple conserva ses petitesses superstitieuses, tellement que pour finir un schisme entre deux patriarches, on fit jetter au feu les memoires des deux partis, dans la persuation qu'un miracle feroit connoître la vérité. Le feu brûla tout ; mais l'expérience n'éclaira point des esprits également vains et crédules. L'empire de Constantinople ira sans cesse en déclinant, jusqu'à ce qu'il soit renversé par les Turcs.

Superstition des Grecs.

Celui d'Allemagne étoit en proie à l'anarchie, depuis la mort de Frédéric II. L'empereur Richard, frère du roi d'Angleterre, avoit abandonné un pays où il ne possédoit qu'un vain titre. Il mourut en 1271. Un interrègne de deux ans acheva de ruiner le domaine impérial. Les peuples tributaires, le Danemarck, la Pologne, la Hongrie, secouèrent absolument le joug. Chacun s'empara de ce qui étoit à sa bienséance ; chacun s'affranchit des obligations et des redevances qui le gênoient : il ne

Anarchie en Allemagne, après la mort de Frédéric II.

resta aux empereurs que l'héritage de leur maison.

Commencement du droit public de l'empire.

En ces tems d'anarchie, le droit public d'Allemagne commence à se débrouiller. On voit le collège des électeurs, celui des princes, celui des villes, et le corps de la noblesse immédiate qui ne dépend d'aucun prince particulier. Dès le commencement du douzième siècle, les trois primats de la province *Rhenane*, ainsi nommée parce qu'elle est sur les bords du Rhin (Trevès, Mayence et Cologne) jouissoient avec les ducs du fameux droit de *prétaxation*, choisissant entre eux l'empereur avant de le déposer à la diète. C'est l'origine de la dignité électorale. Elle s'établit plus solidement, parce que les autres princes, dans ces tems de troubles et de brigandages, ne se soucioient point d'aller à grands frais confirmer des élections, qu'ils ne faisoient pas eux-mêmes. Il n'y avoit aucune loi publique en faveur des sept électeurs. L'usage, les circonstances, firent leur droit : la plupart des droits anciens ont le même fondement.

Origine des électeurs.

Villes libres et villes impériales.

Auparavant, les villes qu'on appelloit impériales payoient des impositions à l'empereur. Elles profitèrent tant qu'elles purent de l'anarchie pour s'en délivrer ; et prirent alors la qualité de *villes libres*, qui les distingua d'un grand nombre de nouvelles villes impériales, qu'elles reçurent dans leurs corps.

Ligue hanséatique.

La ligue hanséatique se forma. Lubeck s'étoit liguée en 1241 avec ses voisins pour la sûreté du commerce. Bientôt plus de quatre-vingt cités florissantes entrèrent dans cette confédération : elle se trouve réduite aujourd'hui à Lubeck, Hambourg et Bremen.

1273. Rodolphe de Habsbourg, élu empereur.

Enfin on s'ennuya de l'anarchie. Comme le pape Grégoire X successeur de Clément IV, menaçoit de nommer lui-même un empereur, si l'élection ne se faisoit point, on élut Rodolphe, comte de Habsbourg, descendant d'un ancien comte d'Alsace. Il avoit servi Ottocar, roi de Bohême, en qualité de maréchal de la cour, ou de grand-maître d'hôtel. Son peu de puissance fut cause de son élévation ; car les électeurs ne dissimuloient point qu'ils vouloient

bien un empereur, et non un maître. Telle est l'époque d'où la maison d'Autriche tire son lustre. L'habileté de Rodolphe I suppléa aux ressources que lui refusoit son domaine. Nous observerons ici que le revenu de sa nouvelle dignité, qui sous Frédéric Barberousse montoit à six millions d'écus, ne monta qu'au tiers de cette somme. Il est encore diminué depuis, au point qu'un empereur n'a pas de fixe plus de vingt mille florins.

Le domaine impérial réduit presque à rien.

Dans un concile général de Lyon en 1274, (où se fit en apparence la réunion de l'église grecque avec la romaine,) le pape confirma l'élection de Rodolphe, en tirant de lui une nouvelle renonciation aux terres de la comtesse Mathilde. Peu de tems après, ils se brouillèrent. L'empereur fut excommunié, parce qu'il soutenoit ses droits de souveraineté sur des villes d'Italie; et parce qu'il négligeoit un vœu de croisade, pour s'occuper des affaires de l'empire.

Le pape confirme l'élection de Rodolphe;

et l'excommunie bientôt.

Cette excommunication ne l'empêche point de fonder la grandeur de sa famille. Il somme Ottocar,

Rodolphe fait la guerre au roi de Bohême Ottocar.

roi de Bohême, de rendre les duchés d'Autriche, de Stirie, de Carinthie, de la Carniole, dont il avoit été investi sans le consentement des électeurs. Ottocar répond avec insulte, *qu'il ne doit rien à Rodolphe, qu'il lui a payé ses gages.* Aussi-tôt la guerre est déclarée. Le roi de Bohême périt dans une bataille près de Vienne. L'empereur donne l'investiture de l'Autriche et des autres duchés à son fils aîné Albert ; il donne en même tems à Rodophe, son cadet, les débris du duché de Souabe, mais si démembré, que ce prince ne put avoir le titre de Duc. On refusa d'élire Albert roi des romains ; l'empire, disoient les électeurs, n'ayant pas de quoi entretenir deux chefs.

La dépouille d'Ottocar enrichit la famille impériale.

Liberté vendue à des villes d'Italie.

Plusieurs villes d'Italie, Lucques, Florence, Gênes, Bologne, achetèrent pour des sommes médiocres une liberté, que les circonstances ne permettoient plus de leur ravir.

Conjuration de Procida contre Charles d'Anjou.

L'esprit de faction et de révolte qui animoient les Italiens en général, produisit dans le royaume de Sicile des scènes atroces et une

fatale révolution. Charles d'Anjou s'étoit rendu odieux, par son gouvernement dur. La licence de ses Provençaux, (il étoit comte de Provence) augmentoit continuellement les griefs d'un peuple séditieux. Jean de Procida, gentilhomme dépouillé, forma des projets de vengeance, où son activité et son adresse le rendoient capable de réussir.

1282. Il y engage le roi d'Arragon et le pape.

Le roi d'Arragon Pierre III, gendre de Mainfroi, avoit des prétentions sur la Sicile. Procida lui persuada sans peine d'entreprendre cette conquête. Le pape Nicolas III, Michel Paléologue, empereur de Constantinople, entrèrent dans le complot. Déguisé en cordelier, le dangereux Italien excita les peuples à la révolte. Elle éclata par le massacre qu'on appelle les *vêpres siciliennes*. Presque tous les Français qui se trouvoient en Sicile, furent égorgés le même jour. La boucherie commença à Palerme le lundi de Pâque, à l'heure de vêpres. Un Français y donna occasion, en insultant une femme. La fureur étoit si grande, qu'on éventra les femmes soupçonnées

Vêpres siciliennes, ou massacre des Français.

d'être grosses de ces proscrits. Des prêtres même et des moines commirent de pareilles barbaries; car la superstition rendoit la haine nationale plus atroce, comme il arrive presque toujours en pareilles circonstances.

Pierre III, roi d'Aragon, se rend maître de la Sicile.

Pierre III, avec une flotte considérable, attendoit les événemens sur les côtes d'Afrique. Il arrive. Les Siciliens le reconnoissent pour roi, malgré les anathèmes d'un nouveau pape, Martin IV, Français d'origine, et partisan de la maison de France. Philippe le Hardi, successeur de saint Louis, envoie une armée au roi Charles. L'Arragonois, prêt à succomber, propose à ce dernier un duel en pays neutre. Il ne vouloit que gagner du tems. Charles, moins politique et plus brave, accepte le défit, se rend en Guienne au rendez-vous, n'y trouve point son rival. On croit que ce dernier se montra, mais déguisé, et seulement pour prendre acte de son apparition. Le roi Charles se trouva bientôt dans l'impuissance de recouvrer ce qu'il avoit perdu. Naples s'étoit révoltée en son absence, et pour

pour comble de malheur, son fils tomba entre les mains des ennemis.

1285. Croisade contre ce Prince.

Martin, voyant le roi d'Arragon mépriser les foudres de l'église, donne son royaume au comte de Valois, second fils du roi Philippe, à condition (comme on l'imagine bien) de faire hommage et de payer tribut au saint siège. Il publie une croisade pour l'exécution de sa bulle. Une armée française, également avide et d'indulgences et de pillage, passe en Espagne, y commet toute sorte de violences, sans épargner ni les femmes ni les églises : elle revient sur ses pas, presque détruite par les maladies. Philippe le Hardi meurt à Perpignan en 1286, au retour de cette malheureuse expédition. Le pape Martin, Charles d'Anjou et Pierre III étoient morts l'année précédente. Charles II d'Anjou, surnommé le Boiteux, conserva Naples, mais céda l'Anjou et le Maine au comte de Valois, en dédommagement du royaume d'Arragon, auquel il fallut renoncer. La Sicile, en dépit des souverains pontifes, forma un royau-

Charles II d'Anjou ne conserve que Naples.

me séparé pour Jacques, fils cadet de Pierre : Alphonse III, l'aîné, eut l'Arragon.

CHAPITRE VIII.

Etat de l'Espagne dans le treizième siécle.

COMME l'Espagne entre actuellement dans les affaires générales, receuillons ici les principaux événemens de son histoire, avant d'entamer une autre époque.

Les Chrétiens encore divisés.

Au commencement du treizième siècle, tout étoit encore divisé. Les Chrétiens se faisoient cruellement la guerre, tandis que leur intérêt commun les invitoit à s'unir contre les Maures. Sanche VII, roi de Navarre, qui étoit allé à Maroc dans le dessein d'épouser la fille de Miramolin, ne put l'obtenir, et trouva en revenant une partie de ses états envahis par les rois de Castille et d'Arragon.

Il se réunirent contre les Maures.

Enfin, ces trois princes, voyant les Maures sur le point de recommencer leurs conquêtes, se réunirent et remportèrent, en 1212, la

célèbre victoire de Tolède. Des témoins oculaires font monter la perte des ennemis à près de deux cents mille hommes : ils réduisent celle des Chrétiens à vingt-cinq hommes. Voilà un de ces cas où l'on ne peut s'en rapporter aux témoignages historiques. Cependant les mêmes témoins ne disent mot de la croix miraculeuse, qu'on vit dans le ciel, suivant des traditions postérieures, et que l'on célèbre encore à Tolède tous les ans, par une fête nommée le *Triomphe de la Croix*. La victoire méritoit d'être célébrée, en la dépouillant même de tout miracle. Elle auroit eu de grandes suites, si l'art militaire avoit été mieux connu, ou s'il eût été possible de tenir long-tems les troupes sur pied. On se battoit; l'armée se dissipoit presque aussi-tôt. Pierre II, roi d'Arragon, fut tué l'année suivante à la bataille de Muret, en combattant pour le comte de Toulouse, son beau-frère, victime de la croisade des Albigeois. Alphonse IX, roi de Leon et de Castille, mourut aussi en 1214, après

Bataille de Tolède, en 1212.

Elle n'eut pas de grandes suites.

avoir enlevé Alcantara aux Musulmans.

Disputes avec le clergé.

Les troubles recommencent. Aux factions, aux guerres civiles, se joignent en quelques pays de violentes disputes avec le clergé, qui ne vouloit payer aucune contribution ; et avec les dominicains, qui vouloient se mêler de la justice criminelle. L'inquisition s'établit : elle rend les mœurs encore plus barbares. On est pénétré de douleur en lisant que Ferdinand III ou saint Ferdinand, roi de Castille, attisa lui-même le feu où devoient être brûlés plusieurs hérétiques.

Etablissement de l'inquisition.

Saint Ferdinand (III) se rend maître de Cordoue et de Séville.

Ce prince venoit alors (en 1236) de prendre Cordoue, que les Maures possédoient depuis plus de cinq cents ans. Il tenta le siège de Grenade, mais sans fruit. Cependant les rois de Murcie et de Grenade, intimidés par ses armes, le reconnurent pour suzerain. La prise de Séville, en 1248, mit le comble à sa grandeur et à sa gloire. Trois cents mille Maures, sortirent, dit-on, de cette place. La politique auroit dû les disperser dans

les villes chrétiennes: on aima mieux leur permettre de se retirer chez les ennemis, dont ils augmentèrent le nombre. Comment l'inquisition auroit-elle pu les souffrir?

Prodiges dont les Espagnols ornent leurs victoires.

Quelques historiens espagnols ont embelli les victoires de ce tems, par des prodiges dont certainement l'honneur de la nation pourroit se passer. Tantôt c'est une croix resplendissante dans l'air, qui anime les Chrétiens; tantôt saint Jacques à la tête des bataillons, qui épouvante les Infidèles; tantôt le soleil qui s'arrête aux ordres d'un second Josué, pour donner le tems de tailler en pièces les vaincus. Du moins la crédulité n'aveugloit pas tout-à-fait les princes, sur les entreprises de la cour romaine. Saint Ferdinand fit plus en un sens que saint Louis: il reçut dans ses états et secourut de ses troupes le roi de Portugal, Sanche II, qu'Innocent IV avoit déposé. Mais des moines ayant publié dans le camp la bulle d'excommunication, toutes les troupes prirent la fuite. Ce trait seul peint l'ignorance et la superstition populaire.

Saint Ferdinand protegeur roi déposé par Innocent IV.

Le même pape excommunie Jacques I, roi d'Arragon.

Jacques I, roi d'Arragon, célèbre par la conquête des îles de Majorque et de Minorque, et par celle de Valence en 1238, avoit fait couper la langue à l'évêque de Gironne, qu'il accusoit d'avoir révélé sa confession. Innocent IV excommunia le roi. Deux légats venus de Rome ne consentirent à l'absoudre, qu'après qu'il se fut avoué publiquement coupable dans un concile. Ce prince, si redoutable aux Maures, donna un code à ses sujets, pour fixer la jurisprudence trop incertaine. Saint Ferdinand fut aussi législateur. Il établit le conseil royal de Castille; il commença le corps de lois appellé *las partidas*, auquel Alphonse X, surnommé le Sage, son successeur, mit la dernière main. Afin d'attacher les grands à la couronne, dont ils n'étoient souvent que les ennemis, Ferdinand créa ou releva des charges très-distinguées par leurs privilèges; celles d'*adelantado* (vice-roi), d'*alferez-mayor* (grand enseigne du royaume,) d'*amirante* ou amiral, de grand-maître de la maison du roi. C'étoit la politique des rois de Cor-

Lois de ce prince et de saint Ferdinand

doue ; et l'on observe que les Espagnols ont emprunté en partie des Maures leur étiquette et leurs usages. Une observation plus importante ; c'est que le faste, le luxe et la mollesse avoient corrompu les conquérans de l'Espagne. Par-là tombent les empires, sur-tout quand la discorde en mine encore les fondemens.

Usages de cour, empruntés des Maures.

Le règne d'Alphonse le Sage (depuis 1252 jusqu'à 1284) mérite d'être célébré comme une époque pour les sciences. Ce prince fonda plusieurs chaires dans l'université de Salamanque, deux de physique en particulier ; il publia les tables astronomiques connues sous le nom d'*alphonsines* ; il fut assez savant pour connoître la fausseté des systêmes d'astronomie de son tems. C'est ce qui lui faisoit dire, dans la supposition de tels systêmes, que *si Dieu l'eût appellé à son conseil, le monde seroit plus simple et plus parfait.* On lui doit la première histoire d'Espagne, en castillan ; et il ordonna que les actes publics fussent écrits en cette langue. Le mot trivial qu'on a dit de lui, que

Règne d'Alphonse (X) le Sage, en Castille. Il cultive et anime les sciences.

l'étude du Ciel lui avoit fait perdre la terre, est, selon M. de Voltaire, fort mal appliqué. Cependant Alphonse s'attira véritablement des malheurs, sinon en négligeant les affaires, du moins en poursuivant un objet où il ne pouvoit atteindre.

Elu empereur, il fait de grandes fautes par ambition.

Élu empereur en 1257 par un parti opposé à celui de Richard, il voulut soutenir son élection, d'autant plus qu'il se croyoit héritier de la maison de Souabe, du chef de sa mère. Il altéra les monnoies, accabla le peuple d'impôts, et excita un mécontentement général, pour satisfaire cette ambition funeste. Les partisans qu'il achetoit à Rome et en Allemagne, ne lui procurèrent aucun avantage réel; tandis qu'il s'exposoit à la haine et aux révoltes des Castillans. En vain protesta-t-il, au concile de Lyon en 1274, contre l'élection de Rodolphe de Habsbourg; en vain alla-t-il à Beaucaire solliciter le pape Grégoire X. Son absence ne fit qu'augmenter les troubles.

Révolte de son fils

Quelques années après, don Sanche son fils déclaré son successeur au préjudice des princes

de la Cerda, enfans d'un aîné, se brouille avec lui et soulève une grande partie du royaume. Il se fait nommer régent dans les états assemblés à Valladolid ; il réduit Alphonse à implorer le secours du roi de Maroc. Le malheureux père déshérite ce fils rebelle, nomme pour ses héritiers les princes de la Cerda, et au cas qu'ils meurent sans postérité, les rois de France. Sanche lui succéda néanmoins. C'est alors qu'on faisoit la guerre pour le royaume de Sicile. Philippe le Hardi se proposa et de conquérir le royaume d'Arragon, donné par le pape, et d'établir les princes de la Cerda, ses neveux, sur le trône de Castille : deux projets qu'il ne put exécuter.

Ce fils déshérité lui succéde.

Le royaume de Navarre avoit passé en 1234 à Thibaut, comte de Champagne, qui en hérita du chef de sa mère, sœur du dernier roi. Jeanne, héritière de ce royaume, le fit passer dans la maison de France, par son mariage avec Philipe le Bel, en 1284. L'histoire d'Espagne est toujours pleine de confusion, jusqu'au tems

Le royaume de Navarre passe dans la maison de France.

où Ferdinand et Isabelle réunissent les deux principales couronnes.

CHAPITRE IX.

Observations générales sur la cinquième époque.

IL y a peu d'observations générales à faire sur cette époque. Nous avons marqué dans le tissu de la narration les changemens les plus remarquables : du reste le fond des mœurs et des idées étoit le même qu'auparavant. On peut juger par les entreprises des papes contre les couronnes, de l'empire qu'avoient toujours les opinions les moins raisonnables. La cour de Rome employa des moyens aussi étranges que ses entreprises.

Règle de saint François, où la mendicité est prescrite.

Sous le pontificat d'Innocent III, fut approuvée la règle de saint François d'Assise, homme d'une piété fervente et d'une extrême simplicité ; qui prenant à la lettre ces paroles de l'évangile, *ne portez ni or, ni argent, ni sac pour le voyage, ni sandales, ni bâton ;*

persuadé que la perfection chrétienne consistoit à ne rien avoir ; ayant jetté jusqu'à son bâton et et sa besace, rassembla des disciples dont la pauvreté absolue paroissoit une preuve évidente d'apostolat. Ils devoient mendier leur pain, et ne pouvoient recevoir d'argent. Cet institut fit des progrès si rapides, qu'au premier chapitre général en 1129, on compta plus de cinq mille frères. Le fondateur établit deux ans après son tiers-ordre, pour satisfaire la dévotion d'une infinité de personnes des deux sexes, qui, sans quitter leurs maisons, vouloient participer aux mérites des nouveaux apôtres.

Pierre Valdo, avant saint François.

On peut observer que Pierre Valdo, marchand de Lyon, avoit eu à-peu-près la même idée que saint François d'Assise. Mais n'ayant pas eu la même soumission au saint siége, il fut regardé comme un patriarche des hérétiques albigeois.

S. Dominique fonde aussi un ordre mendiant.

La mendicité des *frères mineurs*, (c'est le nom qu'on leur donna,) suivie de tant de succès, excita l'émulation de saint Dominique,

espagnol, missionnaire des Albigeois, fondateur des *frères prêcheurs*. Ceux-ci, de chanoines réguliers qu'ils étoient d'abord, devinrent bientôt mendians. Ils eurent peut-être moins de crédit que les autres parmi le peuple ; mais ils en eurent davantage à Rome, dans les cours, dans les écoles ; et l'inquisition mise entre leurs mains les rendit plus redoutables.

Les mendians utiles aux papes, qui les protégent.

Tous ces religieux, comblés de privilèges par les souverains pontifes, immédiatement soumis au saint siège, affranchis de l'autorité des évêques, même pour les fonctions du saint ministère, furent les instrumens ordinaires de la cour romaine. Elle les faisoit voler sans frais d'un pays à l'autre, chargés de ses ordres, et ardens à les exécuter. Aussi dans leurs disputes opiniâtres avec le clergé séculier, principalement avec les docteurs de Paris, étoient-ils soutenus de toute la puissance pontificale : les bulles et excommunications ne leur manquèrent jamais.

Inconvé-

S'ils exaltèrent sans mesure cette

puissance, qui leur donnoit tant de crédit; si après avoir combattu leurs adversaires, ils devinrent jaloux et rivaux les uns des autres; si leurs nouvelles dévotions et leurs systèmes scholastiques furent quelquefois des sources de superstitions et de discordes; enfin, si à la première ferveur, aux travaux d'un zèle édifiant et désintéressé, succédèrent le relâchement, les cabales, l'intérêt, l'intrigue, l'oisiveté : c'est ce qu'un peu de réflexion sur l'expérience et sur l'homme auroit dû faire prévoir aisément. La mendicité seule exposoit aux plus grands abus. Et quelle apparence que des religieux, répandus dans toute espèce de société, pussent y conserver des mœurs contraires à tous les penchans de la nature ? (Voyez *Fleury*, *huitième discours sur l'histoire ecclésiastique.*)

Inconvéniens naturels de cet établissement.

Une perfection outrée dégénere presque toujours en fanatisme. Il y eut bientôt chez les franciscains une secte de *spirituels*, qui, pour la forme de leur capuchon, pour l'étoffe et la couleur de leur habit, sur-tout pour l'opinion bizare,

Fanatiques parmi les franciscains.

que la propriété de leurs alimens appartenoit au saint siège, formèrent un schisme dans l'ordre, se firent anathématiser, et quelques-uns brûler comme hérétiques. Nous verrons que cette folie fournit des armes à un empereur contre un pape.

Contradictions singulières par rapport à la multiplicité des ordres.

En 1212, un concile de Paris ordonna que les religieux voyageant fussent pourvus du nécessaire, pour n'être pas contraints de mendier *à la honte du seigneur et de leur ordre*. Précisément alors saint François multiplioit les mendians volontaires. En 1215, le concile général de Latran défendit d'instituer de nouveaux ordres, de peur qu'ils ne portassent la confusion dans l'église, par une trop grande diversité. Innocent III, qui tint ce concile, avoit établi les frères mineurs et les prêcheurs : les carmes, les augustins, et d'autres religieux mendians parurent presque aussitôt. En 1274, le concile général de Lyon supprima tous ces ordres établis depuis Innocent III, tolérant les carmes et les augustins jusqu'à ce qu'il y eût quelque nou-

veau réglement à leur sujet. L'ordre de la trinité et celui de la merci, respectables par leur dévouement au secours des malheureux ; l'ordre des servites, celui de sainte croix, celui des célestins, ect. naquirent cependant, et se soutinrent malgré les canons. Les siècles suivans en produiront plusieurs autres. Ces contradictions n'étonnent point ceux qui en cherchent les causes dans le cœur humain, et dans la force des préjugés.

Ouvrage contre les mendians; et disputes injurieuses.

Guillaume de Saint Amour, docteur de Paris, publia contre les religieux mendians son livre célèbre *des périls des derniers tems*. Il les dépeignoit comme les Pharisiens de l'évangile, reconnoissables à ces traits : *Ils aiment les premières places dans les festins, les premières chaires dans les synagogues, ils veulent être salués dans les places publiques, et qu'on leur donne le nom de maîtres.* Cette invective fut réfutée, condamnée, et le docteur exilé ; mais ses partisans n'en perdirent pas courage. On se déchira de part et d'autre. Les injus

res étoient souvent les meilleures raisons dans les disputes. C'est ainsi qu'on disputera plusieurs siècles sans éclaircir la vérité, jusqu'à ce qu'enfin le doute amenant la vraie science, la raison polissant les mœurs, un ridicule ineffaçable fasse tomber l'ancienne rouille de pédantisme.

Reproches faits à l'inquisition.

Je n'insisterai point sur les effets de l'inquisition, établie d'abord en France, où elle ne subsista pas long-tems ; ensuite en Italie et en Espagne, où elle subsiste toujours. Punir comme les plus grands crimes des erreurs secrettes ; changer en devoir les délations les plus contraires au repos de la société ; poursuivre sur de simples soupçons, et sur de frivoles indices, des citoyens soumis aux lois, tant civiles que naturelles ; porter ainsi la défiance et les alarmes dans le commerce, jusques dans le sein des familles ; déshonorer par les supplices une religion de charité, et exciter le fanatisme des sectaires par les moyens violens que l'on employoit contre les sectes : c'est ce que mille voix éloquentes ont

reproché à ce tribunal. Il suffit d'observer que l'ignorance devoit nécessairement en être la suite. La lecture des livres saints étoit sévérement défendue en langue vulgaire, par conséquent interdite à presque tous les fidèles. Si des opinions ou des vérités, soit théologiques, soit philosophiques, ne s'accordoient point avec les systèmes des inquisiteurs, elles devenoient hérétiques, erronées, ou du moins suspectes d'hérésies : elles exposoient à la perfection, et l'esprit humain devoit trembler de prendre l'essor.

Elle devoit produire l'ignorance.

Les dominicains exerçant presque par tout une autorité si terrible, leurs sentimens particuliers étoient de grands poids. C'est une raison de plus de s'étonner du serment qu'exigeoit la Sorbonne, et même le conseil de Castille, de défendre l'immaculée conception de la Vierge, que nioient les dominicains, quoique saint Bernard avoit désapprouvé la fête qu'en faisoit l'église de Lyon ; et l'église romaine n'a jamais mis cet article au nombre des dogmes.

Les opinions des dominicains en acquirent plus de crédit.

Mauvaises études dans les universités.

Les universités se forment, se multiplient. On accourt de toute l'Europe à celle de Paris ; mais on n'y trouve pas les bonnes études. Tout se réduit presque aux vaines subtilités de la scolastique. La grande science consiste à disputer sur les mots, sans connoître les choses ; à embarrasser la raison dans un labyrinthe de syllogismes, d'où il ne sort pas une idée claire ; à étaler comme des preuves irréfragables, des autorités souvent absurdes, et presque toujours mal entendue.

Aristote condamné et devenu un oracle.

Un concile de Paris en 1210 condamna au feu la métaphysique d'Aristote, parce qu'on lui attribuoit la naissance de je ne sais quelle hérésie. Cependant Aristote devint plus que jamais l'oracle, non-seulement des philosophes, mais des théologiens, qui le citoient plus que les saints pères. De-là les ténébreuses revêries, qui compromettront le dogme et enfanteront les schismes. Dans la nuit de l'ignorance, on marche au hasard, on ne sait point tenir un juste milieu. Il falloit encourager les études ; mais il falloit que

Privilèges dangereux des universités.

les universités donnassent l'exemple de la soumission aux lois. Les privilèges exorbitans qu'on leur prodigua ; en firent des corps quelquefois redoutables au gouvernement. Les écoliers même étoient exempts de la jurisdiction des tribunaux. Cette jeunesse innombrable, déréglée, sans frein, commettoit impunément d'énormes excès. Les maîtres, les docteurs, moins jaloux du bien public que de leurs funestes immunités, ne manquoient pas de s'opposer à la justice, lorsqu'elle vouloit punir les coupables. Ce fut à Paris et ailleurs une source de désordres.

Les papes voulant y dominer, augmentoient le désordre.

En même tems, les papes voulant dominer, ces corps littéraires, tantôt les protégant contre la puissance politique, tantôt les révoltant par le despotisme pontifical, y occasionnèrent des troubles, aussi nuisibles à la vérité qu'au droit commun. Ainsi des établissemens respectables, qui devoient tirer l'Europe de la barbarie, participèrent long-tems à la contagion générale.

Prévot de Paris, sacrifié aux docteurs.

Ce qui arriva en 1304 à Paris, mérite d'être rapporté. Le prévôt

de la ville avoit fait pendre un écolier. L'official ordonna par un mandement, que tous les curés se rendroient en procession à son hôtel, et y jetteroient des pierres, en criant : *Retire-toi, maudit satan ; reconnois ta méchanceté ; rends honneur à notre mère sainte église, que tu as blessée en ses libertés : autrement, que ton sort soit avec Dathan et Abiron, que la terre engloutit vivans.* Toutes les écoles cesserent ; le magistrat fut contraint de faire satisfaction à l'université, et d'aller chercher à Rome la pénitence et l'absolution.

Albert le Grand et S. Thomas d'Aquin.

Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin son disciple, tous deux dominicains, fleurirent dans ce siècle. Les vingt et un *in folio* du premier sont oubliés : le second est encore un oracle en théologie. En admirant sa pénétration et son esprit d'analyse, on doit regretter qu'il ait suivi le torrent des questions subtiles et contagieuses.

Légende dorée.

Jacques de Voragine, autre dominicain, archevêque de Gênes, publia un recueil de vies des saints, rempli de fables qui ont servi à

liment à la superstition, mais qui sont enfin tombées dans le mépris : c'est la *légende dorée*.

Roger Bacon, franciscain anglais, fut astronome, mathématicien, physicien, chimiste, médecin, artiste, inventeur des miroirs ardens, de *la chambre obscure*, etc. génie admirable en un tems où les meilleurs esprit n'étoient ordinairement que des sophistes : aussi l'accusa-t-on de magie. Roger Bacon.

La France comptoit déjà une multitude de poëtes. Fauchet en fait connoître cent vingt-sept, qui écrivirent avant la fin du treizième siècle. L'extrait de leurs ouvrages se trouve dans son *récueil de la langue et poésie française*. Quels poëtes ! puisqu'il y en a si peu de bons aujourd'hui. C'étoit beaucoup que l'aurore des talens perçat une longue nuit de barbarie. Poëtes en France.

Les Troubadours avoient ouvert cette carrière dans nos provinces méridionales, dès le douzième siècle ; ils avoient même répandu dans une grande partie de l'Europe le goût des vers, et celui de leur langue provençale, la seule qui Troubadours.

eût alors quelque élégance. On comptoit parmi eux des princes, des seigneurs, ainsi qu'une foule d'aventuriers plus avides d'argent que de gloire. Mais leurs poésies en général répondent peu à leur réputation. Excepté un petit nombre de traits de génies et de peintures délicates, ce qu'elles ont de plus remarquable, ce sont des morceaux satyriques, où les grands, le clergé, et même les papes sont impitoyablement déchirés. On y reconnoît les mœurs du tems; on y voit avec intérêt les premiers efforts de l'art; on y apprend que ce qui a fait l'admiration des siècles d'ignorance, ne mérite plus la curiosité que pour faire sentir les progrès de l'esprit et des talens.

SIXIÈME ÉPOQUE.

PHILIPPE LE BEL ET BONIFACE VIII.

L'autorité royale affermie en France.

Depuis la fin du treizième siècle, jusques vers l'an 1380.

CHAPITRE PREMIER.

Edouard I, roi d'Angleterre. — Philippe le Bel confisque la Guienne. — Commencement de ses démélés avec Boniface VIII.

Le règne célèbre de Philippe IV, surnommé le Bel, fils et successeur de Philippe le Hardi, mort en 1285, fait époque dans l'histoire générale par les grands événemens qu'il a produits. Nous verrons les entreprises d'un pape altier, réprimées avec vigueur ; l'autorité royales soutenu avec succès, mais souillée par des injustices et des

Idée générale du règne de Philippe IV (le Bel).

violences. Des guerres affreuses vont s'allumer entre les Français et les Anglais ; et leur haine mutuelle perpétuera les malheurs du genre humain. Il nous reste à parcourir une longue suite d'horreurs, avant de parvenir à des tems dignes de l'humanité.

Edouard I, roid'Angleterre, subjugue les Gallois

Edouard I, fils de Henri III, régnoit en Angleterre depuis l'an 1272 ; prince également brave, ambitieux et politique. Il avoit subjugué les Gallois, dont le souverain, sous le règne précédent, s'étoit soumis à la couronne en qualité de vassal, sans que le peuple en fût moins jaloux de l'indépendance. Léolyn et son frère David, derniers princes de Galles, ayant voulu rétablir leurs droits, furent vaincus et perdirent la vie. Alors cette principauté devint le titre des fils aînés d'Angleterre.

Le trône d'Ecosse vacant.

Depuis plusieurs siècles, l'Ecosse étoit gouvernée par des rois d'une même race. Guillaume, un de ces rois, prisonnier de Henri II, avoit été contraint de lui faire hommage. Mais Richard ayant renoncé à un droit acquis par la force, l'indépendance des successeurs

seurs de Guillaume devoit paroître hors d'atteinte. Cependant Edouard profita d'une occasion singulière, pour s'attribuer les droits de suzeraineté. Plusieurs compétiteurs, entre autres Jean Baliol ou Bailleul et Robert Bruce, l'un et l'autre descendans, par les femmes, de l'ancienne maison royale d'Ecosse, se disputoient la couronne, vacante par la mort d'Alexandre III et de son unique héritière. Le droit étant fort obscur, et les Ecossois trop ignorans pour l'éclaircir, ils convinrent de s'en rapporter à la décision d'Edouard.

Plusieurs compétiteurs.

Ce prince, après avoir fait compiler tous les passages tant soit peu conformes à ses vues, s'approcha des frontières avec une armée, et déclara qu'il jugeroit non en arbitre, mais en seigneur suzerain. Les compétiteurs ne manquèrent pas de reconnoître la souveraineté de leur juge, qui par précaution se fit remettre les places fortes. On consulta ensuite les meilleurs jurisconsultes de l'Europe; et sur leur avis unanime, il prononça en faveur de Baliol, parce que le

Edouard choisi pour arbitre, s'érige en suzerain de ce royaume.

droit de représentation étoit pour lui. Ce nouveau roi d'Ecosse fit le serment de fidélité en 1262 ; mais indigné d'une dépendance qu'on affectoit de rendre toujours plus pénible, il s'unit secrettement avec le roi de France contre celui d'Angleterre. Des intérêts communs devoient lier pour long-tems la France avec l'Ecosse.

Le roi Baliol lui prête serment.

Un matelot anglais prend dispute avec un matelot normand, et le tue. Qui auroit pu penser qu'une querelle de matelots enfanteroit une guerre ? Mais le sort des peuples tient quelquefois à si peu de chose ! Les Normands font des courses pour venger leur compatriote ; les Anglais les battent, insultent même la Rochelle, et pillent les campagnes d'alentour. Philippe le Bel envoie demander satisfaction ; Edouard I ne satisfait point. Cité comme duc de Guienne à la cour des pairs, il refuse d'abord d'y comparoître. Il envoie ensuite son frère Edmond pour négocier ; mais au terme de la citation, le roi de France confisque la Guienne. On la prend aussitôt, sans trouver de résistance : ce

Querelle de matelots, source de guerre.

1295. Philippe le Bel confisque et prend la Guienne.

qui donne lieu de croire que Philippe avoit amusé l'ennemi par de fausses promesses de paix.

Adolphe de Nassau, empereur, foible allié d'Edouard.

Le comte de Flandre et l'empereur Adolphe de Nassau étoient alliés de l'Angleterre. Ce dernier, après la mort de Rodolphe de Habsbourg, avoit été élu en 1291 préférablement au fils de Rodolphe, Albert d'Autriche, dont les électeurs craignoient la puissance. Peu tranquille en Allemagne, il étoit peu redoutable au dehors. Philippe le Bel affecta de le mépriser. L'argent que lui avoit fourni Edouard, fut employé pour ses besoins particuliers, non pour l'intérêt de la ligue. L'Anglais conquit l'Ecosse; le Français conquit une grande partie de la Flandre. Ainsi les alliés de part et d'autre souffrirent beaucoup, excepté l'empereur.

Comment Boniface VIII étoit parvenu au pontificat.

Boniface VIII (Caïetan) occupoit alors le saint siége. La manière dont il y étoit monté dévoile parfaitement son génie. Il avoit persuadé à Célestin V, le plus simple des hommes avec la sainteté d'un anachorete, d'abdiquer le pontificat qu'il étoit réellement in-

capable d'exercer ; et il l'avoit fait périr dans une rude prison, craignant qu'on ne lui fît reprendre sa place. En effet, la démission étoit déjà contestée. On se démet d'une dignité ecclésiastique entre les mains du supérieur : un pape n'a point de supérieur : donc il ne peut se démettre. Ce raisonnement, tout-à-fait digne de l'ancienne école, paroissoit aux mécontens une forte preuve ; quoique Célestin eût pris la précaution, non moins bizarre, de permettre par une bulle aux souverains pontifes l'abdication volontaire de leur dignité. Il est le seul qui ait profité de ce droit.

Démission de Célestin V contestée.

Aussi infatué que personne des chimères de la cour romaine, Boniface avoit pour les soutenir plus d'audace qu'aucun de ses prédécesseurs. Il envoya des ordres à tous les rois, comme maître de toutes les couronnes. *Vous savez sans doute* ; écrivit-il à Edouard I, *que le royaume d'Ecosse appartient de plein droit au saint siège.* Dans une lettre au sujet de la Hongrie, qu'il prétendoit lui appartenir de même : *Le pontife romain*, dit-il, *que Dieu a établi sur les*

Boniface parle en maître des couronnes

rois et les royaumes, tenant le premier rang sur tous les mortels, juge tranquillement du haut de son trône, et dissipe tous les maux par ses regards. Mais son regard ne fit que lancer des foudres sur la France, où un roi fier et absolu osa braver ses jugemens. Il étoit irrité contre Philippe le Bel, qu'il avoit cité en vain à son tribunal, sur un appel du comte de Flandre au saint siège, car les princes foibles reconnoissoient volontiers un juge, pour se délivrer de la poursuite des forts. Une taxe imposée par le roi aux ecclésiastiques, et les plaintes que ceux-ci en firent à Rome, fournirent au pape l'occasion d'éclater.

Il se brouille avec Philippe le Bel.

Alors parut la fameuse bulle *Clericis laïcos*, portant défense à tout clerc, à tout religieux, de payer aucune taxe, même sous le nom de don gratuit, sans la permission du pape; et excommuniant quiconque en payeroit ou en recevroit. Philippe le Bel défendit à son tour de transporter de l'argent hors du royaume, sans une permission signée de sa main. C'étoit un coup sensible pour la

1296. Bulle *Clericis laïcos*, suivie de grandes disputes.

bientôt de l'argent malgré la bulle.

On observe que la même bulle fut reçue par un concile de Tolède, dans le tems même que Ferdinand IV exigeoit des subsides, pour payer au pape dix mille marcs d'argent, que coûtoient certaines graces de la cour de Rome. Le clergé dominoit sans doute en Castille, et l'on y étoit plus esclave de la papauté. La loi du pape reçue en Castille

Boniface usa de tempéramens envers la France. Il interpréta sa bulle, et reconnut (c'étoit quelque chose) que dans une pressante nécessité, les rois pouvoient tirer des subsides du clergé sans la permission de Rome. Philippe alors, non-seulement lui laissa tout pouvoir de lever une décime, mais consentit à le prendre pour médiateur dans ses différends avec l'empereur et avec le roi d'Angleterre, pourvu cependant qu'il décidât comme arbitre, et non comme juge. Le pape décida comme son ennemi personnel, ordonnant la restitution, et de la Guienne, et même de la Flandre. Ce jugement fut rejetté avec indignation. Boniface raccommodé et brouillé avec Philippe.

Combien l'influence du pontificat pouvoit être utile.

Quelle est la misère humaine ! Ce qui devoit dissiper les maux publics, y met quelquefois le comble. Supposons tous les souverains pontifes également sages et respectés, pères communs des peuples, dignes de la confiance des rois, dévoués aux soins d'une charité universelle ; tels enfin que l'église en célèbre plusieurs. Combien leur ministère auroit servi au bonheur du monde ! Mais sont-ils ambitieux, passionnés de leur pouvoir, la crédulité favorise-t-elle leurs excès ; alors du sanctuaire même sortent des torrens de flammes, qui mettent les états en combustion.

CHAPITRE II.

Entreprises violentes de Boniface VIII. — Philippe le Bel lui résiste avec vigueur. — Fin de ce pontificat.

Boniface persécute les Colonnes.

DE nouveaux sujets de brouillerie s'élevèrent coup sur coup. Les Colonnes, premiers barons romains, étoient de la faction gi-

beline. Boniface avoit été lui-même de ce parti, et ne les en haïssoit pas moins comme tels (1). A force de persécutions, il les réduisit à se retirer. Philippe les reçut et les protégea. D'un autre côté, Albert d'Autriche, élu en 1298 par les électeurs de Mayence, de Bohême, de Saxe et de Brandebourg, révoltés contre l'empereur Adolphe, avoit tué ce malheureux prince dans une bataille. Quoiqu'il eût ensuite été reconnu dans une diète de Francfort, Boniface le traitoit d'usurpateur, le sommoit de comparoître devant lui, pour se purger du crime de lese-majesté, délioit en cas de refus ses sujets de toute obligation, de tout serment à son égard. Philippe étoit depuis long-tems l'allié d'Albert; il avoit resserré les nœuds de cette alliance. Le pape ne savoit ni pardonner,

Il outrage l'empereur Albert d'Autriche.

(1) On raconte qu'un Spinola, archevêques de Gênes, qui étoit de la même faction, se présentant pour recevoir les cendres de la main du pape, Boniface les lui jeta dans les yeux, en disant: *Souviens-toi que tu es Gibelin, et que tu iras en enfer avec les Gibelins.* Cela me paroît peu croyable.

ni mettre des bornes au ressentiment qui le transportoit. Ainsi on devoit s'attendre aux scènes les plus violentes.

1301. Son légat, évêque de France, insulte le roi.

Un évêque de Pamiers, sujet et ennemi déclaré du roi de France, arrive en qualité de légat, pour braver insolemment le souverain. Il lui reproche en face sa conduite, ajoutant qu'il seroit bientôt puni selon ses mérites ; qu'on l'excommunieroit, qu'on jetteroit l'interdit sur le royaume. Le roi l'ayant chassé de sa présence, il se déchaîne en invectives. On le dénonce comme un séditieux et un rebelle. Plusieurs témoins déposent contre lui ; et Philippe le met sous la garde du métropolitain, n'osant le traiter en criminel d'état. Le pape avoit publié auparavant une croisade contre les Colonnes, dont deux étoient cardinaux : et un monarque ne pouvoit sévir contre des ecclésiastiques rebelles ! Cependant le jurisconsulte Pierre Flotte de Revel, ministre de France à Rome, dit un mot qui pouvoit ouvrir les yeux. Boniface, avec sa hauteur ordinaire, se vantant d'avoir la puissance temporelle,

Le roi fait arrêter ce légat.

Sage réponse faite au pape.

aussi-bien que la spirituelle, sur le roi et sur le royaume : *Saint père*, répondit-il, *votre glaive n'est qu'en paroles ; celui du roi mon maître est réel* Mais des paroles pouvoient beaucoup sur les esprits.

Excès de Boniface contre la France.

La détention du légat mit le pontife en fureur. *Dieu l'a rétabli sur les rois et sur les royaumes, pour arracher, détruire, perdre, dissiper, édifier et planter en son nom et par sa doctrine* : ce sont les termes d'une bulle envoyée au roi. D'autres bulles attaquent sans ménagement l'autorité souveraine. Le clergé de France est mandé à Rome pour délibérer sur la réformation de l'état : on déclare que le roi peut s'y rendre ou y envoyer quelqu'un à sa place, pour entendre le jugement de Dieu et celui du pape. Un archidiacre français, porteur des bulles, lui commande sous peine d'excommunication de reconnoître qu'il tient du pape la souveraineté temporelle. Jamais la cour de Rome n'avoit pris un ton si haut et si révoltant. Plus elle insultoit le royaume, plus elle s'exposoit elle-même au mépris.

Il veut que le roi Philippe le Bel le reconnoisse pour maître temporel.

Aussi le roi traita-t-il Boniface d'*extravagant* dans une réponse qu'il lui adressa. Il fit même brûler une de ses bulles.

Ce prince convoque les états généraux de son royaume.

Connoissant néanmoins la force des préjugés, et la nécessité d'en prévenir les effets, il assembla les états-généraux pour concerter avec la nation les mesures qu'exigeoient les circonstances. C'est ici qu'on commence à voir le tiers-états ou les communes. Edouard I, à l'exemple du comte de Leicester, les avoit introduites dans le parlement anglais, où leur autorité se borna long-tems au droit d'accorder des subsides. Leur début en France est plus honorable, puisqu'elles soutiennent dans cette assemblée l'indépendance de la couronne. Les trois ordres furent de même avis sur un point si essentiel; mais le clergé, plus imbu que les autres des opinions ultramontaines, montra beaucoup moins de zèle; il demanda même la permission d'aller à Rome, conformément aux ordres du pontife. Malgré la défense expresse du roi, trente-quatre évêques s'y rendirent.

Tiers-états ou communes.

L'indépendance de la couronne est reconnue.

On sollicitoit ou l'on exigeoit par-tout des actes d'adhésion à la cause du roi. Plusieurs prélats y mirent la clause, *sauf la fidelité due au pape* : les jacobins de Paris mirent, *sauf l'obeissance particulière de leur ordre pour l'église romaine et la vérité de la foi catholique.* De pareilles clauses prouvent que les esprits balançoient entre le pontife étranger et le souverain naturel. Sentimens du clergé.

Si Boniface avoit joint un peu de prudence à son audace, il auroit compris que des excès violens ne pouvoient que dessiller les yeux des nations, aussi intéressées que les princes à n'être point esclaves de la cour de Rome. Il ne consulta que la passion, toujours aveugle, ou il crut aveugler le genre humain par de grands mots et des anathèmes. Après avoir tonné dans son concile, il publia la bulle *Unam sanctam*, regardée comme l'ouvrage du concile même. Voici la doctrine de cette bulle : « Le glaive temporel doit être em-» ployé par les rois et les guer-» riers pour l'église, suivant l'or- 1302. Bulle *Unam sanctam*, qui détruit la puissance temporelle.

» dre et la permission du pape ;
» la puissance temporelle est sou-
» mise à la spirituelle, qui l'ins-
» titue et la juge, et qui ne peut
» être jugée que de Dieu ; résister
» à la puissance spirituelle est
» donc résister à Dieu, à moins
» qu'on n'admette les deux prin-
» cipes des Manichéens. »

Ridicule fondement de cette doctrine.

Sur quel fondement portoient des chimères destructives de l'ordre social, qu'un pontife présomptueux sembloit ériger en dogmes ? sur des bizarres allégories. Les deux *luminaires* de la genese dont les deux puissances : le grand brille par lui-même et éclaire tout ; c'est le sacerdoce : le petit n'a qu'une lumière et une vertu empruntées de l'autre ; c'est l'empire. Les deux épées des apôtres dans l'évangile, sont aussi les deux puissances ; et puisque ces deux épées appartenoient aux apôtres, il falloit certainement que la puissance temporelle ainsi que la spirituelle appartinssent au pape. On pourroit citer beaucoup d'opinions fausses et de grands abus établis par des raisonnemens de

cette espèce. Mais ne nous écartons point de notre objet.

Nogaret accuse Boniface, qui cite le confesseur.

La querelle s'aigrissant de jour en jour, le chevalier Guillaume de Nogaret, avocat général, accusa le pape de simonie, d'hérésie, et demanda qu'on le fit arrêter et déposer. Le pape de son côté, non-seulement excommunia le roi, mais (chose étrange!) ordonna au confesseur de ce prince de venir rendre compte de la conduite de son pénitent.

1303. Boniface veut donner la France à l'empereur, qu'il persécutoit.

Il fit plus encore : il destina la couronne de France au même Albert d'Autriche, qu'il avoit toujours traité en criminel, et qu'il reconnut sans peine pour empereur, dès qu'il espéra d'en faire un ministre de sa vengeance. Albert n'obtint cependant, dit-on, une paix si avantageuse, qu'en reconnoissant par écrit : *que le saint siège a transféré des Grecs aux Allemands l'empire romain, dans la personne de Charlemagne ; que certains princes ecclésiastiques et séculiers tiennent du saint siège le droit d'élire le roi des Romains destiné à l'empire ; et que le saint siège accorde aux*

A quelles conditions

rois et aux empereurs la puissance du glaive, dont il promit de faire usage selon les ordres que le pape lui donneroit.

Seconde couronne à la tiare.

On ne doit pas s'étonner que Boniface VIII, foulant aux pieds les couronnes des princes, en ait mis une seconde à la tiare, qui n'en avoit encore qu'une.

La France appelle au concile général.

La France indignée manifesta de nouveau son zèle. Tous les ordres appellèrent avec le roi au pape futur et au concile général, de ce qui s'étoit fait ou se feroit contre lui. Appeller, c'est reconnoître un juge, et Philippe n'en avoit point dans une cause politique. Mais ces sortes d'appels ont paru souvent nécessaires, ou par l'empire des préjugés, ou par celui de la coutume. Boniface fulmina des bulles contre le roi et la nation : il en préparoit une nouvelle plus injurieuse aux têtes couronnées, lorsque Nogaret et Sciarra Colonne l'arrêtèrent dans Anagnie. Colonne l'accabla d'injures, le frappa même au visage. Les habitans de la ville, compatriotes du pontife, l'ayant délivré parce que les Français étoient en trop petit nombre, il

alla mourir à Rome de chagrin. Un tel pape, sans contredit, peut être appellé le fléau du monde catholique, disons même, le fléau du pontificat. Fin de Boniface VIII.

Dans le procès qui fut fait à sa mémoire, comme nous le verrons bientôt, les dépositions de plusieurs témoins le chargent des plus grands blasphêmes contre les mystères, contre les dogmes; elles mettent dans sa bouche ces paroles, au sujet de la vie future : *Il faut que nous parlions comme le peuple ; mais il ne faut pas que nous croyions comme lui, etc.* M. de Voltaire, qu'on ne soupçonnera point d'être partial en sa faveur, fait là-dessus une réflexion judicieuse. « Le grand nombre de » témoins fortifie ordinairement » une accusation, mais ici il l'affoiblit. Il n'y a point du tout » d'apparence qu'un souverain » pontife ait proféré devant treize » témoins ce qu'on dit rarement » à un seul. » Impiétés dont on l'a accusé contre toute vraisemblance

C'est à Boniface VIII que l'église romaine doit l'établissement du jubilé. En 1300, quelques vieillards se souvinrent, disoient-ils, Etablissement du jubilé.

qu'à l'autre centième année on étoit venu à Rome gagner l'indulgence. Sur leur témoignage, il accorda par une bulle l'indulgence plénière à ceux qui visiteroient les tombeaux des saints apôtres, au commencement de chaque siècle. Le concours des pélérins fut prodigieux ; ils laissèrent beaucoup d'argent. Cette dévotion a été depuis avancée de cent ans à cinquante, et de cinquante à vingt-cinq.

Révolte des Flamands, que Philippe le Bel avoit soumis.

Dans le fort des disputes avec Boniface, Philippe le Bel essuya un triste revers. Il avoit entièrement dépouillé le comte de Flandre ; il avoit réuni ses états à la couronne, et même il y avoit fait aimer sa domination. Mais la tyrannie du comte de Saint-Paul, gouverneur de ces provinces, et les impôts qu'il exigeoit, révoltèrent un peuple toujours terrible dans la révolte. Les Flamands, animés par un simple artisan de Bruges, massacrèrent presque tous les Français. Le comte d'Artois, qui fut envoyé pour les réduire, les méprisant comme de la canaille, s'exposa témérairement:

il perdit, en 1302, la fameuse bataille de Courtrai, où il périt avec le connétable et une infinité de seigneurs. Quatre mille éperons dorés restèrent aux ennemis pour monument de leur victoire. Le roi marcha deux fois en personne, sans succès. Il conclut un traité en 1304, retenant pour les frais de la guerre Lille, Douai, Orchies et Béthune; et rendant le reste au fils aîné du comte de Flandre, à condition de l'hommage à la couronne. La Guienne avoit été rendue de même au roi d'Angleterre.

Bataille de Courtrai, où ils sont vainqueurs.

La Flandre et la Guienne sont restituées.

L'écosse soulevée contre Edouard, écrasée en 1303 par ses armes et ses rigueurs, fut enfin délivrée en 1306 par un héros. Robert Bruce, fils du compétiteur de Baliol, chassa les Anglais, reçut la couronne, et la conserva. Ainsi tant de guerres funestes à l'humanité furent inutiles aux conquérans. Combien n'en verrons-nous pas d'autres exemples! Les conquêtes même les mieux cimentées, si on réfléchit à ce qu'elles ont coûté de sang et de calamités publiques, exciteront plus d'horreur qu'elles n'ont jamais essuyé d'envie.

Robert Bruce délivre l'Ecosse.

CHAPITRE III.

Fin du règne de Philippe le Bel. — Pontificat de Clement V.

1305. Clément V dévoué à Philippe le Bel.

QUOIQUE Benoît IX, successeur du violent Boniface, eût absous Philippe le Bel d'excommunication *en cas qu'il l'eut encourue*, ce prince fier et vindicatif n'étoit point encore satisfait. Après la mort de Benoît, deux factions divisant les cardinaux, il fit tomber les suffrages sur Bertrand de Got, habille gascon, que la plupart des écrivains accusent, sans preuves, de lui avoir promis avec serment une déférence absolue à ses volontés. Ce qu'il y a de certain, c'est que le nouveau pape, Clément V, auparavant déclaré contre lui, s'empressa de lui complaire. Les principales bulles de Boniface furent annullées ou restreintes, le roi obtint pour cinq ans les décimes. Il pressa indécemment les procédures contre la mémoire d'un pontife, qu'il poursuivoit jusques dans le tombeau,

Procès à la mémoire de Boniface.

et de ne se désista de ses poursuites que long-tems après. Pour l'honneur de la papauté, le concile général de Vienne en 1312 déchargea Boniface de l'accusation d'hérésie, sans prononcer sur les autres crimes. Deux chevaliers espagnols avoient offert de le justifier par le duel. Etrange proposition dans un concile.

Procès des templiers.

Philippe vouloit détruire l'ordre des templiers, et Clément fit encore ce qu'il voulut. Cet ordre militaire étoit devenu odieux par ses richesses, son orgueil et ses débauches ; mais les accusations pour lesquelles on l'abolit choquent toute vraisemblance. Comment seroit-il possible que l'impiété, que des excès abominables y eussent passé en lois ; qu'on obligeât les novices de renier Jesus-Christ, et d'adorer une idole, etc. On arrêta tous les templiers en 1307 ; on nomma des inquisiteurs pour instruire le procès. La plupart des chevaliers avouèrent d'abord : presque tous rétractèrent leurs aveux, et de cinquante-neuf qu'on brûla, il n'y en eut aucun qui ne soutînt dans les flammes

Le grand maître ne peut obtenir un conseil.

l'innocence de leur ordre. Le grand maître, Jacques de Molai, demanda un conseil, disant qu'il ne savoit ni lire ni écrire, et qu'il n'avoit pas un sou pour payer des avocats. On eut la barbarie de refuser, sous prétexte qu'en matière d'hérésie, les accusés ne devoient avoir ni avocat ni conseil. On lui lut son premier interrogatoire, il frémit, et traita d'imposteur les cardinaux qui l'avoient signé.

Abolition de l'ordre.

Enfin le pape, sans vouloir entendre les défenses des grands officiers, supprima l'ordre par provision dans le concile de Vienne, contre l'avis du grand nombre des prélats et des docteurs. Le grand-maître, le commandeur de Normandie, frère du dauphin d'Auvergne, furent brûlés vifs pour avoir retracté leurs premiers aveux, qu'ils soutenoient faux et extorqués par le roi et le pontife. Les biens des templiers passèrent aux hospitaliers de saint-Jean de Jérusalem, (aujourdhui les chevaliers de Malte) qui venoient d'enlever aux Turcs l'isle de Rhodes.

Supplice des grands officiers.

Réflexions sur cet étrange procès.

Que les inquisiteurs poursuivissent de toutes parts des hérétiques

obscurs, *bégards*, *béguines*, *fraticelles*, *bizoques*, et qu'ils se glorifiassent d'en livrer une multitude au bras séculier, c'étoit l'esprit de l'inquisition, c'étoit une chose consacrée par la coutume. Mais qu'un corps de guerriers, distingués par la noblesse et par l'opulence, aient subi un tel jugement, un sort si affreux, ce n'est pas le moins inconcevable des phénomènes historiques. On accuse ordinairement Philippe le Bel d'avoir recherché leur dépouille. Quelques auteurs disent que les templiers avoient eu part à une sédition, qu'excitèrent les impôts et l'altération des monnoies : la haine et la vengeance du roi s'expliquent aisément par ce motif. Les templiers furent déclarés innocens par un concile de Salamanque, qui les renvoya néanmoins au pape sur l'article de la confiscation de leurs biens. Le pape pouvoit confisquer les biens des innocens !

Le saint siège fixé à Avignon en 1309.

Clément V, en servant Philippe avec zèle, travailloit pour lui-même. Dès le commencement, il avoit fixé son séjour en France ; il s'étoit fait couronner à Lyon.

Le doyen des cardinaux ne se trompa point, en disant : *Je connois les Gascons, l'église ne reviendra de long-tems en Italie.* Philippe, qui vouloit avoir le pape dans le royaume, le payoit de sa complaisance, en abandonnant les églises et les monastères à l'avidité de la cour pontificale. Elle s'appropria les revenus d'une année de tous les bénéfices, grands et petits, qui vaqueroient en Angleterre. C'est ce qu'on appelle *annates*; la France y fut bientôt assujettie. Clément s'établit à Avignon en 1309.

Annates extorquées.

Bulle terrible contre les Vénitiens au sujet de Ferrare.

Il y publia la même année contre les Vénitiens une bulle foudroyante, où l'on reconnoît le système de Boniface VIII. Ces républicains ayant enlevé Ferrare à la maison d'Est, il prétendit que Ferrare appartenoit au saint siège. Il déclara le doge et la république déchus de tout privilège; leurs sujets, déliés de leur serment; tous les Vénitiens infames, incapables de tester et de recevoir par testament, incapables de fonctions publiques; leurs enfans même, jusqu'à la quatrième génération, incapables

incapables de dignités ecclésiastiques ou séculieres.

Venise, dont le gouvernement étoit déjà vigoureux, ne céda point aux menaces ni aux anathèmes. Une croisade fut plus efficace ; le cardinal de Pélegrue, parent du pontife, commandant l'armée en qualité de légat, battit les excommuniés à Francolin, et se rendit maître de Ferrare. On donna ensuite l'absolution aux Vénitiens. Vénise résiste; mais un cardinal bat ses troupes.

La politique romaine respiroit dans Avignon : elle s'exerça sur les affaires d'Allemagne et d'Italie. Une partie de la Suisse appartenoit à l'empereur, Albert d'Autriche, qui voyant l'esprit de liberté s'y répandre comme ailleurs, crut pouvoir l'étouffer par les rigueurs d'un gouvernement despotique. Les trois cantons de Schwweitz, d'Ury et d'Underwalden, se liguèrent en 1307 pour s'affranchir d'un joug odieux : foible commencement d'une ligue que l'amour de la liberté a rendue si forte et si respectable. Albert marcha contre les Suisses. Il avoit déjà passé le Russ, lorsque Jean d'Autriche, son neveu, dont il retenoit le Commencement de la ligue des Suisses.

Mort d'Albert d'Autriche.

patrimoine, l'assassina en présence de la cour et de l'armée.

Vues de Philippe le Bel sur l'empire.

On prétend que Philippe le Bel, résolu de procurer l'empire à Charles de Valois, son frère, obligea le pape d'écrire pour cet effet aux trois électeurs ecclésiastiques, et que le pape rompit ses mesures par de secrettes dépêches, en affectant de seconder publiquement ses desseins. Ce fait peu certain est vraisemblable, à considérer l'intérêt particulier de la papauté, car étant ennemie de l'empire, elle devoit craindre de le voir dans une maison si puissante.

Henri VII comte de Luxembourg, élu empereur.

En 1308, fut élu empereur le comte de Luxembourg, Henri VII, prince courageux, mais foible par ses domaines. Il somma les fils d'Albert de rendre le duché d'Autriche. Leur réponse fut que ce duché, depuis cinquante ans, avoit coûté la vie à cinq princes, et qu'il pourroit bien être le sixième. Le meilleur parti étoit de leur donner l'investiture : il le fit *de l'aveu et du consentement des états.*

Il passe en Italie, es-

Depuis Frédéric II, les empereurs sembloient perdre de vue

l'Italie. Les Guelfs et les Gibelins continuoient à s'y battre, non plus pour la guerre du sacerdoce avec l'empire, mais par la rage invétérée des factions. La concorde, qui seule auroit pu faire le bonheur de ce beau pays, en étoit bannie sans retour. Henri VII, espérant profiter des troubles, passa les Alpes, força Milan, y reçut la couronne royale, se fit reconnoître prince de Gènes, et alla ensuite à Rome se faire couronner par des cardinaux, avec une recommandation du pape. Les Orsini, à la tête des Guelfs, plus jaloux de l'indépendance que de l'intérêt d'un pontife éloigné, étoient les plus forts dans cette ville depuis l'affoiblissement des Colonnes. Il y eut entre eux et l'empereur des combats sanglans.

pérant de profiter des troubles qui y régnoient.

Il se fait couronner à Milan.

Clément V lui envoya ses ordres comme à un vassal, prétendant qu'il avoit prêté serment de fidélité, et que ses prédécesseurs avoient prêté le même serment. Henri, de son côté, mit au ban de l'empire le roi de Naples Robert, fils de Charles le Boiteux, comme un vassal rebelle, parce

Clément VI le traite en vassal.

qu'il étoit allié des Orsini, sous la protection du pontife.

Mort tragique de cet empereur.

Il alloit dompter les Guelfs de Toscane, pour attaquer ensuite le roi de Naples. Mais il mourut, empoisonné, dit-on, par un dominicain, qui avoit mis le poison dans une hostie dont il le communia. Son fils, roi de Bohême, déclara depuis l'ordre de saint Dominique innocent de ce crime atroce. Des auteurs graves n'ont pas laissé de le mettre au nombre des faits certains.

1314. Mort de Clément V et de Philippe le Bel.

Le pape et le roi de France moururent l'année suivante 1314. Le premier laissa un grand trésor. On accusa le comte de Lomagne, son neveu, d'avoir pris des sommes immenses, que Clément avoit levées sous prétexte d'une croisade. Philippe ruina ses sujets à force d'extorsions. Il chassa les Juifs pour les dépouiller ; ce qui est arrivé souvent par-tout, et ce que la haine populaire contre eux a toujours justifié inhumainement. Par le conseil de financiers lombards, il altéra les monnoies d'une manière si criante, que les séditieux lui donnoient le nom de *faux*

Fautes de ce roi.

monnoyeur. Son gouvernement mérite quelques observations particulières, qui peuvent fournir des idées sur divers objets de l'ordre civil ou politique. Le germe des idées se développera par la réfléxion et l'étude, lorsqu'on en connoîtra l'importance.

CHAPITRE IV.

Observations sur le gouvernement de Philippe le Bel. — Monnoies ; parlement ; états généraux.

C'ÉTOIT le fruit des croisades, d'avoir absorbé l'argent du royaume. Il falloit des ressources dans le besoin. L'économie en avoit fourni de suffisantes à saint Louis, puisque loin d'altérer les monnoies, à l'exemple d'autres princes, il les avoit rétablies avec autant d'équité que de sagesse. Philippe, au contraire, ne vit rien de mieux que d'affoiblir les monnoies, pour amasser tout-à-coup de grosses sommes. Elles étoient déjà haussées d'un tiers au-delà de leur va- Altération prodigieuse des monnoies.

leur, en 1303; en 1306, elles le furent de deux tiers; de sorte qu'un denier de saint Louis en valoit trois d'alors. Le roi sembloit donc avoir gagné les deux tiers de l'argent : erreur : car il perdoit en même tems les deux tiers sur ce qui lui étoit dû, dès qu'on le payoit en monnoie courante.

Désordres qui en résultent.

Le mal auroit été supportable, si l'on avoit su à quoi s'en tenir. Mais les variations étant continuelles ; et les espèces tantôt fortifiées pour appaiser les murmures, tantôt affoiblies encore pour en tirer du profit, la défiance règna dans le commerce, la circulation se trouva comme obstruée ; les uns ne vouloient payer qu'en monnoie foible, les autres ne vouloient être payés qu'en monnoie forte : tous étoient dans l'agitation et l'inquiétude. Aussi le peuple se souleva-t-il quelquefois avec fureur.

Changemens sur cet objet depuis Charlemagne.

Pour peu qu'on examine les fondemens du commerce, soit intérieur, soit extérieur, on sentira combien les opérations sur les monnoies sont délicates. Cette matière n'a été bien éclaircie que dans

notre siècle. Contentons-nous d'observer ici la prodigieuse différence de l'ancienne monnoie avec la moderne. Du tems de Charlemagne, la livre numéraire répondoit à une livre pesant d'argent, de douze onces. Sous le règne de saint Louis, le marc d'argent de huit onces, faisoit deux livres seize sous de compte. Il valut sous Philippe le Bel jusqu'à huit livres dix sous. Il vaut aujourd'hui cinquante livres. Qu'on suppose une rente d'une livre subsistante depuis Charlemagne. Elle valoit alors une livre pesant d'argent : elle se payeroit aujourd'hui avec vingt sous de cuivre.

Malgré les fautes de Philippe, la couronne lui a les plus grandes obligations. S'il mit trop de passion dans ses démêlés avec Boniface VIII, il eut la gloire de secouer ce joug de préjugés, dont les pontifes accabloient les souverains et les empires. En fixant le parlement à Paris, il établit dans la capitale un corps illustre, dépositaire des lois, qui devint un des principaux appuis de l'autorité royale. Les gens d'épée

Le parlement fixé à Paris.

Comment

Les gens de robe y entrèrent.

avoient toujours fait les fonctions de la robe. Mais saint Louis ayant aboli le combat judiciaire, et donné cours à la jurisprudence de Justinien, les affaires ne pouvoient plus se juger si aisément ; elles exigeoient une étude et un travail, dont la noblesse guerriere étoit incapable. On introduisit dans le parlement des *légistes* ou gens de lois, en qualité de conseillers rapporteurs. Ils discutoient et rapportoient les causes, sans avoir le droit de suffrages. Cependant comme tout se décidoit selon leur rapport, ils étoient au fond les vrais juges. Ils devinrent bientôt les juges uniques ; car les autres, soit mépris pour eux, soit dégoût pour des occupations ennuyeuses, se retirèrent tout-à-fait quand le parlement fut perpétuel sous Philippe le Long, Philippe le Bel ne l'assembloit que deux fois l'année ; et chaque séance n'étoit que de deux mois.

Ils devinrent bientôt les seuls juges.

Ce qu'ils firent en faveur de l'autorité royale.

Les gens de robe, chargés de fonctions si importantes, et acquérant tous les jours plus de crédit, devoient faire une révolution avantageuse à la monarchie. Leur

intérêt les attachoit à la personne du prince, qui nommoit chaque année aux places de judicature. Exposés aux mépris des seigneurs et des gens d'épée, ils ne demandoient pas mieux que de rabaisser leur pouvoir. Ils tirerent de la bible et des lois romaines les textes les plus forts en faveur de l'autorité royale, ils en firent des principes certains, sans examiner la différence qu'il pouvoit y avoir entre un roi de France et un roi des Juifs, ou un empereur romain. Ils exagererent souvent, comme les canonistes et les jurisconsultes italiens avoient fait, tantôt en faveur des papes, tantôt en faveur des empereurs d'Allemagne. Mais de ces exagérations mêmes sortirent les vrais principes du gouvernement monarchique, nécessaires pour rétablir le bon ordre avec la soumission, et pour extirper les abus de l'anarchie féodale. Ces principes, fortement soutenus par les magistrats, ne pouvoient cependant s'établir qu'avec lenteur. Ils montroient le chemin à l'autorité; ils ne lui donnoient pas des forces réelles.

Motifs qui firent appeller les communes aux états.

Ce fut pour Philippe une démarche hardie, d'assembler les états généraux et d'y admettre les communes. Mais dans sa dangereuse querelle avec le pape, il devoit gagner beaucoup, si la nation assemblée reconnoissoit son indépendance, ce qui étoit vraisemblable; et il avoit peu à craindre que ces trois ordres, divisés par des intérêts différens, se réunissent contre son autorité. D'ailleurs, les subsides se levoient sur le tiers-état. En l'honorant et le flattant, on le rendoit libéral; au lieu qu'on le révoltoit en le vexant. Du reste, ces grandes assemblées furent en France rarement utiles, ordinairement turbulentes, et quelquefois dangereuses. On verra le moment où les communes voudront y faire la loi, comme en Angleterre. Heureusement pour la couronne, le Français, d'un caractère plus doux, plus léger et plus docile que l'Anglais, étoit incapable de soutenir un système d'indépendance.

Ce qui manquoit aux états généraux.

Pour que les états généraux produisissent le bien permanent qu'on pouvoit en espérer, ils au-

roient eu besoin de règles, de principes, de droits établis, d'harmonie entre les ordres malgré leurs rivalités, enfin d'un esprit national qui dirigeât tout à l'utilité publique. Mais la France étoit trop étendue, les Français trop peu éclairés et trop vifs, les intérêts de la monarchie trop compliqués, pour qu'on vît naître un plan qui suppose tant de combinaisons et de sagesse.

Les trois belles-filles du roi, accusées d'adultère.

S'il faut juger des mœurs de la nation par celles de la cour, voici un fait qui en donne une idée affreuse. Avant la mort de Philippe le Bel, les femmes de ses trois fils furent accusées d'adultère. On étrangla l'une en prison; une autre échappa au supplice, en disant que son mariage étoit nul pour cause de parenté; la troisième se réconcilia avec son mari.

CHAPITRE V.

Règnes de Louis X et de Philippe V en France. — Edouard II, roi d'Angleterre, détrôné par sa femme et par son fils.

1314. Proces de Marigni, sous Louis X (Hutin.)

LOUIS X, surnommé Hutin, fils aîné de Philippe le Bel, commença son règne par une injustice. Il sacrifia le surintendant Marigni, que la haine publique poursuivit calomnieusement, comme l'auteur des maux de la nation. Des financiers italiens (car les Français étoient trop ignorans pour se mêler de finances) avoient fait altérer la monnoie sous le dernier règne. On imputoit leur pernicieux système à Marigni. La magie entra dans son procès; l'absurdité tint lieu de preuve. Le comte de Valois, oncle de Louis Hutin, ennemi personnel du ministre, le fit condamner sans l'entendre; et il fut pendu comme un vil scélérat. Du moins les remords du comte le vengerent; le peuple même gémit à la vue de son supplice.

Cependant on avoit besoin d'argent. On n'osoit employer les expédiens qui avoient excité tant de plaintes ; on imagina de vendre la liberté aux habitans de la campagne ; encore serfs, attachés à la *glebe*, ne pouvant sortir de la terre du seigneur, ni disposer de leurs biens. L'édit du roi, pour l'affranchissement général, porte : *Selon le droit de nature, chacun doit naître franc.* Paroles d'autant plus remarquables, qu'il falloit acheter ce droit de nature, et que plusieurs ne s'en souciant point, on les força d'être libres pour de l'argent.

La franchise vendue aux gens de campagne

Après la mort de Louis en 1316, il s'éleva une grande difficulté au sujet de la succession. La reine accoucha d'un fils qui ne vécut que huit jours. Jeanne, fille du roi, devoit succéder, selon le duc de Bourgogne. Les états généraux décidèrent que la loi salique excluoit les femmes de la couronne. On ne trouve rien de décidé là-dessus par la loi salique ; mais la coutume invariable, le vœu de la nation et l'intérêt du royaume valoient bien une loi formelle.

1316.

Application de la loi salique à la fille de Louis X.

C'est un des principaux avantages de la France, qu'un étranger ne puisse y devenir roi par mariage, puisque le contraire a produit ailleurs tant de troubles et de révolutions.

Règne de Philippe V (le Long.)

Philippe V, dit le Long; frère de Louis Hutin, monta ainsi sur le trône. Il calma les mécontens par ses bienfaits; il donna sa fille au duc de Bourgogne, avec la Franche-Comté pour dot. Il amassa de l'argent en chassant de nouveau les Juifs, et en confisquant les biens des *ladreries* ou hôpitaux de lépreux, dont le nombre et les richesses étoient fort considérables.

Rigueurs contre les Juifs et les lépreux.

Les Juifs et les lépreux avoient, dit-on, formé le complot d'empoisonner les puits et les fontaines. Ce fut le motif ou le prétexte des rigueurs qu'on exerça.

Evêques exclus du parlement

Ce prince exclut les évêques du parlement, où ils conservoient trop d'autorité, pour que la juridiction ecclésiastique ne luttât point contre les lois et les tribunaux civils. Il acheta de quelques barons puissans le droit qu'ils vouloient conserver de battre monnoie, et il s'efforça de réprimer l'abus

énorme qu'on faisoit d'un droit si important. Il obligea les bourgeois de déposer leurs armes dans les arsenaux, d'où elles ne devoient être tirées qu'en cas de guerre pour son service ; il leur donna des capitaines, et se rendit maître ainsi d'une milice nombreuse. Il se proposoit d'établir l'uniformité de monnoie, de poids, de mesure. La mort l'empêcha de suivre des vues qui ne tendoient qu'au bien public. Comme il n'avoit point laissé d'enfans mâles, son frère Charles IV, surnommé le Bel, lui succèda en 1322.

La bourgeoisie désarmée.

L'Angleterre étoit alors agitée de terribles mouvemens, auxquels la France devoit s'intéresser, et dont les suites furent sanglantes. Edouard II, fils et successeur Edouard Ier, prince foible, vicieux, esclave de ses mignons, se trouvoit exposé aux entreprises d'une noblesse turbulente et d'un peuple redoutable. Son premier favori, Gaveston, gentilhomme de Guienne, lui attira la haine des grands, qui s'emparèrent aussi-tôt de l'autorité, comme du tems de Henri III. On massacra

Edouard II, roi d'Angleterre, livré à des favoris.

le favori. Le roi, profitant d'une apparence de calme, marcha en Ecosse contre Robert Bruce, le libérateur des Ecossois. Il perdit en 1212 une bataille décisive ; et loin de profiter de l'expérience, il s'abandonna au jeune Spencer, nouveau mignon, insolent, avide, dont la faveur ne pouvoit que ranimer l'esprit de révolte.

1326. Il est détrôné par sa femme Isabelle de France.

Déjà les barons s'étoient soulevés. Le comte de Lancaster, leur chef et premier prince du sang, avoit été surpris et exécuté sans aucune forme juridique. Tout préparoit à une révolution. La reine Isabelle, sœur du roi de France, ennemie de Spencer, amoureuse de Mortimer qui étoit un des principaux factieux, se met à la tête des rebelles avec le prince de Galles, son fils, (Edouard III.) Elle publie que son dessein est de détruire la tyrannie des favoris. Presque toute la nation se déclare en sa faveur. Le roi fuit ; un parlement le dépose comme incapable de régner, et l'oblige de résigner la couronne à son fils. Mortimer eut la barbarie de le faire assasiner l'année suivante. Mais il

Edouard III son fils, prend sa place.

fut lui-même pendu quelque tems après. Isabelle devint un objet d'exécration. Edouard III, qui régnoit avant le tems par le crime de cette reine odieuse, la confina dans une espèce de prison où il alloit quelquefois lui rendre visite. Ce prince finit, par un traité, la la guerre que son père avoit recommencée avec la France. Nous le verrons bientôt l'ennemi le plus formidable de cette couronne.

CHAPITRE VI.

Pontificat de Jean XXII. — L'empereur Louis de Bavière, persecuté par ce pontife.

DE grandes affaires de l'église et de l'empire doivent trouver place ici. Après la mort de Clément V, le saint siège vaqua plus de deux ans. Tout le règne de Louis Hutin fut sans pape : les cardinaux ne pouvoient s'accorder sur le choix, les Gascons voulant un Gascon, et les autres n'en voulant point. On les attira tous à Lyon, ville réunie enfin à la

Election singulière de Jean XXII, en 1316.

couronne par Philippe le Bel. On les enferma dans le couvent des jacobins, en leur déclarant qu'ils n'en sortiroient que quand le pape seroit élu. Les débats durèrent encore quarante jours, et ne finirent, selon Villani et d'autres historiens, que par une convention de s'en rapporter au suffrage du cardinal Jacques d'Euse, qui se nomma lui-même en 1316. C'étoit, dit-on, le fils d'un savetier de Cahors. Il prit le nom de Jean XXII, et se rendit bientôt, célèbre, sur-tout en amassant des richesses et en s'élevant contre l'empereur.

Louis de Bavière, empereur.

Une guerre civile avoit déchiré l'Allemagne après la mort de Henri VII. Frédéric le Bel, duc d'Autriche, élu par une faction, disputa l'empire à Louis de Bavière, élu d'une manière plus légitime sous le nom de Louis V. La bataille de Muhldorff, dont le diocèse de Salsbourg, assura les droits du dernier en 1322. Frédéric, vaincu; prisonnier, abandonna ses prétentions.

Le pape défend de lui obéir.

Le pape, jusqu'alors tranquille, paroît tout-à-coup en juge et en

maître. Il déclare nulle l'élection de Louis ; il soutient hardiment que c'est le droit du souverain pontife, d'examiner et de confirmer l'élection des empereurs, et que le gouvernement de l'empire lui appartient pendant la vacance ; il reproche à ce prince d'être le fauteur des Visconti, excommuniés comme hérétiques, il lui ordonne sous peine d'excommunication de se désister dans trois mois, et il défend à toutes personnes de lui obéir, de l'aider même de leurs conseils. Les Visconti étoient les chefs du parti gibelin. C'étoit-là leur hérésie,

Les Visconti et castruccio castracani

Après quelques négociations inutiles, l'empereur suivit l'exemple de Philippe le Bel, appella au pape mieux instruit et au concile général, continua dans le gouvernement de Milan, Galéas Visconti, plutôt maître que gouverneur de cette ville, et donna le gouvernement de Lucques à Castruccio Castracani, vaillant et habile capitaine que Machiavel a célébré. Il y eut bientôt une croisade publiée contre Galéas et ses frères, avec les indulgences de la terre

sainte. Les armes spirituelles avoient grand besoin du secours des armes temporelles.

Invectives de l'empereur contre le pape

Louis V, privé de l'empire par une bulle injurieuse, employa la plume de quelques docteurs, qui, sous son nom, accablerent d'injures le pontife, le traitant de prévaricateur, de corrupteur, d'impie, de satan qui se compare au très-haut et se fait adorer comme lui. « C'est une lâcheté infame, » disoit-il, ou plutôt c'est un effet » de la colère de Dieu, que le » prince des princes soit le sujet » et l'esclave du serviteur des ser- » viteurs. S'imagine-t-il que tous » les Allemands soient des fous, » des ânes, des bûches, comme » les appellent les Romains, etc. « Ce style étoit digne du tems.

Il l'accuse d'hérésie, au sujet des fratricelles.

Pour comble de scandale, il accuse Jean XXII d'hérésie, et de blasphême contre la pauvreté évangélique. C'est que le saint père avoit condamné la doctrine des *fratricelles*, ces franciscains enthousiastes, qui soutenoient comme un article de foi que la propriété de leurs ustensiles, de leurs alimens appartenoit à l'église romaine. Nicolas

III avoit prononcé pour eux en 1279. Ainsi un pape se trouvoit en contradiction avec un autre ; ce qui ne devroit pas étonner.

L'empereur déposé.

Enfin, on se porte de part et d'autre aux derniers excès. Jean dépose l'empereur ; il s'efforce de faire élire à sa place le roi de France, Charles le Bel, dont les vues ambitieuses et imprudentes n'ont aucun succès. Louis à son tour dépose le pape, après s'être fait couronner en Italie. Les Romains l'avoient reçu avec joie, indignés de ce que Jean refusoit de venir chez eux. Dans une grande assemblée qu'il tient à Rome, un augustin ayant crié trois fois : *Y a-t-il quelqu'un qui veuille défendre le prêtre Jean de Cahors qui se dit pape* ? et personne n'ayant répondu, on déclare Jean de Cahors notoirement convaincu d'hérésie, dépouillé de tout ordre et bénéfice, soumis à la puissance séculière pour être puni comme hérétique. Pierre de Corbière, franciscain, est ensuite installé sur le saint siège et nommé Nicolas V.

1328. Le pape déposé aussi à Rome.

Pierre de Corbière antipape, condamné à retourner auprès de sa femme.

Il seroit inutile de rapporter les anathèmes dont se frappèrent mutuellement Jean et Nicolas. Un trait singulier fera mieux connoître quelle indécence régnoit dans ces odieuses querelles. Le franciscain avoit été marié cinq ans; son mariage avoit été cassé, et il y avoit quarante ans qu'il portoit le froc. On engagea sa vieille femme à lui intenter procès devant l'évêque de Riéti. L'évêque jugea que le mariage étoit légitime, et condamna l'antipape à retourner auprès de sa femme. Jean XXII envoya cette sentence ridicule à tous les princes. (*Voyez Maimbourg, décad. de l'Empire.*)

Il va se faire punir à Avignon

Pierre de Corbière ne se soutint pas long-tems, parce que l'empereur fut bientôt contraint d'abandonner l'Italie. Il se soumit quand il eut perdu l'espérance. Transporté à Avignon en 1330, il confessa ses fautes sur un échafaud, la corde au cou, et il finit sa vie dans une prison. On doit observer que le général des franciscains s'étoit déclaré son partisan; au lieu que les dominicains étoient fort zélés pour le pape, qui sou-

Franciscains d'un côté, dominicains de l'autre.

tenoit leur sentiment sur la pauvreté religieuse. Selon le témoignage de quelques auteurs célèbres, les dominicains, comme pour le disputer en excès à leur rivaux, représentèrent Jesus-Christ sur la croix, non pas nu et avec une couronnne d'épines, mais avec une couronne d'or et une robe de pourpre. Ce n'est là qu'un monument de plus des extravagances nées de l'esprit de parti et de controverse.

Louis, pour obtenir l'absolution, consent à renoncer à l'empire

En vain l'empereur tacha de se reconcilier avec Jean XXII, et d'obtenir une absolution, que ce changement de fortune lui faisoit juger nécessaire. On exigeoit qu'avant tout il renonçât à l'empire. Il y consentit enfin, il en fit la proposition aux électeurs. Mais les états si opposèrent unanimement. La mort du pape en 1334 ne finit point la querelle.

Comment Jean XXII s'enrichissoit.

Sous ce pontificat, furent inventés de nouveaux moyens d'enrichir la chambre apostolique : réserves, par lesquelles on s'attribuoit la collation des bénéfices, créations fréquentes d'évêchés, et translation d'un siège à l'autre ; en un mot, la plupart des taxes dont

la chancellerie romaine a faits des droits. Aussi le trésor, selon Villani, se trouva-t-il de vingt-cinq millions de florins d'or ; ce qui paroît incroyable. Une troisième couronne, ajoutée à la tiare par ce pontife, annonçoit plus de vanité que de grandeur.

Il essuya deux accusations d'hérésie.

Il fut malheureux en théologie. Outre l'affaire des fratricelles, dont Louis de Bavière lui faisoit un si grand crime, il s'exposa encore au reproche d'hérésie, en prêchant que les bienheureux ne jouiroient de la vision béatifique qu'après la résurrection. Philippe de Valois le menaça, selon le cardinal d'Ailly, de le faire brûler, s'il ne se rétractoit : il se rétracta.

Comment il se rendit maître de Bologne.

En 1332, les Bolonois s'étoient donnés à lui, pour attirer la cour pontificale dans leur ville, où il promettoit de s'établir dans un an. Un légat y fit aussi-tôt construire une forteresse. Le pape ne tenant point sa parole, on eut honte d'être dupe. Bologne se révolta deux ans après ; le légat et les autres Gascons furent chassés. Mais les censures quelque tems bravées, produisirent leur effet ; et Bologne

et Bologne se soumit en 1340 pour obtenir l'absolution de Benoît XII.

Telle étoit encore l'influence du pontificat dans les affaires politiques de l'Europe, que les rois de France retinrent les pontifes chez eux tant qu'ils purent. Ils livroient à leur discrétion les églises du royaume ; mais en récompense ils obtenoient des décimes pour eux-mêmes, ou d'autres graces dont ils croyoient avoir besoin. Charles IV, par exemple, voulant répudier sa femme, avec laquelle il avoit une affinité spirituelle, Jean XXII déclara nulle la dispense qu'avoit donnée Clément V pour le mariage. Ce fut à Paris un sujet de plaisanterie, parce que dans le même tems le trésorier du roi épousa une femme, qui avoit double affinité spirituelle avec lui. Tout est contradiction, quand de mauvaises lois gouvernent la société, et dépendent du caprice de quelques hommes.

Pourquoi les rois de France retinrent chez eux les papes.

Divorce de Charles IV (le Bel).

CHAPITRE VII.

Philippe de Valois, roi de France. — Ses premières guerres avec Edouard III. — Fin de l'empereur Louis, poursuivi par Clément VI.

Philippe VI (de Valois) succède à la couronne de France.

CHARLES IV mourut en 1328 sans enfans mâles. On avoit vu passer rapidement sur le trône les trois fils de Philippe le Bel : on vit sa postérité féminine exclue de la succession. Les femmes auroient succédé vraisemblablement dans la monarchie française, comme ailleurs, s'il y en avoit eu quelque exemple ; car l'exemple fit presque toujours les lois et les principes. Heureusement l'histoire n'en fournissoit aucun. Le roi d'Angleterre, Edouard III, fils d'Isabelle de France et le plus proche parent du dernier roi, prétendit en vain que la couronne lui appartenoit. Philippe de Valois, plus éloigné d'un degré, mais parent du côté paternel, l'emporta au jugement des pairs. La loi qu'on nomme sa-

La loi salique prévaut sur les Prétentions d'Edouard III.

lique fut cimentée pour toujours. Edouard n'étoit pas en état de prendre les armes ; il rendit hommage de la Guienne.

La Navarre détachée de la couronne.

Le royaume de Navarre appartenoit au contraire, par la coutume d'Espagne, à Jeanne fille de Louis Hutin, héritière de sa mère. Philippe ne fit aucune difficulté de le lui remettre, et le comte d'Evreux, mari de Jeanne, devint roi de Navarre.

Dispute en France sur la jurisdiction ecclésiastique.

Je ne m'arrêterai point à la fameuse dispute élevée en France au sujet de la jurisdiction ecclésiastique. Pierre de Cugnieres, avocat du roi, présenta un mémoire de soixante-six articles, contre les abus qu'il trouvoit à réformer. L'affaire se discuta solemnellement. Si le magistrat raisonnoit avec peu de justesse, deux prélats, parlant pour le clergé, raisonnoient encore plus mal ; car ils prétendoient établir de droit divin une jurisdiction certainement inconnue dans les premiers siècles de l'église. Une des raisons sur lesquelles ils appuyèrent, fut que les évêques perdroient une grande partie de leurs revenus, qui consistoit dans

les émolumens de la justice, et que, par conséquent, le roi, le royaume, perdroient un de leurs plus grands avantages, qui consistoit dans la splendeur des évêques. On auroit pu mieux colorer l'intérêt de corps. Le roi donna un an aux prélats pour réformer les abus. Il n'y eut point alors de vraie réforme : la seule autorité législative pouvoit la faire en des jours moins ténébreux. Cette dispute a produit avec le tems les appels *comme d'abus*, qui soumettent aux tribunaux séculiers plusieurs sentences ecclésiastiques.

Elle ne produit aucune réforme.

Les conquêtes des Turcs en Asie, où les Grecs perdoient chaque jour du terrein ; ranimèrent de tems en tems la fantaisie des croisades. C'étoit toujours un motif ou un prétexte pour exiger des décimes. Philippe se croisa et parut enflammé de zèle ; mais l'embarras de ses affaires fit bientôt évanouir un dessein qui ne pouvoit qu'entraîner de nouveaux malheurs. Il avoit empêché Benoît XII, fils d'un artisan du comté de Foix, de réconcilier à l'église l'empereur Louis : par-là il s'étoit attiré la

Vain projet de croisade.

Ennemis de Philippe de Valois.

haine de ce prince. Il avoit battu près de Cassel les Flamands, révoltés contre leur comte ; et ce peuple indomptable respiroit secrettement la vengeance. Il avoit un ennemi mortel dans Robert d'Artois, son beau-frère, qui disputant le comté d'Artois à la fille et l'héritière légitime du dernier comte ; avoit été condamné au bannissement pour avoir produit de faux titres, et pour avoir refusé de comparoître au parlement. Robert furieux, réfugié auprès d'Edouard III, lui inspira la résolution d'attaquer Philippe. Le fameux Artevelle de Gand, brasseur de biere, chef des Flamands rebelles, contribua plus que tout autre à l'entreprise de l'Anglais. Il lui persuada, dit-on, de prendre le titre de roi de France, pour lever le scrupule des Flamands, qui avoient juré de ne pas faire la guerre au roi de France.

Edouard III ligué contre lui avec les Flamands

Edouard étoit un prince vaillant, politique, ambitieux ; il savoit tout mettre à profit ; il tendoit à ses fins avec autant d'adresse que de vigueur. David Bruce, roi d'Ecosse, détrôné par ses

Démarches et prétextes d'Edouard

dont ils tiroient fort peu de secours. Leur imprudence alloit jusqu'à mépriser l'arc et l'arbalête, armes terribles entre les mains des archers anglais. C'est la principale cause des malheurs qui arriveront dans la suite. Tant le courage aveugle est au-dessous de la prudence.

Cartel envoyé au roi de France.

Après sa grande victoire de l'Ecluse, Edouard, à la tête de cent mille hommes, ne put s'emparer de Tournai. Il envoya un cartel à Philippe, sans lui donner le titre de roi : Philippe répondit qu'un vassal ne pouvoit défier son suzerain ; que cependant il accepteroit le défi, pourvu que le royaume d'Angleterre aussi-bien que celui de France dût être le prix du vainqueur. Les deux princes étoient également braves ; mais quelle apparence qu'ils voulussent tenter une aventure si hasardeuse ?

L'Anglais échoue dans ses entreprises faute d'argent.

L'Anglais, sans argent, exposé à la défection de ses alliés, et aux poursuites importunes de ses créanciers, se trouva enfin réduit à partir secrètement presque en fugitif. C'est que les subsides se payoient en marchandises et en denrées ;

la perception étoit lente, la vente l'étoit davantage. On ne savoit pas encore ménager de promptes ressources pour les besoins pressans. Une trève suspendit les hostilités, mais l'ambition d'Edouard ne s'endormit point.

Troubles de Bretagne, qui rallument la guerre.

Les troubles qui s'élevèrent en Bretagne étoient favorables à ses desseins. Le comte de Montfort disputoit ce duché au comte de Blois, neveu de Philippe, et mari de Jeanne de Penthièvre, héritière du dernier duc. Le roi d'Angleterre se déclara pour Montfort, parce que Philippe soutenoit la cause de son neveu. On reprit les armes. Une seconde treve fut violée encore plus légérement. Le supplice illégal de quelques seigneurs français, amis d'Edouard, fournit à ce prince le prétexte qu'il cherchoit sans doute.

1346. Invasion de la Normandie.

Déjà il s'étoit embarqué pour la Guienne, devenue le théatre de la guerre; lorsque Geoffroi d'Harcourt, normand réfugié, lui donna le conseil fatal d'envahir la Normandie. Il y trouva peu de résistance; car on n'avoit pris aucune précaution. Il s'avance jusqu'aux

portes de Paris. Pressé enfin par l'armée française, le roi à sa tête, il se retire vers la Flandre. On le poursuit avec des forces supérieures ; mais on l'attaque sans prudence et sans discipline. Il gagne la fameuse bataille de Créci, où la France perd environ trente mille hommes, et l'élite de la noblesse. Il court assiéger Calais, ville maritime de la plus grande importance ; il s'en rend maître par sa constance invincible. Le siège dura onze mois.

Bataille de Creci, prise de Calais.

Jean de Luxembourg, roi de Bohême, vieillard aveugle, allié de Philippe, et ennemi mortel de l'empereur Louis V, avoit combattu à Creci, et y avoit été tué. La querelle de l'empereur avec les papes subsistoit encore. Benoît XII ayant refusé l'absolution à ce prince, pour complaire au roi de France, les diètes de Rensée et de Francfort, en 1338, établirent, par une pragmatique sanction, que la pluralité des suffrages du collège électoral conféroit l'empire, sans le consentement du saint siège; que le pape n'avoit aucune supériorité sur l'empereur d'Allemagne,

Suite de la querelle des papes avec l'empereur.

Pragmatique sanction, où l'on établit l'indépendance de l'empire.

ni aucun droit d'approuver ou de rejetter les élections : et que soutenir le contraire, seroit un crime de lese majesté. On défendit d'avoir commerce avec la cour d'Avignon, et d'en recevoir des bulles, d'avoir égard aux censures fulminées contre l'empereur. On refuta l'absurde prétention des papes, qui se disoient vicaire de l'empire pendant la vacance; et l'on déclara que ce droit appartenoit, par l'ancienne coutume, au comte palatin du Rhin.

Clément VI pour suit encore Louis de Bavière.

Les décrets d'un peuple libre, en faveur d'une dignité à laquelle les pontifes étoient autrefois soumis, ne pouvoient triompher d'abord de l'opinion, soutenue par les censures. Clément VI, limousin, successeur de Benoît XII, étoit si entreprenant et si hautain, qu'il disoit que *ses prédécesseurs ne savoient pas être papes.* Il commence en 1343, par renouveller toutes les sentences contre Louis de Bavière, et par nommer un vicaire général de l'empire en Lombardie. Louis dément encore son ancienne fermeté. Il envoie des ambassadeurs au pontife. Celui-ci

exige, pour préliminaires d'un accommodement, qu'il dépose la dignité d'empereur, qu'il casse la dernière pragmatique, qu'il reconnoisse que l'empire est fief du saint siège, qu'il livre Occam et d'autres franciscains, qui avoient écrit contre les prétentions pontificales. Condition qu'il exige de lui.

Indignés de ces articles, les Allemands, dans une diète, les déclarèrent injurieux à l'empire. Mais le pape vint à bout, par ses intrigues, de soulever les electeurs, après avoir ordonné une nouvelle élection. Charles, margrave de Moravie, fils aîné de Jean, roi de Bohême, fut élu en 1246. L'archevêque de Cologne vendit sa voix huit mille marcs d'argent. Clément avoit déposé l'archevêque de Mayence, attaché à l'empereur, et avoit fait mettre à sa place un jeune homme dont il étoit sûr. La guerre civile fut le fruit de cet attentat. Vainqueur de toutes parts, Louis V mourut en 1247, lorsqu'il alloit fondre sur la Bohême. Charles lui conserva l'empire, sans être capable de le soutenir avec Il fait élire empereur Charles IV.

Mort de l'empereur Louis en 1247.

vigueur : on l'appella *l'empereur des prêtres.*

Rienzi tribun à Rome.

Dans le même tems que Clément VI, de son palais d'Avignon, s'érigeoit en maître de l'Allemagne, et déclaroit, par une bulle, que *Dieu a donné au pape l'empire céleste et terrestre* ; un homme obscur, éloquent, fanatique, plein d'ambition et d'audace, se donna pour le restaurateur de la liberté et de la puissance romaine. Il se nommoit Nicolas Rienzi, et étoit fils d'un meûnier. Proclamé tribun par le peuple, mis en possession du capitole, il publia une déclaration

Déclaration extravagante qu'il publie.

à la gloire de Dieu, des apôtres et de la sainte église romaine, notre mère ; portant que le peuple romain a toujours l'empire de l'univers ; que tous les peuples d'Italie sont libres et citoyens romains ; et dénonçant à tous rois, princes et autres qui prétendent à l'empire ou à l'élection de l'empereur, qu'ils aient à comparoître devant lui, tribun, sans quoi il procédera ainsi que de droit, *et selon la grace du saint-Esprit.* Il s'intituloit, *sévere et clément*

libérateur de Rome, zélateur de l'Italie, amateur de l'univers, et tribun auguste. Le pape le condamna, les nobles le poursuivirent. Il prit la fuite, tomba entre les mains du roi de Bohême, fut envoyé à Avignon, où il resta sept ans prisonnier. Elargi ensuite, et même employé par Innocent VI, il périt dans une sédition de Rome, victime de ce peuple turbulent dont il avoit été l'idole.

Sa fin malheureuse.

CHAPITRE VIII.

La reine Jeanne à Naples. — Fin du pontificat de Clément VI. Edouard III, roi d'Angleterre, vainqueur du roi Jean.

UNE révolution sanglante arrivée à Naples, procura aux pontifes la propriété d'Avignon ; objet plus important que l'exercice d'un pouvoir caduc, usurpé sur les couronnes. Robert d'Anjou, fils de Charles le Boiteux, avoit régné glorieusement, quoique ses efforts pour enlever la Sicile aux princes d'Arragon n'eussent rien produit.

Naples florissante sous Robert d'Anjou.

Le royaume de Naples étoit devenu florissant par ses soins, par ses lois et par sa justice. Il mourut en 1343, laissant la couronne à Jeanne, sa petite-fille, qu'il avoit mariée à André, frère de Louis d'Anjou, roi de Hongrie. André, vouloit devenir le maître. Ses Hongrois excitèrent la haine des Napolitains. Un cordelier qui le gouvernoit, le brouilla dit-on, avec la jeune reine, princesse de beaucoup d'esprit, mais exposée à de grandes fautes par son âge et par les circonstances. Son mari fut étranglé dans le palais, en 1345. Un an après, elle épousa Louis, son cousin, frère du prince de Tarente.

Jeanne qui lui succede, se brouille avec son mari.

Mort du roi André.

Presque tous les historiens l'accusent du meurtre d'André. Soit qu'elle y eût consenti, ou non, ce fut la source de ses malheurs. Le roi de Hongrie lui écrivit une lettre foudroyante, et s'avança bientôt à la tête d'une armée. Jeanne s'enfuit en Provence avec son époux. Elle fit son apologie devant Clément VI, qui la déclara innocente. Peut-être l'envie d'avoir Avignon, influa dans le Jugement. La reine possédoit cette ville

Jeanne fugitive en Provence.

en qualité de comtesse de Provence. Pressée de besoins, elle la vendit au pape, avec tout le territoire, pour quatre-vingt mille florins d'or, qu'un célebre historien prétend n'avoir pas été payés. Comme Avignon étoit fief de l'empire, on fit approuver la vente par l'empereur Charles IV, redevable de son élection à Clément VI. Le roi de Hongrie, content de la vengeance qu'il avoit tirée, ou voulant s'éloigner de la peste qui ravageoit l'Italie, abandonna bientôt Naples. Jeanne recouvra son royaume. Nous la verrons périr par une affreuse catastrophe.

Elle vend Avignon à Clément VI.

Elle est rétablie à Naples.

Clément VI vécut jusqu'en 1352, aussi complaisant pour la couronne de France, qu'impérieux pour celle de l'empire. Ajoutons quelques remarques sur son céleste pontificat. Il fixa le terme du jubilé à cinquante ans, et accorda l'indulgence plénière à quiconque mourroit en chemin : sa bulle enjoint aux anges du paradis de tirer ces ames du purgatoire, et de les porter dans le ciel. Rome fut inondée de pélerins pendant le cours de l'année 1350. Les fêtes

Le jubilé avancé par Clément.

de Noël et tout le carême on en compta au moins un million rassemblés habituellement : c'étoit une source prodigieuse de richesses.

Peste qui produit le fanatisme de flagellans.

Une peste générale, dont l'Europe venoit d'éprouver l'horreur, allumoit, sans doute, la dévotion. Cette peste donna naissance à une secte de flagellans fanatiques, de tout sexe et de tout âge, qui couroient par-tout, se déchirant le corps à coups de fouet, et prétendant désarmer ainsi la colère de Dieu. L'Italie avoit déjà vu autrefois de pareilles extravagances. Le pape excommunia ces foux, que d'autres admiroient. Leur pénitence dégénera en brigandages.

Lettre satyrique adressé au pape.

Peu de tems avant sa mort, Clément reçut une lettre satyrique, dont la suscription portoit : *Léviathan, prince des ténèbres, au pape Clément, son vicaire, et aux cardinaux, ses conseillers et bons amis.* On devine les complimens d'une telle épître. La fin en fera mieux juger : *Votre mère la superbe vous salue, avec vos sœurs l'Avarice, l'Impureté, et les autres, qui se vantent d'être*

sur le bon pied, grace à votre protection. Un Visconti, archevêque de Milan, fut soupçonné d'être l'auteur du libelle ; ce qui rend la chose plus remarquable.

Clément VI reconnoît qu'il a pu errer.

Un fait non moins singulier, c'est que Clément VI, après avoir écrit au patriarche des Arméniens, que le souverain pontife seul peut terminer par ses décisions les disputes sur la foi, et qu'on doit regarder comme catholique ou comme hérétique ce qu'il juge tel, publia une bulle pour déclarer que, s'il lui étoit échappé quelque chose de contraire à la foi ou aux bonnes mœurs, il le rétractoit, et le soumettoit à la décision du saint siège. Le grand système de l'impeccabilité, de l'infaillibilité, de la supériorité à tout jugement, ne se concilie guère mieux avec les décrets des pontifes qu'avec leur histoire.

Fautes de Philippe de Valois.

Depuis la bataille de Créci, les affaires de France étoient dans un triste état. Philippe de Valois, avec de l'esprit et du courage, ne savoit pas régner. L'altération des monnoies, jointe à des impôts excessifs, le rendit odieux à la

nation. Edouard III l'appelloit, en plaisantant, *l'auteur de la loi salique*, parce qu'il avoit augmenté l'impôt sur le sel, ou la gabelle. Les financiers italiens furent chassés après s'être enrichis, mais leur art pernicieux étoit l'ame d'un mauvais gouvernement. Philippe mourut en 1350, dévoré de chagrins et d'inquiétudes.

Sa mort.

La Dauphiné réuni à la couronne.

Le dauphin de Vienne. Humbert II, ayant perdu son fils, et voulant se retirer dans un cloître, lui avoit cédé le Dauphiné, d'où les aînés de France ont tiré leur titre de dauphin.

Le roi Jean se rend odieux.

Jean, fils et successeur de ce roi malheureux, s'attira encore de plus grands malheurs. Imprudent, emporté, cruel, il ne connut de ressource, dans les besoins, que l'altération des monnoies : il n'eut pas honte de prescrire à ses officiers les moyens de tromper sur ce point la foi publique. Il fit exécuter, sans aucune forme de procès, le comte d'Eu, connétable, et d'autres seigneurs, dont le supplice ne pouvoit qu'exciter l'esprit de révolte. Il se fit un ennemi mortel de Charles d'E-

Sa conduite en-

vreux, roi de Navarre, son gendre, digne du surnom de Mauvais, capable de tous les crimes, et qu'il falloit ou ménager avec adresse, ou poursuivre avec vigueur. Tantôt il le rendit furieux, en voulant le réprimer et le punir; tantôt il augmenta son audace, en achetant la paix par des faveurs. vers Charles le Mauvais.

Rien n'étoit plus favorable à l'ambition d'Edouard III. Ce prince, depuis la prise de Calais, profitoit d'une treve souvent prolongée, pour se préparer à de nouvelles expéditions. Le roi de Navarre, toujours rebelle, avoit été surpris et arrêté à Rouen. Son frère, réfugié en Angleterre avec le même Geoffroi d'Harcourt, dont nous avons déjà parlé, sollicitoit, animoit l'ennemi de la France. La guerre étant inévitable, Jean convoque les états-généraux en 1355. Edouard III se préparoit à la guerre.

Cette fameuse assemblée, comparable au parlement anglais, accorde trente mille lances, faisant une armée d'environ cent mille hommes: elle accorde un subside d'environ neuf millions cinq cents mille livres de notre monnoie ac- Fameux états-généraux.

tuelle, pour leur entretien ; mais elle impose la loi au souverain. Il s'oblige de fixer invariablement les monnoies ; il renonce à l'ancien droit de prendre sur le peuple des vivres et des voitures pour sa maison ; il s'engage même à ne conclure ni paix ni treve, que par l'avis des trois ordres ou de leurs députés. On étoit convenu qu'aucune proposition ne seroit admise dans l'assemblée, sans le concours des trois ordres. Le tiers-états ressembloit aux communes d'Angleterre : son crédit augmentoit, parce qu'on avoit besoin de son argent. Peu s'en fallut qu'il ne mît des entraves à la couronne.

Le Prince de Galles, dit le prince Noir.

Déjà le prince de Galles, autrement le prince *Noir*, avoit ravagé quelques provinces du royaume, lorsque le roi Jean, avec une armée de soixante-mille hommes contre huit mille, l'atteignit à Maupertuis, près de Poitiers. L'Anglais, manquant de vivres, étoit perdu ou forcé de se rendre prisonnier, si on avoit eu de la prudence. Jean rejetta ses propositions, l'attaqua en téméraire dans un poste avantageux, perdit la

1356. Bataille de Poitiers.

bataille, et tomba entre les mains du vainqueur. Le prince de Galles, héros plein de générosité et de vertu, le traita de la manière la plus consolante. Les Anglais, à l'exemple du général, donnèrent des preuves d'humanité, aussi glorieuse que leur victoire. Quoique les mœurs de la chevalerie fussent encore bien grossières, elles avoient une certaine noblesse, qui suppléoit quelquefois à la culture de la raison. Cet établissement n'a pas peu contribué à polir les mœurs.

Jean, prisonnier des Anglais.

Le dauphin (depuis Charles V) gouverna en qualité de lieutenant-général du royaume. Ses grandes qualités ne s'étoient point encore fait connoître. Il avoit même donné de justes sujets de défiance, soit par ses liaisons avec le roi de Navarre, soit par sa retraite précipitée à la bataille de Poitiers. Aussi n'éprouva-t-il d'abord que des traverses et des séditions. Les états-généraux, convoqués pour obtenir des secours, voulurent s'emparer du gouvernement. Il les congédia; mais il fut bientôt contraint de les rappeller et de rece-

Charles dauphin, en butte aux séditions.

voir la loi. Une treve de deux ans, que le roi prisonnier conclut à Bordeaux, ne désarma point la fureur des séditieux.

Le roi de Navarre, à la tête des séditieux.

Ils avoient pour chefs l'évêque de Laon, et Marcel, prévôt des marchands de Paris, deux hommes qu'aucun devoir, aucune pudeur n'arrêtoit. Le roi de Navarre sort de sa prison, se joint à eux, est reçu en triomphe. Un désordre affreux regne dans la capitale; les provinces sont ravagées par les gens de guerre; les *Jacques* ou les paysans s'arment contre la noblesse, en massacrent une partie, sont massacrés à leur tour: ce n'étoient par-tout que violences, meurtres et désespoir.

1358. Le dauphin les réprime.

Au milieu des périls et des disgraces, le génie du dauphin se développoit, son ame acquéroit de la vigueur: il triompha de tous les obstacles, par sa profonde sagesse. Dès qu'il eut atteint l'âge de vingt ans, où finissoit d'ordinaire la minorité des rois, il prit le titre de régent, et résolut de réprimer les factieux. Paris, dont il s'éloigna, connut bientôt l'utilité de la subordination. Marcel fut

tué par un citoyen, lorsqu'il se préparoit à faire couronner le roi de Navarre. On députa au dauphin, on le conjura de revenir, on le reçut avec transport; et les affaires se rétablirent insensiblement.

Traité honteux du roi, rejetté par les états.

Le roi, ennuyé de sa prison, fit un traité honteux avec Edouard, lui cédant toutes les provinces qui avoient appartenu aux rois d'Angleterre, et s'engageant de plus à payer pour sa rançon quatre millions d'écus d'or. Les états rejettèrent unanimement ce traité: Edouard rentra en France à la tête de cent mille hommes. Si le dauphin avoit risqué une bataille, on pouvoit tout perdre. Il eut la prudence d'abandonner les campagnes à une dévastation que le tems répareroit, et de pourvoir à la sûreté des places dont la perte auroit paru irréparable.

Edouard s'avance inutilement jusqu'à Paris.

Une grande partie du royaume fut ravagée. L'Anglais s'avança jusqu'à Paris; mais un pays ruiné lui laissoit peu de ressources. La disette et la fatigue épuisoient ses troupes. Des sages conseils inspiroient à Edouard le désir d'une

paix avantageuse. On assure qu'il fut déterminé par un orage des plus violens, qui lui tua beaucoup d'hommes et de chevaux. La superstition pouvoit bien agir sur son esprit, comme sur tant d'autres. Il est cependant presque impossible de croire qu'elle ait été son principal motif : elle ne fit sans doute qu'ajouter du poids aux raisons.

1360. Traité de Bretigni entre les deux rois.

Enfin la paix fut conclue à Bretigni, près de Chartres. On convint que la Guienne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin, demeureroient en pleine souveraineté au roi d'Angleterre ; qu'il renonceroit à ses prétentions sur la couronne de France, sur la Normandie, le Maine, la Touraine, l'Anjou ; et que Jean payeroit trois millions d'écus d'or pour sa rançon. L'exécution entière de ce fameux traité dépendra des circonstances. Les prétextes de le rompre ne peuvent manquer.

Nouvelle imprudence, et mort du roi Jean

Telle étoit l'imprudence du roi Jean, qu'à son retour, malgré l'état déplorable du royaume, il se laissa engager par le pape à une croisade contre les Turcs. Il s'y

s'y préparoit avec ardeur, quand un de ses fils, qu'il avoit laissé en ôtage auprès d'Édouard, s'évada sans vouloir y retourner. Scrupuleux observateur de tous ses engagemens, il se fit un devoir de retourner lui-même à Londres, où il mourut en 1364. *Si la justice et la bonne foi*, disoit-il, *étoient bannies de la terre, elles devroient se retrouver dans la bouche et dans le cœur des rois.* Avec une ame si noble, pourquoi fut-il cause des malheurs de sa patrie ? c'est qu'aucune vertu ne peut suppléer dans un prince à la modération et à la prudence.

Seconde maison de Bourgogne.

Il acquit la Bourgogne par droit de succession ; et il la donna pour apanage à Philippe, son quatrième fils ; tige de la seconde maison de Bourgogne, qu'on verra bientôt si redoutable. Le mariage de Philippe avec l'héritière de Flandre, augmenta beaucoup sa puissance.

CHAPITRE IX.

Règne de Charles V en France. — Pierre le Cruel, roi d'Arragon, détrôné par son frère Henri de Transtamare. — Fin d'Edouard III.

1364. Charles, roi de France.

CHARLES V, n'étant que dauphin, avoit sauvé le royaume. Devenu roi, il répara tous les maux du dernier règne, et le glorieux surnom de Sage ne fut pour lui qu'un titre mérité par la plus haute sagesse. Avec une santé foible, il soutint tous les travaux du gouvernement. Sans paroître à la tête des armées, il fut constamment vainqueur. Le célèbre du Guesclin, chevalier breton, le modèle des héros du siècle, eut des succès prodigieux, dont la gloire rejaillit sur le grand prince, qui sut l'employer et le récompenser dignement.

Du Guesclin.

Le royaume pacifié.

La paix et la tranquillité sont nécessaires pour guérir les plaies d'un état. Charles en fit le premier objet de ses soins. Du Guesclin

battit les troupes du roi de Navarre, souvent lié par des traités, mais aussi souvent parjure. Le comté de Longueville fut la récompense du chevalier. La guerre de Bretagne allumée depuis 1341, où les Anglais et les Français ne cessoient de prendre part, où les exploits de la chevalerie étoient sur-tout remarquables, et où la comtesse de Blois et la comtesse de Montfort signalèrent leur vaillance, aussi-bien que leurs époux; cette guerre finit par la mort du comte de Blois, tué dans une bataille. Le roi aima mieux s'occuper du bien public que d'une vengeance particulière. Il reçut l'hommage de Montfort, maître de la Bretagne, ne voulant pas s'en faire un ennemi. Le roi de Navarre obtint la paix, en renonçant à de vaines prétentions, qui avoient servi de prétexte à sa révolte.

Fin de la guerre de Bretagne.

Mais d'autres ennemis désoloient la France. Une multitude d'aventuriers, la plupart anglais ou gascons, parmi lesquels se trouvoient même des hommes distingués par leur naissance, n'a-

Compagnies ou malandrins, peste publique.

voient point quitté les armes depuis le traité de Bretigni. Brigands avides et cruels, ils perpétuoient en pleine paix les calamités de la guerre : les provinces étoient tour-à-tour la proie de leur rapacité féroce. On ne doit pas s'en étonner ; car les guerriers en général ne connoissoient ni règle ni discipline ; et le fameux général Anglais, Talbot, disoit ingénument : *Si Dieu étoit gendarme, il seroit pillard.* Ces bandits, connus sous le nom de *compagnies* ou de *malandrins*, avoient même défait un prince du sang, Jacques de Bourbon, envoyé contre eux par le dernier roi. Il importoit de les éloigner adroitement, plutôt que de les combattre. L'occasion se présenta et fut saisie.

Pierre I, de Castille tyran détesté.

Pierre I, surnommé le Cruel, roi de Castille depuis 1350, tyran aussi débauché que sanguinaire et perfide, avoit commencé son règne par le meurtre de la maîtresse de son père, Alphonse XI. Henri, comte de Transtamare, fils naturel du dernier roi, respirant la vengeance et l'ambition, se mit à la tête d'une ligue de mécon-

tens. Ses premiers efforts furent inutiles ; il se réfugia en France. On y étoit irrité contre Pierre qui, ayant épousé Blanche de Bourbon, l'avoit quittée aussi-tôt, et la tenoit comme prisonnière. Quelque tems après, il fit périr cette princesse : du moins on le crut. Ses autres fureurs rendoient ce crime plus que vraisemblable. Il s'unit avec le roi d'Angleterre, pour se ménager du secours ; tandis que d'un autre côté il se rendoit exécrable au roi d'Arragon, Pierre IV, dont il envahissoit les états. Les excommunications que deux légats lancèrent sur lui, étoient peu capables de l'effrayer ; mais sans doute elles envenimèrent la haine des peuples.

Il avoit irrité la France et l'Arragon.

Dans ces conjonctures, Henri de Transtamare offre de prendre à sa solde les compagnies qui pilloient en France. On y consent avec joie. Du Guesclin se charge de les conduire. Il va trouver les chefs ; il les exhorte à cette entreprise par des motifs religieux. Il ne manque pas de fortifier ces motifs par l'espérance du butin, leur promettant même de rançon-

1365. Du Guesclin mene contre lui les compagnies.

ner le pape à Avignon. Les brigands avoient été frappés d'anathêmes ; Innocent VI avoit publié contre eux une croisade : ils desiroient également de se faire absoudre et d'extorquer de l'argent : ils se livrèrent à la conduite de du Guesclin. Ce général leur tint parole. En passant sur les terres du pape Urbain V, successeur d'Innocent I, lui demanda cent mille francs avec l'absolution pour les compagnies. Pendant qu'on délibéroit, elles ravageoient la campagne, elles menaçoient la ville. On fut contraint et de payer et d'absoudre. La somme ayant été levée sur les habitans, le chevalier exigea que la cour pontificale et le clergé les remboursassent. Il fallut encore obéir. Ce trait, mieux qu'aucun autre, peint les mœurs des gens de guerre, si superstitieux alors, qu'ils se croyoient tout permis, en arrachant l'absolution.

Le pape rançonné, et forcé d'absoudre.

1367. Pierre est rétabli par le prince de Galles,

Voyant contre lui le roi d'Arragon et Transtamare, déjà proclamé roi de Castille, et les étrangers, et presque tous ses sujets, Pierre le Cruel s'enfuit auprès du

célèbre prince de Galles, à qui Edouard III avoit donné la principauté de Guienne. Ce héros se déclare son protecteur, passe les Pyrénées, gagne sur Henri la bataille de Navarette, fait prisonnier du Guesclin, dont les conseils n'avoient pas été suivis; rétablit enfin le roi détrôné. Il éprouva bientôt lui-même sa perfidie. Ses troupes devoient être payées par le Castillan, la Biscaye lui devoit être remise. Aucune de ces promesses ne s'exécuta. Mais le tyran fut puni.

Il lui manque de parole.

Transtamare, qui s'étoit sauvé en France, revint avec des secours. Du Guesclin, délivré de sa prison, lui en amena de nouveaux. Pierre fut vaincu en 1369. On le prit; on le conduisit à son frère, qui n'appercevant en lui que le meurtrier de sa famille, termina tant de scènes atroces par un fratricide. Quoique bâtard, Henri conserva le royaume et le transmit à ses descendans. Le roi de Portugal, et le duc de Lancaster, fils d'Edouard III, y prétendirent l'un et l'autre sans succès; le premier par les droits de son ayeule, le second

Henri de Transtamare tue ce tyran, quoique son frère.

par ceux de sa femme. Transtamare est maintenant Henri II, roi de Castille.

Sage gouvernement de Charles V

Pendant cette guerre d'Espagne, la France tranquille recueilloit les fruits d'un sage gouvernement. Les monnoies avoient été rétablies ; l'agriculture florissoit et répandoit l'abondance ; les impôts étoient diminués, le commerce encouragé ; et plus la nation sentoit le bonheur, plus le roi avoit de force. Il pensoit à recouvrer les provinces perdues sous le dernier règne. Diverses infractions du traité de Bretigni pouvoient justifier cette entreprise. Les rénonciations respectives, dont on étoit convenu, n'avoient point eu lieu, quoique Jean eût pressé Edouard sur ce point. L'Anglais, selon toute apparence, auroit fait revivre ses prétentions à la couronne, dans quelque conjoncture favorable : le Français en trouva une, pour faire valoir les anciens droits de suzeraineté ; et il en profita fort habilement.

Il pense à recouvrer sur les Anglais ce qu'ils ont pris.

1368. Mécontentement

Le Prince de Galles, attaqué d'une fièvre lente, épuisé d'argent par la guerre de Castille et par le

faste de sa cour, mit une taxe de vingt sous par feu sur ses provinces. La noblesse murmura, porta ses plaintes à la cour de France. Elle étoit d'ailleurs mécontente du roi d'Angleterre, qui, dans l'ivresse de la fortune et des plaisirs, ne pensoit plus à gagner les cœurs ni à prévoir les événemens. Charles V reçoit l'appel des seigneurs. En qualité de suzerain, il cite le prince de Galles à la cour des pairs. Celui-ci répond qu'il s'y rendra, mais avec soixante mille hommes. La guerre commence aussi-tôt; les armes françaises ont l'avantage par-tout. Alors on confisque juridiquement les terres qu'Edouard III et son fils possèdent dans le royaume. C'eût été une insigne folie, si l'on n'avoit pu se promettre d'exécuter l'arrêt par les armes.

en Guienne contre le prince de Galles.

Charles V le cite, et confisque les provinces conquises.

Comme les peuples souhaitoient ardemment de rentrer sous la domination du roi, on trouva d'autant moins de résistance, que la cour de Londres ne s'attendoit point à être ainsi attaquée. Edouard se réveille, envoie des troupes. Les Anglais pénetrent jusques dans le

On reprendtout à l'Angleterre, excepté Calais.

cœur de France ; mais du Guesclin, parvenu sans intrigues à la dignité de connétable, les bat de tous côtés et les dissipe. En même tems la flotte de Castille sert utilement Charles V. Edouard, en 1273, a déjà perdu toutes ses conquêtes, excepté Calais. Il perd son fils aîné, le prince de Galles, ce héros dont les vértus étoient chères à ses ennemis mêmes. Il meurt lui-même peu après en 1377, esclave d'une maîtresse avide, qui avoit flétri l'éclat de son règne de cinquante ans.

Mort d'Edouard III, en 1377.

Edouard III, avec les plus grandes qualités du cœur et de l'esprit, fit de grands maux par son excessive ambition. Combien de sang répandu à pure perte ! combien d'autres calamités, inséparables de la passion des armes ! Le parlement d'Angleterre acquit du pouvoir, parce qu'on avoit besoin de ses secours ; il se plaignit souvent des abus de l'autorité, et le roi confirma vingt fois la grande charte pour appaiser les murmures. Sous ce règne fut aboli l'usage de la langue française dans les actes publics, usage introduit par Guil-

Sous ce règne, le parlement acquit du pouvoir.

laume le Conquérant. Le tribut qu'on payoit au pape fut supprimé, malgré les menaces d'Innocent VI : le parlement déclara que le roi Jean n'avoit pu se rendre vassal et tributaire sans le consentement de la nation. Déjà l'Angleterre poussoit des cris contre la cour romaine, dont les taxes étoient cinq fois plus fortes, disoit-on, que les subsides qu'on payoit au roi. La fermentation des esprits devoit produire un jour quelque éclat terrible.

Tribut, que l'on payoit au pape, supprimé.

Exactions de Rome.

Richard II, fils du prince de Galles, monta sur le trône ; mais comme il étoit mineur, l'autorité fut entre les mains de ses oncles, les ducs de Lancaster, d'Yorck et de Glocester. Ce règne orageux produira une révolution.

Richard II, mineur.

Nous touchons à la fin de Charles V, et nous le voyons faire une faute, tant la sagesse humaine est chancelante. Le duc de Bretagne (Montfort) s'étant uni aux Anglais, et leur ayant livré Brest, de même que le perfide roi de Navarre leur avoit livré Cherbourg, il fut bientôt dépouillé de ses états, et contraint de prendre

Charles V veut s'emparer de la Bretagne.

la fuite. Le roi se flatta de réunir par un coup d'autorité la Bretagne à la couronne. Il cita le duc à la cour des pairs. Sans lui faire signifier l'ajournement, ni lui envoyer de sauf-conduit, il fit confisquer le duché. Les Bretons, auparavant soulevés contre leur duc qu'ils haïssoient, se déclarent alors en sa faveur, le rappellent et le défendent. Le chagrin d'avoir pris de fausses mesures, disposa le roi à écouter la calomnie. Trompé par un courtisan, il soupçonna du Guesclin d'intelligence avec Montfort. Mais les princes mêmes et les seigneurs dissipèrent ces nuages. Le connétable revint à la cour, où il ne vouloit plus paroître. Il fut chargé d'une expédition contre les Anglais, et y mourut de maladie en 1380.

Les Bretons sauvent leur duc qu'ils haissoient auparavant.

Mort du Guesclin.

1380. Mort de Charles V. Son éloge fondé sur les faits.

Charles le Sage lui survécut peu de mois. Ce prince est un des plus grands modèles dans l'art de régner. Il rétablit tout par sa prudence, son économie, sa politique; il amassa un trésor en soulageant son peuple; il eut une flotte considérable, et jusqu'à cinq armées sur pied, après avoir eu peine au

commencement à rassembler un corps de douze cents hommes, il réprima la licence des troupes, plus dangereuses souvent en tems de paix, qu'utiles en tems de guerre; il honora et récompensa toute espèce de mérite; même les lettres et les sciences, qui ne faisoient encore que bégayer; il fut zélé par les bonnes mœurs, et les inspira par l'exemple de ses vertus; en un mot, il ne faisoit consister le bonheur du trône que dans le pouvoir de faire du bien; et cette excellente maxime étoit la règle de sa conduite.

CHAPITRE X.

Règne de l'empereur Charles IV. — Etat de l'Espagne.

L'EMPEREUR Charles IV de Luxembourg, roi de Bohême, étoit mort en 1378. Nous placerons ici quelques faits remarquables de son règne, qui placés dans l'ordre du tems, auroient mis de la confusion dans les idées. Ce prince, redevable de l'empire à la

Particularités du règne foible de l'empereur Charles IV.

haine des papes pour Louis V de Bavière, se distingua toujours par une extrême foiblesse, jointe à un faste orgueilleux. Son couronnement en Italie, fut, en quelque sorte, le dernier soupir de l'autorité impériale, expirante dans cette contrée. Les Visconti, maîtres de Milan, ne le reçurent qu'à condition qu'il viendroit avec très-peu de suite; il les créa vicaires héréditaires de l'empire pour la Lombardie, où la force établissoit leur domination. On ne lui ouvrit les portes de Rome, qu'après lui avoir fait promettre d'en sortir le même jour, et de ne plus mettre les pieds dans le pays, sans la permission du pape. Insatiable de vains honneurs achetés par humiliation, il alla encore à Avignon recevoir d'Urbain V la couronne d'Arles. De-là il se rendit en Italie pour réprimer ces mêmes Visconti, ses vicaires, dont le saint siège avoit à se plaindre. Mais son voyage aboutit à vendre aux seigneurs, et aux républiques, le peu de droits que conservoient les empereurs, sans se réserver autre chose qu'un ti-

Comment il fut reçu par les Visconti, et à Rome

Il alla encore se faire couronner à Avignon.

Il vendit le peu de droits qui lui restoient en Italie.

tre stérile de suzerain. Il avoit déjà cédé aux Vénitiens Vérone, Padoue et Vicence.

On parle beaucoup de sa fameuse *bulle d'or*, publiée en 1356, du consentement de tout le corps germanique, dont elle fut une loi fondamentale. Elle commence par des allusions aux sept péchés mortels, aux sept chandeliers de l'apocalypse, pour fixer l'établissement de sept électeurs. Ces électeurs sont les archevêques de Mayence, de Cologne et de Treves, le roi de Bohême, le comte Palatin, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg. Charles IV étant roi de Bohême, ennemi de la maison de Bavière et jaloux de celle d'Autriche, il n'est pas étonnant que la Bohême ait eu la préférence sur l'Autriche et la Bavière. La bulle d'or assigne à chaque électeur un des grands offices de la couronne. Elle règle qu'on fera l'élection à Francfort; que l'empereur sera sacré à Aix-la-Chapelle par l'électeur de Cologne; qu'il tiendra la première diète à Nuremberg; que les électorats passeront sans partage aux fils aînés,

Sa bulle d'or très-bizarre.

Les sept électeurs.

Règlement pour les électeurs.

selon les lois de primogéniture, etc. Les deux tiers de cette loi roulent sur la pompe du couronnement et sur le cérémonial de la cour. C'étoient là les grands objets d'un prince, qui mettoit toute la grandeur en cérémonies, et qui se croyoit le souverain des rois, en se faisant servir par les premiers princes d'Allemagne.

Voyage de Charles IV en France.

La dernière année de sa vie 1378, il vint en France acquitter un vœu à l'abbaye de Saint-Maur. Quoique Charles V fût son neveu, on eut une attention scrupuleuse au cérémonial, au style des complimens, de peur que la chimérique souveraineté de l'empereur sur les couronnes ne parût être reconnue. Le jurisconsulte Bartole avoit soutenu cette chimère comme un article de foi. Mais la cour impériale n'avoit pas les foudres spirituels de Rome.

Combien il étoit foible en Allemagne.

Ce monarque universel étoit si peu maître dans son pays, que les bouchers de Worms firent arrêter ses équipages, n'ayant pas été payés de leurs avances. Il acheva de ruiner le domaine par les aliénations. Il demanda au pape la

permission de faire élire son fils Wenceslas, roi des Romains, et il acheta cent mille florins, le suffrage de chaque électeur. Wenceslas, dont on verra la catastrophe, a été horriblement noirci par les historiens moines, forts suspects de partialité sur son compte, parce qu'il ne gouverna point selon leurs principes.

Etat de l'Espagne sous cette époque.

L'Espagne est, sous cette époque comme auparavant, pleine de troubles; de guerres, de superstitions. Un roi de Portugal, Denis I, est excommunié pour avoir fait mettre en prison des ecclésiastiques, complices de la révolte de son fils. Les rois chrétiens s'unissent quelquefois contre les Maures, et plus souvent se livrent contre eux aux fureurs de la discorde. Les Castillans prennent Gibraltar, et en sont chassés. Alphonse XI, roi de Castille, règne glorieusement; mais Pierre le Cruel, son successeur est un monstre que chacun voudroit étouffer. Charles le Mauvais, roi de Navarre exerçoit sa méchanceté en France, plus que sur son royaume. Pierre IV, roi d'Arragon, tyrannisoit en même

Peu de choses remarquable.

tems ses peuples. Tandis que le sang et les larmes couloient partout, les princes étaloient leur magnificence dans les tournois, dans les vaines cérémonies. Ce goût de faste sera long-tems funeste à l'Espagne.

Artillerie chez les Maures.

Algézire, assiégée par les Castillans en 1342, se défendit jusqu'en 1344. C'est que les Maures se servoient déjà de canon, et que les Chrétiens n'en connoissoient pas l'usage. Il est probable que les premiers furent auteurs de cette invention terrible, puisque l'histoire en parle ici pour la première fois. On prétend que les Anglais s'en servirent à la bataille de Creci en 1346. Roger Bacon avoit peut-être inventé la poudre, depuis environ un siècle, mais ce n'est point une preuve qu'il ait inventé l'artillerie : car les Chinois, depuis plusieurs siècles, faisoient de la poudre, et n'avoient aucune idée d'armes à feu. Berthold Schwarts, cordelier allemand, passa aussi pour avoir fait cette découverte, au commencement du règne de Charles IV. Il est étonnant qu'on ignore d'où est venu un

Poudre à canon inventée auparavant.

secret qui a changé tout l'art de la guerre. Les premiers essais furent sans doute peu de chose.

CHAPITRE XI.

Arts et littérature en Italie, etc.

DES arts utiles et agréables, le goût même, commençoient à briller en Italie. On y avoit inventé la fayence, les glaces, les lunettes appellées besicles, le papier, les notes de musique, etc. Le génie industrieux se développoit dans les villes commerçantes, tandis qu'ailleurs tout étoit grossier et misérable. C'étoit encore un grand luxe au treizième siècle d'avoir des vitres, de porter du linge, d'user de chandelle, de manger tous les jours de la viande chaude, de se servir de cuiller et de fourchette d'argent.

Plusieurs arts inventés en Italie.

A l'exemple des Languedociens et des Provençaux, les Italiens se livrèrent à la poésie, et ils surpassèrent bientôt leurs maîtres. Le Dante, Florentin, mort en 1321, répandit dans ses ouvrages

Le Dante

bizarres des morceaux, qui peuvent encore aujourd'hui être cités pour modèles. Persécuté par Boniface VIII, parce qu'il étoit gibelin, il se vengea en poëte, et fit sentir que les puissans même doivent toujours craindre les traits piquans du génie.

Pétrarque et Bocace.

Après lui : Pétrarque, né en Toscane, élevé dans les écoles de France, inspiré par l'amour, donna plus de graces et de sentimens à la langue italienne. Bocace, son contemporain, la fixa par sa prose ingénieuse et élégante. Les autres langues n'étoient encore que des jargons. Mais les Italiens avoient un grand avantage, puisque le latin faisoit le fond de leur langue, et que la barbarie n'avoit pu faire chez eux autant de progrès qu'ailleurs. La couronne de lauriers que Pétrarque reçut à Rome, les honneurs qu'il reçut ailleurs, furent un des grands motifs qui animèrent les talens.

Traits satyriques de Petrarque contre la cour d'Avignon

Ce bel esprit s'exprimoit avec une extrême liberté sur les affaires de l'église. Le couronnement honteux de Charles IV, à condition de ne plus retourner à Ro-

me, lui inspira une vive indignation. Il en écrivit à l'empereur, comme si Charles eût été un Constantin : *Quel orgueil pour un évêque, d'ôter au souverain, au père de la liberté, a la liberté même! quelle indignité, que celui à qui tout l'univers doit obéir, ne soit pas maître de sapersonne* ! Il peignit de couleurs affreuses la cour de Rome qu'il voyoit de près à Avignon. Dans son langage, c'est « un labyrinthe » où l'on ne fait que s'égarer ; où » un minos impérieux jette le sort » des hommes dans l'urne fatale ; » où mugit un minautaure ravis- » seur ; où paroissent les monu- » mens d'une Vénus abominable. » Point d'Ariane, point de Dé- » dale pour vous en tirer. L'or » seul est capable d'appaiser le » monstre qui y règne, de l'en- » chaîner, de gagner son portier » hideux. Avec l'or on peut s'y » ouvrir le ciel, et y faire ven- » dre Jesus-Christ. Dans cet em- » pire de Babylone, la vie future » et l'immortalité passe pour des » fables ; les champs Elisées, le » Styx et l'Achéron, la résurrec-

» tion de la chair et le jugement » dernier sont des sortes, etc. »

Pédanterie qui infecta la littérature.

Qu'on juge par ce morceau, combien les premiers littérateurs, qui se formèrent le goût à l'école des anciens, étoient éloignés du discernement nécessaire pour éviter la pédanterie. Les termes et les idées du paganisme, appliqués à la religion chrétienne, formoient un mélange monstrueux, que la mode accrédita de jour en jour; comme elle avoit accrédité le mélange, plus monstrueux encore, de subtilités arabesques avec les dogmes de la foi.

Esprit de liberté, cité par l'excès des abus.

On voit aussi quel esprit de liberté animoit déjà des écrivains supérieurs, nullement suspects d'incrédulité ou d'hérésie. Les abus étoient si crians, qu'une plume amie de l'église et de l'humanité ne pouvoit s'empêcher de les peindre avec une sorte d'aigreur. Graces, bénéfices, pardons, indulgences, tout se vendoit pour l'ordinaire. Une crédulité stupide pouvoit seule se taire sous le joug qui l'écrasoit. Mais quand le mal est devenu intolérable, les

superstitieux mêmes poussent à la fin des cris ; et ces cris devenus fréquens annonçoient quelque révolution. Le grand schisme, dont nous allons voir l'époque, la rendra encore plus certaine.

Usages ecclésiastiques différens des nôtres.

Il est utile d'observer certains usages, pour reconnoître les changemens que le tems a introduits dans toute chose. Un concile de de Bourges, en 1336, ordonna aux prêtres chargés du soin des ames ; de dire la messe au moins une ou deux fois par mois. S'ils n'avoient point de vicaires, comment se desservoient les églises ! Un concile de Saint Ruf, près d'Avignon, tenu l'année suivante, enjoint aux bénéficiers et aux clercs qui sont dans les ordres sacrés, de s'abstenir de viande le samedi en l'honneur de la Vierge. Cette abstinence avoit été commandée généralement depuis trois siècles, lorsqu'on publia la *treve de Dieu* ; mais il s'en falloit bien qu'elle fût solidement établie. Un autre concile du même endroit en 1326, condamne des laïques, *enfans de Bélial, qui allument des chandelles, des bottes de paille, des*

tisons, et les éteignent ensuite, en dérision des clergés qu'on a éteints en publiant des censures. Preuve sensible du mépris où l'excommunication étoit tombée, parce qu'elle servoit d'instrument au caprice, à l'intérêt et à la vengeance.

Affaire singulière des jacobins de Paris.

Le ridicule, plus fort souvent que la raison, commençoit à s'exercer sur ceux qui abusoient du ministère ecclésiastique, pour s'enrichir de la dévotion populaire. Jean de Méhun, par exemple, voulant être enterré dans l'église des jacobins de Paris, leur légua un coffre fort, et chargea son exécuteur testamentaire de ne le remettre *aux bons pères* qu'après les funérailles. Les funérailles se firent magnifiquement. On courut ensuite au coffre fort; on n'y trouva que des ardoises ornées de figures de géométrie. Les *bons pères* s'en prirent au cadavre, l'arrachèrent du tombeau; et il fallut que le parlement leur ordonnât de l'enterrer dans le cloître.

Conséquence de ces traits.

Encore une fois, il faut connoître les mœurs, les abus et les folies antiques, pour sentir combien la religion

religion et ses ministres ont gagné, a mesure que la sagesse s'est répandue avec les lumières. Les igorans calomnient leur siècle, parce qu'ils ne se doutent pas des anciens désordres. En s'instruisant des faits, on a du moins l'avantage de pouvoir se dire souvent : qu'est-ce que les maux qui nous affligent, en comparaison de ceux qu'ont vus nos ancêtres ? Le sacré et le profane fournissent également ce sujet de consolation.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

GRAND SCHISME D'OCCIDENT.

MALHEURS DE LA FRANCE SOUS CHARLES VI, RÉPARÉS SOUS CHARLES VII.

Depuis l'an 1378, jusqu'au milieu du quinzième siècle.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur les troubles de l'église. — Retour des papes à Rome.

Premières causes des troubles excités sur les affaires ecclésiastiques.

PLUS on avance dans l'histoire, plus on s'étonne de voir le monde troublé par des affaires ecclésiastiques. Depuis que le christianisme est devenu, sous Constantin, la religion dominante, pourquoi tant de querelles, tant de violences, tant de frénésie, au sein d'une religion de paix et de charité ? nous en avons vu les causes, qui n'ont cessé de se reproduire avec des effets toujours plus contagieux.

Les ministres de l'église, également paisibles et modestes quand ils n'étoient que pasteurs des ames, avoient acquis trop d'autorité et de puissance, pour se tenir dans les bornes du saint ministère. Régnant sur l'esprit des peuples, ils pouvoient leur inculquer comme des vérités divines leurs opinions les moins raisonnables : favorisés et révérés dans les cours, ils pouvoient transformer ces opinions en lois de l'état. Devenus riches et seigneurs par divers moyens, ils prirent les passions qui accompagnent d'ordinaire la fortune et la grandeur. Exposés dès-lors à la haine, aux entreprises des grands, ils oublièrent la morale évangélique ; et quelquefois ils ne parurent se servir de la religion, que pour faire tomber le feu du ciel, ou pour attiser celui de l'enfer. Seuls capables de quelque étude dans les siècles de barbarie et d'ignorance, il leur fut aisé d'étendre leurs droits, de s'emparer des affaires, d'envahir la jurisdiction, de forger des chaînes au vulgaire stupide, aux princes foibles et aveugles. Le succès d'une entre-

Les puissance et les richesses avoient corrompu le clergé.

Abus qu'il fit quelquefois de la religion et de son crédit.

prise hardie les conduisit naturellement à une autre plus hardie. Le tems et la coutume changèrent des usurpations en droits, des erreurs en principes, et des abus en devoirs. Enfin le culte, la doctrine, la morale, tout fut défiguré par de grossières superstitions, dont les moines et le clergé faisoient leur profit, mais qui ne pouvoit manquer de leur nuire tôt ou tard. Les souverains pontifes sur-tout, par l'excès même de leurs entreprises ambitieuses, avoient miné les fondemens de leur puissance.

Tout avoit dégénéré.

C'est une injustice énorme d'imputer au christianisme les maux sans nombre auxquels il a servi de prétexte. L'évangile, la tradition, la discipline primitive y étoient formellement opposés. Les vertus chrétiennes et la saine doctrine, dont il resta toujours quelques traces, déposoient contre les vices dominans. On abusoit de la religion, ou faute de la bien connoître, ou parce que les passions abusent de tout. Le sacerdoce faisant un corps séparé, ayant des intérêts particuliers, ayant

On doit s'en prendre aux hommes, et non au christianisme.

été presque affranchi des lois civiles, exerçant en partie le pouvoir exécutif, étant maître absolu de l'enseignement, gouvernant les consciences à son gré, commandant sous le nom de Dieu à des hommes qui ne raisonnoient point, qu'on empêchoit même de raisonner; avec tous ces avantages, comment les prêtres et les pontifes, en des siècles corrompus, n'auroient-il pas tenu les nations dans une espèce de servitude?

Le despotisme sacerdotal devoit tomber avec l'opinion qui le soutenoit.

Mais le despotisme sacerdotal est de sa nature chancelant. Il attaque avec des armes fragiles l'intérêt de la société entière, et les puissances armées du glaive matériel. L'opinion fait toute sa force: qu'elle change, il ne peut se soutenir. On avoit pris, à la vérité, des mesures pour éterniser l'ignorance. On déroboit aux laïques l'écriture sainte; on brûloit cruellement quiconque osoit ne pas penser comme le vulgaire; l'inquisition exerçoit sa tyrannie sur les esprits et sur les corps. Ces moyens, quelques efficaces qu'ils parussent, ne suffisoient

point. Il auroit fallut brûler tous les livres, fermer toutes les écoles, anéantir la raison ; sans quoi on devoit s'attendre à des assauts redoutables.

Ce qui annonce un changement d'opinions

La cour de Rome, par son imprudente avarice et par sa tyrannie manifeste, avoit provoqué la haine du clergé de presque tous les royaumes : voilà donc une foule de docteurs prêts à se déclarer contre elle dans l'occasion. La renaissance des études avoit mis les esprits en mouvement, et leur avoit inspiré cette ardeur pour la dispute, que la contradiction enflamme toujours davantage : voilà donc, au milieu des préjugés, un levain de systèmes hardis, d'où naîtra quelque nouveauté importante. Le fanatisme malheureusement fera plus que la raison : les supplices l'irritent au lieu de l'éteindre. Dans ses transports, il attaquera tout à la fois les abus et les dogmes. Si les dogmes triomphent, les abus n'en seront pas moins affoiblis, parce que l'on verra combien des excès pernicieux sont étrangers à des vérités divines.

Déjà Marsile de Padoue, jurisconsulte, et Jean de Gand, théologien, écrivant pour la cause de l'empereur Louis de Bavière, avoient porté de terribles coups à la puissance pontificale. Non-seulement ils soutenoient qu'elle ne peut ni exercer la force coactive, ni se mêler de ce qui concerne le civil, ni faire des réglemens généraux de discipline, ou établir des articles de croyance; mais ils dépouilloient le pape de la primauté sur les évêques, et le soumettoient en tout à l'empire. Jean XXII condamna cette doctrine, sans distinguer ce qu'il y avoit de vrai parmi le faux.

Doctrine de Marsile de Padoue et de Jean de Gand.

Jean Wiclef, docteur d'Oxford, dogmatisa en Angleterre avec moins de retenue. Réformateur enthousiaste, comme Arnaud de Brescia, il enseigna que les ecclésiastiques devoient être pauvres; que le prince devoit employer leurs biens au profit de l'état et au soulagement du peuple; il attaqua la hiérarchie, les sacremens, les indulgences, les vœux monastiques, la plupart des cérémonies religieuses; il ne mé-

Wiclef va plus loin que ces docteurs.

nagea point la papauté, si longtems redoutable au royaume. Le duc de Lancaster, un des oncles du jeune Richard II, le protégea contre les poursuites du clergé. Ses disciples, appellés communément Lollards, se multiplièrent et excitèrent des troubles. Sa doctrine, qui ne fut condamnée qu'après sa mort, jetta de si profondes racines, que la chambre des communes, quoique effarouchée au nom d'hérésie, proposa plusieurs fois de confisquer les biens de l'église, dont elle faisoit monter les possessions au tiers de toutes les terres du pays.

Il réussit en Angleterre.

Wiclef, en un mot, suivit les traces des Albigeois. Les protestans suivront les traces de Wiclef. Si l'on remonte à la source des hérésies, par lesquelles une grande partie de l'Europe sera détachée de l'église romaine, on la trouve principalement, et dans les superstitions introduites au sein du christianisme, et dans les abus de l'autorité ecclésiastique, étendue sur la liberté civile, comme sur les droits de la souveraineté. Le grand schisme d'Occident va augmenter

Les hérésies funestes à l'église romaine viennent toutes de la même source.

les désordres : il hâtera par conséquent cette révolution, qu'une profonde et constante sagesse pouvoit seule prévenir.

Papes français à Avignon.

Sept papes français, Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, régnèrent dans Avignon, où le saint siège avoit été transféré en 1309. C'étoit pour les Romains un sujet de scandale et de douleur. Quoique ennemis du joug, ils vouloient le pape chez eux, soit parce que sa présence y attiroit de l'argent, soit parce que des motifs de religion se joignoient à leurs vues intéressées. L'évêque de Rome devoit, sans doute, résider à Rome. Mais puisqu'il dispensoit arbitrairement de l'observation des lois, on ne peut trouver étrange qu'il s'en dispensât lui-même. D'ailleurs, comme les pontifes faisoient encore beaucoup avec leurs bulles et leurs anathêmes, les rois de France s'efforçoient de les retenir dans le royaume : politique ruineuse pour le clergé, mais peut-être utile à la couronne en ces tems de fanatisme.

Pourquoi ils y demeuroient malgré les Romains.

Les Florentins excommunié par Grégoire XI.

Cependant Urbain V se rendit à Rome en 1367. Il s'ennuya presque aussi-tôt de ce séjour ; il revint, en 1370, à Avignon, et y mourut la même année. Son successeur Grégoire XI fut décidé au voyage d'Italie, par des circonstances particulières. Les Florentins avoient formé une ligue contre les gouverneurs que le pape envoyoit dans le pays. Des excommunications, suivies d'une armée, les punirent de cette démarche, en nuisant beaucoup à leur commerce. Ils envoyèrent des propositions de paix ; et ce fut une religieuse à révélations, sainte Catherine de Sienne, qu'ils choisirent pour ambassadeur.

Ils lui envoient sainte Catherine de Sienne.

Le mariage solemnel de cette sainte avec Jesus-Christ ; l'anneau d'or enrichi de pierres précieuses que lui donna son divin époux, et qu'elle porta toujours au doigt, sans que personne l'aperçut ; quantité de traits semblables, racontés par les légendaires, peuvent être révoqués en doute ; mais il est certain, qu'elle décidoit en oracle sur les affaires publiques. Cependant il paroît que les Floren-

tins n'avoient pas en elle toute la confiance qu'ils lui témoignèrent d'abord : leurs députés, qui vinrent ensuite, ne devoient point conférer avec Catherine. On croit communément qu'elle persuada au pape de fixer à Rome sa résidence.

Grégoire va à Rome, et y meurt de chagrin.

Grégoire y entra en 1377, après que les Romains eurent promis de lui remettre la pleine seigneurie de la ville, et de lui prêter serment de fidélité. L'expérience lui apprit bientôt que ni les Romains ni les Florentins n'étoient d'humeur à se soumettre. Saisi de chagrin, résolu d'abandonner l'Italie, il y mourut, en se repentant d'avoir suivi les conseils de certaines personnes, *qui*, *sous prétexte de religion*, dit-il, *debitent les visions de leur cerveau*. Sainte Brigitte de Suède, religieuse à Rome, avoit aussi travaillé efficacement à tirer le pape d'Avignon.

CHAPITRE II.

Commencement du schisme. — Révolutions à Naples et en Hongrie. — Troubles en France et en Angleterre.

1378. Origine du grand schisme.

ONZE jours après la mort de Grégoire XI, se fit l'élection fatale qui occasionna un schisme de quarante ans. Les Romains assiégeoient le conclave, demandoient en tumulte un pontife de leur nation, et menaçoient les cardinaux de violences, s'ils ne se hâtoient de les satisfaire. On élut l'archevêque de Barri, napolitain, célèbre sous le nom d'Urbain VI. On publia son élection comme l'ouvrage du Saint-Esprit. On lui obéit trois mois comme à un pape légitime. Six cardinaux, demeurés à Avignon, le reconnurent pour tel, ainsi que les autres. Mais son humeur altière, sa dureté, sa sévérité indiscrète, le rendirent bientôt si odieux, que les cardinaux se retirèrent à Anagnie. Ils

Election d'Urbain VI, suivie de celle de Clément VII.

déclarèrent l'élection forcée et nulle ; ils en firent une nouvelle à Fondi, dans le royaume de Naples, et fixerent leur choix sur Robert, fils du comte de Geneve, parent ou allié des plus grands princes. Il prit le nom de Clément VII. Trois Italiens, les seuls qu'il y eût dans le sacré collège, avoient été frauduleusement attiré au conclave, par la promesse faite à chacun d'eux en particulier de leur donner le pontificat : circonstance fâcheuse dans une affaire si essentielle.

L'Europe partagée entre les deux papes.

Rien n'étoit plus difficile que de juger quel étoit le vrai pape. Dans l'incertitude, le meilleur parti eût été, ce semble, de n'en reconnoître aucun ; puisqu'on fut obligé d'en venir là pour finir le schisme. Mais on ne croyoit pas encore pouvoir se passer d'un Pape, même douteux. L'Europe se divisa au gré de la prévention ou de l'intérêt. Charles V, en France, ne se décida qu'après un long examen. Il embrassa l'obéissance de Clément. L'Angleterre, l'Empire, etc. étoient pour Urbain. Une pareille

division auroit supplée à d'autres sujets d'animosité.

Scandales de part et d'autre. Saints opposés.

Ces deux pontifes, en se foudroyant de malédictions et d'anathèmes, en se faisant une guerre furieuse, en troublant toutes les consciences et tous les états, comptoient dans leur parti des saints, dont on vantoit les révélations et et les miracles, comme des preuves de la bonne cause. Catherine de Sienne écrivoit par-tout en faveur d'Urbain. Dans une lettre au roi de France, elle appelloit *démons incarnés* les cardinaux qui suivoient Clément. Une autorité si forte avoient besoin de contrepoids. On lui en opposa d'aussi fortes. Mais le grand miracle auroit été d'agir sans passion de part et d'autre.

Clément VII à Avignon.

Les armées pontificales combattirent en Italie avec différens succès. Clément qui avoit pris Rome, fut chassés par les Romains, et vint s'établir à Avignon pour ruiner la France. Urbain usa de la victoire en tyran. La fameuse reine de Naples, Jeanne première, dont nous avons vu les tristes commencemens, s'étant déclarée

Jeanne première, persécutée par Urbain VI

contre lui, éprouva d'abord sa vengeance. Il la déclara hérétique, criminelle de lese-majesté, il la déposa; il donna le royaume à Charles de Durazzo, cousin de cette princesse. Il vendit et domaines de l'église et vases sacrés, pour lui en faciliter la conquête, après que le prince eut promis de cedèr Capoue à François Prignano, neveu d'Urbain VI. Le fier pontife avoit plus à cœur la fortune de son neveu que toute autre chose.

Elle adopte le duc d'Anjou.

Jeanne, quoiqu'à son quatrième mariage, étoit sans enfans. Elle chercha un héritier qui pût la défendre, et adopta Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V. Mais la mort du roi de France en 1380, l'année même de l'adoption, suspendit les secours. Durazzo arrive avec une armée. Urbain lui avoit frayé la route en le couronnant à Rome, et en sémant la discorde à Naples. Otton de Brunswick, époux de la reine, est battu et fait prisonnier. Elle est forcée de se rendre. Le vainqueur consulte le roi de Hongrie, Louis, sur le sort de cette malheureuse princesse. On répond qu'elle doit périr

Durazzo s'empare de Naples, et la fait mourir.

de la même mort qu'André de Hongrie, son premier mari. Jeanne fut étouffée ou étranglée en 1382.

Malheureuse expédition du duc d'Anjou.

Cependant le duc d'Anjou s'étoit emparé du trésor de Charles le Sage. Maître du royaume pendant quelques mois, en qualité de régent, il avoit foulé les peuples pour son expédition d'Italie. Ayant reçu du pape d'Avignon l'investiture de Naples, il ne doutoit point que ses grands préparatifs ne lui assurassent le trône. Mais il ne trouva qu'un tombeau dans la Pouille. Son armée y périt presque toute entière par la disette, les maladies, et par le fer des ennemis. Les droits de cette seconde maison d'Anjou seront encore funestes à la France. On voudra les soutenir par ambition : on échouera toujours par mauvaise politique.

Torts d'Urbain, trompé par Duraz.

Quand le nouveau roi de Naples se vit établit solidement, il se garda bien d'exécuter sa promesse en faveur de Prignano. Urbain pressoit, menaçoit. Aussi imprudent qu'impérieux, il étoit venu en personne négocier, ou plutôt commander. Charles après

avoir tenu la bride du cheval, selon la coutume, avoit arrêté prisonnier le pontife. Une réconciliation apparente fut bientôt suivie d'une rupture. Urbain, assiégé dans Nocéra, paroissoit à sa fenêtre trois fois le jour, excommuniant le roi et ses troupes au son de la cloche, un flambeau à la main. Sa fureur se déchargea sur cinq ou six cardinaux, qu'il soupçonnoit de trahison, parce qu'ils l'exhortoient à la paix. Il les condamna aux plus cruelles tortures; il assista lui-même, en récitant l'office divin, à la question que subissoit le doyen des cardinaux. Après tant de violences, il s'enfuit à Gênes, les traînant à sa suite demi-morts, et il s'en délivra par des meurtres. C'est ainsi qu'un furieux soutenoit le titre de pape, tandis qu'un autre pape ne mettoit point de bornes à ses rapines.

La couronne de Hongrie offerte à Durazzo.

Charles de Durazzo ne jouit pas long-tems d'une couronne ensanglantée. Louis de Hongrie étoit mort sans enfans mâles : les Hongrois avoient reconnu pour son héritière, sa fille, sous le nom de *roi Marie*. Ce peuple encore fé-

roce ne se soumettoit à une femme, que parce qu'il respectoit la mémoire de Louis. Le roi femelle n'avoit pas l'âge de majorité. Sa mère gouverna, ou pour mieux dire, abandonna le gouvernement à un seigneur. La noblesse, passant bientôt de murmure à la révolte, offrit la couronne au roi de Naples, qui étoit de la maison régnante.

Il accepte et on l'assassine.

Ce prince, enivré de ses succès, accepte malgré les sages remontrances de son épouse. Il se rend à Bude sous les dehors de l'amitié; il vient à bout de s'y faire couronner; mais il est assassiné peu de mois après, en 1386. Les Hongrois, se repentant de leur révolte, proclamèrent de nouveau Marie et Sigismond son mari, fils de l'empereur Charles IV, que nous verrons empereur lui-même. Le jeune Ladislas, fils de Charles de Durazzo, succéda au royaume de Naples, du consentement d'Urbain, auquel on promit toutes les terres qu'il voudroit pour ses parens. D'un autre côté, le pape Clément donna l'investiture de cet état à Louis II, fils du duc d'An-

jou. Nouvelle source de guerre et de malheur.

Troubles en Angleterre sous Richard II.

L'Angleterre et la France étoient alors dans un état déplorable. On n'y voyoit que discorde et confusion. Les oncles de Richard II, qui dirigeoient le gouvernement, s'occupoient moins du bien public que de leurs propres intérêts. En 1381, le peuple des campagnes se souleva avec fureur, à l'occasion d'un nouvel impôt. Ces paysans étoient excités sur-tout par un franciscain, prédicateur fanatique, dont les maximes d'égalité et de liberté absolue aigrissoient le sentiment de leurs maux; il ne cessoit de dire; *Lorsqu'Adam bêchoit et qu'Eve filoit, y avoit-il des nobles?* Les rebelles commirent dans Londres même des excès affreux; mais, comme les *Jacques* en France, ils succombèrent bientôt, parce qu'ils étoient sans chef et sans discipline.

Un fanatique seu-leve le peuple.

Le roi perd toute autorité.

La foiblesse du roi, sa complaisance aveugle pour des favoris, son empressement à secouer le joug de ses oncles, l'exposèrent à des orages plus dangereux. On le dépouilla de toute autorité; on

condamna, on exécuta ses ministres. Parvenu enfin à l'âge de vingt-deux ans, il se déclara majeur, et parut quelque tems le maître, tandis qu'on creusoit le précipice où il devoit un jour être abymé.

Mêmes désordres en France sous Charles VI.

Il n'est pas douteux que la France n'eût profité de ces troubles, si elle avoit eu encore Charles V. Depuis la mort de ce grand roi, tout fut en proie aux cabales et aux désordres. Les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne ses frères, oncles du jeune Charles VI, devinrent les oppresseurs de la nation par leur insatiable rapacité. Un esprit contagieux de révolte s'envenima de jour en jour par les fautes du gouvernement. Le roi porta la guerre en Flandre, où le peuple s'étoit soulevé contre son prince, beau-père du duc de Bourgogne. Ayant défait les Flamands à Rosbec en 1382, il vint punir séverement les Parisiens, où plutôt il les abandonna au despotisme de ses oncles, dont il recevoit lui-même la loi. Pendant l'expédition ruineuse du duc d'Anjou en Italie, on fit des armemens ruineux contre l'Angleterre; et

toutes ces dépenses furent perdues. En un mot, l'aveuglement, le vertige, la passion sembloient gouverner le royaume.

Crime et mort tragique de Charles le Mauvais, roi de Navarre.

Un scélérat couronné, Charles le Mauvais, roi de Navarre, voulut encore empoisonner toute la famille royale. Mais le projet fut découvert. Ce monstre périt par un accident, qu'on pouvoit regarder comme une punition éclatante du ciel. Le parlement commença son procès après sa mort. Un procès si bizarre n'eut point de suites.

Le roi veut enfin gouverner

Enfin Charles VI voulut gouverner, et se mit à la tête des affaires en 1388. Avec de la prudence, il auroit pu les rétablir. Fougueux, inconsidéré, volage, quoique bon, généreux et vaillant, il ne pouvoit qu'augmenter le mal, dans des conjonctures critiques où l'on ne connoissoit ni principes ni devoirs.

Croisade d'Urbain VI.

Le schisme n'étoit pas le moindre fléau des nations. Urbain VI avoit publié une croisade contre Clément et les *Clémentins*. Un évêque anglais, général de cette croisade, s'étoit jetté sur la Flandre, quoiqu'elle fût *urbaniste*, et

en avoit été chassé par Charles VI, protecteur du comte son vassal. Clément, d'un autre côté, mettoit au pillage l'église de France, pour entretenir la cour de trente-six cardinaux. Un moine, chargé de ses pouvoirs, y exigeoit la moitié de revenus de tous les bénéfices ; il avoit ordre d'en dépouiller quiconque s'opposeroit aux volontés du pontife. Les cris du clergé, de l'université surtout, arrachèrent un édit contre de si violentes concussions. Mais le roi envoya le premier président au pape, et alla lui-même le visiter à Avignon, sans doute pour calmer son ressentiment ou sa douleur.

Extorsions de Clément VI.

On se flatta vainement que la mort d'Urbain, arrivée en 1389, termineroit la guerre du pontificat. Les cardinaux italiens lui donnèrent un successeur, Boniface IX. Tous les scandales se renouvellerent. Ils servirent du moins à détourner Charles VI d'un projet insensé de croisade contre les Turcs ; car on lui persuada qu'il valoit mieux employer ses armes contre les schismatiques. Il résolut d'aller

Continuation du schisme après la mort d'Urbain.

Imprudence de Charles VI.

ou mettre l'Italie au pape de France. Ce dessein, presqu'aussi peu raisonnable que le premier, fut abandonné par une autre imprudence, qui entraîna des suites affreuses.

1492. Il tombe en démence.

Pierre de Craon, ayant assassiné le connétable de Clisson, se réfugia chez le duc de Bretagne. Clisson guérit de ses blessures. Le roi ne respira pas moins la vengeance. Il marchoit avec une armée contre le duc, lorque la chaleur du mois d'août, jointe à la frayeur que lui causèrent quelques accidens, le firent tomber en démence; maladie d'autant plus funeste, qu'elle devoit durer trente ans, et ne lui laisser que des intervalles de raison pour soutenir toute l'horreur de son état.

Il donne sa fille à Richard II.

Le roi d'Angleterre, exposé à des révoltes, incapable de profiter des maux de la France, souhaita de s'unir avec Charles VI. Il demanda et obtint en mariage sa fille Isabelle. Il conclut une treve de vingt-huit ans; il restitue pour une somme Brest et Cherbourg, livrés aux Anglais sous le dernier règne. Les deux rois

convinrent dans une entrevue de travailler à finir le schisme. C'étoit le vœu de tout le monde chrétien ; mais on trouva un obstacle que la raison ni la religion ne purent vaincre, l'ambition des pontifes.

L'université de Paris s'efforce de finir le schisme

Clément, qui affectoit de soupirer pour la paix, n'étoit pas le moins opiniâtre à défendre sa dignité. Il extorquoit sans cesse le revenu des églises. L'université de Paris, toujours plus puissante, souffrant beaucoup de ses rapines, sensible d'ailleurs aux malheurs publics, proposoit trois moyens de réunion ; ou la cession absolue des deux rivaux ; ou un compromis, par lequel ils s'en rapporteroient au jugement de quelques personnes choisies ; ou un concile général qui prononceroit en dernier ressort. Le roi, ou plutôt le duc de Berri, n'ayant pas eu égard à ses remontrances, elle ferma les écoles. Cette démarche séditieuse lui paroissoit légitime quand elle étoit mécontente, et lui réussissoit presque toujours par la force des abus. Son mémoire envoyé à Clément VII, avec une lettre

lettre vigoureuse, causa au pontife un chagrin mortel, et il expira peu de tems après.

1394. Convention des cardinaux après la mort de Clement.

Les cardinaux d'Avignon jurèrent dans le conclave, chacun en particulier, de renoncer au pontificat, après l'élection, si le plus grand nombre le jugeoit nécessaire pour l'extinction du schisme. Pierre Luna ou de Lune, arragonois, fut élu sous le nom de Benoît XIII. Etant légat à Paris et en Espagne, il avoit couvert adroitement son ambition d'un masque de zèle, qui tomba quand il eut pris la tiare. On se laissa éblouir aux premières apparences; on le crut sincérement disposé à la paix; on le reconnut volontiers dans cette idée. Mais en vain trois princes du sang de France, accompagnés de prélats et de docteurs, vinrent à sa cour l'exhorter au seul parti que l'on jugeoit alors convenable à la cession; en vain les cardinaux se déclarèrent pour la même voie. Il dit dans une bulle, que la voie de cession étoit nouvelle, qu'il craignoit de pécher en la suivant. Jamais ni lui ni Boniface, quelques instances que fissent les

Benoît XIII, élu, la viole.

couronnes, ne voulurent plier leur orgueil jusqu'au sacrifice de leur dignité : et à les entendre, ils n'écoutoient que la voix de la religion et du devoir.

1397. La France ne reconnoît plus de pape.

Si les princes avoient eu des lumières et du courage, rien n'étoit plus facile que de trancher ce nœud gordien. On le fit en France dans un concile national, qui décida la neutralité. En conséquence, la collation des bénéfices est rendue aux ordinaires ; défense de faire passer de l'argent à Benoît XIII, et de lui obéir en rien ; ordre à tout sujet du roi de se retirer de sa cour. L'église gallicane se gouverna comme autrefois par ses évêques. Mais ce système raisonnable dura trop peu. Une partie des grands et du clergé le condamnoit, peut-être parce que les autres l'approuvoient. L'université de Toulouse, en particulier, regardoit comme un scandale, ce que l'université de Paris regardoit comme un grand bien. La superstition ; d'ailleurs, étoit si aveugle, que malgré une défense expresse du roi, une foule de Français coururent à Rome, au commen-

Oppositions à cette neutralité.

cement du siècle, pour gagner le jubilé de Boniface IX, quoique la nation ne l'eût jamais reconnu pour pape. Benoît soutint un siège dans son palais d'Avignon, contre le maréchal de Boucicault, et fut quelque tems prisonnier. Il trompa de nouveau les princes et le peuple. Les Castillans, les Français retournerent à son obédience : ce triomphe le rendit plus intraitable.

La passion ne doit pas étonner ici.

Que les passions se déploient avec tant de force dans les affaires de religion, ce n'est point un phénomène étonnant, lors même que les seules idées religieuses, mal appliquées, remuent fortement le cœur humain. Mais il s'agit ici du pouvoir et de la plus haute dignité. Quelle fermentation ne devoit pas produire le mélange du spirituel et du temporel, de toutes les matières inflammables réunies pour agiter les esprits, les ames et les sens !

CHAPITRE II.

L'Empereur Wenceslas déposé. — Richard II, roi d'Angleterre, déposé. — Factions d'Orléans et de Bourgogne en France. Concile de Pise. — Sigismond empereur.

L'empereur Wenceslas aliene les restes du domaine d'Italie.

Au milieu des horreurs du schisme, les états éprouvent encore des révolutions. L'empereur Wencelas, à l'exemple de son père Charles IV, aliéna les restes du domaine d'Italie, dont il n'étoit plus guère possible de profiter. Il créa duc de Milan, comte de Pavie, de Parme et de Plaisance, Galéas Visconti, ne se réservant que les droits caducs de suzerain. Une partie des électeurs, indignés de cette aliénation, se liguent d'abord contre lui. Trop peu inquiet de leur cabale, il revient à Rheims, en 1398, concerter avec le roi de France les moyens de finir le schisme. Il se charge, comme *avoué* de l'église romaine, de presser l'abdication des deux papes. Celui de Rome,

Il veut faire abdiquer les deux papes.

Boniface IX, prévient le coup, en excitant les trois électeurs ecclésiastiques à une révolte ouverte. Le comte palatin se joint à eux. Des nonces de Boniface animent et dirigent les conspirateurs. Enfin le malheureux Wenceslas est solemnellement déposé en 1400 ; « pour » avoir dissipé le domaine de l'empire ; pour avoir négligé les affaires du gouvernement ; pour » avoir tenu une conduite indigne » de la majesté impériale ; en particulier, pour avoir *fait coucher* » *des chiens dans sa chambre.* »

On le dépose pour de petites raisons.

Est il vraisemblable qu'on se fût borné à de pareilles imputations, si l'empereur avoit été un monstre, tel que les moines l'ont dépeint ? Les Bohémiens, ses sujets, l'avoient tenu quatre mois en prison, irrités de ce qu'il les empêchoit de dépouiller et de massacrer les Juifs. Son adhésion au concile de Pise, tenu contre les deux papes, et dont je parlerai bientôt ; sa protection accordée au fameux Jean Huss : voilà sans doute ce qui le rendoit infame aux yeux du parti contraire.

Pourquoi les moines l'ont dépeint si odieux.

L'usurpateur Robert battu par les Visconti.

Robert, comte palatin, élèvé à l'empire par la cabale, entreprit avec le secours des Lucquois et des Florentins, d'abattre la puissance des Visconti. Mais il ne parut en Italie que pour perdre une bataille au lac de Garde. Ce prince demeura néanmoins en possession de la couronne impériale. Elle sembloit toujours appartenir à Wenceslas, qu'on verra y renoncer après la mort de l'usurpateur.

Révoltes contre Richard II.

Une révolution plus sanglante arriva en Angleterre. Le duc de Glocester, oncle de Richard II, génie adroit et turbulent, avoit déjà soulevé les esprits contre son foible neveu, à l'occasion du traité conclu avec la France; et il l'auroit détrôné, si on n'eût pas saisi le rebelle. On s'en délivra par un meurtre, avant l'instruction de son procès. Le jeune duc de Lancaster, cousin du roi, réussit mieux dans une entreprise semblable. Richard lui avoit enlevé injustement son patrimoine. Le duc, par sa réputation de courage et de piété, étant sûr de la faveur populaire, leve l'étendard de la révolte,

Henri, duc de Lancaster.

et se rend maître de la personne du roi.

1399. Il fait déposer le roi.

On accuse le roi dans le parlement. Des actes d'autorité arbitraire, plus communs sous le règne d'Edouard III, et trop justifiés par les violences continuelles des seigneurs, servent de prétexte à une sentence qui le dépose. Il périt de mort violente. Son oppresseur lui succède sous le nom de Henri IV, au préjudice d'Edmond de Mortimer, comte de la Marche, héritier légitime de la couronne par droit de primogéniture. Henri étouffa, les armes à la main, plusieurs révoltes. Sa politique sacrifia au clergé les Lollards, que son pere avoit protégés, et dont il ne paroissoit pas lui-même désapprouver la doctrine. Le parlement les déclara dignes de feu, comme hérétiques. Le fond de leur hérésie devoit cependant un jour être la base de la religion anglicane. C'est ainsi que les idées changent parmi les peuples.

Il lui succède injustement

Lollards persécutés.

Tout est en désordre en France.

En France, où les mœurs étoient moins atroces, les maux publics n'étoient guere moins affreux. La démence de Charles VI sembloit

renverser toutes les têtes. On employoit la magie pour le guérir. Deux moines imposteurs furent chargés de cette cure. La maladie augmenta. Ils accusèrent le duc d'Orléans d'y avoir contribué par des maléfices ; ils furent pendus après un aveu de leurs crimes. Les factions des princes, qui se disputent le gouvernement, déchirent la monarchie. La reine Isabelle de Bavière, épouse sans foi, mère sans entrailles, foule aux pieds tous les devoirs, immole tout à ses passions. Après la mort de Philippe, duc de Bourgogne, le duc d'Orléans, frère du roi et amant de la reine, devient le maître du royaume, pour l'accabler d'exactions révoltans. Jean *Sans Peur*, nouveau duc de Bourgogne, plus dangereux encore par son caractère, s'élève hautement contre lui, et enflamme la rage du peuple, en affectant le zèle du bien public. Outre les états de son pere, Jean possédoit, du chef de sa femme, le Hainaut, la Hollande et la Zélande, ect. Peu de monarques l'égaloient en puissance et en richesses.

Isabelle de Bavière.

Ducs, d'Orléans et de Bourgogne.

Ce prince vindicatif sacrifie tout, jusqu'à l'honneur, à une haine implacable. Faussement réconcilié avec le duc d'Orlans, ayant communié et couché avec lui en signe d'amitié, il le fait assassiner dans une rue de Paris. Il se retire et reparoît bientôt comme en triomphe. Il obtient la permission de se justifier publiquement. Jean Petit, docteur de l'université, prononce en présence du dauphin un discours absurde, où il établit la doctrine du tyrannicide, par douze argumens en l'honneur des douze apôtres ; et il conclut que le duc de Bourgogne mérite des éloges et des récompenses, comme saint Michel *qui a tué le diable*, ou comme Phinées qui tua Zambri. On peut observer en passant, que les fanatiques ont presque toujours consacré le meurtre par des exemples de la bible ; tant les hommes s'égarent, quand la raison et l'humanité sont exclues de leurs idées religieuses, c'est-à-dire, quand ils ignorent l'esprit de la vraie religion.

1407. Assassinat du duc d'Orléans par le duc de Bourgogne.

Un docteur fait son apologie.

Factions meurtrières.

Quoique personne n'eût osé combattre cette criminelle apologie ; quoique des lettres d'abolition eussent lavé le duc de Bourgogne, il falloit s'attendre à de terribles représailles. Le jeune duc d'Orléans brûloit de venger son père. Le comte d'Armagnac, depuis connétable, dont il avoit épousé la fille, le servit avec ardeur. Armagnacs, et Bourguignons se signalèrent par leurs excès. Paris fut innondé de sang : tout conspiroit à la ruine de la monarchie.

Le schisme continue par l'ambition des pontifes Boniface IX, Innocent VII et Grégoire XII.

Toujours l'église étoit agitée par le schisme ; et cette agitation violente causoit des maux infinis, parce que ni les peuples ni même les gouvernemens n'avoient de principes fondés en raison. Boniface IX, entre autres moyens de se procurer de l'argent, avoit imaginé de vendre l'espérance des bénéfices à quiconque prendroit date pour les obtenir. Il mouruten 1404. Son successeur, Innocent VII, rejetta comme les autres la voie de cession, qu'on ne cessoit de proposer inutilement. Grégoire XII, (Corario, noble Vénitien,) successeur d'Innocent en 1406, ne

fut pas moins opiniâtre, quoique octogénaire. Ces pontifes et le fier Benoît XIII, leur rival, trompèrent toute l'Europe par des promesses d'union, qui n'aboutirent qu'à de nouveaux anathèmes.

1409. Concile de Pise.

Enfin la France ayant repris la neutralité, Benoît s'étant sauvé d'Avignon; les cardinaux des deux papes, également irrité de la conduite de l'un et de l'autre, se réunirent, et convoquèrent à Pise un concile général. Les concourrens y furent cités. Comme ils se garderent bien de comparoître, on les déclara contumaces, on les déposa, on élut Alexandre V, homme de la naissance la plus obscure, qui avoit mendié son pain dans sa jeunesse. Il s'étoit engagé, avec les autres cardinaux, à ne terminer le concile, qu'après que l'église auroit été réformée dans son chef et dans ses membres. Mais il le termina, en déclarant que la réforme ne pouvoit se faire alors, et qu'il la renvoyoit au premier concile, indiqué pour l'an 1412. Quelle apparence d'exécuter une réforme, incompatible avec l'intérêt du chef et des principaux

Alexandre V troisième Pape, tel que les autres.

membres de l'église même ? Tout le fruit du concile général de Pise, qu'un auteur passionné appelle *conventicule de démons*, fut de créer un troisième pape.

Ses opérations. Alexandre étoit de l'ordre des frères mineurs : il confirma par une bulle leurs privilèges abusifs, livrant même au bras séculier ceux qui oseroient les attaquer. Par une autre bulle, il déclara privé du royaume de Sicile Ladislas, qui soutenoit Grégoire XII. Il envoya en France un légat pour extorquer des décimes. On eut du moins la sagesse d'en défendre la perception, quoique le nouveau pontife fût reconnu.

Mort de l'empereur Robert. Grégoire avoit un zèle défenseurs dans la personne de Robert, toujours maître de l'empire. Les Allemands, dégoûtés de ce pape, s'éloignoient aussi de son protecteur, et formoient une conspiration redoutable. La mort de Robert en 1410 prévint leurs desseins. Wenceslas, réduit à son royaume de Bohême, après quelques tentatives pour remonter sur le trône impérial, y renonça, pourvu que sa maison y fût rétablie. Deux

élections, l'une en faveur du margrave de Moravie, son cousin; l'autre de Sigismond roi de Hongrie, son frère, annonçoient une guerre civile. Mais le premier étant mort peu de temps après, les suffrages se réunirent sur Sigismond, prince ardent et infatigable, qui seul pouvoit rétablir la paix de l'église. Ce fut le principal objet de ses démarches.

Sigismond lui succède.

Le célèbre Balthazar Cossa, napolitain, venoit de succéder au pape Alexandre, sous le nom de Jean XXIII. Il avoit été corsaire dans sa jeunesse, profession plus conforme à ses mœurs et à son génie que le ministère ecclésiastique. Devenu légat de Bologne sous Boniface IX, il s'étoit rendu maître par les armes de cette ville rebelle, il y avoit régné en tyran. Sous Alexandre V, il avoit chassé de Rome les troupes de Ladislas, roi de Naples, et avoit soumis la ville au pontife. Elevé sur le saint siège en 1410, il se joignit à Louis d'Anjou pour détrôner Ladislas. Mais cette guerre, qui duroit depuis la mort de la reine Jeanne, fut si malheureuse, que Louis,

JeanXXIII pape auparavant corsaire.

Vaine entreprise de Louis d'Anjou sur la Sicile.

après avoir remporté une victoire, se vit sans troupes, sans argent, et abandonna son entreprise.

Bulle contre le roi Ladislas.

En vain le Pape lança une bulle foudroyante contre Ladislas ; ordonnant sous peine d'excommunication à tous les évêques, de le déclarer solemnellement, tous les jours de fêtes, excommunié, parjure, hérétique, relaps, etc. défendant, sous la même peine, de lui donner la sépulture ; accordant les privilèges de la croisade à quiconque prendroit les armes contre lui. L'année suivante 1412, il reconnut Ladislas pour roi de Naples. Il promit même de le mettre en possession de la Sicile ; à condition qu'il abandonneroit Grégoire XII. Celui-ci s'enfuit de Gaïete à Rimini, où Charles Malatesta voulut bien le recevoir.

Jean le reconnoît aprés.

Il lui fait ensuite la guerre.

Bientôt Jean XXIII et Ladislas furent brouillés, parce que le roi n'étoit point d'humeur à se laisser dominer par le pontife. Ils en vinrent à une guerre ouverte : Ladislas prit Rome en 1413, et y exerça beaucoup de violences. Jean, réfugié à Bologne, implora le secours de l'empereur

Sigismond, qui profita de la circonstance, pour ses projets de pacification ecclésiastique. Il s'agissoit d'assembler un concile, capable de réformer l'église, et de réprimer l'ambition pontificale. Sigisinond propose Constance, ville dont il étoit le maître. Le pape se défend d'y convoquer cette assemblée; il promet enfin malgré lui; il fait ensuite de vains efforts pour éluder sa promesse. Pendant un mois de conférence à Lodi, où Jean parut toujours en habit de diacre, ce prince vint à bout d'arracher la bulle de convention. Ladislas mourut sur ces entrefaites; mais toute l'Europe étoit en mouvement pour le concile: le pape ne put reculer.

Sigismond en Italie.

Il fait assembler le concile de constance

CHAPITRE IV.

Concile de Constance, et ses suites.

1414. Assemblée prodigieuse à constance

LORSQUE tous ceux qui devoient paroître au concile furent assemblés, on vit à Constance un nombre prodigieux de cardinaux, de prélats, de docteurs; plus de cent princes souverains d'Allemagne, l'empereur à la tête; vingt-sept ambassadeurs; des députés innombrables, tant des états, que de presque toutes les communautés de l'Europe. Il n'est point étonnant qu'une foule de ménétiers et de courtisannes aient suivi cette multitude, dans un siècle où le clergé même n'avoit pas des mœurs exemplaires. Jean XXIII ouvrit le concile à la fin de 1414; Martin V le termina en 1418. Formons-nous l'idée des objets les plus importans.

Réglemens pour le concile.

On régla d'abord que les suffrages se prendroient, non par têtes, mais par nations; et il y eut cinq nations, celles d'Allemagne, de

de France, d'Angleterre, d'Italie, et ensuite celle d'Espagne, quand les Espagnols abandonnèrent leur pape Benoit. Ce réglement parut avec raison très-nécessaire, parce que les évêques italiens étoient seuls en plus grand nombre que tous les autres. Le pape s'y opposa inutilement, ainsi qu'à la proposition de donner voix délibérative aux séculiers, parmi lesquels on comptoit beaucoup d'hommes instruits.

Jean XXIII abdique.

Sigismond, qui n'aimoit point ce pontife, croyoit que son abdication étoit nécessaire pour finir le schisme. Le concile pensa de même. Il fallut que Jean signât une formule de cession. A peine signée; il s'en répentit. Le duc d'Autriche, dont il avoit acheté la faveur, donna le spectacle d'un tournoi, afin de le faire évader dans le tumulte. Effectivement le pape se sauva, déguisé en postillon, et le duc après lui. Mais cette fuite ne fut pas heureuse. D'une part, l'empereur saisit les terres de l'Autrichien, qui fut obligé de venir demander grace; de l'autre, le concile instruisit le

Il se repent et s'enfuit.

Son procès.

procès du pape, accusé de plusieurs crimes affreux. On le déposa comme simoniaque, débauché, incorrigible. On lui notifia la sentence ; car il avoit été saisi à Fribourg en Brisgau. Il se soumit et fut transféré dans la même prison où étoit Jean Huss, que nous verrons bientôt périr dans les flammes. La supériorité du concile sur le pape étoit décidée depuis la quatrième session, peu après la fuite de Jean XXIII.

Grégoire XII abdique ; Benoît XIII tient ferme.

Grégoire XII abdiqua enfin. Pierre de Lune, Benoît XIII, réfugié à Perpignan, conservoit son orgueilleuse opiniatreté. L'empereur alla lui-même pour le fléchir, et ne put en venir à bout. Les rois d'Arragon, de Castille, de Navarre, etc. l'abandonnèrent enfin. Il se retira dans le château de Péniscole, d'où il continua de lancer l'excommunication sur tout l'univers. On ne laissa pas de le déposer par une sentence.

On manque le moment de la réforme.

Ainsi les trois papes n'étant plus rien, le concile auroit pu exécuter le grand projet de réformer l'église dans son chef et dans ses membres. C'étoit le moment favorable,

puisque l'intérêt particulier de la papauté ne s'opposeroit point au bien général, si difficile à concilier avec un pareil intérêt. Mais les cardinaux craignoient la réforme, en paroissant la désirer. Ils soutinrent que le pape devoit la faire; qu'il falloit d'abord en élire un. Cet avis prévalut contre les raisons de l'empereur, des Allemands et des Anglais. On régla, pour une fois seulement, que trente députés du concile concourroient avec les cardinaux à l'élection. Otton Colonne sur unanimement élu, et prit le nom de Martin V.

Election de Martin V.

L'expérience démontra bientôt que les Allemands et les Anglais n'avoient pas tort. Quoique avant l'élection du pape on eût arrêté plusieurs articles sur lesquels il devoit faire la réforme, entre autres, les annates, les réserves, les expectatives, les dispenses, les indulgences, les appels en cour de Rome, les cas où le souverain pontife peut être corrigé et déposé, etc. la réforme ne se fit point. Il y eut seulement un petit nombre de décrets vagues, sur des articles moins importans. Le pape

Point de réforme.

Conciles indiqués vainement.

en fut quitte pour indiquer un autre concile à Pavie. On avoit ordonné qu'il s'en tiendroit un général cinq ans après celui-ci, un troisième sept ans après le second, et d'autres ensuite tous les dix ans. Mais comment ne prévoyoit-on pas que des obstacles sans nombre, soit du côté des pontifes, soit du côté des couronnes, rendoient cette ordonnance inutile?

Jean Huss, haï des Allemands, pourquoi.

S'il pouvoit paroître douteux que l'opinion et l'esprit de parti eussent encore trop d'influence dans les affaires ecclésiastiques, pour qu'il fût possible d'espérer de long-tems une législation épurée. La manière dont Jean Huss et Jérôme de Prague furent traités par le concile de Constance, en est une preuve sans réplique. Jean Huss, recteur de l'université de Prague que Charles IV avoit établie, confesseur de la reine de Bohème, femme de Wenceslas, s'étoit attiré la haine de l'Allemagne par un simple réglement de discipline. Il avoit obtenu que les Bohémiens, ses compatriotes, eussent trois suffrages dans l'université, et les Allemands un seul;

au lieu que les Allemands en avoient eu trois, contre un seul des Bohémiens. Près de quarante mille étudians étrangers se retirèrent alors : on voit que l'université de Prague, comme celle de Paris, attiroit des milliers de sujets, la plupart moins propres à l'étude, que jaloux des privilèges académiques.

Il est brûlé malgré un sauf-conduit de l'empereur.

Le grand malheur de ce théologien fut de goûter et de soutenir la doctrine de Wiclef, sur-tout contre la hiérarchie. Jean XXIII l'excommunia. Muni d'un sauf-conduit de l'empereur, il eut l'audace de venir à Constance pour justifier sa conduite et ses sentimens. Le sauf-conduit n'empêcha point qu'on ne le mît en prison. On instruisit son procès. Ses livres furent condamnés. Il nia une partie des opinions qu'on lui imputoit ; il offrit d'expliquer les autres. La modération n'étant point connue, on exigeoit absolument qu'il se rétractât, et il le refusa opiniâtrément. Dégradé, livré au bras séculier, même par l'ordre de Sigismond, il subit le cruel supplice du feu.

Jérôme de Prague brûlé de même.

Jérôme de Prague, son disciple, qui lui étoit supérieur en mérite, avoir donné une rétractation. Le courage de Jean Huss ranimant le sien, il la rétracta comme un crime, et mourut dans les flammes en bénissant Dieu. Poggio, secrétaire de plusieurs pontifes, témoins oculaire, compare sa mort à celle de Socrate.

La doctrine du tyrannicide condamnée à peine.

Gerson, l'oracle de l'université de Paris, ambassadeur de France au concile, eut, dit on, beaucoup de part aux rigueurs exercées contre ces deux théologiens. Son zèle contre le tyrannicide enseigné par Jean Petit, fut moins efficace, quoique assurement une pareille doctrine méritât la plus grande sévérité. On ne la condamna qu'avec beaucoup de répugnance, sans désigner le livre, sans nommer l'auteur. Ces ménagemens venoient de la crainte qu'inspiroit le duc de Bourgogne.

Fanatisme et révolte des Hussites.

Remarquons ici les suites affreuses du supplice de Jean Huss et de son disciple. Leur doctrine avoit quantité de sectateurs en Bohême; leur mort les embrasa de ce fanatisme qui brave tous les

dangers, qui étouffe tous les sentimens. Wencelas, se croyant offensé par la sentence du concile, favorisa les Hussites dont la rage s'enflammoit de jour en jour. Il mourut, et son frère Sigismond lui succéda en 1419. Mais bientôt les Hussites déclarèrent Sigismond ennemi de la religion et de l'état. Jean de Trosnow, surnommé Ziska (le Borgne,) leur général, remporta sur lui plusieurs victoires, le réduisit même à offrir des conditions honteuses. Ziska, mourant de la peste en 1424, ordonna qu'on fît de sa peau un tambour, pour inspirer encore l'ardeur des combats. Cette guerre, féconde en toute sorte d'atrocités, dura près de vingt ans. Terrible exemple, mais infructueux, contre l'esprit de persécution devenu si ordinaire. On massacrera longtems pour l'église, et l'église n'en aura que plus d'ennemis.

Ziska, leur général.

CHAPITRE V.

Succès de Henri V, roi d'Angleterre, en France. — Fin du règne de Charles VI.

Mort de Henri IV, roi d'Angleterre.

PENDANT la tenue du concile, la France éprouva de nouveaux malheurs, qui en amenèrent de plus grands encore. Le roi d'Angleterre, Henri IV, tranquille possesseur d'une couronne usurpée, n'eut pas le tems d'exécuter les entreprises qu'il méditoit : une maladie violente finit ses jours en 1413. Son fils Henri V, auparavant livré au vice et à la débauche, devint tout-à-coup sur le trône un prince sage, vertueux, appliqué au gouvernement. L'oisiveté l'avoit corrompu : la grandeur, autre source de corruption, le réforma, en fournissant à son génie des objets plus dignes de lui. Il auroit été le modèle des souverains, sans cette fatale ambition qui fit tant de maux à la France, et nul bien solide à l'Angleterre.

Henri V son successeur : grand prince.

Devoit-

Devoit-on s'attendre qu'elle seroit excitée par un prélat ?

Le primat, par intérêt l'excite à la guerre contre la France.

Les communes, en persécutant les Lollards, ne laissoient pas de suivre une partie de leur système. Elles invitoient le roi à saisir les biens de l'église. On força, en effet, le clergé de céder plusieurs bénéfices à la couronne. Ce fut une raison pour l'archevêque de Cantorbéry de souhaiter une guerre, qui détournât l'inquiétude des esprits sur quelqu'autre. Il inspira donc à Henri V le desir d'attaquer la France, où les ducs d'Orléans et de Bourgogne, se jouant tour-à-tour de l'autorité royale, sembloient lui offrir une conquête assurée. Ils venoient de se réconcilier en apparence ; mais les cœurs étoient implacables.

1415. Invasion en Normandie.

Malgré la treve de vingt-huit ans, conclue en 1394, plusieurs hostilités avoient nourri la haine mutuelle des deux nations, lorsque Henri débarqua en Normandie, et prit Harfleur après avoir perdu au siège une grande partie de ses troupes. Hors d'état de rien entreprendre de plus, il passe la Somme ; il se retire vers Calais,

poursuivi par une armée quatre fois plus nombreuse que la sienne. En réfléchissant sur les désastres de Creci et de Poitiers, on auroit pu prendre un moyen sûr de l'écraser ou de le réduire. Mais on ne réfléchit à rien ; on se précipite au gré d'un instinct aveugle ; on renouvelle les anciennes fautes, qui renouvellent les anciens malheurs. Le connétable d'Albret, au lieu de temporiser, attaque Henri V dans un poste avantageux, étroit, glissant, où les Français ne peuvent s'étendre ni se ranger en bataille, et où les archers anglais décident bientôt la victoire. Cette fameuse bataille d'Azincourt, ne couta, dit-on, à l'ennemi que quarante hommes : la France y perdit sept princes, le connétable, et environ huit mille gentilshommes tués. Les ducs d'Orléans et de Bourbon furent faits prisonniers, avec des seigneurs du premier rang.

Bataille d'Azincourt, fatale à la France.

Henri se retira cependant, et conclut une treve. C'est que l'argent et les hommes lui manquoient. On étoit encore bien éloigné de cette politique prévoyante, qui

Pourquoi Henri V profita peu de sa victoire.

ménage des fonds et des ressources pour soutenir la guerre sans relâche. Les subsides ne suffisoient point ; il y avoit peu de troupes réglées ; une armée se levoit à la hâte, et se dissipoit bientôt faute de paie ou de vivres. Aussi ne voyoit-on ordinairement que brigandages. Pour que la guerre se fît autrement, il falloit que les rois acquissent de l'autorité dans leurs royaumes.

Affreuses discordes en France.

Après la défaite d'Azincourt, les factions, loin de se calmer en France, sont plus furieuses que jamais. Le comte d'Armagnac, devenu connétable, uni au dauphin (Charles VII,), s'empare du gouvernement, augmente les impôts, proscrit les partisans de Jean Sans-Peur, enleve un trésor de la reine Isabelle de Bavière, dont les désordres publics forcent le roi de la reléguer à Tours. Cette princesse, jusqu'alors ennemie du duc, se ligue avec lui contre l'état. Il la tire de prison, il se rend maître de Paris. Le connétable, le chancelier, plusieurs autres personnages distingués, une foule de citoyens, sont massacrés dans la

capitale. Le dauphin fuyoit, il transféroit le parlement à Poitiers, tandis que la reine tenoit un parlement à Troyes, et s'arrogeoit le titre de régente. La guerre civile mettoit en feu les provinces. L'Anglais repasse la mer : presque toute la Normandie est conquise par ses armes.

L'Anglais en profite.

1419. Assassinat du duc de Bourgogne.

Rouen se défendoit encore. Le dauphin se réconcilie avec le duc de Bourgogne. C'étoit l'unique moyen de salut ; mais cette réconciliation même attire les derniers malheurs. Dans une entrevue des deux princes sur le pont de Montereau, le duc est assassiné : crime atroce, tel que l'assassinat qu'il avoit commis. Les meurtriers étoient de la suite du Dauphin. On le crut coupable de l'assassinat, non sans vraisemblance, quoique sans preuves. La reine, le jeune duc de Bourgogne, Philippe le bon, emportés par une vengeance aveugle, s'unissent contre lui avec l'ennemi du royaume.

Infame traité de Troyes avec Henri IV.

Henri V, déjà maître de Rouen et de Pontoise, va les joindre à Troyes. On y conclut en 1420 le traité infâme, par lequel Catherine

de France, fille du roi, est accordée à Henri, qui gouvernera en qualité de régent, et qui héritera de la couronne : Charles *soi-disant dauphin*, est déclaré ennemi de l'état, et sera poursuivi comme tel. Ce renversement des lois fondamentales de la monarchie fut confirmé par un arrêt du parlement de Paris, dont les plus fidèles magistrats avoient suivi le dauphin. Le roi d'Angleterre fit son entrée dans la capitale avec l'imbécille Charles VI ; le premier en souverain, le second en automate méprisé. Jamais on ne vit mieux combien les sentimens du devoir flottent quelquefois au gré des conjonctures.

Son entrée à Paris.

Il y auroit eu, sans doute, une révolution, plus ou moins considérable, si Henri n'étoit pas mort d'une fistule à l'âge de trente-trois ans. Il nomma régent de France le duc de Bedford, l'aîné de ses frères ; et le duc de Glocester son autre frère, régent d'Angleterre, pendant la minorité de son fils Henri VI, encore au berceau. Sa veuve, Catherine de France, épousa peu de tems après Owen

1422. Mort de Henri V, et de Charles VI.

Tudor, gentilhomme de la principauté de Galles, dont nous verrons les descendans sur le trône. Charles VI ne survécut à Henri que deux mois. Il n'y eut aucun prince du sang à ses obsèques, mais le peuple y fondit en larmes, honorant la mémoire du plus malheureux des rois, soit par pitié, soit par attachement pour sa personne.

CHAPITRE VI.

Charles VII reprend son royaume aux Anglais. — Règne de Jeanne seconde à Naples, et révolution de ce royaume.

Etat cruel de Charles VII et du royaume.

L'ÉTRANGER reconnu pour souverain dans Paris, et dans la plupart des provinces, le roi légitime Charles VII, mou, négligent, livré tout entier aux plaisirs, jeune et sans expérience, faisant l'amour et ne se mêlant point des affaires, tandis qu'on lui enlevoit sa couronne; Bedford, au contraire, unissant l'activité, le courage et la prudence, pour achever et affer-

mir la conquête ; une reine dénaturée, un prince du sang vindicatif et redoutable, des magistrats infidèles, conspirant aux entreprises de l'Anglais : dans une crise si violente, il n'y avoit que des remèdes extraordinaires qui pussent sauver la monarchie. La fameuse Agnès Sorel, maîtresse de Charles, y contribua par sa grandeur d'ame. Elle excita aux devoirs et aux combats l'amant qu'elle tenoit enchaîné. Quoi de plus rare dans l'histoire, où l'on voit sans cesse l'amour égarer les princes, et faire par-là le malheur des peuples ! Le merveilleux comme nous l'observerons bientôt, fut encore une ressource nécessaire. Les ressources naturelles étoient si effectivement épuisées, que le marc d'argent monta jusqu'à quatre-vingt dix livres ; il valoit seulement une demi-livre du tems de Charlemagne.

Agnès Sorel, amie du bien public.

Altération des monnoies.

La bataille de Verneuil, perdue en 1424 par la témérité du connétable de Buchan, écossois de la maison de Stuart, affoiblit extrêmement le parti du roi. Mais le mariage illégitime du duc de Glo-

Le duc de Bourgogne, brouillé avec le régent d'Angleterre.

cester avec la comtesse de Hainaut procura une heureuse diversion. Cette princesse avoit quitté le duc de Brabant, son mari, cousin germain de Philippe duc de Bourgogne. Glocester voulut prendre possession du Hainaut. Le Bourguignon offensé vola au secours de son cousin. Bedford s'efforça en vain de prévenir la querelle. A la faveur des troubles, Charles respire, s'accommode avec le duc de Bretagne, qui étoit du parti anglais. Le comte de Richemont, frère de ce duc, reçoit l'épée de connétable. C'étoit un grand capitaine, peu fait pour la cour, violent, ennemi mortel des favoris dont le monarque étoit obsédé. Tantôt il fut brouillé avec Charles, tantôt il le maîtrisa et se défit des ministres. Il mérita du moins, par son zèle et son courage, ainsi que l'illustre Dunois, bâtard de la maison d'Orléans, d'être compté parmi les sauveurs de la patrie. Elle avoit besoin de tels héros : peu s'en fallut qu'elle ne succombât malgré leur besoin.

Cette diversion est utile.

Richemont connétable.

Dunois.

1428. Siège d'Orléans

Au retour d'un voyage d'Angleterre, Bedford, qui s'étoit mis en

en état pousser la guerre avec une nouvelle vigueur, entreprend le siège d'Orléans pour s'ouvrir les provinces méridionales. Déjà la ville étoit fort pressée ; le roi pensoit à une retraite honteuse. La reine Marie d'Anjou, et sur-tout Agnès Sorel, l'animent de sentimens plus dignes de lui.

Jeanne d'Arc est crue inspirée pour sauver le roi.

Une jeune paysanne du diocèse de Toul, nommée Jeanne d'Arc, paroît alors, se disant inspirée, et promettant de faire lever le siège, de faire même sacrer le roi à Rheims. On l'examine : on la croit : les moins crédules sont entraînés par l'enthousiasme, ou affectent de le suivre, afin de le rendre avantageux. La Pucelle d'Orléans, (c'est le nom qu'on donne à l'héroïne,) armée de pied en cap, une bannière bénite à la main, est regardée généralement comme un ange tutélaire. Sa confiance, sa valeur, ses vertus, transportent les troupes. On ne doute point du miracle, ni par conséquent de la victoire. Cette fille merveilleuse, qui anime tout, mais que Dunois dirige habilement, pénètre dans la ville assié-

Elle fait lever le siège.

Bourguignons. Le duc la livra aux Anglais. Bedford, soit pour dissiper le prestige du merveilleux, soit pour satisfaire la vengeance de ses troupes, soit par un emportement de passion qu'il est impossible d'excuser; Bedford, loin d'honorer le courage de cette héroïne, ou de la traiter du moins en prisonnière de guerre, la fit juger comme hérétique et sorcière, par un tribunal ecclésiastique, vendu à l'iniquité la plus infame. Elle fut brûlée à Rouen en 1431. Le procès, l'interrogatoire, la sentence, le supplice, tout inspire l'indignation et l'horreur. L'université de Paris eut beaucoup de part à cette affaire. On doit le remarquer, comme une preuve de l'esprit faux et fanatique, alors enraciné dans les écoles; esprit qui n'avoit que trop d'influence dans les affaires d'état.

On la brule comme sorcière et hérétique.

Cette abominable scène rendit le joug anglais plus odieux. Les Français, déjà revenus de leur délire, souhaitoient en général d'obéir à Charles VII. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, irrité des hauteurs de Bedford, se lais-

1435. Le duc de Bourgogne fait la paix avec le roi.

soit de persécuter un roi de son sang, contre l'intérêt de sa maison, pour assouvir l'ambition d'un prince étranger. Il ouvrit à Arras les Conférences de paix, où Eugène IV et le concile de Bâle médiateurs envoyèrent des légats, et où se rendirent des ambassadeurs de tous les princes. On offroit à la cour de Londres la Normandie et la Guienne. Sur le refus des Anglais, le duc fit son traité particulier en 1435 : il imposa les conditions ; et le roi fut heureux de les accepter, quelque humiliantes qu'elles fussent.

Mort de la reine Isabelle et du duc de Bedford.

La même année, moururent Isabelle de Bavière et le duc de Bedford. Isabelle n'avoit recueilli d'autre fruit de ses attentats, que la haine des Français et le mépris des Anglais : exemple mémorable des précipices qui environnent le crime. Bedford s'étoit déshonoré par le supplice de la Pucelle ; et cette tâche obscurcit la gloire d'un grand mérite. Son frère, le duc de Glocester, excita en Angleterre, des troubles favorables à la France.

Le connétable de Richemont enleva Paris aux Anglais en 1436. Tous les jours ils perdirent du terrein. Charles VII, soit par lui-même, soit par ses généraux et ses ministres, recouvra ses provinces, et rétablit l'ordre dans le royaume. En 1451, la Normandie, la Guienne, étoient déjà réunies à la couronne; et il ne restoit aux ennemis que Calais, qu'ils conservèrent encore plus de cent ans.

Les Anglais sont chassés de France.

On apperçoit aisément les causes d'une si prompte révolution. Le vertige qui avoit aveuglé une grande partie de la France, devoit bientôt se dissiper, étant contraire à l'esprit national. Pouvoit-on souffrir l'anéantissement de la loi salique, cette base essentielle du bonheur de la monarchie? Pouvoit-on se soumettre à une domination étrangère, malgré tant d'amour et de respect pour le sang royal, malgré tant de raisons de préférer un prince français? Les Anglais d'ailleurs, plus jaloux de leurs privilèges que de l'agrandissement de leurs souverains, voyoient bien que si la

Causes de cette prompte révolution.

1°. L'intérêt des Français.

2°. Celui même des Anglais.

France étoit conquise, l'Angleterre deviendroit une province. Ils s'intéressoient foiblement à une conquête, dont ils avoient lieu de craindre les suites. Henri V lui-même ne tira du parlement que des subsides médiocres, et fut obligé d'emprunter de toutes parts, d'engager ses joyaux et sa couronne, pour soutenir les frais de la guerre.

3°. Les troubles d'Angleterre.

Enfin les discordes civiles dont ce royaume fut agité, auroient seules délivrés la France de l'oppression. Le duc de Glocester, oncle du foible Henri VI, troubloit tout par ses cabales. On l'arrêta; il mourut peu de jours après, vraisemblablement assassiné. Mais les factions sanguinaires de la *rose rouge* et de la *rose blanche*, qui signalèrent bientôt leur fureur, firent de l'Angleterre un théâtre de carnage. Nous verrons ailleurs la révolution qu'elles produisirent.

Désordres de Jeanne II, reine de Naples.

Il en étoit arrivé une à Naples, occasionnée par les foiblesses de la reine Jeanne II, sœur et héritière de Ladislas. Cette princesse sans mœurs, livrée d'abord à un favori; exita des murmures et un mécontentement général. Jacques

de Bourbon vint l'épouser en 1415. On le reconnut pour roi. Il fit exécuter le favori ; il fit enfermer la reine. Peut-être auroit-il régné tranquillement, s'il avoit ménagé avec prudence les Napolitains. Il les irrita en prodiguant les charges aux Français. Alors se forment des cabales contre lui. Jeanne recouvre son autorité, pour en abuser de nouveau. Jacques est retenu prisonnier ; les Français sont chassés ; un nouveau favori devient maître de la reine et de l'état. Martin V, que le concile de Constance venoit d'élire, obtint la liberté du roi, comme il avoit obtenu la restitution des places conquises, par Ladislas sur le saint siège. Mais Jacques aima mieux se retirer en France, que de rester sans pouvoir, triste spectateur des scandales de sa femme. Il mourut moine à Besançon.

Jacques de Bourbon sonépoux, est prisonnier.

Il renonce à ce royaume.

Jacques Sforce, grand capitaine, que les uns font naître d'un gentilhomme, et les autres d'un paysan, étoit devenu connétable de Naples, et gonfalonier de l'église romaine. Indigné de la fa-

Jacques Sforce appelle Louis d'Anjou.

veur de Sergiani Carraciolo, l'amant et le ministre de la reine, il excite Louis III d'Anjou à venir s'emparer d'un royaume, dont ses pères n'avoient pu avoir que le titre. Jeanne, pour se donner un défenseur, adopte Alphonse V, roi d'Arragon et de Sicile. Les deux rivaux arrivent, et se font la guerre. L'Arragonois, s'appercevant que la reine change de sentimens à son égard, fait emprisonner le favori, se rend odieux à Jeanne. Sforce saisit cette occasion d'attaquer Alphonse. L'ayant vaincu, et s'étant réconcilié avec Carraciolo, il engage la reine à une autre adoption en faveur de Louis d'Anjou. Alphonse se retira pour lors. Mais il reviendra et il régnera. René d'Anjou, adopté après la mort de Louis son frère, jouira en France de titres pompeux sans réalité. Jeanne II régnoit depuis 1414; elle mourut en 1435. La première maison d'Anjou s'éteignit dans sa personne.

Jeanne adopte le roi d'Arragon; ensuite Louis et René d'Anjou.

Mort de Jeanne.

On peut observer qu'à l'exemple de son frère Ladislas, elle prenoit le titre de reine de Rome, après même la restitution faite au

Elle prenoit le titre de reine de Rome.

pape Martin. Un roi de Naples, ambitieux et habile, auroit pu profiter du grand schisme pour devenir souverain où il n'étoit que vassal.

Alphonse d'Arragon s'empare de Naples.

Après la mort de Jeanne, les deux prétendans à la couronne se trouvèrent en meme tems prisonniers. René l'étoit du duc de Bourgogne : Alphonse le fut du duc de Milan, Philippe Galéas Visconti, dont la flotte l'avoit battu à Gaïette. Tous deux, étant sortis de prison, recommencerent la guerre. Elle finit en 1442 par la conquête de Naples, que l'Arragonois emporta d'assaut. René retourna en France.

Beaucoup de titres en Europe sans réalité.

« On l'intitule *roi de Naples*, » *de Sicile*, *de Jérusalem*, *d'Ar-* » *ragon*, *de Valence*, *de Ma-* » *jorque*, *duc de Lorraine et de* » *Bar*. Il ne fut rien de tout cela. » C'est une source de confusion » dans nos histoires modernes, » qui les rend souvent désagréa- » bles et peut-être ridicules, que » cette multiplicité de titres inu- » tiles fondés sur des prétentions » qui n'ont point eu d'effet. L'his- » toire de l'Europe est devenue

» un immense procès-verbal de » contrats de mariage, de généalogies, de titres disputés, qui » répandent par-tout autant d'obscurité que de sécheresse, qui » étouffent les grands événemens, » la connoissance des lois et celle » des mœurs, objets plus dignes » de l'attention. » Cette remarque de M. de Voltaire nous trace la route que nous devons suivre. Laissons les munities de la vanité, ou celles d'une curiosité frivole. Occupons-nous de ce qui intéresse véritablement le genre humain. Soyons bien persuadés qu'une idée juste sur des matières importantes, et encore plus un sentiment vertueux acquis par l'étude des hommes, sont des fruits plus précieux de l'histoire, que la connoissance de tout ce qui ne produit rien d'utile.

CHAPITRE VII.

Concile de Bâle, et ses suites.

Affaires de l'église.

LES affaires de l'église nous rappellent, parce qu'elles tiennent à tout. Les mœurs; les opinions, les lois, la politique, le bonheur ou le malheur de la société, en dépendent depuis long-tems, beaucoup plus qu'il ne convient à la nature des choses. De-là tant de troubles et d'abus, perpétués sous des couleurs de religion.

Mort de Benoît XIII.

Après le concile de Constance, l'intraitable Pierre de Lune, Benoît XIII, défendit son fantôme de papauté sur le rocher de Paniscole, jusqu'en 1424 qu'il mourut. Il avoit ordonné à deux cardinaux, seul reste de sa cour, de lui élire un successeur.

Autre anti-pape.

Un autre anti-pape s'éleva donc sous le nom de Clément VIII. Le roi d'Arragon, Alphonse V, ne manqua pas de le reconnoître, parce qu'il étoit mécontent du pape Martin.

Convocation du concile de Bâle.

Celui-ci avoit transféré de Pavie à Sienne le concile général, indiqué par

les pères de Constance. De Sienne, il le transféra encore à Bâle, où il ne devoit le tenir que dans sept ans; c'est-à-dire, qu'il n'en vouloit point, ou qu'il espéroit de l'éviter. Dans l'intervalle, il fit la paix avec le roi d'Arragon, et l'antipape se démit sans peine. Martin V mourut en 1431, l'année même pour laquelle le concile étoit convoqué. Eugene IV, son successeur, qui ne craignoit pas moins cette assemblée, se contenta d'y envoyer un légat : bien résolu de la dissoudre, si elle formoit des entreprises contre lui, comme il y avoit grande apparence, puisqu'on parloit toujours de réforme.

Mort de Martin V.

1431. Eugene IV brouillé d'abord avec le concile.

En effet, dès les premières sessions, le concile fut brouillé avec le pape : on débuta par renouveller les décrets de Constance sur la supériorité du concile général. Eugene, sommé de se rendre à l'assemblée avec les cardinaux, n'avoit garde d'obéir à la sommation, ni de s'exposer au sort de Jean XXIII. On se préparoit à le condamner. L'empereur Sigismond obtint quelques surséances. Arrivèrent enfin quatre cardinaux,

Il y envoie enfin des légats.

avec plein pouvoir d'agir au nom du pape et d'adhérer aux décrets. Cette réconciliation apparente venoit de la crainte que lui inspiroient les armes du duc de Milan. La campagne de Rome étoit ravagée ; et les Romains furent si furieux de ces ravages, qu'Eugene prit la fuite pour se soustraire à une sédition.

L'empereur de Constantinople s'embarque sur les galères du pape.

On le vit bientôt prendre le dessus par son habileté et par la vigueur de son génie. Jean Paléologue II, empereur de Constantinople, ne pouvant résister aux Turcs, n'ayant de ressource que dans les Latins, proposoit la réunion des deux églises ; projet spécieux, plusieurs fois tenté, mais que des préventions insurmontables rendoient toujours inutile. Le prince grec devoit venir en personne, avec un nombre de ses prélats. Le concile leur envoie des galères : Eugene IV envoie les siennes qui font plus de diligence : les Grecs préfèrent celles du pape. Son intention étoit de transférer le concile en Italie, et d'y consommer lui-même le grand ouvrage de la réunion.

Rupture éclatante d'Eugene avec le concile de Bâle.

Cité à ce sujet en 1437 par les pères de Bâle, il dissout leur concile par une bulle ; il en convoque un autre à Ferrare. On le déclare l'année suivante contumace, suspens de toute jurisdiction spirituelle et temporelle. De son côté, il déclare excommunié quiconque restera au concile qu'il a dissous. Cette guerre d'anathême devoit naturellement scandaliser et révolter les Grecs ; mais leur histoire en fournissoit une infinité d'exemples. Nous pourrions observer sans cesse, que, dans l'immense variété des choses humaines, tout se ressemble par quelque endroit : par tout mêmes passions, même fonds d'erreurs ; et de ces deux sources, mêmes excès et mêmes folies.

Concile de Florence, où les Grecs se soumettent à l'église romaine.

Eugene, dans son concile, transféré de Ferrare à Florence, parut triompher du schisme le plus opiniâtre. Les Grecs, après de vives disputes, admirent la *procession* du Saint-Esprit et la primauté du pape. Il étoit facile de s'accorder sur le reste. On s'embrassa en signe de paix. L'église romaine auroit eu sujet de se féliciter d'une

victoire inouïe, si Paléologue et les personnes de sa suite avoient pu fixer la croyance d'un peuple, infatué de ses erreurs religieuses. Que faut-il pour troubler la paix à cet égard ! Un des principaux objets de contestation étoit le purgatoire, dont les Grecs faisoient seulement un lieu de ténèbres et de tristesse, tandis que les Latins y faisoient purifier les ames par le feu. On convint à Florence, que les ames y étoient purifiées ; que du reste il importoit peu de dire comment, ou par le feu, ou par les ténèbres, ou par la tempête, etc. Cette décision indique la manière dont les disputes pourroient se terminer, en supposant qu'on voulût s'entendre. Le peuple grec ne changea point.

Cette réunion ne pouvoit être solide

Jusqu'alors le concile de Bâle avoit montré beaucoup de sagesse dans ses décrets de discipline. Mais toute assemblée est sujette à l'esprit de parti. La passion contre Eugene éclata sans bienséance. Ce pontife, auteur de la réunion des deux églises rivales, fut déposé dans la trente-quatrième session, comme *simoniaque*, *parjure*,

1439. Eugene déposé à Bâle.

schismatique, *hérétique*, *indigne de tout honneur et dignité*. Amédée, duc de Savoie, alors hermite à Ripaille, fut élu pape, sous le nom de Félix V. Je ne parle point des excommunications réciproques. Poggio, secrétaire d'Eugene, rendant injures pour injures, appelle les pères de Bâle *des sots*, *des fous*, *des enragés*, *des bêtes féroces*; et l'antipape, *un cerbere*, *un veau d'or*, *un Mahomet*, *un Antechrist*. Les puissances de l'Europe gardèrent une prudente neutralité, qui prévint de plus grands maux. Sans se détacher du concile de Bâle, elles reconnurent toujours Eugene IV; et l'obédience de Félix fut très-peu considérable. Celui-ci abdiqua en 1447, après l'élection de Nicolas V, successeur d'Eugene.

Schisme scandaleux, qui n'eut pas de grande suites.

Les élections canoniques rétablies; les annates déclarées simoniaques; les réserves, expectatives; et autres usurpations de la cour de Rome, réprouvées; le tiers des bénéfices, destiné à ceux qui ont pris des grades; la défense d'appeller au pape sans passer au

Décrets du concile de Bâle.

au tribunal de l'ordinaire ; et en cas d'appel, l'obligation imposée au pape de commettre des juges sur les lieux ; la supériorité du concile général, expressément reconnue ; le nombre des cardinaux, limité à vingt-quatre : ce sont-là les principaux décrets publiés à Bâle, et insérés dans la pragmatique sanction, que Charles VII fit à Bourges, en 1438. Cette loi fameuse ne put soutenir long-tems contre les intrigues de la cour de Rome, quoiqu'elle accordât au pape une jurisdiction inconnue dans l'ancienne église. La puissance pontificale avoit encore de grands moyens pour dominer.

Pragmatique sanction de Charles VII.

Auroit-on imaginé qu'après la barbarie commise à Constance, contre Jean Huss et Jérôme de Prague, les Hussites, vengeurs de ces deux théologiens, paroîtroient au concile de Bâle ? Mais ils n'avoient rien à craindre. C'étoit le général Procope, émule et successeur de Ziska, avec une suite nombreuse. On disputa beaucoup sans fruit sur la controverse.

Les Hussites au concile de Bâle.

Disputes inutiles.

Procope raisonnoit de manière à éluder tous les argumens. Selon lui, par exemple, les moines étoient *une invention du diable*, puisque Jesus-Christ ne les avoit pas institués.

Les députés du concile sement la division en Bohême

Cependant la démarche des Hussites leur devint funeste. Le concile envoya des députés en Bohême, pour continuer les conférences de paix. Ces députés semèrent adroitement la discorde, ils animèrent la noblesse et la bourgeoisie contre des sectaires fanatiques et féroces. Les catholiques, profitant de la division, gagnèrent une grande bataille en 1434, tuèrent Procope, firent prisonniers tous les fantassins, et les brûlèrent inhumainement dans des granges. Les Hussites étoient plus inhumains. Le bûcher de leurs apôtres sembloit allumer encore leur rage et leur fanatisme.

Sigismond soumet enfin ce royaume.

Enfin Sigismond négocia. Les Bohémiens se soumirent, en obtenant un amnistie général, la confirmation de leurs privilèges, et le droit de communier sous les deux espèces, que le concile

de Bâle leur accordoit. Une telle soumission étoit une sorte de triomphe.

Sigismond mourut en 1437, laissant toute sa succession à son gendre Albert II, duc d'Autriche, qui mourut deux ans après. Frédéric III d'Autriche fut élu empereur après Albert. Leur maison a toujours depuis conservé l'empire. On verra dans l'époque suivante la guerre qu'elle faisoit déjà aux Turcs. Je me borne ici à un objet important, encore lié au concile de Bâle.

La maison d'Autriche fixée sur le trône impérial.

L'Allemagne ne se plaignoit pas moins que la France des usurpations de la cour romaine. Les taxes, les décimes, les annates arbitraires ruinoient le clergé; le pape s'arrogeoit sans cesse la disposition des bénéfices; ses commissaires vendoient des indulgences, des privilèges de toute espèce; les affaires même civiles passoient souvent à son tribunal. Une pragmatique, semblable à celle de Charles VII, auroit extirpé la plupart de ces abus, et les décrets du concile en jettoient

1447. Griefs de l'Allemagne contre la cour de Rome.

les fondemens. Mais la foiblesse de Frédéric III, qui avoit, contre les droits de l'Empire, supplié Eugene IV de confirmer son élection, mit obstacle à une réforme si desirée. Dans la diete d'Aschaffenbourg, en 1447, où l'on reconnut Nicolas V, il fit ce qu'on appelle le *concordat germanique*, observé encore aujourd'hui, quoique dès sa naissance il ait excité de grands murmures. Ce concordat, en rétablissant les élections des évêques et des abbés, excepté dans certains cas particuliers, laisse au pape la nomination des canonicats pour six mois de l'année, et lui accorde, au lieu d'annates, une somme fixe proportionnée aux revenus des bénéfices. Avec de tels avantages, la cour de Rome pouvoit se consoler de ses pertes.

Concordat germanique de Frédéric III.

Frédéric ambitionna le stérile honneur d'être couronné en Italie. Milan venoit d'éprouver une révolution. Le dernier Visconti étant mort, le duc d'Orléans réclamoit la succession, du chef de sa mère, fille du duc Jean Galéas. Le roi

Mort du dernier Visconti, duc de Milan.

de Naples, Alphonse, y prétendoit à titre d'héritier testamentaire. Les Milanois en même tems vouloient former une république. Mais ces différends furent terminés par François Sforce, bâtard du célèbre capitaine dont on a vu la fortune. François avoit épousé une bâtarde de Philippe Marie, le dernier duc. Sans autre titre, il s'empara du Milanès, et établit son droit par l'épée.

François Sforce s'empare du Milanès.

C'est alors que l'empereur passe les Alpes. Il ne va point en Lombardie selon l'usage, parce qu'apparemment Sforce lui faisoit peur; il se rend à Rome, après avoir juré de n'y faire aucun acte de souveraineté, qu'avec le consentement du pape; il s'humilie jusqu'à céder le pas aux cardinaux; il reçoit ensuite des mains de Nicolas V la couronne impériale; après quoi il se hâte de partir, comme le pontife le desiroit. Frédéric III donna le dernier exemple de pareille cérémonie. Ce fut vraisemblablement un effet de sa superstition, qui étoit si grande, qu'avant de consommer son ma-

1450. Frédéric s'humilie à Rome pour être couronné empereur.

Sa superstition.

riage, en Italie même, il employa toute sorte de préservatifs contre les enchantemens, de peur d'avoir un enfant dont le caractère ressemblât à celui des Italiens.

Les mœurs et l'ignorance ne permettoient pas encore une réforme ecclésiastique.

Ne soyons pas étonnés du peu de fruit que produisoient les conciles de Bâle et de Constance. Il faut des lumières pour corriger les abus. Les princes, les gouvernemens ouvroient à peine les yeux. Les superstitions populaires dominoient par-tout. Les docteurs de Paris et les autres adversaires de la cour de Rome étoient, en général, plus ardens à défendre leurs bénéfices, que capables de bien établir les vérités essentielles au bon ordre. On voyoit encore des extravagances avilir le culte : la *fête des fous*, la *fête des ânes*; l'usage de traîner nus à l'église ceux qu'on trouvoit au lit le premier de mai, ou la seconde fête de Pâques, et de leur donner une espèce de baptême. Les prêtres incontinens entretenoient leurs concubines dans des maisons étrangères, et croyoient satisfaire aux canons, qui leur défendoient d'a-

voir des *chambrières chez eux.* Il fallut qu'un concile de Paris expliquat le sens du précepte.

Jean Sans-Pitié, évêque de Liège.

Le haut clergé conservoit en partie les anciennes mœurs. On vit un évêque de Liege, Jean, surnommé *Sans-Pitié*, faire pendre toute la garnison d'un château qu'il avoit pris de force; un prêtre lui servit de bourreau, ce prêtre condamné ensuite à être brûlé; et le prélat à quitter son siège pour épouser une femme. Ainsi les mœurs et les préjugés luttoient également contre les projets de réforme.

Ce qu'il faut pour que la religion ne serve plus de prétexte aux excès.

Il faut donc s'attendre que la religion servira encore de prétexte aux plus grands excès, jusqu'à ce que l'humanité vienne à la suite de la raison; que l'esprit de corps ne soit plus l'esprit général; que les vrais principes percent les nuages du préjugé et de l'intérêt; que les peuples soient éclairés et non aveuglés par leurs guides; qu'une saine morale éteigne le feu des dissentions théologiques; enfin que le gouvernement sache rendre à la religion ce

qui lui est dû, et contenir ses ministres dans les bornes du devoir. L'empire d'Orient, dont nous allons voir la chûte dans la huitième époque, s'écroula pour n'avoir jamais connu ces avantages.

Fin du tome sixième.

TABLE
DES MATIÈRES
CONTENUES
DANS CE SIXIÈME VOLUME.

SUITE
DE LA QUATRIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE IV.

PONTIFICAT d'Urbain II. — Il poursuit l'affaire des investitures. — Il ne menage que les Normands, page 1.

VICTOR III déclare les simoniaques hérétiques. Sa mort. Urbain II prend pour modèle Grégoire VII. Divorce scandaleux de Philippe I, roi de France. Un légat du pape l'excommunie. Urbain l'excommunie encore dans le concile de Clermont. Il commande en souverain. Privilèges prodigués aux moines. Décret qui fait un crime de porter des cheveux longs. Décrets bisarres contre l'investiture et

contre l'hommage dû aux couronnes. Raisonnemens absurdes sur lesquels on les fondoit. L'intérêt des papes et du haut clergé en étoit le principal motif. Ives de Chartres raisonnoit mieux sur l'investiture. Les Normands devenus très-puissans en Italie. Ils avoient conquis la Sicile. Urbain II y envoie un légat *à latere*. Le comte Roger n'en veut point, et le pape lui donne à lui-même l'autorité de légat. Bulle de la monarchie de Sicile. Pascal II imite Urbain II, son prédécesseur. Mot de Guillaume le Roux contre le pape. Le roi Philippe excommunié de nouveau. Violences. Il s'humilie, et se fait absoudre avec Bertrade.

CHAPITRE V.

Nouvelles entreprises des papes contre l'empereur Henri IV. — Sa fin malheureuse. — Henri V qui l'a détrôné suit son exemple. — Fin de la querelle des investitures. 12

Le pape avoit soulevé contre Henri IV son fils Conrad. Henri punit le rebelle, et fait des lois pour restreindre l'autorité du pape. Pascal II fait révolter contre lui son autre fils. Le fils trahit et détrône le père. Henri IV réduit à demander une prébende pour vivre. Sa mort. On exhume son cadavre. Fidélité courageuse du clergé de Liége. Henri V devenu empereur par son parricide, soutient l'investiture. Pascal II va exiger du secours en France. Conférence avec les ambassadeurs de Henri. Faux raisonnemens du pape. Les

ambassadeurs en appellent à l'épée. Henri I, roi d'Angleterre usurpateur, renonce à l'investiture par politique. L'empereur passe en Italie avec une armée. Pascal fait un accommodement, qui ne peut s'exécuter. On se brouille de nouveau, et il accorde enfin les investitures. Henri IV enterré enfin. Pascal déclare bientôt son traité nul. Fanatisme contre l'empereur et contre les investitures. Excommunication et guerres civiles. Mort de la comtesse Mathilde. Sa donation au pape. La plupart de ses états étoient des fiefs de l'empire. Henri V maître dans Rome. Bourdin antipape. Calixte II délie du serment de fidélité les sujets de l'empereur. Mot du roi d'Angleterre sur le respect dû aux sermens. Le pape triomphe fastueusement de Bourdin. L'empereur, en danger, s'accommode pour l'investiture. Cet accommodement même prouve l'absurdité de la querelle. Jugement de Muratori sur cette affaire. Concile général de Latran. Les évêques s'y élèvent contre les moines. Démarche sans effet. Entreprise de Henri V contre Louis le Gros. Le zèle des Français la rend inutile. Politique des vassaux.

CHAPITRE VI.

Schisme d'Anaclet. — Pontificat d'Innocent II. — Saint Bernard, maître des esprits. 28

Conrad et Lothaire, élus empereurs. Ambassade de Lothaire au pape. Elle tire à conséquence à Schisme dans l'église, entre

Innocent II et Anaclet. Le premier avoit été élu clandestinement. Anaclet s'attache les Normands, et donne à Roger le titre de roi de Sicile. Mais Innocent avoit un grand appui dans saint Bernard. Bernard le fait reconnoître en France, et par le roi d'Angleterre, et par l'empereur Lothaire, qui redemande en vain les investitures. Il invective contre Anaclet et ses partisans. Innocent II donne la Corse et la Sardaine. Il est forcé de se retirer à Pise, où il tient un concile. Guerre contre l'empereur et le roi de Sicile, à cause du schisme. Mort d'Anaclet. Bernard soumet l'antipape Grégoire. Le pape prétend donner en fief des bénéfices. Canon sur l'autorité des princes. On défend les tournois et les arbalètes. Innocent, prisonnier de Roger, lui donne l'investiture du royaume de Sicile. Influence de la religion dans toutes les affaires. Démêlé de Louis le Jeune avec le pape. Interdit sur la France. Thibaut, comte de Champagne, factieux et rebelle. Lettre de saint Bernard en sa faveur. Le roi ordonne le massacre de Vitri. Arnaud de Brescia soulevoit le peuple contre le clergé. Les romains rétablissent le sénat, et se révoltent contre le pape. Eugene III se réfugie en France.

CHAPITRE VII.

ORIGINE et commmencement de la guerre sainte ou des Croisades. 42

PREMIÈRE croisade. Projet de Grégoire VII de délivrer Jérusalem. L'hermite Pierre inspire l'enthousiasme sur cet objet. Urbain II tient

pour cela le concile de Plaisance, en l'an 1095. Il réussit mieux dans le concile de Clermont. La croisade s'y forme. Motifs des croisés. Le premier, haine pour les Mahométans. Le second, dévotion aux saints lieux de Jerusalem. Le troisième, passion des armes. Le quatrième, espérance des conquêtes. Le cinquième, privilèges considérables. Le sixième, indulgence plenière. Le septième, en cas de mort, la couronne du martyre : principaux chefs de la croisade. On vend ses biens pour cette expédition. Plus d'un million de croisés, mais aucun roi. Armée de l'hermite Pierre, exterminée en chemin. Violences affreuses contre les Juifs. Comment l'hermite est reçu à Constantinople. Il passe en Asie sans succès. Arrivée des princes français, et de Boémond, fils de Robert Guiscard. Ils n'inspirent que de la défiance à l'empereur Alexis Comnene, qui se débarrasse d'eux. Les Turcs étant divisés pouvoient être vaincus. Nicée et Edesse conquise. Siége d'Antioche. Mésintelligence des croisés. Le merveilleux employé utilement pour animer les troupes. Mort du légat Adhémar. On invite le pape à venir commander lui-même. Prise de Jérusalem en 1099. Godefroi de Bouillon est élu roi ou duc ; mais il céde presque tout au légat. Les Vénitiens s'intéressent à la croisade, quand ils espèrent d'en profiter. Vénise, Gênes et Pise y gagnent beaucoup. Les italiens se raffinent sur l'intérêt. Trois ordres monastiques et militaires établis à Jérusalem. La discorde affoiblit les chrétiens d'Asie.

CHAPITRE VIII.

SECONDE croisade, prêchée par saint Bernard. 57

LA seconde croisade proposée dans l'assemblée de Vezelai. Saint Bernard y donne la croix à Louis le Jeune et à la reine. Il refuse le commandement de l'armée. Il détermine à la croisade l'empereur Conrad III. Grandes forces des deux armées. Manuel Comnene accusé d'avoir trahi les occidentaux. Avoit-il tort de le craindre ? Conrand et Louis, vaincus par les Turcs, l'un après l'autre. Ils reviennent sans gloire. L'abbé Suger avoit mieux jugé que saint Bernard de cette entreprise. Sagesse de Suger dans le ministère.

CHAPITRE IX.

HENRI Plantagenet, roi d'Angleterre très-puissant. — Ses querelles avec Thomas Becket. 63

DIVORCE imprudent de Louis le Jeune avec Eléonore de Guienne. Elle épouse Henri Plantagenet, déjà puissant. Etienne, roi d'Angleterre, est forcé de le reconnoître pour son successeur. Henri II succéde en effet à Etienne. Il gouverne sagement. Il veut restreindre le pouvoir excessif du clergé. Dans cette vue, il donne le siège de Cantorbery à Thomas Becket. Becket change de conduite. Il se brouille avec le roi au sujet des

immunités ecclésiastiques. Articles de Clarendon, auxquels il se soumet comme les autres. Alexandre III refugié en France, condamne ses articles. Becket les condamne aussi, et excommunie les ministres de Henri II. Louis le Jeune tache en vain d'accommoder la querelle. Accommodement sans effet. Meurtre du primat. Henri prévient avec prudence les orages que ce meurtre pouvoit exciter. Sa pénitence au tombeau de saint Thomas de Cantorbery. Révolte de ses enfans, malgré l'accroissement de sa puissance. Sa mort en 1189. Nouveau projet de croisade.

CHAPITRE X.

REGNE de l'empereur Frédéric Barberousse. — Troisième croisade où il meurt. — Philippe-Auguste. Richard. Henri VI empereur. 73

FRÉDÉRIC Barberousse, empereur. Il vient soumettre l'Italie à l'obéissance. Les Romains plus séditieux que les autres. Leur insolence. Adrien IV exige que Frédéric lui tienne l'étrier. Il prétend avoir donné l'empire comme un fief, mais il est obligé de s'expliquer dans un autre sens. Prétentions du pape sur l'Irlande et sur toutes les isles. D'un autre côté, les jurisconsultes de Bologne supposent l'empereur souverain du monde. On commençoit à enseigner le droit romain. Révolte des Lombards. Milan rasé se révolte. Alexandre III donne l'empire de la mer Adriatique à Venise. Ligue de Lom-

bardie. Frédéric est battu, et signe une trêve. Guillaume I, roi de Sicile, allié du pape. Il avoit fait confirmer la légation de Sicile. Ce que la cour de Rome exigeoit de Frédéric I. La querelle est suspendue. Désordres des chrétiens en Asie. Ils étoient brigands et parjures. Noradin et Saladin, grands princes parmi les musulmans. Saladin se rend très-redoutable. Il défait Gui de Lusignan. Il s'empare de Jérusalem et signale sa générosité. Troisième croisade. Dixme saladine; première contribution générale. Frédéric Barberousse meurt en Asie, avec son fils aîné. Philippe-Auguste et Richard, roi d'Angleterre, au siège d'Acre. Prise de cette ville, après un siège de trois ans. La discorde augmente encore parmi les croisés. Philippe revient en France. Treve de Richard avec Saladin. Bonne foi de Saladin, malgré les perfidies de ses ennemis. Le roi Richard, à son retour, est arrêté prisonnier en Allemagne. L'empereur Henri VI le traite indignement. Philippe-Auguste avoit fait révolter le prince Jean, frère de Richard. Guerre entre les deux rois. Henri VI s'empare cruellement de la Sicile et de la Pouille. Ces révolutions prouvent l'utilité de la loi salique. Henri VI empoisonné par sa femme. Sa tentative pour rendre l'empire héréditaire. La cour de Rome va devenir plus puissante que jamais.

CHAPITRE XI.

L'ALLEMAGNE et le Nord. — L'Italie — L'Espagne. 88

I.

L'ALLEMAGNE ET LE NORD.

AFFOIBLISSEMENT de l'autorité royale en Allemagne. Les querelles avec Rome y contribueront beaucoup, ainsi que les Normands et le clergé. Pouvoir qu'acquirent les états d'Allemagne. Ils s'emparerent de tout le gouvernement public. Une partie de la France appartenoit encore à l'Empire. Sous la maison de Souabe, l'autorité du prince se releve un peu. Moyens dont se sert Fréderic : 1.° Droit romain ; 2°. Plus grand nombre de princes et de villes libres. Pologne et Bohême devenues royaumes tributaires. Etats du nord dans la barbarie.

II.

L'ITALIE.

GENES et Venise, puissantes par le commerce ; sur-tout Venise, qui avoit fait des conquêtes. Lucques, Pise, Florence.

III.

L'ESPAGNE.

L'ESPAGNE, toujours déchirée. Le Cid, sous Alphonse VI, roi de Castille. Il enleve Tolede aux Maures, en 1085. Archevêché de Tolède. Alphonse veut établir l'office romain. Epreuves du duel et du feu pour cet objet. Cet Alphonse, mal-à-propos surnommé le Grand. François établis en Espagne. Alphonse le Batailleur, roi d'Arragon, prend Sarragosse, en 1118. Il donne ses états aux Templiers, par testament. Division entre les Arragonois et les Navarrois. Le roi de Castille en profite. Accord avec les Templiers au sujet de la couronne d'Arragon. Ordres militaires d'Espagne. Royaume de Portugal en 1139. Le pape Alexandre III le rend tributaire du saint siége. Deux mariages d'Alphonse IX, roi de Léon, cassés par les papes. Cependant les cours d'Espagne regardoient l'empêchement de parenté comme civil. Pierre II, roi d'Arragon, alla se faire couronner à Rome. Innocent III s'en fit des droits sur cette couronne. Il y avoit quatre royaumes chrétiens en Espagne.

CHAPITRE XII.

OBSERVATIONS générales. 105

ÉTABLISSEMENT des communes et du gouvernement municipal. Le clergé s'y opposa vivement. Les empereurs franconiens multiplièrent les villes libres. Alors le commerce fleurit en Allemagne. La liberté anime les talens et le courage. Mais la superstition et l'ignorance gâtoient tout. Contraste de la religion et de la superstition. Effets de la dernière. 1.° Abus du ministère spirituel. 2.° Troubles dans les états. 3.° Mariages et testamens assujettis au clergé. 4.° Privilèges de la cléricature. La superstition éclate surtout dans les croisades. C'est par la faute des croisés qu'elles n'eurent point de succès. Fanatisme né de la superstition. La doctrine d'Arnaud de Brescia devoit être contagieuse. Nouveaux ordres monastiques. Saint Bernard trop prévenu pour le sien, en attaquant les Clunistes. Aventure de Pierre Ignée à Florence. Querelles entre les moines. Folies que produisent l'ignorance et la superstition. Péripatétisme, source des disputes scolastiques. Elles s'étendent aux dogmes. Abéilard persécuté. Ignorance de ses accusateurs. Science des Arabes. Ecole de Salerne. Université. Jurisconsulte de Bologne. La jurisprudence devoit restreindre la jurisdiction ecclésiastique. On y oppose le décret de Gratien. Moyens de faire dominer le droit canonique. Mœurs toujours grossières. Armoiries nées des croisades.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

INNOCENT III ET FRÉDÉRIC II.

ACCROISSEMENT DU POUVOIR DES PAPES. — FIN DES CROISADES SOUS SAINT LOUIS.

Depuis le commencement jusques vers la fin du treizième siècle.

CHAPITRE PREMIER.

PONTIFICAT d'Innocent III. — Ses entreprises contre Philippe-Auguste, etc. — Quatrième Croisade et prise de Constantinople. 124

Innocent III, capable de surpasser Grégoire VII. Ses premiers coups d'autorité. Sa haine pour la maison de Souabe. Frédéric II devoit succéder à Henri VI son père. Philippe, son oncle, est empereur. Le pape fait élire Otton IV. Philippe, vainqueur est assassiné. Otton lui succéde. Divorce de Philippe-Auguste. Il résiste d'abord, et cede enfin au pape. Jean Sans-terre fait assassiner Arthur, duc de Bretagne, qui lui disputoit l'Angleterre. Il est cité à la cour de France. Confiscation de ses provinces. Innocent III se prétend juge de ce différend. Quatrième croisade, prêchée en France. Les Vénitiens prennent Zara malgré le pape. Les croisés

rétablissent Isaac-Lange, détrôné par son frère. A quelles conditions. Constantinople se révolte. Les croisés profitent de cette circonstance, et s'en rendent maîtres. Les Vénitiens y gagnèrent la Morée, Candie, etc. Mais l'empire français de Constantinople fut très-foible. Innocent III approuve cette conquête. Il se trompoit.

CHEPITRE II.

INQUISITION ; croisade des Albigeois. — Règne de Jean Sans-terre. — Fin d'Innocent III. 134

LES guerres contre les hérétiques, suite des croisades. Source des hérésies. Quels furent les hérétiques du douzième siècle. Origine de l'inquisition. Innocent prescrit des peines temporelles pour l'hérésie. Il excommunie Raimond, comte de Toulouse. Il donne ses états, et publie la croisade des Albigeois. Il force Raimond à la croisade. Barbarie des croisés et de leur chef, le comte de Montfort. Raimond implore le secours de Pierre II, roi d'Arragon. Pierre est tué à la bataille de Muret. Raimond est dépouillé de ses états. Fanatisme attaqué par les Troubadours. Brouilleries de Jean Sans-terre avec Innocent. Le pape donne son royaume au roi de France. Jean se fait vassal du pape. Artifice du légat Pandolphe. Philippe-Auguste perd sa flotte ; mais il gagne la bataille de Bouvines. Révolte des Anglais ; grande charte. Jean la viole, quoique condamné. On offre la couronne au fils de Philippe-Auguste. La mort de Jean change

tout. Mort d'Innocent III, en 1216. Sa puissance en qualité de souverain. A quelles conditions il avoit couronné empereur Otton IV. Frédéric II proclamé à la place d'Otton. Anarchie en Allemagne : concessions de l'empereur, avant que de venir en Italie.

CHAPITRE III.

L'EMPEREUR Frédéric II persécuté par Grégoire IX. — Son expédition en Palestine. — Fin de la guerre contre les Albigeois. — Commencemens du règne de saint Louis. 147

FRÉDÉRIC sépare pour jamais le royaume des Deux-Siciles, du domaine de l'Empire. L'Italie déchirée par les factions des Guelfs et des Gibelins. Guerres civiles en Lombardie, peu sanglantes. Mauvais succès d'une croisade récente, où un moine légat avoit voulu être général. L'empereur s'étoit engagé à une autre croisade. Grégoire IX le force à partir, et l'excommunie après le départ. Il obtient Jérusalem par traité. Le pape lui en fait un crime, et lui suscite des guerres. Frédéric triomphe, et paie cependant le pape. Il punit son fils rebelle. Il bat les Milanois à Corténuova. Grégoire le persécute de nouveau, au sujet de la Sardaigne. Injures de part et d'autre. Sous Louis VII, nouvelle injustice à l'égard du comte de Toulouse. Fin de l'affaire des Albigeois, sous saint Louis. Le pape y gagne le Comtat. Henri III, roi d'Angleterre, odieux à ses sujets. Le clergé contenu en France.

CHAPITRE LV.

SUITE des querelles suscitées à Frédéric II par les papes. — Gouvernement de saint Louis avant sa première croisade. 156

SAINT LOUIS refuse l'Empire offert par Grégoire IX. Il suppose cependant qu'on doit combattre l'empereur, s'il est hérétique. Fin de Grégoire, malheureux dans ses entreprises. Moyens bizarres pour convertir les Musulmans. Innocent IV élu après une longue vacance du pontificat. Trois rois refusent de le recevoir chez eux. Combien l'Angleterre sur-tout étoit opprimée par la cour de Rome. Henri III cependant fut presque dupe de ses artifices. Concile de Lyon contre Fréderic II. Le pape rejette ses offres. On commençoit à ouvrir les yeux. Hardiesse d'un curé de Paris. Fermeté de Frédéric déposé. Les évêques allemands font un empereur. Mort de Frédéric II, en 1250. Sous Conrad IV, l'Italie secoue le joug. Saint Louis, vainqueur des Anglais, réforme les abus. Réglement sur les fiefs. Zèle violent contre les hérétiques. Louis fait un vœu de croisade, et s'obstine à l'accomplir. Préparatifs. Impôt sur l'église. Dépense du roi pour cette expédition. Les croisades pouvoient-elles réussir ?

CHAPITRE V.

CONQUÊTES de Genghiz - Kan. — Malheureuse expédition de St. Louis en Egypte. — Révoltes en Angleterre contre Henri III. 167

GENGHIZ - KAN avoit fait une révolution en Asie. Partage de son empire. Les Korasmins, poussés par les Tartares, venoient de saccager Jérusalem. Croisade ridicule d'enfans, avant celle de saint Louis. Expédition malheureuse de ce prince en Egypte. Il est prisonnier. Son voyage inutile en Palestine. Sa mère s'oppose à une croisade contre Conrad. Fanatisme des pastoureaux. Retour du roi, nécessaire à la France. Il cède au roi d'Arragon le Roussillon et la Catalogne ; au roi d'Angleterre Henri III, plusieurs des provinces confisquées. Révolte des barons en Angleterre. Saint Louis arbitre des Anglais. Sa sentence éludée par les barons. Henri III prisonnier, sauvé pas son fils. Origine des communes en Angleterre.

CHAPITRE VI.

La maison d'Anjou établie sur le trône des Deux-Siciles, par Clément IV. — Fin du règne de saint Louis. 176

CONRAD IV avoit triomphé d'Innocent IV. Après Conrad, Guillaume, comte de Hollande, est empereur; ensuite Richard, frère du roi d'Angleterre. Mainfroi usurpe les Deux-Siciles sur Conradin son neveu. La cour de Rome offre cette couronne à saint Louis, qui la refuse. Charles, comte d'Anjou, l'accepte à des conditions honteuses. Il s'empare du royaume. Conradin traité cruellement. Clément IV fait prêcher une multitude de croisades. Saint Louis se livre encore au préjugé. Son expédition et sa mort en Afrique. Sa loi contre les usurpations de la cour de Rome. Les papes ruinoient les royaumes par leurs exactions, sur-tout l'Angleterre. Droit d'appel aux justices royales. Les guerres privées et le duel défendus. Fautes que les préjugés du siècle firent commettre à saint Louis.

CHAPITRE VII.

FIN des Croisades. — Rodolphe des Habsbourg, empereur. — Révolutions en Sicile, où la maison d'Arragon s'établit. 185

FIN des croisades. Michel Paléologue chasse les Français de Constantinople. Vaine tentative pour réunir les deux églises. Superstition des Grecs. Anarchie en Allemagne, après la mort de Fréderic II. Commencement du droit public de l'Empire. Origine des électeurs. Villes libres et villes impériales. Ligue anséatique. Rodolphe de Habsbourg, élu empereur. Le domaine impérial réduit presque à rien. Le pape confirme l'élection de Rodolphe, et l'excommunie bientôt. Rodolphe fait la guerre au roi de Bohême Ottocar. La dépouille d'Ottocar enrichit la famille impériale. Liberté vendue à des villes d'Italie. Conjuration de Procida contre Charles d'Anjou. Il y engage le roi d'Arragon et le pape. Vêpres Siciliennes, ou massacre des français. Pierre III, roi d'Arragon, se rend maître de la Sicile. Croisade contre ce prince. Charles II d'Anjou ne conserve que Naples.

CHAPITRE VIII.

ÉTAT de l'Espagne dans le treizième siècle. 194

LES Chrétiens encore divisés. Ils se réunirent contre les Maures. Bataille de Tolede, en 1212. Elle n'eut pas de grandes suites. Disputes avec le clergé. Etablissement de l'Inquisition. Saint Ferdinand (III) se rend maître de Cordoue et de Séville. Prodiges dont les Espagnols ornent leurs victoires. Saint Ferdinand protége un roi déposé par Innocent IV. Le même pape excommunie Jacques I, roi d'Arragon. Lois de ce prince et de saint Ferdinand. Usages de cour, empruntés des Maures. Règne d'Alphonse (X) le Sage, en Castille. Il cultive et anime les sciences. Elu empereur, il fait de grandes fautes par ambition. Révolte de son fils. Ce fils déshérité lui succède. Le royaume de Navarre passe dans la maison de France.

CHAPITRE IX.

OBSERVATIONS générales sur la cinquième époque. 202

RÈGLE de saint François, où la mendicité est prescrite. Pierre Valdo, avant S. François. Saint Dominique fonde aussi un ordre mendiant. Les mendians utiles aux papes, qui les protégent. Inconvéniens naturels de cet établissement. Fanatiques parmi les franciscains. Contradictions singulières par rapport à la multiplicité des ordres. Ouvrage contre les mendians, et disputes injurieuses. Reproches faits à l'inquisition. Elle devoit produire l'ignorance. Les opinions des dominicains en acquirent plus de crédit. Mauvaises études dans les universités. Aristote condamné, et devenu un oracle. Privilèges dangereux des universités. Les papes voulant y dominer, augmentent le désordre. Prévôt de Paris, sacrifié aux docteurs. Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin. Légende dorée. Roger Bacon. Poëtes en France : Troubadours.

SIXIÈME ÉPOQUE.

PHILIPPE LE BEL et BONIFACE VIII.

L'AUTORITÉ ROYALE AFFERMIE EN FRANCE.

Depuis la fin du treizième siècle, jusques vers l'an 1380.

CHAPITRE PREMIER.

EDOUARD I, roi d'Angleterre. — Philippe le Bel confisque la Guienne. — Commencement de ses démêlés avec Boniface VIII. 245

IDÉE générale du règne de Philippe IV (le Bel.) Edouard Premier, roi d'Angleterre, subjugue les Gallois. Le trône d'Ecosse vacant. Plusieurs compétiteurs. Edouard choisi pour arbitre, s'érige en suzerain de ce royaume. Le roi Baliol lui prête serment. Querelle de matelots; source de guerre. Philippe le Bel confisque et prend la Guienne. Adolphe de Nassau, empereur, foible allié d'Edouard. Comment Boniface VIII étoit parvenu au pontificat. Démission de Célestin V, contestée. Boniface parle en maître des couronnes. Il se brouille avec Philippe le Bel. Bulle *Clericis laïcos*, suivie de grandes disputes. Le

clergé doit-il contribuer pour les besoins de l'état ! Edouard I lui en fait sentir la nécessité. La loi du pape reçue en Castille. Boniface racommandé et brouillé avec Philippe. Combien l'influence du pontificat pouvoit être utile.

CHAPITRE II.

ENTREPRISES violentes de Boniface VIII. Philippe le Bel lui résiste avec vigueur. — Fin de ce pontificat. 224

BONIFACE persécute les Colonnes. Il outrage l'empereur Albert d'Autriche. Son légat, évêque de France, insulte le roi. Le roi fait arrêter ce légat. Sage réponse faite au pape. Excès du Boniface contre la France. Il veut que le roi Philippe le Bel le reconnoisse pour maître temporel. Ce prince convoque les états-généraux de son royaume. Tiers-état ou communes. L'indépendance de la couronne est reconnue. Sentimens du clergé. Bulle *Unam sanctam*, qui détruit la puissance temporelle. Ridicules fondemens de cette doctrine. Nogaret accuse Boniface, qui cite le confesseur du roi. Boniface veut donner la France à l'empereur qu'il persécutoit. A quelles conditions. Seconde couronne à la tiare. La France appelle au concile général. Fin de Boniface VIII. Impiétés dont on l'a accusé contre toute vraisemblance. Etablissement du jubilé. Révoltes des Flamands, que Philippe le Bel avoit soumis. Bataille de Courtrai, où ils sont vainqueurs. La Flandre et la Guienne sont restituées. Robert Bruce délivre l'Ecosse.

CHAPITRE III.

FIN du règne de Philippe le Bel. — Pontificat de Clément V. 236

CLÉMENT V dévoué à Philippe le Bel. Procès à la mémoire de Boniface. Procès des Templiers. Le grand-maître ne peut obtenir un conseil. Abolition de l'ordre. Supplice des grands officiers. Réflexions sur cet étrange procès. Le saint siège fixé à Avignon, en 1309. Anates extorquées. Bulle terrible contre les Vénitiens, au sujet de Ferrare. Venise résiste; mais un cardinal bat ses troupes. Commencement de la ligue des Suisses. Mort d'Albert d'Autriche. Vues de Philippe le Bel sur l'Empire. Henri VII, comte de Luxembourg, élu empereur. Il passe en Italie, espérant de profiter des troubles qui y régnoient. Il se fait couronner à Milan. Clément V le traite en vassal. Mort tragique de cet empereur. Mort de Clément V et de Philippe le Bel. Fautes de ce roi.

CHAPITRE IV.

OBSERVATIONS sur le gouvernement de Philippe le Bel. — Monnoies; parlement; états-généraux. 245

ALTÉRATION prodigieuse des monnoies. Désordres qui en résultent. Changemens sur cet objet depuis Charlemagne. Le parlement fixé à Paris. Comment les gens de robe y en-

trèrent. Ils devinrent bientôt les seuls juges. Ce qu'ils firent en faveur de l'autorité royale. Motifs qui firent appeller les communes aux états. Ce qui manquoit aux états-généraux. Les trois belles-filles du roi accusées d'adultère.

CHAPITRE V.

RÈGNES de Louis X et de Philippe V en France. — Edouard II, roi d'Angleterre, détrôné par sa femme et par son fils. 252

PROCÈS de Marigni, sous Louis X (Hutin.) La franchise vendue aux gens de la campagne. Application de la loi salique à la fille de Louis X. Régne de Philippe V, (le Long.) Rigueurs contre les juifs et les lépreux. Evêques exclus du parlement. La bourgeoisie désarmée. Edouard II, roi d'Angleterre, livré à des favoris. Il est détrôné par sa femme Isabelle de France. Edouard III, son fils, prend sa place.

CHAPITRE VI.

PONTIFICAT de Jean XXII. — L'empereur Louis de Bavière, persécuté par ce pontife. 257

ÉLECTION singulière de Jean XXII, en 1316. Louis de Bavière, empereur. Le pape défend de lui obéir. Les Visconti et Castruccio Castracani. Invectives de l'empereur contre le pape. Il l'accuse d'hérésie, au sujet

des fratricelles. L'empereur déposé. Le pape déposé aussi à Rome. Pierre de Corbière, antipape, condamné à retourner auprès de sa femme. Il va se faire punir à Avignon. Franciscains d'un côté, Dominicains de l'autre. Louis, pour obtenir l'absolution, consent à renoncer à l'empire. Combien Jean XXII s'enrichissoit. Il essuya deux accusations d'hérésie. Comment il se rendit maître de Bologne. Pourquoi les rois de France retirerent chez eux les papes. Divorce de Charles IV (le Bel.)

CHAPITRE VII.

PHILIPPE de Valois, roi de France. — Ses premières guerres avec Edouard III. — Fin de l'empereur Louis, poursuivi par Clément VI. 266

PHILIPPE VI (de Valois) succède à la couronne de France. La loi salique prévaut sur les prétentions d'Edouard III. La Navarre détachée de la couronne. Dispute en France sur la jurisdiction ecclésiastique. Elle ne produisit aucune réforme. Vain projet de croisade. Ennemis de Philippe de Valois. Edouard III ligué contre lui avec les Flamands. Démarches et prétextes d'Edouard. Bataille navale de l'Ecluse. Les Français vaincus par leur négligence. Cartel envoyé au roi de France. L'Anglais échoue dans ses entreprises, faute d'argent. Troubles de Bretagne, qui rallument la guerre. Invasion de la Normandie. Bataille de Creci, prise de Calais. Suite de la querelle des papes avec l'empe-

reur. Pragmatique sanction, où l'on établit l'indépendance de l'empire. Clément VI poursuit encore Louis de Bavière. Conditions qu'il exige de lui. Il fait élire empereur Charles IV. Mort de l'empereur Louis en 1247. Rienzi tribun à Rome. Déclaration extravagante qu'il publie. Sa fin malheureuse.

CHAPITRE VIII.

La reine Jeanne à Naples. — Fin du pontificat de Clément VI. — Edouard III, roi d'Angleterre, vainqueur du roi Jean. 277

Naples florissante sous Robert d'Anjou. Jeanne, qui lui succède, se brouille avec son mari. Mort du roi André. Jeanne fugitive en Provence. Elle vend Avignon à Clément VI. Elle est rétablie à Naples. Le jubilé avancé par Clément. Peste qui produit le fanatisme des flagellans. Lettre satyrique adressée au pape. Clément VI reconnoît qu'il a pu errer. Fautes de Philippe de Valois. Sa mort. Le Dauphiné réuni à la couronne. Le roi Jean se rend odieux. Sa conduite envers Charles le Mauvais. Edouard III se préparoit à la guerre. Fameux états-généraux. Le prince de Galles, dit le prince noir. Bataille de Poitiers. Jean, prisonnier des Anglais. Charles, dauphin, en butte aux séditions. Le roi de Navarre, à la tête des séditieux. Le dauphin les réprime. Traité honteux du roi, rejetté par les états. Edouard s'avance inutilement jusqu'à Paris. Traité de Bretigni entre les deux rois. Nouvelle imprudence, et mort du roi Jean. Seconde maison de Bourgogne.

CHAPITRE IX.

RÈGNE de Charles V en France. — Pierre le Cruel, roi d'Arragon, détrôné par son frère Henri de Transtamare. — Fin d'Edouard III. 290

CHARLES V, roi de France. Du Guesclin. Le royaume pacifié. Fin de la guerre de Bretagne. Compagnies ou malandrins, peste publique. Pierre I, roi de Castille, tyran détesté. Il avoit irrité la France et l'Arragon. Du Guesclin mene contre lui les compagnies. Le pape rançonné, et forcé d'absoudre. Pierre est rétabli par le prince de Galles, et lui manque de parole. Henri de Transtamare tue ce tyran, quoique son frère. Sage gouvernement de Charles V. Il pense à recouvrer sur les Anglais ce qu'ils ont pris. Mécontentement en Guienne contre le prince de Galles. Charles V le Cite, et confisque les provinces conquises. On reprend tout à l'Angleterre, excepte Calais. Mort d'Edouard III, en 1377. Sous ce règne, le parlement acquit du pouvoir. Tribut, que l'on payoit au pape, supprimé. Exactions de Rome. Richard II, mineur. Charles V veut s'emparer de la Bretagne. Les Bretons sauvent leur duc, qu'ils haïssoient auparavant. Mort de Du-Guesclin. Mort de Charles V. Son éloge fondé sur les faits.

CHAPITRE X.

RÈGNE de l'Empereur Charles IV. — Etat de l'Espagne. 301

PARTICULARITÉS du règne foible de l'empereur Charles IV. Comment il fut reçu par les Visconti, et à Rome. Il alla encore se faire couronner à Avignon. Il vendit le peu de droits qui lui restoient en Italie. Sa bulle d'or très-bisarre. Les sept électeurs. Réglement pour les élections. Voyage de Charles IV en France. Combien il étoit foible en Allemagne. Etat de l'Espagne sous cette époque. Peu de choses remarquables. Artillerie chez les Maures. Poudre à canon inventée auparavant.

CHAPITRE XI.

ARTS et littérature en Italie, etc. 307

PLUSIEURS arts inventés en Italie. Poésie Italienne. Le Dante, Pétrarque et Bocace. Traits satyriques de Pétrarque contre la cour d'Avignon. Pédanterie qui infecta la littérature. Esprit de liberté, excité par l'excès des abus. Usages ecclésiastiques différens des nôtres. Affaire singulière des jacobins de Paris. Conséquence de ces traits.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

GRAND SCHISME D'OCCIDENT.

MALHEURS DE LA FRANCE SOUS CHARLES VI ; RÉPARÉS SOUS CHARLES VII.

Depuis l'an 1378 , *jusqu'au milieu du quinzième siècle.*

CHAPITRE PREMIER.

CONSIDÉRATIONS sur les troubles de l'église. — Retour des papes à Rome. 314

PREMIÈRES causes des troubles excités sur les affaires ecclésiastiques. La puissance et les richesses avoient corrompu le clergé. Abus qu'il fit quelquefois de la religion et de son crédit. Tout avoit dégénéré. On doit s'en prendre aux hommes, et non au christianisme. Le despotisme sacerdotal devoit tomber avec l'opinion qui le soutenoit. Ce qui annonce un changement d'opinions. Doctrine de Marsile de Padoue, et de Jean de Gand. Wiclef va plus loin que ces docteurs. Il réussit en Angleterre. Les hérésies funestes à l'église romaine viennent toutes de la même source. Papes français à Avignon. Pourquoi ils y demeuroient, malgré les romains. Les florentins excommuniés par Grégoire XI.

Ils lui envoient sainte Cathérine de Sienne. Grégoire va à Rome, et y meurt de chagrin.

CHAPITRE II.

COMMENCEMENT du schisme. — Révolutions à Naples et en Hongrie. — Troubles en France et en Angleterre. 324

ORIGINE du grand schisme. Election d'Urbain VI, suivie de celle de Clément VII. L'Europe partagée entre les deux papes. Scandales de part et d'autre. Saints opposés. Clément VII à Avignon. Jeanne première, persécutée par Urbain VI. Elle adopte le duc d'Anjou. Durazzo s'empare de Naples, et la fait mourir. Malheureuse expédition du duc d'Anjou. Fureurs d'Urbain, trompé par Durazzo. La couronne de Hongrie offerte à Durazzo. Il accepte, et on l'assassine. Troubles en Angleterre sous Richard II. Un fanatique souleve le peuple. Le roi perd toute autorité. Mêmes désordres en France sous Charles VI. Crime et mort tragique de Charles le Mauvais, roi de Navarre. Le roi veut enfin gouverner. Croisade d'Urbain VI. Extorsions de Clément VII. Continuation du schisme après la mort d'Urbain. Imprudence de Charles VI. Il tombe en démence. Il donne sa fille à Richard II. L'université de Paris s'efforce de finir le schisme. Convention des cardinaux après la mort de Clément. Benoît XIII, élu, la viole. La France ne reconnoît plus de pape. Oppositions à cette neutralité. La passion ne doit pas étonner ici.

CHAPITRE III.

L'EMPEREUR Wenceslas déposé. — Richard II, roi d'Angleterre, déposé. — Factions d'Orléans et de Bourgogne en France. — Concile de Pise. — Sigismond empereur. 340

L'EMPEREUR Wenceslas aliene les restes du domaine d'Italie. Il veut faire abdiquer les deux papes. On les dépose pour de petites raisons. Pourquoi les moines l'ont dépeint si odieux. L'usurpateur Robert battu par les Visconti. Révoltes contre Richard II. Henri, duc de Lancaster. Il fait déposer le roi. Il lui succède injustement. Lollards persécutés. Tout est en désordre en France. Isabelle de Bavière. Ducs d'Orléans et de Bourgogne. Assassinat du duc d'Orléans par le duc de Bourgogne. Un docteur fait son apologie. Factions meurtrières. Le schisme continue par ambition des pontifes. Boniface IX, Innocent VII et Grégoire XII. Concile de Pise. Alexandre V, troisième pape, tel que les autres. Ses opérations. Mort de l'empereur Robert. Sigismond lui succède. Jean XXIII, pape, auparavant corsaire. Vaine entreprise de Louis d'Anjou sur la Sicile. Bulle contre le roi Ladislas. Jean le reconnoît après. Il lui fait ensuite la guerre. Sigismond en Italie. Il fait assembler le concile de Constance.

CHAPITRE IV.

Concile de Constance, et ses suites. 352

Assemblée prodigieuse à Constance. Réglement pour le concile. Jean XXIII abdique. Il se répent et s'enfuit. Son procés. Grégoire XII abdique ; Benoît XIII tient ferme. On manque le moment de la réforme. Election de Martin V. Point de réforme. Conciles indiqués vainement. Jean Huss, haï des Allemands, pourquoi. Il est brûlé malgré un sauf-conduit de l'empereur. Jérôme de Prague brûlé de même. La doctrine du tyrannicide condamnée à peine. Fanatisme et révolte des Hussites. Ziska, leur général.

CHAPITRE V.

Succès de Henri V, roi d'Angleterre, en France. — Fin du règne de Charles VI, 360

Mort de Henri IV, roi d'Angleterre. Henri V, son successeur, grand prince. Le primat, par intérêt, l'excite à la guerre contre la France. Invasion en Normandie. Bataille d'Azincourt, fatale à la France. Pourquoi Henri V profita peu de sa victoire. Affreuses discordes en France. L'Anglais en profite. Assassinat du duc de Bourgogne. Infâme traité de Troyes avec Henri V. Son entrée à Paris. Mort de Henri V et de Charles VI.

CHAPITRE VI.

CHARLES VII reprend son royaume aux Anglais. — Règne de Jeanne seconde à Naples, et révolution de ce royaume. 366

ÉTAT cruel de Charles VII et du royaume. Agnès Sorel, amie du bien public. Altération des monnoies. Le duc de Bourgogne brouillé avec le régent d'Angleterre. Cette diversion est utile. Richemont connétable. Dunois. Siège d'Orléans. Jeanne d'Arc est crue inspirée pour sauver le roi. Elle fait lever le siège. Charles VII sacré à Rheims. La pucelle prise à Compiegne. On la brûle comme sorcière et hérétique. Le duc de Bourgogne fait sa paix avec le roi. Mort de la reine Isabelle et du duc de Bedford. Les Anglais sont chassés de France. Causes de cette prompte révolution : 1.° L'intérêt des Français. 2.° Celui même des Anglais. 3.° Les troubles d'Angleterre. Désordres de Jeanne II, reine de Naples. Jacques de Bourbon, son époux, est prisonnier. Il renonce à ce royaume. Jacques Sforce appelle Louis d'Anjou. Jeanne adopte le roi d'Arragon; ensuite Louis et René d'Anjou. Mort de Jeanne. Elle prenoit le titre de reine de Rome. Alphonse d'Arragon s'empare de Naples. Beaucoup de titres en Europe sans réalité.

CHAPITRE VII.

CONCILE de Bâle, et ses suites. 379

AFFAIRES de l'église. Mort de Benoît XIII. Autre antipape. Convocation du concile de Bâle. Mort de Martin V. Eugene IV brouillé d'abord avec le concile. Il y envoie enfin des légats. L'empereur de Constantinople s'embarque sur les galères du pape. Rupture éclatante d'Eugene avec le concile de Bâle. Concile de Florence, où les Grecs se soumettent à l'église romaine. Cette réunion ne pouvoit être solide. Eugene déposé à Bâle. Schisme scandaleux, qui n'eut pas de grandes suites. Décrets du concile de Bâle. Pragmatique-sanction de Charles VII. Les Hussites au concile de Bâle. Disputes inutiles. Les députés du concile sement la division en Bohême. Sigismond soumet enfin ce royaume. La maison d'Autriche fixée sur le trône impérial. Griefs de l'Allemagne contre la cour de Rome. Concordat germanique de Frédéric III. Mort du dernier Visconti, duc de Milan. François Sforce s'empare du Milanès. Frédéric s'humilie à Rome pour être couronné empereur. Sa superstition. Les mœurs et l'ignorance ne permettoient pas encore une réforme ecclésiastique. Jean Sans-pitié, évêque de Liége. Ce qu'il faut pour que la religion ne serve plus de prétexte aux excès.

Fin de la Table des Matières du sixième Volume.

C 67957